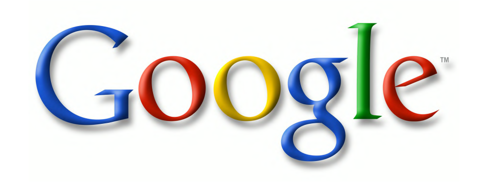




ŒUVRES

CHOISIES

DU ROI RENÉ.

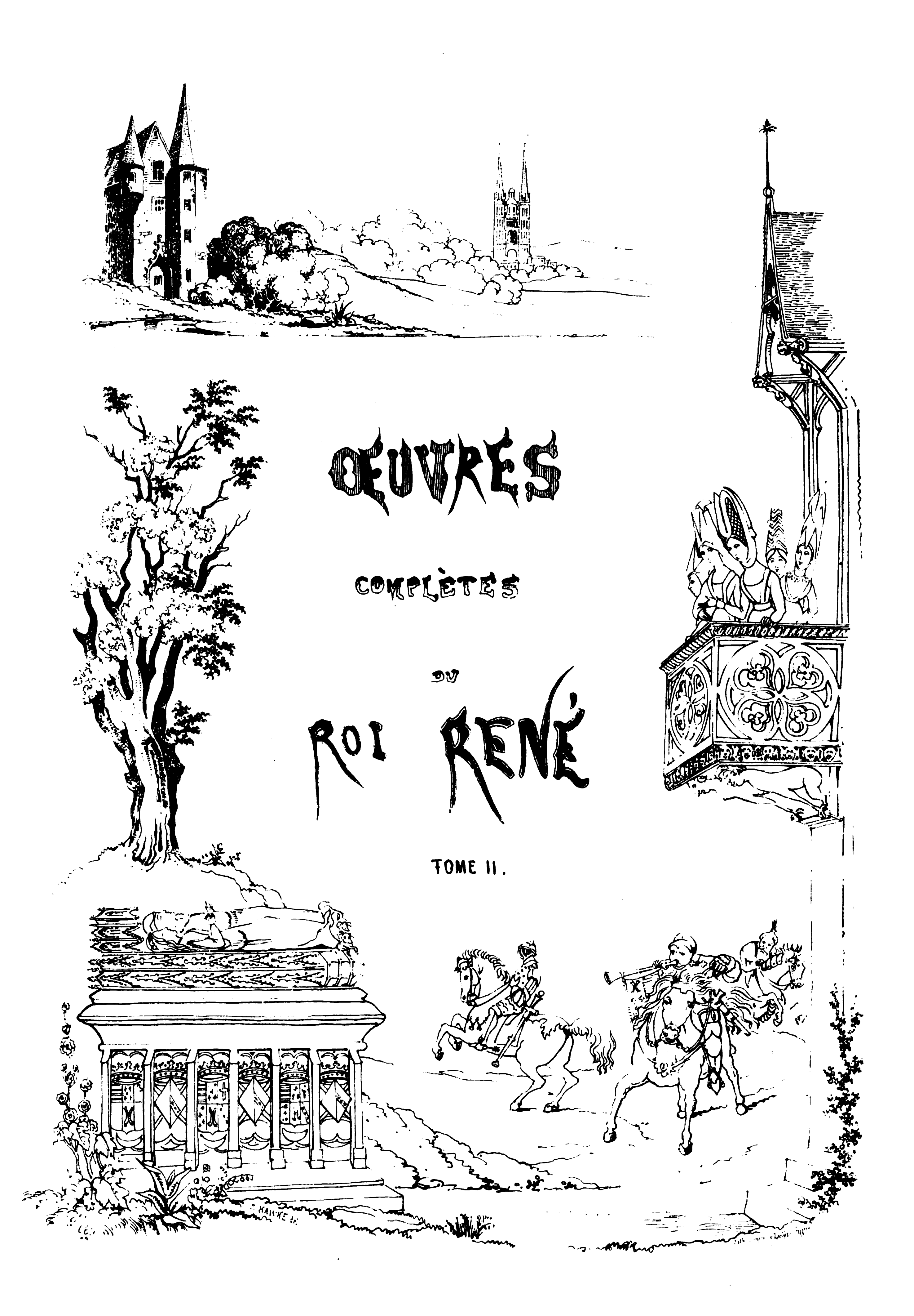
ANGERS, IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.



René.

David sculpsit

P Hawke del


ŒUVRES
COMPLÈTES
DU
ROI RENÉ
TOME II.

ŒUVRES

CHOISIES

DU ROI RENÉ,

Avec une biographie et des notices

PAR

M. LE COMTE DE QUATREBARBES,

ET

Un grand nombre de dessins et ornements, d'après les tableaux et manuscrits originaux

PAR M. HAWKE.

2e ÉDITION.

TOME DEUXIÈME.

PARIS,
LIBRAIRIE D'EDME PICARD,
Place Saint-André-des-Arts, 11.

M DCCC XXXXIX.

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR LA CHEVALERIE.

Le moine de Saint-Gall raconte que Charlemagne, chargé de gloire et d'années, apercevant du haut des tours d'une ville de la Gaule Narbonnaise une flottille montée d'hommes du Nord, la suivit longtemps des yeux, le visage inondé de larmes. Comme les grands qui l'entouraient semblaient étonnés de cette apparente faiblesse : « Mes fidèles, leur dit-il, savez-vous pourquoi je pleure si amèrement? » C'est en pensant aux calamités sans nombre que les pirates, qui ne craignent » pas d'approcher de ce rivage pendant ma vie, feront après ma mort peser sur » mes peuples. »

Les prévisions du grand empereur ne tardèrent pas à s'accomplir. Descendu dans la tombe, il n'avait point transmis avec le sang ses vertus et son génie. Un demi-siècle encore, son ombre protégea son empire contre les invasions des barbares. Mais comme annonce de leurs ravages, des guerres impies éclatèrent entre ses faibles et coupables successeurs. Tout sang généreux s'épuisa dans ces luttes parricides; et quand le vent du pôle, soufflant de nouveau, fit échouer les bateaux des Normands à l'embouchure de nos fleuves, il arriva quelque chose de semblable à la dissolution de l'empire romain.

Le règne de Charlemagne n'avait point apporté au monde d'idées et de mœurs nouvelles. C'était le dernier éclair de gloire et de civilisation romaine, brillant au souffle inspiré du soldat teuton, sous la tente des Francs, devenus chrétiens. A l'exemple des plus illustres Césars, sa vie avait été une suite continuelle de combats et d'héroïques travaux. Toujours armé, il avait brisé comme sur l'enclume,

au Nord et au Midi, des populations sauvages; il avait rallumé dans la paix le flambeau des lettres, inspiré l'amour des études, promulgué de sages ordonnances, et fait plier, dans ses capitulaires, des coutumes demi-barbares sous les règles d'une législation écrite, consentie dans les assemblées générales de la nation. Les souvenirs du Forum revivaient dans ces délibérations en plein champ, où se manifestait l'indépendance primitive de nos pères. Seulement les aigles du Capitole n'étreignaient plus dans leurs serres l'univers captif. Elles s'étaient enfuies en abandonnant leur proie; et au lieu du Jupiter Tonnant, s'élevait la croix, sublime symbole qui rattachait la terre au ciel.

Le rétablissement de l'empire d'Occident ajouta un nouveau trait de ressemblance avec les temps antiques. Le saint jour de Noël, huit siècles après la naissance du Sauveur, lorsque le roi Franc terminait sa prière au tombeau des bienheureux apôtres, le pape Léon III lui avait posé la couronne sur la tête, et tout le peuple s'était écrié : « A Charles Auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique empe-» reur des Romains, vie et victoire [1]. » Ce héros comblait ainsi le vide de trois cent vingt-cinq ans que les Hérules, les Ostrogoths et les Lombards avaient creusé, depuis la déposition de Romulus Augustule.

Mais il était arrêté, dans les desseins de Dieu, qu'il ne resterait rien de l'empire de la force à la ville éternelle. Trois générations suffirent aux descendants de Charles pour se voir enlever l'héritage de leur immortel aïeul. Le sceptre sortit de leur famille, comme autrefois celui de Juda, de la maison de David; et à la place des rois et des Césars, il ne régna plus à Rome qu'un vieillard, pacifique successeur du glorieux pêcheur du lac de Génésareth.

Les portes sépulcrales des caveaux d'Aix-la-Chapelle étaient à peine fermées qu'un mouvement général de révolte ébranla l'Occident. L'action des siècles n'avait point confondu les intérêts de tant de nations, diverses de mœurs, d'origine et de langage; et les rivalités implacables qui armaient les fils contre le père, les frères contre les frères, étaient aussi celles des peuples.

Ils prirent rendez-vous, pour décider leur querelle, dans les plaines de Fontenay [2], près d'Auxerre, au centre de la vieille Gaule. Cette bataille, où tombèrent

[1] Annales d'Eginhard.

[2] Joste Fontenei, une vile,
En ont occiz plus de chent de mile :
Là, péri de France la flor,
E des baronz tuit li meillor. (*Robert Wace*, *roman de Rou.*)

cent mille Italiens, Francs, Slaves et Teutons, brisa les derniers liens qui retenaient encore unis les débris de l'empire d'Occident. De nouvelles langues remplacèrent le latin; le servage succéda à l'esclavage, le monde féodal au monde antique.

C'est au milieu de ces ruines amoncelées et de tous les désastres des guerres civiles qu'un nouveau fléau vint fondre sur la France. Il y avait déjà près d'un siècle que des pirates du Nord avaient envahi la grande île des Bretons. Dévorés de la soif du sang et d'un fanatisme barbare, ils adoraient Odin, ce dieu féroce des Scandinaves. Chaque printemps les voyait sortir des anses de la Norwège et des îles de la Baltique [1], « comme un essaim d'abeilles », et sillonner l'Océan de leurs légers vaisseaux. Égaux entre eux, ils choisissaient leur chef parmi les plus braves, et le suivaient gaiement, disent leurs chroniques [2], « sur la route des » Cygnes. »

Tantôt longeant les côtes et les hauts promontoires, ou à l'ancre dans les baies, derrière les rochers, ils épiaient une occasion de fondre sur leur proie. Quelquefois ils se lançaient en pleine mer à la poursuite d'un ennemi, sans crainte des orages qui brisaient leurs navires [3]. « L'ouragan et la tempête viennent en aide à » nos rameurs » chantaient ceux qu'épargnaient les flots.

Leurs flottilles de bateaux plats remontaient les grands fleuves et les rivières. Les pirates jetaient sur les deux rives le deuil et l'épouvante [4]. Ils s'emparaient des îles, les transformaient en vastes camps retranchés et y déposaient les produits de leur pillage. Ils parvinrent ainsi au cœur de la France, semant en tous lieux le carnage et l'incendie, et faisant sur leurs pas une telle solitude que, suivant une expression contemporaine, « rien ne troublait ce silence de la mort, pas même l'aboiement » d'un chien. »

Le sang des prêtres, des moines et des religieuses, les flammes qui dévoraient les églises et les moustiers, exaltaient leur joie sauvage [5]. « Nous leur avons chanté » la messe des lances, criaient-ils par dérision; elle a commencé de grand matin, » et a duré jusqu'à minuit. »

La France, épuisée par ses guerres intestines, offrit une faible résistance à ces

[1] Guillaume de Jumièges.
[2] Scriptores rerum danicarum.
[3] Marinæ tempestis procella nostris servit remigiis. (Abbon.)
[4] Destre, senestre tut wastant (à droite, à gauche tout devastant). (*Roman de Rou.*)
[5] Chroniqueurs cités par Augustin Thierry.



terribles envahisseurs [1]. Les rois et les grands, enfermés dans les villes et les châteaux, rachetaient au poids de l'or la retraite momentanée des pirates, qui allaient ravager d'autres provinces. Parfois le pauvre peuple des campagnes, sans guides ni défenseurs, se précipitait sur les Normands, avec la rage du désespoir. Armé de faulx et de bâtons noueux, il affrontait leurs épées, leurs haches et leurs massues à pointes de fer. Quelques-uns, abandonnés de Dieu, maudissaient le ciel qui ne les protégeait plus, reniaient leur patrie et leur saint baptême, et confondaient leurs imprécations sacrilèges avec celles des païens.

Des chevaliers poi (peu) i aveit
E nul secors n'en attendeit. *(Roman de Rou.)*

Le temps avait moissonné les derniers compagnons de Charlemagne, et ceux qui conservaient pur le sang des héros, tombaient, comme Robert-le-Fort, percés de flèches, sur un champ de victoire.

Toutes les chroniques contemporaines et les historiens qui suivirent, les Annales de Saint-Bertin, le Gesta Nortmannorum, Abbon, Guillaume de Jumièges et surtout Robert Wace, dans le roman de Rou, nous ont conservé le récit de ces épouvantables massacres, dont le monde n'avait point eu d'exemple depuis Genséric et Attila.

En mer se sunt à bon vent miz,
Lor erre (leur chemin) ont vers France priz,
En Some, en Pontif arrivèrent (la Somme et le Ponthieu),
Tote la cuntrée gastèrent.
Vignon arstrent et Armineiz (ils brûlent le Vimeu et l'Amienois)
E li mostiers de Vermendeiz;
L'église arstrent de Saint-Quintin,
E Saint-Méart et Saint-Martin:
Toz li clercs o (avec) l'éveske Eumon
Destrenchièrent dedenz Noon (Noyon).
De toailes, des altels prises,
Feseient braies e Kemises.
Viles arstrent, homes ocistrent,
Fames porjurent, aveir (richesse) pristrent.
Mult oissiez enfanz plorer,
Homes braire, fames crier.......
Ainsi trovèrent paenz (payens) terre
Vuide de gent, bone à cunquerre......
D'ileuc sunt à Roem (Rouen) alé,

[1] Adversus quos nullus rex, nullus dux, nullus defensor surrexit qui eos expugnaret. (Dom Lobineau.)

E a Roem sunt arresté.
Tote destruitrent la cité..........
Mezonz ardent, froissent celiers,
Homes tuent, robent mostiers;
De Noon très qu'à Saint-Denis,
De Chartres très ques à Paris
Ne remaint (ne reste) vile, ne mezon
Ki ne fust en flambe u (ou) cherbon!

Les prêtres et le peuple cherchent un refuge dans les bois, et emportent avec eux les objets de leur vénération et de leur culte.

Altrepart li cors saints portent,
Portent messaux (missels), portent sautiers,
Portent mistres e ensenciers.

Ces désastres sans nom s'étendent sur la France entière. Les Normands remontent la Loire, s'établissent dans une de ses îles, en face de Saint-Florent [1]: brûlent Nantes, Angers, Tours et Orléans, et par l'Allier, pénètrent jusqu'en Auvergne. Ils suivent ensuite les côtes de l'Aquitaine, passent le détroit de Gibraltar, s'arrêtent aux bouches du Rhône, et vont piller l'Italie. Bier, fils de Lothroc, roi des Danois, surnommé *Côte de fer*, et le farouche Hastings les commandent.

Ce dernier, que les chroniques représentent comme n'ayant pas d'autre demeure que les planches d'un navire, d'autre patrie que l'océan, d'autre foyer que l'incendie, avait été proclamé *roi de la mer* par ses compagnons d'armes. Enlevé enfant sur les bords de la Marne, il avait grandi parmi les pirates, sans connaître le remords, la crainte ou la pitié. Les matelots racontaient qu'il lançait trois javelots jusqu'au sommet des mâts, et les recevait dans sa main, au moment même où il faisait le tour d'une embarcation, en courant sur les rames. Toujours à son col pendait un [2] cor d'ivoire, dont le son, pareil à celui du tonnerre, donna, pendant trente années, le signal du carnage.

Les invasions se renouvellent avec une périodicité effrayante. Chaque jour les barbares montaient comme les flots, et, après leur passage, il ne restait rien que des débris d'épaves sur la grève désolée.

[1] Elle porte le nom de la Batailleuse. A neuf siècles de distance, un événement historique, à jamais mémorable, lui a donné une nouvelle célébrité. Placé entre Saint-Florent et Varades, elle fut le point principal qui, le 18 octobre 1793, protégea la grande émigration vendéenne. Le généreux Bonchamps y rendit le dernier soupir.

[2] Tuba illi erat eburnea, tonitrum nuncupata. (Dudo de Sancto Quintino.)

Plus d'un demi-siècle s'écoula, au milieu de ces calamités et de ces déchirements de tout genre [1]. L'empire de Charlemagne se divisa par lambeaux. Non seulement les peuples qui avaient été momentanément réunis à l'ombre de son épée, reprirent leur indépendance et leurs frontières naturelles, mais, au sein même des Gaules conquises par Clovis, s'accomplit un démembrement partiel, provoqué par la différence d'intérêts, de traditions et de dialectes.

La Bretagne fut la première à secouer le joug. L'ancien royaume des Visigoths, tout le pays au midi de la Loire, la Provence et la Bourgogne, les deux rives du Rhin et l'ancienne Gaule Belgique formèrent des états indépendants. Le pouvoir royal, avili et sans force, ne fit aucun effort pour empêcher l'unité de se rompre. Rélégué entre la Loire, la Meuse, l'Escaut et la mer, il abandonnait les provinces qu'il ne pouvait plus défendre. Les gouverneurs devenaient des souverains héréditaires, à la simple condition de *foi et service;* et la France se trouva bientôt partagée en autant de fiefs qu'elle comptait de villes, de bourgs et de châteaux.

Les Francs, en envahissant la Gaule, avaient eu peu d'obstacles à surmonter de la part du peuple vaincu. Les deux tiers de la population étaient esclaves. Que leur importait de changer de maître? D'un autre côté la servitude personnelle, si cruelle et si odieuse sous la domination romaine, était inconnue des peuples du Nord. Chez ces derniers, de sanglants ou infâmes caprices n'enchaînaient pas la vie entière de l'homme attaché au sol. Traité presque toujours avec douceur, il connaissait les joies de famille, et n'avait point abdiqué tout sentiment de sa dignité personnelle. Entre lui et l'esclave antique, il y avait la différence du colon labourant toujours le même champ, et du vassal suivant son seigneur dans l'ardente mêlée, au misérable égorgé pour engraisser des murènes et au gladiateur, à la fois assassin et victime, rougissant le sable du Colisée, pour les plaisirs du peuple-roi. Dès le commencement de la seconde race, le servage avait remplacé l'esclavage sur toute la terre de France.

Mais à cette époque de confusion, d'ignorance et d'enfantement douloureux, où des guerres d'extermination, devenues l'état habituel des peuples, avaient fait taire les lois divines et humaines, chaque seigneur, retranché derrière ses tours, ne reconnaissait d'autre pouvoir que la force matérielle. L'hommage qu'il rendait à une royauté impuissante, n'était plus qu'une vaine formalité, ou un sujet de moquerie. Fier et indomptable, si un noble cœur battait dans sa poitrine, il protégeait

[1] De 841 à 912.

de sa lance ses fidèles vassaux, et leur rendait prompte et bonne justice : mais s'il avait perdu la crainte du ciel, c'était un brigand armé, qui descendait de son aire pour répandre, chez ses voisins, la terreur et la mort.

La France était livrée à toutes les convulsions de l'anarchie, lorsqu'une invasion, plus terrible que les premières, vint mettre en doute son existence (896). Les Normands étaient commandés par le célèbre Rollon[1], un de ces hommes marqués de Dieu pour de grandes destinées. Parmi les guerriers du Danemarck, de la Norwège et des Hébrides, aucun n'était plus populaire que ce jeune chef. Issu d'illustre race, doué d'une haute stature, d'une force prodigieuse et de ce courage qui sourit à tous les périls, il s'était accoutumé, dès son enfance, aux fatigues et à la vie aventureuse des pirates. Malgré le ciel rigoureux de son pays, jamais il ne dormait sous un toit[2]; son navire obéissait à sa main, comme un coursier docile, et toujours dans le combat, Roll portait les premiers coups. A ces vertus communes chez les barbares, il alliait une volonté inflexible, l'amour de la justice et la fidélité à la foi jurée. Ses soldats savaient qu'il ne pardonnait aucune désobéissance, que le châtiment avait la rapidité de la foudre, et que personne n'affrontait en vain son courroux.

Après avoir pillé les côtes de Flandre, il jeta l'ancre à l'embouchure de la Seine, cette grande route des Normands. L'effroi qu'il inspirait lui ouvrit les portes de Rouen, sans tirer l'épée. Il s'avança ensuite, en remontant le cours sinueux du fleuve, jusqu'à la rivière d'Eure, où Charles-le-Simple l'attendait avec une armée nombreuse.

Hastings était au nombre des chefs ralliés sous la bannière royale. Fatigué de courses et de rapines, le vieux *roi de la mer* avait traité de la paix avec le roi des Francs. Vingt ans auparavant, il avait demandé le baptême et recu l'investiture du comté de Chartres, à la seule condition d'interrompre ses ravages. Comme il connaissait la langue des barbares, il descendit dans une barque, et parvenu près de leur camp[3] : « Holà, vaillants chevaliers, cria-t-il, quelles rives ont quitté vos » navires ? Que demandez-vous ici, et quel est le nom de votre seigneur ? »

« Nous sommes Danois et tous égaux, répondit Rollon. Nous venons chasser les

[1] Rollon, Roll, Rolf ou Rou, le héros de l'histoire rimée de Robert Wace.
[2] Sub tigno fuliginoso nunquam dormiebat.
[3] Guillaume de Jumièges, édition Guizot. Augustin Thierry.

» habitants de cette terre, pour l'occuper à leur place, et nous faire une patrie.
» Mais toi, qui es-tu, pour nous parler ainsi ? »

Hastings répondit alors : « Auriez-vous par hasard entendu parler d'un certain
» Hastings, qui, exilé de vos îles, couvrit la mer de ses voiles, et fit un désert du
» royaume des Francs ? »

« Nous en avons entendu parler, reprit Rollon. Hastings a bien commencé,
» mais il a mal fini. »

« Voulez-vous, lui dit alors Hastings, vous soumettre au roi Charles ? »

« Nullement, répliqua Rollon : nous ne reconnaissons personne pour maître.
» Tout ce que nous pourrons conquérir avec nos épées, sera à nous en souveraineté.
» Redis, si tu veux, cette réponse à ton roi. »

Hastings, de retour parmi les siens, conseilla d'éviter une bataille décisive. « Tes
» paroles sont d'un traître, répétèrent les seigneurs enflammés de colère, et ta
» main s'entend avec celle de Rollon le païen, pour exterminer les Francs. »

Ils se levèrent en tumulte, et donnèrent le signal du combat. Mais les prévisions du pirate ne tardèrent point à s'accomplir. L'armée chrétienne, taillée en pièces, perdit ses plus intrépides chefs. Quant à Hastings, effrayé des menaces et des soupçons élevés contre lui, il vendit son comté de Chartres, prit le bourdon du pélerin, et *oncques* ne reparut.

Rollon, n'ayant plus d'ennemis devant lui, remonta la Seine, assiégea Paris, sans pouvoir s'en emparer, et revint achever la conquête de la Neustrie. Pendant qu'il s'établissait dans cette province d'une manière permanente, il lançait sur la France des hordes de Danois, dont les dévastations s'étendirent à la fois dans l'intérieur du royaume, en Flandre, en Bourgogne et dans toute l'Aquitaine.

Les expressions manquent aux chroniqueurs pour peindre ces effroyables calamités. « Semblables à des loups, les païens pénètrent de nuit dans les bergeries
» du Christ ; les églises sont embrâsées, les plus nobles cités détruites, les ma-
» trones et les vierges emmenées captives, le peuple est massacré, un deuil général
» se répand sur le royaume. »

Vainement quelques grandes villes, Dijon, Chartres et Paris, assiégées de nouveau,

brisent les efforts des barbares. Les cris de douleur des populations expirantes sont entendus du roi Charles. Il réunit autour de lui les évêques et les barons, et leur demande *aide et avis :*

Conseilliez mei, dist-il, jo ne sai ke jo face;
Rou nos a fet maint mal, è encor nos manace,
Nostre terre destruit è nos hommes décace (chasse).
N'i a ne fort, ne fieble, ki à Rou contrestace (s'oppose).
La gent de cest païz est mult descunfortée,
Partie en est fouie, partie en est tuée;
N'a ne boef, ne charrue, ne vilain en arée (labourage).
Ne vigne provignie, ne couture (culture) semée,
Mainte église i a jà essilie e gastée:
Se ceste guerre dure, la terre iert (sera) dégastée.

A ce triste récit, une voix unanime s'éleva de l'assemblée pour prier le roi de mettre enfin un terme à la guerre. Charles céda à ce vœu de tout un peuple, et chargea Francon, archevêque de Rouen, de porter un message de paix. Ce prélat, qui, par le seul ascendant de son courage et de ses vertus, avait préservé son troupeau des horreurs du pillage, exerçait une certaine influence sur le sauvage conquérant. «Le roi des Francs, lui dit-il, vous donnera sa fille Gizèle en mariage » et le territoire maritime qui s'étend de la rivière d'Epte aux frontières de la Bre- » tagne, si vous voulez vivre en paix, lui faire hommage de la terre et recevoir le » baptême. »

« Ces paroles sont bonnes, » répondit Rollon dont le caractère s'était adouci, depuis que de simple *roi de la mer*, commandant à des pirates, et ne reconnaissant aucune loi, il était devenu souverain d'une vaste province [1].

A quelques jours de là, sur les bords de l'Epte, les Francs et les Normands plantèrent leurs tentes. Charles confirma la cession de la Neustrie, et Rollon, les deux mains dans celles du roi, lui jura fidélité.

« Je deviens votre homme de ce jour en avant, de vie, de membres, de terrestre » honneur, lui dit-il, et à vous serai féal et loyal; et foi à vous porterai des tene- » ments que je reconnais tenir de vous [2]. »

Le fier Normand avait prononcé ces paroles debout, armé et la tête haute, lors-

[1] Guillaume de Jumièges. Augustin Thierry. Depping, *Histoire des expéditions des Normands*.
[2] *Traité des fiefs*. Châteaubriand, *Études historiques*.

que les Francs observèrent que le vassal devait baiser à genoux les pieds de son seigneur.

« Jamais je ne fléchirai les genoux, répondit Rollon, ni ne baiserai les pieds » d'un homme. »

Alors, sur le signe de son chef, un soldat Norvégien saisit le pied du roi, et s'inclinant à peine, le porte à ses lèvres. Charles, ébranlé par ce singulier hommage, tombe à terre au milieu des bruyants éclats de rire des Normands.

Cette coupable insolence, qui, dans un autre temps, eût fait tirer toutes les épées, ne rompit point le traité. Rollon devenu chrétien épousa Gisèle, et tint religieusement ses promesses. Il dota les monastères, rebâtit les églises, rétablit dans son duché la sécurité et l'ordre par des lois sévères; et mourut avec la réputation du plus grand justicier de son siècle. « C'est ainsi, ajoute le chroniqueur, » que la paix se conclut par les bienfaits du Christ. »

Mais si la France cessa d'être dévastée par les Danois, des guerres intestines interminables continuèrent de ravager son sol. La religion et l'honneur chevaleresque n'avaient point encore resserré les liens qui unirent plus tard toutes les classes de la société féodale. Chaque seigneur, souverain absolu dans ses domaines, s'était arrogé le droit de venger par les armes ses propres injures. La haine, l'ambition et l'orgueil éternisaient ces querelles sanglantes d'une foule de petits tyrans, que ne réprimait plus une royauté déshonorée, emprisonnée dans les murs de Laon, seul et dernier asile des successeurs de Charlemagne.

Les mêmes causes réagissent sur l'Europe entière, et produisent les mêmes résultats. Partout, excepté dans la noble Espagne en lutte contre les Maures, le souverain n'est que le chef nominal d'une grande confédération de vassaux turbulents et batailleurs. Le peuple disparaît dans le servage; les plus grandes villes sont divisées en fiefs féodaux, relevant des évêques et des seigneurs, et c'est à peine si quelques cités du midi de la France conservent les débris de leurs anciennes libertés municipales.

Le christianisme, qui, pendant six siècles, n'avait cessé de courber des têtes de barbares, paraît s'arrêter, épuisé par ce sublime effort. Le vice s'était assis sur la chaire du chef des apôtres: des courtisanes disposaient de la thiare. L'épée donnait des enfants pour successeurs aux grands évêques des Gaules; le célibat sacerdotal était violé, et la science, enfouie dans un petit nombre de monastères, n'éclairait plus l'église de Dieu, désolée de scandales.

Rien n'est triste comme ce siècle d'ignorance et de calamités inouïes, dont la vue fit croire nos pères à l'accomplissement des prophéties évangéliques, annonçant la venue prochaine des derniers jours. Une nuit d'épaisses ténèbres semblait alors recouvrir le monde chrétien, et n'attendre que la trompette de l'archange pour se dissiper aux rayons de l'éternité.

Cette croyance, qui remontait au berceau du christianisme, et que les malheurs des temps avaient rendue générale, assignait *l'an mil* comme le dernier du monde. L'année qui le précéda, de vastes terres restèrent incultes. Personne ne songeait à semer ou à bâtir. Les églises retentissaient des sanglots des pécheurs. Les princes et les barons, la tête couverte de cendres, s'humiliaient devant le pauvre peuple, et réparaient leurs injustices. Pour la première fois, les vieillards n'entendaient plus les cris de guerre, le bruit des armes et le hennissement des coursiers. Les jours de pénitence de Ninive se renouvelèrent. Il y eut une année de trève de Dieu.

Le premier soleil levé sur le onzième siècle fit évanouir ces mortelles frayeurs. Porté au trône par le choix unanime des seigneurs francs, le petit-fils de Robert le Fort venait de fonder cette glorieuse dynastie des lys, si étonnante de splendeurs, de vertus et de durée. Sous le long et pacifique règne de son fils, Robert le Pieux, (996 à 1031) une activité extraordinaire remplaça l'abattement universel.

Sur le bord des rivières et des fleuves, au sein des forêts, aux flancs des coteaux et des montagnes s'élèvent, comme par enchantement, des villes, des forteresses et des monastères. De nombreux villages se groupent à l'ombre de l'église abbatiale et des hautes tours du château voisin [1]. Une législation nouvelle, reposant sur la foi jurée, règle les droits, les devoirs et les obligations réciproques du seigneur et du vassal. Dans ce grand pacte, librement consenti, où l'un promet protection en retour de l'obéissance, et l'autre soumission en échange du secours, sont légitimées toute la féodalité et les sociétés du moyen âge.

La France obéit alors à une aristocratie fédérative de guerriers égaux entre eux et d'une fierté aussi indomptée que leur courage. « Qui t'a fait comte, demande

[1] Foulques le Réchin décrit ainsi le grand mouvement, qui eut lieu en Anjou au commencement du onzième siècle, sous le règne de Foulques Nerra. — Ædificavit plurima castella in sua terra, quæ remanserat deserta et nemoribus plena propter feritatem paganorum. In Turonico si quidem pago ædificavit Lingain (Langeais), Calvum Montem (Chaumont), Montem Thesauri (Montrésor), Sanctam Mauram (Sainte Maure); in Pictavo Mirebellum (Mirebeau), Montem Consularem (Montcontour), Fayam (Faye), Musterolum (Montreuil), Passaventum (Passavant), Malum Leporarium (Maulévrier); in Andegavo ædificavit Baugiacum (Baugé), Castrum Gonterii (Château-Gontier), Duristalum (Durtal) et multa alia quæ enumerare mora est.

Hugues Capet à Adalbert de Périgueux? — Et toi, lui répond Adalbert, qui t'a fait roi? »

Les châteaux, bâtis d'ordinaire sur des rochers escarpés, entourés de profonds fossés d'eau vive, étaient composés d'une enceinte irrégulière, couronnée comme d'un diadême, de larges machicoulis, et flanquée de tours crénelées. Au milieu de la cour intérieure, un donjon isolé servait de *réduit* à la forteresse et d'habitation à la famille. Il était surmonté d'un gothique beffroi ouvert à tous les vents du ciel d'où la vue de la sentinelle planait sans obstacles sur les campagnes. C'était sur son étroite plate-forme que l'homme d'armes de veille [1] sonnait la cloche d'alarme, faisait retentir son cor, et donnait le signal de la *huée* pour prévenir les vassaux d'un meurtre, d'un vol ou d'un incendie, pour leur annoncer l'approche de cavaliers inconnus, le lever et le coucher du soleil, l'heure du repos, du travail et du *couvre-feu*. Des ouvertures d'inégale grandeur, allongées comme des meurtrières, coupées par des croix de pierre, ou arrondies en barbacanes, en trèfles et en ogives, éclairaient la pièce unique de chaque étage, et l'étroit escalier taillé dans l'épaisseur des murs.

Derrière le pont-levis et la porte massive du château, on voyait la herse de fer, toujours suspendue à la voûte. Un obscur souterrain, seul asile en cas de revers, donnait sur la campagne une secrète issue, et servait aux surprises, aux sorties et aux retraites tentées par la garnison.

Suivant l'usage des anciens Francs, la justice était publique. C'était en plein air, sur le perron du château, ou à la porte de l'église, que le seigneur, devant un crucifix et la main sur l'évangile, prononçait ses arrêts, sans contrôle ni appel, après avoir entendu l'accusé et les témoins. Cette admirable garantie, laissée au milieu d'une législation barbare, était la dernière sauvegarde du malheureux prisonnier, trop souvent victime des caprices, de l'avidité et de l'ambition d'un tyran. D'humides et sombres cachots, creusés sous le sol, se fermaient sur le condamné innocent ou coupable. De nos jours à la vue de ces chaînes rivées à des anneaux de fer, sous ces lugubres voûtes que n'éclairaient jamais les rayons du soleil, et qui tant de fois retentirent des cris étouffés du désespoir, la pitié fait oublier le crime et une inexprimable angoisse saisit encore le cœur.

Des fourches patibulaires, dressées aux limites du fief, montraient de loin aux

[1] Il se nommait *guaite*, d'où est venu le mot *guet*.

malfaiteurs le terme de leurs brigandages; les cadavres y restaient suspendus, abandonnés aux vents et aux oiseaux du ciel. Souvent le pélerin égaré et le bûcheron, qui revenait le soir de la corvée, s'étaient signés pieusement, près de la croix du carrefour, en croyant apercevoir, au clair de lune, les âmes des suppliciés.

Des lois d'une cruauté sauvage assuraient le droit exclusif de la chasse au seigneur du fief. Dans les rares intervalles de paix, les flèches, la lance et l'épieu remplaçaient la pesante armure de guerre. Incapables de cultiver leur esprit, ces rudes guerriers avaient hérité de la passion des Germains et des Francs pour ce noble exercice. Ils l'aimaient comme l'image des combats, comme le moyen de signaler leur force et leur courage, dans des luttes corps à corps avec des bêtes féroces. Le premier duel juridique, mentionné par nos vieux historiens, fut ordonné par le roi Gontran, qui soupçonnait un de ses serviteurs d'avoir tué un daim sur le domaine royal [1].

Les châteaux étaient le séjour habituel de la noblesse féodale. Rarement elle habitait les villes, peuplées de prêtres, d'artisans, de marchands forains, de bateleurs et de mendiants. Des rues sinueuses et pleines de fange sillonnaient le sol en tous sens. Çà et là un monument du siècle de Charlemagne, des églises aux voûtes et aux portiques à plein cintre, quelques grandes ruines romaines, des débris de palais, de thermes et d'amphithéâtres, écrasaient les maisons de bois et de terre pétrie, adossées à leurs murailles, ou jetées irrégulièrement à leurs pieds. Les chartes d'affranchissement de nos rois n'avaient point encore donné naissance à la bourgeoisie, ni fait revivre les vieilles libertés de la commune; et lorsque l'évêque ne réunissait pas tous les pouvoirs dans sa main protectrice, la police, livrée aux hommes d'armes du seigneur, n'inspirait ni confiance, ni sécurité.

Le soir, après le coucher du soleil, toutes les rues étaient désertes. Fréquemment témoins de vols et d'assassinats impunis, les habitants regagnaient à la hâte leurs demeures, précédés de flambeaux de bois résineux. Les marchands et les artisans, classés par rues et confréries, sous la bannière du saint qui avait le plus honoré leur profession, remettaient à sa garde leurs règlements et leurs privilèges. Sa fête était un jour de joie dans la cité et la famille; et lorsqu'ils partaient pour un lointain voyage, ou allaient de castels en castels porter des étoffes brillantes, des chaînes d'or et des parfums d'Orient, ils suspendaient des *ex-voto* aux murs de la

[1] Sainte-Palaye.

chapelle, en implorant un heureux retour. Malheureusement cette sainte sauvegarde ne les garantissait pas toujours des exactions d'un terrible châtelain. Forcés d'acheter chèrement sa protection, de payer une escorte, assujétis à chaque pas à des droits et des péages arbitraires, ils s'estimaient heureux s'ils vendaient leurs marchandises sans être pillés par les soldats, chargés de les défendre.

Tel était l'état de la France, lorsque la chevalerie vint changer ces mœurs sauvages, protéger, à défaut de lois, les propriétés et les personnes; offrir un appui à l'innocence outragée, créer le culte de l'honneur inconnu de l'antiquité païenne, faire briller les plus généreuses vertus, et verser sur le moyen âge des torrents de poésie et de lumières. Le onzième siècle vit naître cette héroïque association dont Geoffroy de Preuilly, chevalier de Touraine, nous a laissé les premiers règlements [1]. Ce fut seulement alors que de nobles guerriers, émus d'indignation à la vue de tant d'injustices et de souffrances, firent vœu devant Dieu et la *benoiste vierge Marie* de consacrer leurs épées à la défense du faible opprimé. Ce serment, purement religieux, fut le véritable lien de cette glorieuse institution, qui se répandit bientôt dans toute l'Europe chrétienne. Il rattache l'origine de la chevalerie à cette merveilleuse époque, où Rome, victorieuse enfin de la barbarie, règne de nouveau sur les peuples par la voix de ses grands pontifes, et les rassemble dans sa divine unité à l'ombre de la croix. Le christianisme seul pouvait inspirer ces vertus, dont l'antiquité n'offre aucun modèle.

Aux plus beaux siècles de la Grèce et de l'empire romain, la soif des conquêtes, l'amour de la patrie et la haine de l'esclavage passionnent les nations, étrangères aux sentiments d'honneur, de générosité et d'enthousiasme religieux. Léonidas meurt pour obéir aux lois de Lacédémone, Spartacus pour briser ses fers, Carthage combat pour de l'or, César et Alexandre rêvent la conquête du monde. Dans les temps héroïques, le vieil Homère chante Achille traînant à son char le cadavre ensanglanté d'Hector. Chez le poëte chrétien, au contraire, le chevalier verse l'eau sacrée du baptême sur la tête de son ennemi mourant, arrête le sang qui s'échappe de ses blessures, et le soutient défaillant sur son palefroi.

Le paganisme mythologique méconnaissait les droits de l'épouse et de la mère; le Coran n'avait su qu'entourer de fleurs, au milieu d'un harem, une esclave adorée; il appartenait aux peuples de la Germanie et aux Francs, éclairés par l'évangile, de restituer à la femme la dignité que lui avait rendue la mère du Sauveur.

[1] Il mourut en 1066.

Les anciens chants des Scandinaves et le poème national des *Niebelungen* contiennent quelques traces de ce culte de la faiblesse et de la beauté. L'honneur, à la manière des barbares, y jaillit en éclairs. Les Islandais, pour voir de plus près leur ennemi, se servaient d'épées de la longueur de deux palmes. Ils laissaient la tempête déchirer la voile de leurs navires, et le sang de leurs blessures couler entre deux soleils. Jamais il ne violaient la foi promise; un poignard se brise dans la poitrine d'un guerrier des Hébrides, le vainqueur court chercher une autre arme, après avoir fait jurer au blessé d'attendre son retour.

La barbarie des formes disparaît avec la chevalerie; mais le lien ne reste pas moins sacré. Les plus fragiles symboles deviennent le gage du serment; le parjure est flétri de tant de mépris et d'ignominie, que la société entière peut reposer sur une parole donnée. Frédéric d'Autriche et Louis de Bavière, élus l'un et l'autre empereurs, se livrent bataille dans les plaines de Mulldorf (1322): le premier, tombé entre les mains de son rival, ne peut remplir les conditions mises à sa liberté, et revient, comme le roi Jean et René d'Anjou, reprendre ses fers. Une fraternelle amitié unit alors ces deux princes. Louis, qu'une révolte appelle dans le Brandebourg, confie le gouvernement de la Bavière à son illustre prisonnier, et partage avec lui, à son retour, l'autorité impériale et le titre de roi des Romains [1].

En vain chercherait-on, hors du christianisme, dans les mœurs des peuples du Nord et l'imagination exaltée des Arabes, un mobile à ces vertus, que notre siècle ne comprend plus. Le moyen âge demeure inexplicable à celui qui méconnaît le divin souffle du Christ.

Nous avons dit, qu'à la suite des effroyables désastres qui accompagnèrent la dissolution de l'empire de Charlemagne, les descentes des Normands et l'établissement de la féodalité, des hommes généreux se firent les champions de tout ce qui était faible, pauvre et opprimé. La religion, digne interprète de la reconnaissance populaire, bénit cette milice sainte. Comme elle était composée de guerriers de haut lignage, qui dédaignaient de combattre à pied sous leur armure de fer, elle reçut le nom de *chevalerie*. Les rois, les princes et les hauts barons s'honoraient déjà d'être comptés parmi ses membres, lorsque la conquête de la Sicile et de l'Angleterre et la croisade de Pierre l'Ermite firent briller son berceau d'un éclat immortel.

Bien que les Normands eussent reçu le baptême, et que l'épée de Rollon leur

[1] *Histoire de la maison d'Autriche* par William Coxe.

eût assuré la tranquille possession d'une des provinces les plus fertiles de France, ils n'avaient point abandonné l'amour des expéditions lointaines. Dès le commencement du onzième siècle, le récit des merveilleux exploits des quarante pèlerins de Salerne, de Robert, d'Osmond, de Turstin, de Drogon, de Tancrède de Hauteville et de ses douze fils, enflammait les imaginations ardentes, et avait attiré, dans la Campanie et la Sicile, une foule d'invincibles guerriers. Fatigués de la paix de leur patrie, et impatients de se mesurer avec les Sarrasins, ils cherchaient, sous ce beau ciel, des aventures et des combats: ils y trouvèrent des couronnes.

Une expédition pleine de périls et de gloire les rappela en Normandie. Guillaume-le-Bâtard, que l'histoire a surnommé le Conquérant, s'était embarqué à Saint-Valery (1066) sur une flotte de quatre cents navires de guerre et de mille bâtiments de transport. A la faveur d'un vent favorable, il faisait voile vers l'Angleterre, et venait y soutenir par les armes ses droits au sceptre d'Edouard le Confesseur. Les chroniques et la poésie contemporaine ont célébré cette lutte de deux vaillantes nations, se heurtant dans les plaines d'Hastings, pour y décider de la liberté ou de la conquête. Du côté des Normands, l'esprit chevaleresque domine à tel point la scène agrandie qu'il fait involontairement oublier l'intérêt attaché à Harold et aux vaincus, morts en défendant l'indépendance de leur pays.

Un trait, dérobé à la vie d'Alexandre, signala la prise de possession de ces terribles hôtes. Comme le héros macédonien, Guillaume fit un faux pas en touchant le rivage. Se retournant aussitôt vers ceux qui murmuraient déjà, et voyaient dans cette chute un présage sinistre : « J'ai saisi, leur dit-il, la terre des Saxons; tout » est vôtre, tant qu'elle peut s'étendre [1]. »

Le roi Harold, qui venait de vaincre les Danois, accourait en toute hâte du nord de l'Angleterre, pour repousser cette invasion nouvelle. Résolu à ne confier sa cause qu'au sort des armes, il rejeta l'arbitrage du pape et le combat singulier offert par le duc de Normandie.

La nuit, qui précéda la bataille, se passa dans les deux camps d'une manière bien différente. Tandis que les Saxons, assis autour des feux qui éclairaient leurs tentes, faisaient retentir l'air des vieux chants de la patrie, et circuler joyeusement les cornes remplies de bierre et d'eau-de-vie de grain, les compagnons de Guillaume

[1] Mal signe à chi...............
Seignour, par la resplendour Dé (de Dieu),
Tout est vostre, quanque y a.



se préparaient par la confession et la communion au combat du lendemain. Dès la pointe du jour l'évêque de Bayeux, frère du Conquérant, avait célébré le saint Sacrifice, revêtu d'une cuirasse sous ses ornements pontificaux. Après la messe, Guillaume et l'évêque se mirent à la tête de la chevalerie normande. Le duc montait un magnifique coursier d'Espagne, que lui avait donné un pélerin de Saint-Jacques; un reliquaire d'or brillait à son col [1], et près de lui chevauchait un brave écuyer, nommé Toustain le Blanc, qui portait l'étendard béni par le pape.

Les armées étaient en présence à un trait de flèche à peine; les Normands criaient: *Nostre Dame! Dex aie!* (Dieu aide!) et les Saxons: *Saint Dunstan!* lorsqu'un chevalier, d'une taille et d'une force prodigieuses, entonna le chant célèbre dans la France de Charlemagne et de Roland, et demanda au duc, en récompense de ses services, la grâce de frapper les premiers coups.

Taillefer, ki mult bien cantout (chantait),
Sor un cheval ki tost alout (allait),
Devant li Duc alout cantant
De Karlemaine è de Rollant,
E d'Olivier è des vassals
Ki morurent à Ronchevals (Roncevaux).
Quand ils orent (eurent) chevalchié tant,
K'as (qu'aux) Engleiz vindrent aprismant (approchant),
Sire, dist Taillefer, merci,
Jo vos ai lungement servi;
Tut mon service me debvez,
Hui (aujourd'hui), se vos plaist, me le rendez.
Por tut guerredun (récompense) vos requier,
E se vos veuil forment préier,
Otreiez (octroyez) mei, ke jo n'i faille
Li premier colp de la bataille.
E li duc respont: je l'otrei.
Devant toz li altres se mist;
Un Engleiz feri, si l'occis,
Se soz le pis (poitrine) parmie la pance,
Li fist passer ultre la lance;
A terre estendu l'abatit;
Poiz (puis) à crier: venez, venez:
Ke fetes vos? ferez, ferez. (frappez)

Le chant de Taillefer devient le signal de la mêlée.

[1] Appendit suo collo reliquias. — Dans un voyage en Normandie, avant la mort d'Édouard, Harold avait juré sur ces mêmes reliques de soutenir les droits de Guillaume.
(*Chronique de Normandie*, Robert Wace et Aug. Thierry).

A l'assaillir Normanz entendent,
E li Engleiz bien se défendent,
Auberz percent, è escuz fendent,
Granz colpz receivent, granz colpz rendent.

Ils avaient fait, disent leurs chroniqueurs, tout ce qu'on peut attendre d'hommes vaillants et généreux. Harold et ses deux frères étaient tombés en défendant la bannière royale; un grand nombre gisaient sur le champ de bataille; d'autres, mortellement blessés succombèrent le long des chemins, à l'entrée des villes, ou sur le seuil de leurs demeures. Ce fut pour l'Angleterre un jour amer, souillé de sang et rempli de larmes [1].

La mère d'Harold avait sollicité la grâce de rendre à ses trois fils les honneurs de la tombe. Durement refusée d'abord, elle envoya deux moines, dont les prières fléchirent enfin le vainqueur. Ils se mirent à parcourir le champ de bataille, retournant chaque cadavre, sans y trouver le corps de leur roi. Depuis plusieurs jours, ils renouvelaient d'inutiles recherches, lorsqu'une femme qu'Harold avait aimée, la belle Edithe *au cou de cygne*, le reconnut, malgré les horribles blessures qui le défiguraient.

Guillaume, au plus fort de la mêlée, avait juré à la Sainte Trinité et au glorieux saint Martin de bâtir un monastère en leur honneur, si ses armes étaient victorieuses. Ce vœu ne tarda pas à s'accomplir. L'abbaye de *la Bataille* fut élevée sur le lieu même où Toustain avait renversé l'étendard des Saxons. Des moines de Marmoutiers passèrent la mer, et vinrent y prier pour le repos des âmes des trépassés dans le combat.

L'Angleterre fut le prix de la victoire d'Hastings, et son sol le partage des chevaliers Normands. Guillaume, qui pour sa part avait reçu une couronne,

Dona chastels, dona citez,
Dona terres à vavassor......... *(Roman de Rou).*

Les seigneurs Anglo-Saxons, qui avaient pris les armes contre lui, furent chassés de leurs héritages, et leurs filles et leurs veuves, forcées d'épouser les nouveaux maîtres du pays.

[1] Hæc congressio, tam lethalis, tam amara, tot generosorum sanguine maculata. — De te quid dicam? quid posteris referam? Væ tibi est, Anglia! (Chroniqueurs Saxons, cités par AUG. THIERRY.)



L'orgueil, l'enivrement du triomphe et une insatiable avidité avaient éteint chez ces derniers les vertus chevaleresques, et sans un exemple de noble désintéressement, on eût pu croire qu'elles étaient disparues pour toujours. Un seul chevalier, dit Orderic Vital, se refusa à cette spoliation inique. Il se nommait Guilbert, fils de Richard. Content de son patrimoine, il dit qu'il avait quitté le manoir paternel pour faire triompher les droits du duc, son seigneur, et non pour s'enrichir de l'or et des terres qui ne lui appartenaient pas [1].

Près d'un siècle d'agitation, de révolte et de répression violente s'écoula, avant que les Anglo-Saxons façonnassent leurs têtes au joug de la conquête. Mais aucun grand mouvement national ne signala cette longue agonie des vaincus. Les vieilles populations bretonnes y restèrent indifférentes; elles n'avaient point encore perdu le souvenir des perfidies et des cruautés de ces mêmes Saxons, Angles et Danois, que les compagnons de Guillaume dépouillaient à leur tour.

Les Anglais, que les chroniqueurs représentent comme peu courageux dans la guerre et infidèles dans la paix, devinrent un grand peuple sous les rois de race normande [2]. Le caractère fier et indomptable des conquérants se communiqua à la nation, et laissa dans les mœurs des traces indestructibles. Cependant si la chevalerie y fut toujours aventureuse et vaillante, le dur esprit de la conquête, l'indépendance des barons, la rudesse des habitants, l'amour du gain et du trafic, et surtout de cruelles et interminables guerres de succession, la rendirent moins généreuse que dans les autres contrées de l'Europe. Nous aurons à renouveler cette observation en suivant les progrès et l'influence de la chevalerie sur la noblesse féodale et les guerres du moyen âge.

La voix de Pierre l'Ermite remplissait alors le monde, et donnait rendez-vous au tombeau du Christ à tous les chrétiens de l'Occident. Le pape Urbain II venait de convoquer un concile général à Clermont pour y exposer les douleurs de l'église et la désolation de la cité sainte (18 nov. 1095).

Des rives du Rhin aux Pyrénées, les chevaliers français étaient accourus à la voix du pontife. Ils avaient rempli les villages voisins et « dressé leurs tentes et pa-
» villons au milieu des champs et des prairies, encore que la saison et le pays
» fussent d'extrême froidure [3]. »

[1] De rapinâ quicquam possidere noluit; suis contentus aliena respuit.

[2] Angli nec in bello fortes, nec in pace fideles...... Jam indè Anglia inter florentissimas orbis christiani gentes in primis floruit.

[3] Guillaume Aubert. *(Histoire des Croisades).*



Les premières séances du concile furent consacrées à la réforme des mœurs et de la discipline ecclésiastique, à la répression des guerres particulières et de l'adultère couronné. « La trève de Dieu embrassa les vigiles et les fêtes de la bienheureuse vierge Marie et des saints apôtres. Elle s'étendit depuis l'Avent du » Seigneur jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave » de Pâques, depuis le premier jour des Rogations jusqu'à l'octave de la Pentecôte, » et en tout temps depuis la quatrième férie, soleil couchant, jusqu'à la seconde » férie, au lever du soleil. Il fut en outre décidé que toutes les églises et leurs parvis, » les croix des chemins, les moines et les clercs, les religieuses, les femmes, les » pélerins, les marchands et leurs domestiques, les bœufs, les chevaux de labou- » rage, les herseurs, les hommes conduisant les charrues, ou cherchant près » d'elles un lieu de refuge [1], les terres et seigneuries des saints, des orphelins et » des veuves, jouiroient d'une paix perpétuelle; que l'anathème frapperoit tous » les hommes de douze ans et au-dessus, qui refuseroient d'accepter la paix et la » justice; qu'enfin les mêmes foudres atteindroient les faussaires, les ravisseurs, » les recéleurs, ceux qui s'assembloient dans les châteaux pour exercer le brigan- » dage, les seigneurs qui leur donneroient asile, ceux qui communiquoient avec » eux, et les prêtres qui les admettoient aux saints mystères [2]. »

[1] On est saisi d'admiration à la vue de cette touchante sollicitude du christianisme pour de pauvres laboureurs. La charrue emprunte à la croix sa vertu divine, et devient comme elle un signe de salut.

[2] Orderic Vital. — Nous empruntons aux *Archives d'Anjou*, savant et précieux ouvrage, publié dernièrement par M. Marchegay, le curieux document qui suit. Il prouve à quel point le clergé avait adouci le servage, avant de proclamer le complet affranchissement du peuple. Cette pièce porte la date de 1055.

CARTA RAGNULFI PISCATORIS DE DUOBUS FILIIS SUIS JOHANNE ET CHRISTOFORO.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Sigo, abbas gratia Dei.

Notificetur indiculo scripti hujus omnibus fidelibus sanctæ Dei æcclesiæ quia ingenuus quidam homo, vocabulo Ragnulfus, postulavit nos diutius, monachos scilicet sancti Florentii, quatinus reciperemus, ipso tradente, in servitio ejusdem sancti, duos pueros ex se quidem genitos sed pre inopia sufficienter eos non prevalentem nutrire. Nos vero multoties postulationem ejus repulimus. Tandem improbitate ejus fatigati, consulti cum familiaribus nostris, ad ultimum respondimus quia si ipse eos sancto Florentio in perpetuo servitio cum ipsorum posteritate, ad altare suum, traderet et mater ipsorum hoc ut ipse vellet et auctorizaret, oblationem ejus amplius non repelleremus. Qui gavisus, hæc

CHARTE DE RANULFE, PÊCHEUR, POUR SES DEUX FILS JEAN ET CHRISTOPHE.

Au nom de la sainte et individuelle Trinité, Sigon, abbé par la grâce de Dieu.

Il est notifié par la teneur de cet écrit à tous les fidèles de la sainte église de Dieu, qu'un homme libre, nommé Ranulfe, nous a demandé depuis long-temps, à nous moines de saint Florent, de recevoir comme serfs de ce saint, deux enfants qu'il avait engendrés, mais qu'il ne pouvait nourrir à cause de sa misère. Nous avons repoussé sa demande bien des fois. Enfin, fatigués par son opiniâtreté, après avoir consulté nos familiers, nous avons à la dernière extrémité répondu que s'il voulait lui-même les livrer au servage perpétuel de saint Florent, au pied de son autel, et si leur mère le voulait et l'autorisait, nous ne refuserions pas davantage cette oblation volontaire. Le pêcheur ravi s'écria

La dixième séance du concile de Clermont s'ouvrit sur la place publique. Aucun édifice, aucune église n'eussent été assez vastes pour contenir la foule qui se pressait à ce sublime spectacle. L'Ermite Pierre, vêtu de son humble costume de pélerin, y parut à côté du souverain pontife. Dans un langage emprunté aux livres saints, Urbain II retraça d'abord les souffrances de Jérusalem, les profanations de son sanctuaire, la cruauté inouïe des Arabes, les supplices des pélerins et l'esclavage des fidèles.

Puis s'adressant directement à la chevalerie de France :

« Venez donc, leur dit-il, guerriers choisis de Dieu qui brillez au-dessus de » tous par la foi catholique et la gloire des armes; postérité sortie de pères in- » vincibles, ne dégénérez point, mais rappelez-vous les glorieux gestes de Char- » lemagne et de vos ancètres. Que chacun ceigne ses reins d'une puissante épée; » marchez, et le Seigneur sera avec vous. »

que telle était sa volonté et renouvela ses instances avec plus de force. Il affirma que sa femme, la mère des deux enfants, se réunissait à lui dans la même intention et la même demande. En conséquence, nous avons consenti à ce que réclamaient le père et la mère; les enfants eux-mêmes le demandaient formellement. Un jour donc, le père amena ses enfants au monastère. Or, il y avait une grande affluence de peuple, et un grand nombre de moines étaient présents, car la messe du dimanche commençait. Alors, le père, devant l'autel de saint Florent, consacra à son servage perpétuel les deux enfants avec toute leur postérité. Et comme les clercs et laïcs qui étaient présents demandaient à ces enfants s'ils voulaient devenir les serfs de saint Florent, suivant la volonté de leur père, ils répondirent hautement que telle était leur volonté. Les choses s'étant ainsi passées, nous avons reçu les enfants devant tout le monde, et nous leur avons enjoint le servage auquel ils se dévouaient. Le plus âgé s'appelle Jean et le plus jeune Christophe. Bien que plusieurs témoins aient été présents à cette tradition, et qu'elle puisse se confirmer par leurs témoignages, cependant nous les désignons ici par leurs noms : Hotton, clerc de Saint-Martin; Jean de Saint-Hilaire; Sigon, abbé; Eventius, gardien du monastère; Frédéric, moine; Warner, moine, et tous les autres moines spectateurs et auditeurs, et par conséquent témoins.

esse suam voluntatem et deprecationem sepius retulit. Uxorem vero suam, mater scilicet puerorum, ita velle et deprecari similiter asseveravit. Assensimus igitur quod deprecabantur pater et mater; nam et ipsi pueri hoc requirebant intentissime. Uno itaque *die, adduxit* pueros ad monasterium pater ipsorum. Frequens vero populorum conventus aderat, monachique *plurimi* asstabant; missa enim dominico die incipieba*tur. Pater eos* tradidit, ad altare sancti Florentii, ipsi sancto in perpetuos servos, cum omnibus qui ex eis nascerentur. Cumque clerici et laici qui asstabant requirerent a pueris utrum sic vellent esse servi sancti Florentii, sicut pater eorum devovebat, dixerunt se id valde velle atque optare. His ita dictis vel factis, accepimus pueros coram plurimis, et servitium quod facere valebant eis injunximus. Senior vero ex eis vocatur Johannes, junior Christoforus. Hujus *traditionis*, licet plures testes affuerint ipsaque res suis utatur testimoniis, hos tamen *singula*tim nominamus : Holto, clericus Sancti Martini, Johannes de Sancto Hylario; abbas Sigo; Eventius, prepositus monachorum; Fredericus, monachus; Warnerius, monachus, aliique omnes monachi visores ac auditores et ideo testes.

Orig. mutilé.

ARCH. D'ANJOU, page 233.

« Tournez contre les ennemis de la foi et du nom du Christ ces armes que » vous avez injustement ensanglantées du meurtre de vos frères. Ceux qui com- » mettent le larcin, l'incendie, le rapt, l'homicide, n'entreront point dans le » royaume du ciel. C'est au nom du Seigneur, et pour la rémission de vos crimes, » que nous vous invitons tous à prendre compassion des calamités de Jérusalem, » et à réunir vos forces pour résister à ceux qui ont juré d'exterminer le nom « chrétien [1]. »

A ces paroles brûlantes, un enthousiasme, qui ne se reverra plus, et que n'inspira jamais l'éloquence humaine, s'empara de cette foule, et mille cris de Dieu le veult (Diex le volt)! montèrent jusqu'au ciel. « Ah! sans doute, il le veut! reprit » le pieux pontife, et il vient de vous révéler le cri de la guerre sainte. Jésus- » Christ lui-même sortant du tombeau, vous présente sa croix; portez-la sur vos » épaules, sur vos poitrines, sur vos armes et vos bannières: c'est le signe qui » doit réunir les enfants d'Israël, et les conduire au triomphe ou au martyre. »

Les spectateurs étaient saisis d'une exaltation inexprimable. Les uns confessaient à haute voix leurs injustices et leurs violences; d'autres embrassaient leurs ennemis et versaient des torrents de larmes; on n'entendait que les gémissements du repentir, les cris d'enthousiasme et le chant des cantiques. Les chevaliers et les barons, oubliant leurs injures personnelles, jurèrent de chasser les Sarrasins de la Terre Sainte; tous demandèrent la croix et à *entrer dans la voie de Dieu.*

Alors, sur un signe du pontife, les fidèles tombèrent à genoux en se frappant la poitrine. Urbain étendit ses mains vénérables, et fit descendre sur eux le pardon du ciel.

L'Orient et l'Occident s'émurent à cette grande nouvelle. « Portée par le souffle » divin et non par la voix de l'homme [2], » elle se répandit au loin avec une incroyable rapidité. Urbain continua de parcourir la France en prêchant la croisade. Partout il voyait les populations se lever à sa voix. Il n'y avait plus d'autre patrie que la terre arrosée du sang du Sauveur. Dans les églises des villes, des couvents et des villages, dans les chapelles des châteaux, les prêtres n'étaient point assez nombreux pour bénir les croix et les armes des pélerins.

[1] L'histoire a conservé le discours d'Urbain II. Baronius en donne trois copies peu différentes entre elles. Nous avons suivi littéralement ici les versions de Guillaume de Tyr et de Robert le Moine. (Collection Guizot.)

[2] Robert le Moine.

Ce sublime élan, venu de France, comme tout ce qui est grand et digne d'un regard du ciel, ne tarda pas à ébranler l'Europe entière. De l'Allemagne, de l'Italie, de l'Angleterre et des pays du Nord accoururent des guerriers se joindre aux croisés français. L'Espagne même, qui depuis Pélage luttait contre les Maures, envoya ses enfants chasser les Sarrasins, des lieux d'où ils étaient partis sous les ordres de Tarif pour envahir son sol.

« Ung si merveilleux mouvement estoit par toute celle terre d'Occident, que à » peine trouvissiez maison de qui aucun n'eust entreprise celle voye. Je ne vous » dy mie que tous ceulx qui y allèrent eussent sage et pure intention à Nostre » Seigneur, car aucuns moines yssoient de leurs cloîtres, sans le congié de leurs » abbés et prieurs [1]. »

Urbain II avait mis les croisés, leurs biens et leurs familles sous la protection de l'église. Dispensés de payer les redevances féodales et d'obtenir le consentement de leur seigneur pour vendre ou engager leurs fiefs, ils ne pouvaient être poursuivis par leurs créanciers, et n'étaient justiciables que des cours ecclésiastiques. Chez quelques-uns sans doute l'amour de la liberté et de la licence, l'inconstance naturelle à l'homme, la passion de la guerre, l'ambition, l'impunité, l'espoir d'un sort meilleur et de racheter leurs crimes par les armes, furent les principaux mobiles. Mais chez l'immense multitude, il n'y eut pas d'autre guide que la *sainte folie de la croix*.

De nombreux prodiges avaient manifesté la volonté divine. Une pluie d'étoiles de feu était tombée par un ciel serein; on avait vu apparaître tout-à-coup une comète en forme de lance, et des chevaliers combattre dans les airs, sous l'étendard de la croix; les ombres des saints et des héros apparaissaient aux pieux cénobites; à Aix-la-Chapelle, Charlemagne s'était soulevé dans sa tombe, et pendant dix jours entiers des croix lumineuses avaient brillé à Cologne sur les habits des pélerins [2].

Les artisans, les marchands et les laboureurs abandonnaient leurs champs, leurs professions et leur négoce. Les seigneurs, qui peu auparavant ne songeaient qu'à agrandir leurs domaines et à augmenter leur puissance, affranchissaient leurs vassaux, concédaient des chartes aux communes, vendaient leurs héritages

[1] Bernard le Trésorier.
[2] Orderic Vital, Foucher de Chartres, Guillaume de Tyr, Albert d'Aix.

et leurs châteaux pour lever des hommes d'armes [1]. Le fils aîné du Conquérant, le brave Robert Courte-Heuse, avait donné le premier l'exemple, en engageant son duché de Normandie à son frère Guillaume le Roux, en échange de dix mille marcs d'argent.

La paix et l'abondance semblaient être tout-à-coup descendues du Ciel. Tandis qu'une bonne armure et un noble cheval de guerre se vendaient au poids de l'or, le blé, les vivres, et les autres productions du sol n'avaient plus de valeur. « Alors, » dit un historien contemporain, sept brebis n'étoient achetées que sept de- » niers [2]. »

« Le menu peuple, les chevaliers, les barons et autres, si comme ils estoient » accointés les ungs des autres, s'entremandoient messages et lettres pour accor- » der d'aller ensemble, le temps du partement et le chemin qu'ils tiendroient [3]. »

Le pape et les principaux seigneurs avaient fixé le départ à la fête de l'Assomption de l'année suivante; mais dès les premiers jours du printemps rien ne put contenir l'impatience de la multitude qu'entraînait Pierre l'Ermite. « Quant le » mars fust venu, vous veissiez appareiller chevaux, palefroys et destriers, tentes » et pavillons faire, et armeures chargier. La menue gent ne se chargeoit pas » moult de tentes ne d'armeures: ils ne les pussent porter. Se garnissoit chascun » selon ce qu'il estoit. Quand le jour du partement venoit, là veissiez granz dou- » leurs et granz pleurs au despartir des pélerins. Car peu y avoit hostels dont » aulcun ne s'en allast; et tele maison y avoit, dont toute la famille s'en alloit » ensemble; ils menoient leurs femmes, et portoient leurs petits enfants [4]. »

Toutes les conditions et tous les âges étaient mêlés dans cette foule confuse.

[1] Excepté un petit nombre de pièces historiques ayant un rapport direct avec les faits de la guerre sainte, tous les titres, qui nous restent des croisades, constatent cet inexplicable désintéressement; ce sont des testaments remplis de legs et d'aumônes, et surtout des emprunts datés de Jérusalem, de Saint-Jean d'Acre, de Damiette, et des autres villes de Syrie et d'Égypte, contractés ou cautionnés par les chevaliers croisés. Dans une notice sur Loys de Beauvau, *ditteur du Pas d'armes de la Bergière*, nous avons publié à la fin de ce volume une de ces *obligations* de nos pères. En nous bornant ici à l'Anjou, nous ne connaissons pas d'autres titres authentiques constatant la participation aux guerres d'outremer des maisons de Beauvau, de Cossé, de Broc, d'Anthenaise, d'Andigné, de la Berraudière, de la Planche Rhuillé, Turpin de Crissé, Siochan de Kersabiec, de Caqueray et de Quatrebarbes.

Si nous ne nommons pas ici les Maillé, c'est que les chroniques des Croisades resplendissent de leur gloire.

[2] Guibert.

[3] Bernard le Trésorier.

[4] Bernard le Trésorier.

Des familles entières suivaient leur chef sur des charriots traînés par des bœufs; des femmes, des moines et des vieillards se croisaient au milieu des gens de guerre; quelques chevaliers chevauchaient, précédés de leur meute, le faucon sur le poing; le plus grand nombre des pélerins marchaient sans ordre, armés de piques, de haches, de masses d'armes, d'arcs et de javelots. « Les sauterelles n'ont » pas de roi, et cependant elles s'avancent par bandes [1]. »

Nous n'avons point ici à raconter la marche et les malheurs de ces premiers croisés, et leur entière destruction sur les rives du Danube et dans les plaines de Bythinie. Un enthousiasme aveugle, l'oubli des plus simples précautions humaines et les désordres d'une multitude indisciplinée, « qui ne vouloit avoir ne endurer la » maistrise des prudhommes [2], » furent l'unique cause de cet affreux désastre. La mission de Pierre l'Ermite était accomplie, celle de la chevalerie commence.

« O ordre trois fois heureux, s'écrie le moine Robert, qui, jusqu'à présent » souillé d'un sang homicide, aujourd'hui participant des sueurs des saints, êtes » couronné de lauriers comme les martyrs. Vous fûtes jusqu'à ce jour aux yeux » de Dieu un sujet de colère; maintenant, nouveaux Machabées, vous devenez le » rempart de sa foi [3]. »

Dans cette sainte représaille des populations chrétiennes qui se levaient de l'Occident pour refouler au désert les enfants du prophète, après quatre siècles

[1] Guibert.

[2] Bernard le Trésorier.

[3] Le même chroniqueur, dans son style à la fois naïf et pittoresque, raconte ainsi la manière dont Boëmond prit la croix devant la ville d'Amalfi :

Ce prince prudent et de grand esprit, ayant appris qu'une nombreuse armée de croisés, commandée par Hugues de France et le comte de Toulouse, traversoit l'Italie au cri de *Dieu le veult*, avec tant de dévotion et de gravité, que nul ne se pouvoit trouver à qui elle eût fait tort, loua Dieu de plus en plus, et enflammé d'un zèle pareil, se fit apporter deux manteaux précieux, et les faisant couper en lanières ordonna qu'on en formât des croix; puis il dit à tous ses hommes, tant fantassins que cavaliers : « Si quelqu'un appartient » au Seigneur, qu'il se joigne à moi. O vous, mes chevaliers, soyez les chevaliers de Dieu, prenez avec » moi la route du Saint-Sépulcre, et servez-vous de tout ce qui m'appartient comme de votre bien. Ne » sommes-nous pas de race françoise? Nos pères venus de France ne se sont-ils pas rendus maîtres de cette » terre à main armée? O honte! nos parents et nos frères iroient sans nous en paradis! Si cette divine milice » va combattre sans nous, nous et nos enfants serons à juste titre accusés dans les siècles à venir, d'avoir » défailli du courage de nos ancêtres. » Lorsque le vaillant chevalier eut fini ce discours, tous ceux qui étoient présents s'écrièrent : « Nous irons avec toi, et engageons notre foi de faire le voyage du Saint- » Sépulcre. » Alors cet homme sage et habile ordonna d'apporter les croix qu'il avoit fait faire, et lorsqu'elles furent apportées, dit : « Si vous voulez joindre les faits aux paroles, prenez chacun une de ces » croix. » Alors tous vinrent en foule pour en prendre, et tant en voulurent que les croix manquèrent.

(Robert le Moine, *édition Guizot*).

d'outrages et d'invasions, Constantinople avait été choisie pour le lieu de rendez-vous général. Cinq cent mille fantassins et cent trente mille cavaliers campaient sur les deux rives du Bosphore. Ils reconnaissaient pour chefs l'illustre duc de Basse Lorraine, Godefroy de Bouillon et ses frères, Robert de Normandie, Hugues de France, Étienne, comte de Blois, Robert de Flandre, l'épée et la lance des chrétiens, le pieux Adhémar de Monteil, évêque du Puy, le vieux Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, l'ami et le compagnon du Cid, le fils de Robert Guiscard, Boëmond, prince de Tarente, et ce vaillant et beau Tancrède, fleur de toute chevalerie, modèle accompli des paladins et des héros, dont les chroniqueurs et le poëte de Sorrente ont chanté à l'envi les vertus et les exploits.

L'armée des croisés, immense réunion de tous les peuples chrétiens, présentait alors un admirable spectacle. Chaque nation rangée autour de la bannière de son prince, avait son camp particulier. Au centre s'élevaient de vastes tentes comparées aux *tabernacles de Cédar*, où, chaque jour au lever du soleil, étaient célébrés les Saints Mystères. Les chants de guerre, les pieux cantiques, le son des tambours et des trompettes marquaient l'heure du départ, des rassemblements et de la prière. Malgré la différence de mœurs et de langage et l'absence d'un chef unique, la paix et l'union régnaient parmi cette multitude, « qui ne formait plus qu'un » peuple sous les ordres de Dieu. »

Nous ne suivrons point les croisés au siége de Nicée, dans leur marche triomphante à travers l'Asie mineure, à la bataille de Dorylée, à la prise d'Antioche, et sous les murs d'Edesse, de Jérusalem et d'Ascalon. Notre but n'est point de chanter les guerres saintes, mais de faire remarquer l'influence qu'elles exercèrent sur la chevalerie d'Occident.

A dater de cette époque, un caractère profondément religieux s'attache à cette glorieuse institution; et des sentiments, qui semblaient jusque-là ne pas devoir franchir l'enceinte des cloîtres, s'allient sans effort aux vertus guerrières et à l'enthousiasme de l'honneur. Le christianisme, plus puissant que l'épée, domine et règle la force matérielle. Il plie sous sa loi les plus fiers barons, et en fait, au gré de Dieu, des saints ou des héros. Nos chroniques nous représentent ces hommes de fer, à genoux devant leurs vassaux, pour implorer le pardon de leurs violences; ils abaissent sur la cendre leurs fronts victorieux, et en guise de cilice, font river leurs armures [1]. Dans les revers amenés par l'imprévoyance et l'indiscipline féo-

[1] Légende de saint Guillaume, comte de Poitiers, père de la belle Aliénor d'Aquitaine. Il se convertit à la voix de saint Bernard, répara ses injustices, et passa en Palestine, où il vécut vingt-cinq ans, scellé dans sa cuirasse, au milieu des plus grandes austérités.

dales, le pauvre moine, qui leur reproche leurs crimes, réveille leurs remords, et ranime leur constance; ils versent des larmes abondantes, s'humilient à cette voix du ciel, et oublient leurs ressentiments et leurs discordes. Dans la victoire, au contraire, ils offrent à Dieu seul les joies et les gloires du triomphe.

Raoul de Caen, après avoir raconté les merveilleux exploits de Tancrède, ne peut contenir son étonnement, en le voyant faire jurer à son fidèle écuyer de ne pas révéler les faits d'armes dont il est témoin. Godefroy refuse de ceindre un diadème d'or dans la ville où le fils de Dieu n'a trouvé qu'une couronne sanglante, et ne veut accepter d'autre titre que celui de défenseur du tombeau du Christ. Le pieux conquérant de Jérusalem, « sans escorte et sans pompe, assis sur un sac de » paille, n'ayant ni tapis, ni vêtements de soie, » reçoit les députés de la ville de Samarie, et leur dit que la terre, qui sera bientôt sa demeure, peut bien lui servir de siége pendant sa vie. Frappés d'admiration les chefs arabes s'écrient: « Cet » homme est vraiment celui qui doit conquérir l'Orient, et gouverner les nations[1]. »

Richard Cœur-de-Lion lui-même, malgré ses emportements et ses passions, n'est point étranger à ce nouveau genre d'héroïsme. Dans une lettre qui nous reste de lui, où il annonce la grande victoire remportée sur Saladin, dans les plaines d'Arsur, il implore humblement les prières des fidèles, et ne prononce son nom, que pour apprendre à l'abbé de Clairvaux, qu'une flèche lui a fait une légère blessure. Cet oubli de sa propre renommée, ce sacrifice volontaire de la gloire est peut-être le plus magnifique hommage que la chevalerie ait jamais rendu à Dieu.

Le sentiment de fraternité évangélique, qui s'était réveillé dans les cœurs au récit des infortunes des chrétiens d'Orient devait s'accroître sous la tente, en face des périls communs et des calamités de ces lointains pélerinages. « Nous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, disait l'évêque du Puy à ses compagnons d'armes, nous sommes les enfants de Dieu, nous sommes tous frères[2]. »

Ces paroles étaient sans cesse répétées par le clergé et les prédicateurs des guerres saintes. Un esprit de charité, de dévouement et d'abnégation embrasait les croisés, et maintenait la concorde et la paix parmi tant de peuples divers, que la même foi entraînait de tous les points de l'Occident, vers les lieux consacrés par la mort du Sauveur. Chaque baron, en se faisant suivre de ses vassaux, prenait

[1] Guillaume de Tyr.
[2] Raynaud d'Agiles. (*Bibliothèque des Croisades*).

Dieu à témoin qu'il veillerait sur leurs jours, et les ramenerait avec son aide au sein de leur famille. La malédiction de la terre et du ciel flétrissait à tel point la désertion et le parjure, qu'un chroniqueur contemporain refuse de signaler le petit nombre de chevaliers qui abandonnèrent l'armée avant la conquête de Jérusalem, dans la crainte de voir leurs noms rayés du livre de vie [1].

L'histoire à toutes ses pages célèbre le dévouement réciproque des vassaux et du seigneur. Au combat de Jaffa, Richard s'élance presque seul au milieu des Sarrasins, à la défense du comte de Leicester. Il repousse les prières de ses barons, en disant : « Non je ne serois plus roi, si je ne savois mépriser la mort pour secourir ceux qui m'ont suivi dans la guerre [2]. » Peu de jours auparavant, un chevalier français, Guillaume de Pratelles, voyant ce prince près de succomber sous une multitude d'ennemis, attirait sur lui tous leurs efforts, en s'écriant : « Reconnaissez à ces coups le roi d'Angleterre! » et par ce sublime mensonge, conservait la liberté et la vie du héros.

Les serfs et les vassaux étaient devenus la propre *famille* du chevalier qui avait levé bannière, et nos naïfs chroniqueurs n'ont pas d'autre terme (familia) pour exprimer à la fois les liens du sang et ceux du vasselage. Cette fraternité d'armes s'étendait à tous les guerriers de la croix. Aux siéges de Nicée et d'Antioche, ils mettaient en commun leur or, leurs vivres et les dépouilles des vaincus.

« Si un Breton, un Allemand, ou tout autre, dit Foulcher de Chartres, vouloit
» me parler, je ne savois pas lui répondre; mais quoique divisés par la différence
» des langues, nous paroissions ne faire qu'un seul peuple, à cause de notre amour
» pour Dieu et le prochain. »

Cette héroïque charité brilla surtout au milieu des désastres de la croisade de saint Louis. L'exemple du pieux monarque, « qui aymoit mieulx mourir que laisser son peuple et les pauvres prisonniers, pris au service de Dieu et au sien, » avait été suivi par ses chevaliers et ses barons. Le bon sire de Joinville nous apprend qu'il resta avec le saint roi, et prolongea son séjour en Syrie, parce que son cousin, monseigneur de Bollainmont, que Dieu absoille, « lui avait dit à son départ : « vous en alez outre mer, or vous prenés garde au revenir; car nul che-
» valier, ne povres, ne riche, ne peut revenir, que il ne seit honni, se il laisse en

[1] *Histoire des Croisades.*
[2] Gauthier Vinisauf. (*Bibliothèque des Croisades*)

» la main des Sarrasins le peuple menu (de) Nostre Seigneur, en laquelle compain-
» gnie il est alé. »

Sans doute ces admirables sentiments ne bannirent pas toujours les dissensions, les haines et la licence. Plus d'une fois les épées brillèrent au soleil, et les plus illustres chefs, près de croiser les lances et de verser le sang chrétien, continrent à peine leurs colères. Mais si elles avaient la violence des tempêtes, elles se calmaient comme elles. Les paroles de paix des religieux et des évêques, la vue du Calvaire, le souvenir du divin pardon du Christ, suffisaient pour faire oublier les plus mortelles injures; et l'union et la charité régnaient de nouveau sous les drapeaux de la croix.

L'histoire a conservé la touchante lettre que les compagnons de Godefroy écrivirent après la première croisade, aux chrétiens d'Occident, pour leur recommander leurs frères. « Nous vous supplions, disaient-ils, par Notre Seigneur J.-C.,
» qui fut toujours avec nous et qui nous a sauvés de toutes nos tribulations, de
» vous montrer reconnaissants envers vos frères, qui retournent vers vous, de
» leur faire du bien, de leur payer ce que vous leur devez, afin de vous rendre
» agréables au Seigneur. »

Le départ des princes et des barons avait affranchi les communes; la croix et l'épée rendaient libre le pauvre serf au retour du saint pélerinage. Il revenait à sa chaumière, des palmes à la main, et la foule des fidèles se pressant autour de lui, chantait l'*hosanna*, et faisait retentir l'air de sacrés cantiques.

L'histoire de la chevalerie est intimement unie à celle des Croisades; c'est dans ces guerres religieuses que la noblesse féodale puisa cette foi ardente, cette élévation d'âme et de cœur, cet esprit de sacrifice, cette générosité chrétienne et cette pitié pour le faible, qui firent briller tant d'éclatantes vertus, au milieu des ténèbres du moyen âge, et donnèrent naissance à ces grands ordres chevaleresques, qu'une providentielle destinée élevait comme une barrière d'airain aux deux extrémités de l'Europe, contre les invasions des Barbares et des Turcs. Institués dans l'origine par de pieux pélerins pour le service des blessés et des malades, ils grandirent avec les périls de la chrétienté, suivirent les ennemis dans leurs phases d'héroïsme, de grandeur et de décadence, et s'éteignirent, leur mission accomplie, quand cessèrent la lutte et les combats.

Il suffit de jeter les yeux sur l'état de l'Europe dans ces siècles d'ignorance pour reconnaître les immenses services rendus par cette sainte chevalerie. Milice régulière

et permanente, alliant aux mœurs austères du cloître l'enthousiasme de la gloire, elle défend presque seule, pendant deux siècles, le royaume de Jérusalem, sert de boulevard à l'Italie, poursuit les pirates qui infestaient les mers, et couvre de sa puissante bannière les pavillons des nations chrétiennes. En Espagne, toujours armée contre les Maures, elle brise dans Grenade les dernières espérances de l'Islamisme, tandis qu'au nord de la Germanie, les chevaliers de l'ordre teutonique, fondent avec l'épée un nouvel empire, et portent l'évangile au-delà des glaces du pôle.

Rien n'est plus digne d'admiration que ces généreux soldats du Christ, se rendant du champ de bataille à l'asile des misères humaines, pour y panser de leurs mains victorieuses les plaies des pauvres pélerins. Le grand maître des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem s'honorait du titre de *gardien des pauvres de Jésus-Christ*, et ses religieux appelaient les malades *nos seigneurs*. L'ordre de Saint-Lazare, dévoué d'une manière spéciale au soulagement des lépreux, choisit longtemps son grand-maître parmi les chevaliers atteints de cette cruelle maladie. A l'exemple du divin fils de Marie, qui en se faisant homme pour nous sauver, accepta nos douleurs, la charité ennoblissait la lèpre elle-même.

Toutes les vertus chrétiennes et guerrières furent l'apanage de ces chevaliers de Dieu, qui comptèrent bientôt dans leurs rangs les noms les plus illustres. « Pauvres, chastes et obéissants, dit saint Bernard, ils vivent sous la protection de leur dame céleste, la bienheureuse reine du ciel; vêtus simplement et couverts de poussière, ils ont le visage brûlé des ardeurs du soleil, le regard fier et sévère. A l'approche du combat, ils s'arment de foi au dedans, et de fer au dehors. Leurs armes sont leur unique parure; ils s'en servent avec courage dans les périls sans craindre le nombre, ni la force des infidèles. Toute leur confiance est dans le dieu des armées; et en combattant pour sa gloire, ils cherchent une victoire certaine, ou une mort sainte et honorable [1]. »

De pareils exemples d'abnégation ne pouvaient rester stériles et sans puissance sur la noblesse féodale; inspirée de ces mêmes vertus, elle se montre presque constamment généreuse et grande, dans ce siècle d'héroïsme qui commence à la prise de Constantinople (1204) et à la bataille de Bouvines (1215), s'écoule, rayonnant de la gloire des Dandolo, d'Innocent III, de Philippe Auguste, de Frédéric II, de saint Ferdinand, de saint Louis, et se clôt aux chants de victoire des nobles montagnards de Schwitz, d'Uri et d'Undervalden et à l'immortel martyre de Wallace.

[1] *Histoire des Croisades*, pièces justificatives.

Une politique tour à tour élevée ou haineuse, comprima l'essor des sentiments chevaleresques sous le long règne de Philippe le Bel. Les violentes querelles avec Boniface VIII et les villes de Flandre, le cruel procès des Templiers, l'affranchissement des communes et des serfs, l'établissement sédentaire des parlements, et l'entrée des *bourgeois et manants* aux états généraux furent les principaux événements de cette période remarquable. La liberté y gagna ce qu'y perdirent la poésie et la gloire.

Exilée momentanément de la terre de France, la chevalerie florissait alors en Écosse de l'éclat le plus pur. Les bardes des Highlands célébraient dans leurs ballades, son patriotisme et sa vaillance; et l'épée de Robert Bruce vengeait son peuple d'un demi-siècle d'invasions sanglantes, de honte et de malheur.

Le récit suivant, emprunté aux annales de Froissard, nous initie à ces mœurs héroïques. Le bon roi Robert, devenu vieux et chargé de maladies, manda tous ses barons et leur recommanda son fils et son royaume. Puis s'adressant au gentil chevalier, messire de Douglas: « Monseigneur Jacques, cher amy, vous savez que » j'ai eu moult à souffrir pour soutenir les droits de cettui royaulme; et quant » j'eus le plus à faire, je fis un vœu que je n'ai point accompli, dont moult me » pèse. Je vouai que s'il estoit ainsi que je visse ma guerre achevée, j'irois ayder » à guerroyer les ennemis (de) Nostre Seigneur. A ce point a toujours mon cueur » tendu; mais Nostre Seigneur ne l'a mie voulu consentir. Puisqu'il en est ainsi » que le corps de moi n'y peult aller, je vueil, sitost que je serai trepassé, que » vous prenez le cueur de mon corps, et le faites bien embaumer, et prendrez tant » de mon trésor qu'il vous semblera que assez en ayez, pour parfournir tout le » véage, pour vous et pour tous ceulx que vous voudrez mener avec vous; et » emporterez mon cueur avec, pour présenter au Saint-Sépulchre, là où Nostre » Seigneur fust enseveli. Et que partout là où vous viendrez que on sache que » vous emportez outre mer le cueur du roi Robert d'Ecosse, et de son commandement. »

« Tous ceulx qui estoient là commencèrent à plorer moult tendrement; et quant » le bon sire Jacques put parler, il répondit, et dit ainsi: « gentil et noble sire, » cent mille mercis de la grand'honneur que vous me faites, que vous de si noble » et tel trésor me recommandez; et je le ferai voulentiers et de clair cueur vostre » commandement, à mon loyal povoir. »

« Adonc, dist le roy, or soit Dieu grâcié; car je mourrai plus à paix dorénavant. »

« Aussitot après trépassa le preux Robert Bruce, et fust le cueur osté et embaumé, ainsi que commandé l'avoit. »

« Quant le printemps vint et la bonne saison, messire Jacques de Douglas » monta sur mer au port de Montrose, et s'en vient en Flandre droict à l'Ecluse, » pour oïr nouvelles, et savoir si aulcun de pardeçà la mer s'appareilleroit pour » aller par devers la sainte terre de Jérusalem. Quant il eut séjourné bien à l'Écluse » par l'espace de douze jours, il entendit que le roy Alphonse d'Espagne guerroyoit » au roy de Grenade, qui estoit sarrasin. Li s'avisa pour mieulx employer son » temps, que quant il auroit là fait sa besogne, il iroit oultre parfaire et achever » ce que chargé et commandé luy estoit. Si se partit, et arriva premier au port » de Valence la Grande, et puis s'en alla vers le roy d'Espagne, qui estoit en ost » (armée) contre le roi de Grenade, sur les frontières de leurs pays. Avint assez » tost après que le dict messire Jacques fust là venu, le roi d'Espagne issit hors » aux champs pour plus approcher ses ennemis, si que ung roy voyoit l'autre à » toutes ses bannières. Et quant Douglas vist la bataille du roy ung petit esmouver, » il cuyda qu'elle alloit assembler (combattre); il qui mieulx voloit estre des pre- » miers que des derniers férit des esperons, et toute sa compaignie avec luy, et » pensoit ainsi que le roy d'Espaigne et toutes ses batailles le suissent (suivissent), » mais oncques cettuy jour ne s'en esmurent. »

La mort de Douglas fut héroïque comme sa vie. Vainement le bon chevalier et les siens firent des prodiges de vaillance. Abandonné des Espagnols, entouré d'une multitude d'ennemis, il détache de son col la boîte d'or qui contenait le cœur de son maître, et la lançant au milieu des Sarrasins : « Marche en avant, s'écrie-t-il, » comme tu le faisois pendant ta vie; ton fidèle Douglas va te suivre ou mourir. » Ses compagnons se précipitent avec lui dans la mêlée. Presque tous succombèrent, mais le petit nombre de chevaliers qu'épargna la mort, mirent en fuite les mécréants et revinrent en Écosse en grand deuil avec le corps de Douglas et le cœur de leur roi (1330).

Saint Louis, dans *ses Établissements*, cet admirable monument de législation, élevé sous le chêne de Vincennes, avait remplacé par la preuve testimoniale le combat judiciaire. Ce pieux monarque, qui, avant de faire voile pour la Terre Sainte, avait envoyé dans tout son royaume des religieux franciscains pour réparer auprès du plus pauvre de ses sujets les injustices ignorées ou commises en son nom, ne croyait pas que la force tint lieu du droit, ni que Dieu protégeât toujours l'innocence par des miracles. Les *Réglements* de Philippe le Bel, en complétant l'œuvre de son immortel aïeul, régularisèrent les formes de la justice. Mais par

une concession rétrograde, conforme aux mœurs du temps, ils rétablirent, en l'absence de tout témoin, et dans de rares et graves circonstances, le *jugement de Dieu* par les armes [1]. La chevalerie ne pouvait renoncer encore à jeter son épée dans la balance : elle n'avait point, comme le saint roi, devancé son siècle; et Dieu, son droit et son courage lui paraissaient un plus sûr appui que l'opinion flottante des hommes [2].

Les trois fils de Philippe le Bel lui succédèrent tour à tour. Quatorze années suffirent à ces trois règnes, comme pour démontrer le néant et l'inconstante mobilité des grandeurs de l'homme. Les chartes d'affranchissement se multiplièrent sous ces princes; et leur enregistrement, par les parlements et les nouveaux corps judiciaires, leur donnèrent une solennelle consécration et posèrent le sceau à l'alliance de la royauté et du peuple [3]. Mais déjà le christianisme avait tellement modifié les mœurs et adouci le servage, que plusieurs, habitués à leurs chaînes, *méconnurent la grandeur du bienfait.* Il fallut qu'une ordonnance de Louis X intervînt et les forçât, par des peines pécuniaires, d'accepter la liberté. « Le génie » de l'homme, dit M. de Châteaubriand, est comme l'aigle; lorsqu'il est nourri » dans la domesticité, et qu'on veut le rendre aux champs de l'air, il refuse de » s'envoler, et ne sait user ni de ses serres, ni de ses ailes. »

[1] *Constitutions faites par le bon roy Phelippe de France, pour régler les cérémonies et ordonnances, qui se appartiennent à gaige de bataille fait par querelle.* M. Crapelet a publié en 1830 ce précieux manuscrit.

[2] « Or, faisons à Dieu prière, qu'il garde le droit à qui l'a; et chascun bon crétien deffende d'encheoir en tel péril. Mais qui se plaint, et justice ne treuve, la doibt (de) Dieu requérir; et se l'intéressé, sans orgueil ne maltalent, pour son bon droit seulement requiert bataille, ne doibt doubter (redouter) engin ne force; car le vray juge sera pour luy. »

Cérémonies des gages de bataille; Ordonnances de Phelippe le Bel.

[3] Une ordonnance de Louis le Hutin, en date du 3 juillet 1315, citée par M. de Châteaubriand, contient ces remarquables considérations :

« *Comme selon le droit de nature chascun doibt naistre Franc;* et par aulcuns usages ou coustumes, qui de grant ancienneté ont été introduites et gardées jusques cy en nostre royaulme; et par adventure pour le meffet de leurs prédécesseurs, moult de personnes de nostre commun peuple soient encheues en lien de servitudes et de diverses conditions, qui moult nous desplait. Nous considérants que nostre royaulme est dict, et nommé *le royaulme des Francs* et voulants que la chose en vérité soit accordant au nom, et que la condition des gents amende de nous en la venue de nostre nouvel gouvernement: par délibération de nostre grant conseil, avons ordené et ordenons que généraument, par tout nostre royaulme, de tant comme il peut appartenir à nous et à nos successeurs, *telles servitutes soient ramenées à franchises;* et à tous ceulx, qui de ourine (origine) ou ancienneté, ou de nouvel par mariage, ou par résidence de lieues, de serve condition sont encheues, ou pourroient eschoir en liens de servitute, *franchise soit donnée o (avec) bonnes et convenables conditions.* »

« La liberté, ajoute M. de Châteaubriand, a toujours précédé le despotisme dans notre belle patrie; et dès le quatorzième siècle, la France marchait à la tête de la civilisation de l'Europe. »



Le règne de Philippe de Valois (1328 à 1350) fut la première application de la loi salique. Il vit naître la lutte acharnée de deux grands peuples; l'existence de la France en fut l'enjeu, pendant deux siècles entiers, Le sang de la chevalerie coula à torrents, dans ces guerres impitoyables. Elle y montra cet ardent amour de la patrie, ce mépris de la vie et des périls, cette haine de l'étranger, et toutes ces nobles passions dont l'énergie et la constance triomphent des jeux de la fortune et fondent les grands empires. Un implacable ressentiment brisa tout-à-coup les liens qui unissaient l'Angleterre à la France. Oublieux de leur origine, les fils des Plantagenêts entrèrent dans la lice, avec l'orgueil et la colère du vassal rebelle. Comme s'il ne restait plus de *fers de lance* dans le royaume des Lys, le glorieux écusson de Bouvines fut peint sur les bannières à côté des léopards; et quand l'épée de Duguesclin, de Jeanne d'Arc, de Dunois, de Montmorency et de François de Guise les eut à toujours chassés du sol de France, ils prirent l'Océan pour dernier champ de bataille.

Un poëme, dont nous donnerons l'analyse dans la suite de cet ouvrage, le *Vœu du héron*, nous initie à ces querelles sanglantes. Robert d'Artois, réfugié en Angleterre, place un héron au milieu d'un festin, et fait jurer, sur cet oiseau, à Édouard et à ses chevaliers, de porter en France le fer et la flamme. Des chants de mort, des vœux impies, de sombres imprécations se mêlent tout-à-coup aux sons de la mandore et aux ballades des ménestrels. Cette scène lugubre, provoquée par un prince du sang de saint Louis, félon et traître à sa patrie, a quelque chose d'infernal, comme les malédictions du Dante, et les cris de rage d'Ugolin, élevant sa tête au-dessus de la glace éternelle et rongeant le crâne de son ennemi.

Il est difficile sans doute de faire la part de la vérité et de la fable, dans ces récits rimés qu'affectionnait le moyen âge. Mais si, comme le prétend Sainte-Palaye, le *Vœu du héron* fut la première scène du terrible drame, joué entre les deux nations, il restait encore du sang de pirate dans les veines de ces fils de Rollon et d'Hastings [1].

[1] Je veu et j'i prometh, et le voel affier,
Que, se li Rois englois passoit delà la mer,
Et permi Cambresis voloit en Franche entrer,
Que j'iroie le fer par devant li bouter;
Et si n'espargneroie ne moustier, ne autel,
Femme grosse, n'enfant que je peusse trover,
Ne parent, ne amis, tant me peust-il amer,
Pour tant que il vausist roy Édouard gréver.
Or, arviegne qu'avienne, j'i voel avanturer.
Vœu de Jehan de Fauquemont.
Vœu du Héron.

Dans le poëme du combat des *Trente*, que nous a laissé un trouvère inconnu, Beaumanoir s'adressant à Bembrough, gouverneur anglais de Ploërmel, lui reproche de maltraiter les pauvres habitants des campagnes, de les enlever à la charrue et « de les lier deux à deux comme bœufs et vaches que l'on mène au marché. »

« Chevaliers d'Angleterre, ajoute-t-il, vous vous rendez bien coupables de tour- » menter ceux qui sément le blé, et qui nous procurent en abondance le vin et » les bestiaux. S'il n'y avoit pas de laboureurs, je vous dis ma pensée, *ce seroit* » *aux nobles à défricher la terre.* »

Le preux chevalier laisse éclater sa généreuse indignation, en entendant le refus de Bembrough. Il s'en remet « au roi de gloire, qui sait et voit tout » pour soutenir le bon droit. Puis lorsque les cadavres des Anglais couvrent la belle prairie en pente, « à *mi-voie* de Josselin et de Ploërmel, le long des verts buissons de genêts, » ému de pitié à la vue des victimes, le poëte oublie sa colère et termine par ces touchantes paroles :

« Prions Dieu, né de Marie, pour tous les combattants, soit Bretons, soit » Anglois. Prions Dieu qu'ils ne soient pas damnés au jour du jugement ; que saint » Michel et saint Gabriel les protégent dans ce grand jour, et disons tous *amen* » pour que Dieu leur accorde cette grâce [1]. »

Ces deux poëmes nous révèlent la différence de caractère de la chevalerie des deux nations.

L'esprit de vengeance de Robert d'Artois et d'un autre banni, Geoffroy d'Harcourt, était passé dans le cœur des Anglais. Cette guerre, où Édouard traitait la France en province rebelle, eut bientot l'acharnement des discordes civiles ; et le

[1] Grande fu la bataille, certez nen doubtez mie ;
Englois sunt desconfis, qui vouldrent par envie
Avoir sur lez Bretons poste et seigneurie ;
Mais tretout leur orgueil tourna en grant folie.
Si pry à cellui Dieu, qui nasqui de Marie
Pour tous ceulx, qui furent en celle compaignie,
Soient Bretons ou Englois, partout Dieu en deprie,
Au jour du jugement que dampnez ne soient mie,
Saint Michiel, Grabriel, ce jour leur soit en aie,
Or en dites *amen* tretoux que Dieu l'octroie.

massacre des prisonniers, le pillage et l'incendie des villes remplirent de deuil le royaume de saint Louis. Les *vœux du héron* ne tardaient pas à s'accomplir.

Une large tache de sang recouvrit alors les dernières traces d'une origine commune. Pour effacer ce souvenir importun, la langue populaire remplaça le dialecte des compagnons de Guillaume. Le *Normand* fut proscrit des actes et des tribunaux, comme autrefois le *Saxon*, au temps de la conquête.

Le brasseur Artevelle avait ouvert au monarque anglais les portes des turbulentes cités flamandes; Geoffroy d'Harcourt lui livra la Normandie; la Bretagne, que déchirait une guerre de succession, reçut ses archers et ses hommes d'armes; et l'Aquitaine reconnaissait toujours pour seigneur le petit-fils d'Aliénor.

Envahie à la fois au Nord, à l'Ouest et au Midi, sur les rives de l'Escaut et sur les bords de la Garonne, la France fut à la veille de succomber sous tant d'efforts. Malgré d'immenses revers, amenés par son imprévoyante témérité, le prince, que la loi salique et le vœu unanime des hauts barons, des évêques et du peuple avaient élevé sur le trône, n'était pas indigne de soutenir la lutte.

Les chevaleresques sentiments des Croisés revivaient dans l'âme du premier Valois. Au commencement de son règne, il avait pris la croix à la voix de Jean XXII, et s'était engagé par serment à combattre les infidèles. Sur le point de s'embarquer pour l'Orient, il avait convoqué à la sainte chapelle les principaux seigneurs de son royaume, et leur avait fait jurer, sur la couronne d'épines, obéissance à son fils. Déjà même de nombreux vaisseaux n'attendaient, pour sortir du port de Marseille, que l'arrivée des pélerins, lorsque le défi du roi d'Angleterre força Philippe de consacrer à la défense de son royaume les forces réunies pour la croisade.

La bataille navale de l'Écluse (1340), où la mer engloutit trente mille cadavres, fut le présage des triomphes d'Édouard. Les cent vingt navires de la flotte française, resserrés à l'ancre près du rivage, s'embarrassèrent sans se porter secours, et ne purent soutenir le choc d'un ennemi qui combattait sous voiles, à l'aide d'un vent favorable. Il est digne de remarque, qu'à cinq siècles de distance, la même faute ait amené les mêmes désastres, dans l'Océan et la Méditerranée, à l'embouchure de la Meuse, ou près des sables d'Aboukir.

Les chroniques contemporaines blâment l'amiral français d'avoir préféré aux gentilshommes des *poissonniers* de Normandie pour monter ses navires. Elles attri-

buent à ce choix la perte de la bataille. Dans cette guerre nationale, le peuple, comme la noblesse, devait, avant de vaincre, longtemps encore verser son sang; et la mort des trois mille cinq cents chevaliers, moissonnés à Crécy (1346), semblait n'avoir lieu que pour constater une inutile vaillance.

Froissard, dans son naïf langage, raconte ainsi l'héroïque trépas de Jean de Luxembourg :

« Le vieux monarque aveugle, armé et en grand arroy, apprenant que la ba-
» taille étoit commencée, demanda où étoit son fils. »

« Monseigneur, nous ne savons, répondirent ses chevaliers; nous créons bien
» qu'il soit d'aultre part, et qu'il se combatte. »

« Adonc, dit le roy, seigneurs, vous êtes mes hommes, mes amis et mes com-
» pagnons. A la journée d'huy, je vous prie et requiers très spécialement que
» vous me meniez si avant, que je puisse férir un colp d'épée. »

« Et ceulx, qui de lez luy estoient, et qui son honneur et leur avancement ai-
» moient, lui accordèrent. Là estoient plusieurs bons chevaliers de la comté de
» Luxembourg; si que pour eulx acquitter et qu'ils ne le perdissent en la presse,
» ils se lièrent par les freins de leurs chevaux tous ensemble, et mirent le roi,
» leur seigneur tout devant, pour mieulx accomplir son désir; et ainsi s'en allèrent
» sur leurs ennemis. »

« Les vaillants hommes et les bons chevaliers, pour leur honneur, chevauchoient
» toujours avant, et avoient plus cher à mourir, que fuite vilaine leur fût repro-
» chée. Là estoit le bon roy de Behaigne (Bohème); car il alla si avant sur les
» ennemis, qu'il férit un colp d'épée, voire trois, voire quatre, et se combattit
» moult vaillamment; et aussi firent tous ceulx qui avec luy estoient pour l'ac-
» compagner, et si bien le servirent, et si avant se boutèrent sur les Anglois,
» que tous y demeurèrent, ni oncques nul ne s'en partit; et furent trouvés len-
» demain sur la place autour de leur seigneur, et leurs chevaux tous alloiés
» (attachés) ensemble. »

Le prince de Galles, au lever de sa glorieuse carrière, avait rencontré, dans la mêlée, Jean de Luxembourg. Saisi d'admiration à la vue de ces prodiges de fidélité et de vaillance, il adopta la devise du sublime vieillard, qu'il porta depuis sur son

écu. La muse de Pétrarque chanta le royal aveugle et le dévouement de ses chevaliers.

Le comte Louis de Blois et le duc d'Alençon, après avoir traversé la ligne des archers anglais, avaient pénétré jusqu'auprès du jeune prince, « combattant aux » épées, main à main, moult vaillamment, et faisant grandes appertises d'armes. » Adonc pour le péril où ceulx qui servoient le prince se véoient, ils envoyèrent » ung chevalier devers le roy d'Angleterre. »

« Si dit le chevalier: Monseigneur, le comte de Warwick, le comte de Kenfort » et messire Regnault de Cobham qui sont de lez le prince vostre fils, ont grandement à faire, et les combattent les François moult aigrement, pourquoy ils » vous prient que vous et vostre bataille les venez conforter et aider à ôter Mon- » seigneur de ce péril. »

« Lors répondit le roy: mon fils est-il mort, ou aterré, ou si blessé qu'il ne se » puisse ayder? »

« Cil répondit: Nennin, Monseigneur, si Dieu plaît. Mais il est en dur parti » d'armes. »

« Messire, dit le roy, or retournez devers luy, et devers ceulx qui ci vous ont » envoyé, et leur dites de par moy: qu'ils ne m'envoient meshuy requerre pour » adventure qui avienne tant que mon fils soit en vie, et que je leur mande qu'ils » laissent à l'enfant gagner ses esperons. Car je veulx, si Dieu l'a ordonné, que la » journée soit sienne. »

Si un fils de Léonidas combattit aux Thermopyles, il dut entendre pareille réponse du roi de Lacédémone.

Les Anglais, serrés les uns contre les autres, semblaient une muraille de fer hérissée de pointes de lances. Tout-à-coup leurs rangs s'ouvrent, et des machines inconnues vomissent au loin la mort. Un pauvre moine, du fond de son cloître, avait dérobé le secret de la foudre, et mis fin aux grands exploits de la chevalerie. Ce fut peut-être le souvenir de Crécy et des six canons du prince de Galles, qui fit tourner contre la colonne anglaise les six canons de Fontenoy.

Cependant le roi de France ne pouvait s'arracher du champ de bataille. Blessé à la cuisse et à la gorge, au lieu de répondre à ceux qui le pressaient de se retirer,



il chevauchait plus en avant, pour rejoindre son frère, le comte d'Alençon, dont il voyait les bannières. « Mais il y avoit une si grand'haie d'archers et de gens d'armes » au devant, que jamais ne put passer. Enfin sur le vespre tout tard, ainsi que à » jour faillant, se partit, lui cinquième de barons tant seulement. Si chevaucha le » dit roy, jusques au chastel de la Broye. Quand il vint à la porte, il la trouva » fermée et le pont levé; car il estoit toute nuit, et faisoit moult brun et épais. » Adonc fit le roy appeler le chastelain, qui vint avant sur les guérites, et de- » manda tout haut : »

« Qui est là, qui heurte à cette heure? »

Le roy Philippe répondit :

« Ouvrez, ouvrez, chastelain, c'est la fortune de la France. »

« Parole plus belle, dit encore l'auteur des *Études*, que celle de César dans la tempête; confiance magnanime, honorable au sujet comme au monarque, et qui peint la grandeur de l'un et de l'autre, dans cette monarchie de saint Louis. »

Longtemps après la bataille de Crécy, non loin de ce vaste ossuaire, un autre guerrier, plus grand que Philippe, fuyait presque seul à l'entrée de la nuit. Aucun *chastel* ne s'ouvrait à sa voix, quoique ses aigles eussent porté bien haut la gloire de la patrie. Il fuyait aussi devant les Anglais, qui lui gardaient, au milieu des écueils battus par la tempête, un rocher et une tombe. Il n'emportait point avec lui la fortune de la France. Un principe manquait pour confondre ces deux destinées; et malgré son génie, le héros, longtemps invincible, était devenu impuissant pour préserver la vieille Lutèce de l'invasion des descendants des vainqueurs de Crécy.

Il n'appartint jamais qu'aux princes de la race salique de faire éclater, dans les revers, des cris de dévouement, d'enthousiasme et d'amour. Sous leur règne, le royaume de Laon s'étendit du Rhin aux Pyrenées, et Dieu leur réserva la mission de défendre le sol, dans les guerres nationales. Nous avons vu la liberté enfanter des miracles. Mais inconstante comme le flot populaire, elle s'est retirée au premier souffle de gloire, sans protéger cette France, qui s'était donnée à elle, au prix de tant de sang généreux.

Une bataille perdue n'entraînait point la conquête de la patrie, sous la monarchie féodale. Le sol, hérissé de tours et de donjons, était défendu pied à pied par les

châtelains et leurs vassaux, tandis que les bourgeois et les milices des villes gardaient intactes, à l'ombre de leurs remparts, les franchises et les libertés qu'ils devaient à nos rois, et bravaient les attaques d'un ennemi victorieux. Le siége de Calais nous offre un héroïque exemple de ce patriotisme des communes, au moyen âge. L'histoire de Rome et d'Athènes n'a rien de comparable à cette admirable page de nos annales.

Depuis près d'une année, les courageux habitants de cette cité, en proie à toutes les horreurs de la guerre et de la famine, arrêtaient sous leurs murs le terrible Édouard, et lui faisaient expier le triomphe de Crécy. Tant qu'ils avaient pu espérer un secours, rien n'avait ébranlé leur énergie. Mais lorsqu'ils virent disparaître la bannière royale, sans que Philippe osât attaquer le camp anglais, « réduits à telle détresse de faim, que le plus grand et le plus fort se pouvoit à peine soutenir, » ils vinrent prier Jean de Vienne de traiter enfin de la capitulation de la ville.

Le vieux gouverneur, montant sur les créneaux, appela Gautier de Mauny, preux et loyal chevalier, au service du roi d'Angleterre :

« Cher seigneur, lui dit-il, nous sommes céans un petit nombre de chevaliers » et d'écuyers, qui loyaument, à nostre pouvoir, avons servi nostre seigneur le » roy de France, si comme vous feriez le vostre en semblable cas. Or est nostre » secours failli ; et vous nous avez si étrints que nous n'avons de quoi vivre ; si » nous conviendra tous mourir, ou enrager par famine, si le gentil roy, qui est » vostre sire, n'a mercy de nous. Chier seigneur, si luy veuilliez prier en pitié qu'il » veuille nous laisser aller tout ainsi que nous sommes, et prendre la ville et le » chastel, et tout l'avoir qui est dedans, si en trouverez assez. Mais ainçois (plutôt) » en souffririons-nous telle mésaise, que oncques gens n'endurent la pareille, que » nous consentissions que le plus petit garçon, ou varlet de cette ville, eût autre « mal que le plus grand de nous. »

« Par ma foy, répondit Mauny, je le ferai volontiers, messire Jean, et vou« drois, si Dieu me veuille ayder, qu'il m'en voulût croire. »

Le bon chevalier, de retour auprès du roi, lui fit connaître la prière du gouverneur. Édouard, l'écoutant à peine, jura Dieu avec colère que tous les habitants se rendraient à discrétion, pour vivre ou pour mourir.

« Monseigneur, vous pourrez bien avoir tort, lui répondit le généreux Mauny,

» car vous nous donnez mauvais exemple. Si vous nous vouliez envoyer en au-
» cunes de vos forteresses, nous n'irions mie si volontiers, si vous faites ces gens
» mettre à mort; car ainsi feroit-on de nous en semblable cas. »

Le dévouement et la vaillance de cet intrépide chevalier, un des héros du *Vœu du héron*, lui donnaient le droit de s'exprimer avec cette noble franchise. Édouard ébranlé se tourne vers ses barons; mais aucun n'approuve sa colère.

« Seigneurs, leur dit-il, je ne veuil mie être contre vous tous. Gaultier, vous
» en irez à ceulx de Calais, et direz au capitaine que la plus grand'grâce qu'ils
» pourront trouver en moi, c'est que ils se partent de la ville six des plus notables
» bourgeois, tous déchaux (pieds nus), les hars au col, les clefs de la ville et du
» chastel en leurs mains; et de ceulx je ferai à ma volonté; et le demeurant je
» prendrai à mercy. »

Le vieux gouverneur n'avait point quitté les remparts, lorsque le sire de Mauny lui apporta la réponse du roi. Il descendit alors dans la ville et fit tinter lentement la cloche du marché. A ce son qui ressemblait au glas funèbre, le peuple accourut sur la place; et dans un discours interrompu par des pleurs et des sanglots, Jean de Vienne révéla l'implacable volonté d'Édouard.

Un silence de mort accueillit ces paroles. Mais bientôt on vit se lever le plus riche bourgeois de la ville, appelé Eustache de Saint-Pierre. Il s'avança d'un air calme, au milieu de la foule, et fit signe de la main qu'il voulait parler.

« Seigneurs, s'écria-t-il, grant pitié seroit de laisser mourir un tel peuple par
» famine, ou aultrement, quand ong peut trover aucun moyen; et si seroit grand'-
» aulmonne et grand'grâce envers Nostre Seigneur, qui de tel meschef le pourroit
» garder. Je ai si grand'espérance d'avoir grâce et pardon, si je muir (meurs)
» pour ce peuple saulver, que je veuil être le premier; et me mettrai volontiers
» en pur ma chemise, à nud chef, et la hart au col, en la mercy du roy d'Angle-
» terre. »

Quand sire Eustache eut fait connaître cette magnanime résolution, des cris de douleur, d'admiration et d'amour s'échappèrent de cette multitude, et un grand nombre d'hommes et de femmes coururent se prosterner à ses pieds.

Le calme était à peine rétabli, lorsqu'un autre bourgeois, cédant à l'entraînement des actions sublimes, déclara qu'il accompagnerait de grand cœur son com-

père et son ami. Il se nommait Jehan d'Aire : c'était un marchand, qui faisait sur mer un grand commerce, et il avait deux belles filles à marier.

Après lui se leva Jacques de Vinant, homme riche et considéré, qui avait hérité de ses pères de vastes domaines. Pierre de Vinant, son frère, suivit son exemple, ainsi que deux autres habitants, héros inconnus, dont l'histoire n'a pas conservé les noms, parce que, disent les chroniques de Calais, ils furent tirés au sort, parmi plus de cent victimes volontaires, qui demandaient à mourir.

« Alors, ajoute Froissard, se devestirent là les six bons bourgeois, tous nuds » en leurs braies et leurs camises, mirent hars en leur col, prirent les clefs de la » ville et du chastel, et ainsi sortirent, convoyés en plaintes, en cris et en pleurs » d'hommes, de femmes et d'enfants, qui tordoient leurs mains, et crioient à » haulte voix très amèrement. » Un chroniqueur anglais, Thomas de la Moore, prétend qu'Édouard avait exigé qu'ils fussent accompagnés de Jean de Vienne et de trois autres chevaliers.

Le roi, en les voyant, ne prononça pas une parole; mais jetant sur eux un regard sombre, il fit avancer le bourreau. Vainement tous les barons et les chevaliers, qui l'entouraient, le supplièrent, les larmes aux yeux, d'avoir pitié et merci; il restait inexorable.

« Monseigneur, reprit courageusement Gaultier de Mauny, vous avez le nom » et la renommée de souveraine gentillesse et noblesse; or ne veuillez donc faire » chose par qui elle soit amenrie (diminuée), ni que on puisse parler sur vous en » nulle vilénie; si vous n'avez pitié de ces gens, toutes aultres gens diront que ce » sera grand'cruauté, si vous estes si dur, que vous fassiez mourir ces honnètes » bourgeois, qui de leur propre volonté se sont mis en voltre mercy pour les » aultres saulver. »

La haine étouffait tout sentiment généreux dans l'âme d'Édouard. « Messire » Gaultier, souffrez-vous (taisez-vous), reprit-il en grinçant des dents de fureur. Il » n'en sera aultrement. Mais on fasse venir le coupe-tête. »

La reine d'Angleterre, Philippe de Hainaut, se trouvait alors au camp. Elle avait suivi son époux sur le continent, depuis la bataille de l'Écluse, et elle était à la veille de lui donner un fils. Entendant cette terrible menace,

« Ha! gentil sire, s'écria-t-elle en se jetant à ses pieds, depuis que je repassai

» la mer en grand péril, je ne vous ai rien requis ni demandé : or vous prie-je
» humblement et requiers en propre don, que pour le fils de sainte Marie, et
» pour l'amour de moi, vous veuilliez avoir de ces six hommes mercy. »

« Le roy attendit ung petit à parler, et regarda la bonne dame sa femme, qui ploroit à genoux moult tendrement. Si lui amollia le cueur. »

« Madame, luy dit, j'aimasse trop mieulx que vous fussiez aultre part que cy.
» Vous me priez si acertes, que je ne le vous ose escondire (refuser). Tenez, je
» les vous donne, si en faites à vostre plaisir. »

« Sur le champ la bonne dame dit : « Monseigneur, très grands mercis. »

Elle fit lever les six bourgeois, coupa leurs cordes, et les emmena dans sa chambre, où elle leur servit à dîner, puis elle remit à chacun d'eux un habillement complet et six *nobles d'or*, et leur donna la liberté de se retirer où ils voudraient.

Tel fut, suivant Froissard, le dénouement de ce grand drame, que l'histoire et la poésie ont chanté tour à tour. M. de Châteaubriand pourrait seul ajouter des pages éloquentes aux touchants récits de notre chroniqueur.

L'héroïque dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons de gloire ne resta pas stérile. Animées d'un pur et ardent patriotisme, les communes de France se souvinrent que leurs libertés et leurs franchises étaient à jamais liées à l'existence de la monarchie de saint Louis, et que, sous le joug des Anglais, il n'y avait qu'oppression, misère et servitude. Tout-à-coup d'éclatantes vertus civiles brillèrent, au milieu de la France féodale, et s'allièrent sans effort aux vertus chevaleresques, pour repousser l'invasion étrangère. Nous les voyons rayonner de siècle en siècle, à toutes les pages de notre histoire. Mais si peu française est notre éducation, corrompue aux sources de Rome et d'Athènes, que nous sommes encore frappés d'étonnement en découvrant ces admirables exemples de nos pères, comme si l'amour de la patrie était le partage exclusif de ces républiques d'esclaves, ou comme s'il datait seulement de la génération qui s'éteint.

Les exploits isolés de la chevalerie d'Angleterre et de France, les grands coups d'épée des Gaultier de Mauny, des Charny et des Ribeaumont, signalèrent les dernières années du règne de Philippe de Valois. Un fléau plus terrible que la guerre, la peste noire, ravageait alors le monde, et imposait la paix des tombeaux aux vain-

queurs comme aux vaincus. On eut dit des jours de trève, accordés entre deux batailles, pour ensevelir les morts.

Philippe, près de paraître devant Dieu (1350), légua à son fils la défense du pays avec ses droits à la couronne. Les malheurs d'une cause sainte sont une consécration nouvelle pour les cœurs généreux. Elle peut longtemps encore éprouver des revers, et voir retarder son triomphe; mais Dieu ne laisse point prescrire sa justice éternelle.

L'avènement à la couronne de Jean de Valois donna à la chevalerie une impulsion nouvelle. Généreux autant que brave, il arma lui-même, le jour de son sacre, un grand nombre de jeunes gentilshommes, et leur donna de magnifiques vêtements brochés d'or et de soie. Le temps n'était pas loin où le fer allait remplacer ces inutiles parures.

L'amour de la gloire et des aventures avait multiplié les brillantes fictions chevaleresques. Les romans de *la Table Ronde* et des Amadis, les épopées carlovingiennes, les chansons de *gestes*, les fabliaux des trouvères et les ballades des troubadours étaient répandus dans tous les châteaux; et leur lecture se prolongeait aux veillées d'hiver, quand le vent sifflait dans les créneaux, et que la sentinelle ne répétait point le cri d'alarme. Sans autre instruction que ces récits de bataille et cette poésie des romanciers et des ménestrels, les bons chevaliers aimaient à voir leur héros combattre seul contre une foule d'ennemis, et ne devoir qu'à son courage ses conquêtes et ses couronnes. Les exploits réels de Charlemagne et de *ses fidèles*, de Robert-le-Fort, de Tancrède et des pélerins normands, chantés par la tradition, rendaient tout possible, et la crédulité naïve confondait souvent, avec les faits historiques, les fabuleuses légendes d'Artus, de Lancelot, d'Olivier et de Roland.

Cette disposition à accepter, sans critique, tout ce qui était merveilleux, cette admiration romanesque, pour des héros imaginaires, ne furent pas sans influence sur les désastres du pays. Brûlant du désir de se signaler à la manière des paladins, les chevaliers et les barons méprisèrent les plus simples précautions de la guerre. Ils marchèrent à l'ennemi isolément, comme à une fête, ou à un combat singulier, sans autre souci que de faire briller, au grand soleil, l'écharpe de leurs dames et leur vaillante épée. Les règles de la discipline mises en oubli tombèrent devant l'indépendance féodale; et il fallut l'expérience d'un siècle de revers et le génie de Duguesclin et de Dunois pour ramener la victoire sous la bannière des lys.

Le caractère héroïque du second Valois avait toutes les qualités et les défauts de

son temps. Loyal en amitié, fidèle à sa parole et passionné pour la gloire, plein d'amour pour ses peuples et grand justicier, ce prince avait, dès le commencement de son règne, convoqué les États du royaume (1355) et assuré aux députés des communes les mêmes prérogatives qu'à la noblesse et au clergé. Les trois ordres exprimèrent leurs griefs, avec une liberté entière. Des subsides considérables furent accordés; et une ordonnance royale, conforme aux vœux des États, et que l'on a souvent comparée depuis à la grande charte de Jean-sans-Terre, redressa les abus et accorda des franchises, qui, sans le malheur des temps, eussent fixé les droits du peuple et du monarque [1]. La liberté est comme le phénix, sur cette noble terre de France. Quand elle semble s'éteindre, elle renaît de ses cendres, pleine de sève, de force et de jeunesse.

Les blessures d'un grand peuple s'effacent plus vite que la honte; et il tardait au roi Jean de faire oublier la défaite de Crécy. Voyant la trève près d'expirer, il réunit, à son château de Saint-Ouen, les plus vaillants gentilshommes de son royaume, au nombre de cinq cents, et constitua en leur faveur *l'Ordre de l'Etoile*. Chaque chevalier jurait de défendre la religion chrétienne, d'être fidèle au roi, son *droiturier* seigneur, et de lui donner loyal conseil « soit d'armes soit d'autre chose, » de préférer dans les combats la mort à la fuite, de protéger les veuves, de visiter les malades et d'ensevelir les morts. Il était tenu en outre de porter, sur l'épaule gauche, une étoile d'or en broderie, de jeûner tous les samedis, ou de donner à pareil jour quinze deniers, en l'honneur des quinze joies de Notre Dame. L'amour adultère d'Édouard III, pour la belle comtesse de Salisbury, avait créé l'ordre de la Jarretière. Jean, inspiré par une plus noble pensée, montrait le ciel au héros qui mourait pour la défense du pays [2]. Les chevaliers de l'Étoile devaient bientôt justifier leur devise.

La France, ouverte aux Anglais sur toutes les côtes de l'Océan, était une seconde

[1] Le consentement des trois ordres devenait nécessaire pour donner à la loi force légale. Aucun subside ne pouvait être levé sans leur consentement, et ils se réservaient le choix des collecteurs d'impôts et le paiement des hommes de guerre. Personne, pas même le roi, n'était exempt de payer les subsides. Ce dernier promettait de ne plus altérer les monnaies et renonçait aux réquisitions de vivres et de transports que lui et ses grands officiers exerçaient en voyage. Défense à tout créancier de transporter sa dette à une personne plus puissante que lui. Ordre à toute juridiction de ressortir des juges ordinaires. Réforme des sergents et des droits extraordinaires qu'ils s'étaient arrogés. Commerce interdit aux juges. Confirmation des ordonnances protectrices des laboureurs. Sévères réglements contre les gens de guerre. Les capitaines sont rendus responsables des désordres de leurs soldats. Le logement n'est dû qu'un seul jour aux gens d'armes de passage. Enfin le roi s'obligeait à demander le consentement des États pour conclure paix ou trève avec les Anglais.
Histoire des États généraux. — Châteaubriand, *Études historiques.*

[2] Monstrant regibus astra viam. (*Devise de l'ordre de l'Étoile.*)

fois livrée à leurs ravages. Tandis qu'Édouard, du haut des murs de sa nouvelle conquête, menaçait la Picardie et l'Artois; que le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, faisait en Normandie l'apprentissage de sa vie de trahisons et de crimes, et que les bannières du duc de Lancastre flottaient sur les landes de Bretagne, le prince de Galles, débarqué à Bordeaux, s'avançait en chef de bande, plutôt qu'en conquérant, jusqu'au centre de la France. Les flammes, qui s'élevaient des villes et des campagnes, traçaient au loin sa marche. Le plus généreux comme le plus brave chevalier d'Angleterre n'avait point abandonné les traditions paternelles. Ses soldats chevauchaient à travers le Limousin, l'Auvergne, le Berri et le Poitou » ardant » les blés, effondrant les tonnaux pleins de vin, exillant (saccageant) tout le pays » en deçà de la province de Guyenne. »

Jean, qui venait de vaincre, sur les marches de Normandie, les Anglais réunis aux troupes du roi de Navarre, fut ému de colère à la nouvelle de cette invasion. Il ne donna congé à aucun de ses gens d'armes, mais accourut en grande hâte sur les bords de la Loire, avec ses quatre fils et son frère, les princes du sang royal et les plus braves chevaliers de France. Vingt-six ducs et comtes, plus de cent quarante bannières et vingt mille hommes d'armes [1] composaient son armée. Il passa la Loire à Amboise et la Vienne au pont de Chauvigny; et marchant toujours droit à l'ennemi, il l'atteignit enfin, sur le soir, à deux lieues de Poitiers, (17 septembre 1356) « logé en fort lieu » sur un plateau élevé, entouré de vignes et de haies vives.

Le roi Jean, à cette vue, se sentit rempli de joie; il arrêta Geoffroy de Charny, qui portait l'oriflamme, et fit dresser sa tente, non loin du camp anglais. Le lendemain, dès la pointe du jour, il communia avec ses fils à une messe solennelle, chantée sous son pavillon; puis réunissant les princes de son lignage et les principaux seigneurs, il demanda leur avis. Tous pensèrent que le combat ne pouvait être différé, sans honte.

Chaque chevalier développa alors sa bannière, au nom de Dieu et de saint Denis. « Si sonnèrent les trompettes parmi l'ost. Adoncques s'armèrent toutes gens et » montèrent à cheval, et vinrent sur les champs, où les bannières du roy ventilloient. Là put-on voir grand'noblesse de belles armures, de riches armoieries, » de pennons, de belle chevalerie et écuyerie, car là estoit toute la fleur de » France; ni nul chevalier ni écuyer n'estoit demeuré à l'hôtel, se il ne vouloit » être deshonoré. »

[1] Soixante mille hommes environ, car chaque homme d'armes avait deux écuyers pour le servir.

XLVII

Pendant que le connétable de Brienne et les maréchaux de Clermont et d'Audeneham rangeaient, au hasard, les troupes sur trois lignes, avant même d'avoir reconnu la position de l'ennemi, Jean parut, à cheval, sur le front de bataille, encourageant à haute voix hommes d'armes et *communiers*, et louant Dieu de les voir en aussi grand nombre disposés à bien faire.

« Entre vous, dit-il, quand vous êtes à Paris, à Chartres, à Rouen, ou à » Orléans, vous menacez les Anglois, et vous souhaitez le bassinet en la tête » devant eulx. Or, y estes-vous, je les vous montre; si leur veuilliez contre » venger les ennuis qu'ils vous ont faits. Car sans faute nous les combattrons. »

Il leur parlait encore, lorsque appercevant Eustache de Ribeaumont et trois autres chevaliers, qui s'étaient avancés jusqu'à portée d'arc du camp anglais :

« Seigneurs, leur dit-il, quelles nouvelles? »

« Sire, si aurez, s'il plaît à Dieu, une bonne journée sur vos ennemis. »

« Telle l'espérons-nous avoir, par la grâce de Dieu, respondit le roy. Or, nous » dites la manière de leur convenant (disposition), et comment nous les pourrons » combattre. »

« Sire, nous avons vu et considéré les Anglois, dit, au nom de tous, messire » Eustache, si peuvent être par estimation deux mille hommes d'armes, quatre » mille archers, et quinze cents hommes de pied. Mais trop bellement et sage- » ment ont ordonné leur bataille, le long d'un chemin fortifié malement de » haies et de buissons, et ont vêtu cette haie de leurs archers, tellement qu'on ne » peult entrer, ne chevaucher en leur chemin, fors que parmi eulx, au coron » (coin) d'icelle haie, entre vignes et espinettes, sont leurs gens d'armes, tous à » pied, et leurs archers devant, en manière de herse. »

« Le roy dit: messire Eustache, comment y conseillez-vous à aller? »

« Sire, tout à pied, excepté trois cents armures de fer des vostres, tous des plus » apperts et hardis, durs, forts et entreprenants de vostre ost, et bien montés » sur la fleur des coursiers, pour rompre et ouvrir ces archers, qui ne seront mie » légers à desconfire. Et puis vos batailles et gens d'armes vîtement suivre à pied, » et eulx combattre les Anglois de grand'volonté. »

Ce conseil plut au roi, dont le chevaleresque honneur ne savait comprendre que

les attaques de front, en plein jour, à la longueur de son épée. Il ordonna, sur-le-champ, à ses gens d'armes de mettre pied à terre, d'ôter leurs éperons et de tailler, à cinq pieds, le bois de leurs lances. Les maréchaux de Clermont et d'Audeneham choisirent les trois cents braves; et Jean, armé de toutes pièces, monta à cheval, pour les soutenir. Il était suivi d'un corps de volontaires allemands et de vingt chevaliers, recouverts d'armures semblables à la sienne. Cet ordre de bataille, qui parut à tous *bel et bon*, rappelait celui de Crécy, et rendait inutiles le nombre et la vaillance.

Les Français, aussi courageux que leurs ennemis, étaient six fois plus nombreux. Ils pouvaient tourner leur position, les envelopper dans leur camp, où la famine se faisait déjà sentir, et les forcer à descendre dans la plaine. A ce facile triomphe, sans péril et sans gloire, nos pères préférèrent la chance des batailles.

Les bons chevaliers, tous à leur rang, attendaient, sous leurs bannières, le signal de la charge, lorsque l'arrivée des cardinaux d'Urgel et de Périgord, légats d'Innocent VI vint suspendre le combat. Ils étaient partis de Poitiers de grand matin, avant d'entendre la messe, et accouraient, au nom du père commun des fidèles, arrêter cette effusion de sang humain. Cette admirable sollicitude des papes se retrouve à toutes les pages de l'histoire du moyen âge. Chefs de l'Europe chrétienne, par le consentement des peuples et des souverains, ils ne voyaient, dans tant d'états divers, qu'un seul et vaste empire, où devaient régner la loi et la paix du Christ.

« Très cher sire, avait dit le cardinal de Périgord, en s'inclinant profondément
» devant le roi, vous avez cy toute la fleur de France assemblée contre une poignée
» de gens. Si vous les pouvez avoir à vostre mercy sans bataille, il vous seroit plus
» honorable que d'adventurer si noble chevalerie. Ils ne vous peuvent fuir. Si
» vous prie que huy tant seulement et demain, jusques à soleil levant, vous leur
» accordiez répit et souffrance (trève), et que je puisse chevaucher vers le prince,
» et luy montrer en quel danger vous le tenez. »

« Sire, il nous plaît bien, respondit le roy, mais retournez tantôt. »

Ce jour, qui était un dimanche, s'écoula en négociations stériles. Le prince de Galles offrait de rendre au roi ses prisonniers et ses conquêtes, de payer les frais de la guerre, et de s'engager par sa foi de ne pas guerroyer de sept années contre la France. Jean exigeait en outre qu'il se rendît prisonnier de guerre, avec cent de ses chevaliers.

Tandis que le cardinal passait d'un camp à l'autre, les jeunes chevaliers, pro-

fitant de la trève, parcouraient joyeusement le front des deux armées. Or, il advint que le maréchal de Clermont, dont l'écharpe brodée représentait une dame bleue sur un fond d'or, aperçut messire Jean Chandos, paré du même emblème.

« Chandos, luy cria-t-il en courroux, depuis quand avez-vous empris à porter » ma devise? »

« Et vous, la mienne, respondit le capitaine englois? Car bientôt me trouverez » tout appareillé de prouver par fait d'armes que aussi bien est-elle mienne comme » vostre. »

Les deux chevaliers, fidèles à leur rendez-vous, se rencontraient, le lendemain, dans la mêlée, et Clermont tombait sous la lance de Chandos.

Les paroles de paix du cardinal de Périgord n'avaient pas eu le pouvoir de prolonger la trève. Il fit ses adieux au Prince-Noir dont il était vassal :

« Beau fils, lui dit-il en partant, faites ce que vous pourrez; il vous faut com» battre. Ni je ne puis trouver nulle grâce d'accord, ni de paix devers le roy de » France. »

Le fils d'Édouard, dans ce péril, ne désespéra point de sa fortune. Montrant la prudence consommée d'un vieux capitaine, il avait couvert, la veille, le front de ses archers, par un profond fossé; entouré, d'une double ligne de chariots, les parties les plus faibles de son camp, et occupé, pendant la nuit, une colline, qui dominait l'armée royale. Le combat souriait à son courage; les vivres lui manquaient, la retraite était impossible, et il n'avait d'autre alternative que de vaincre ou de mourir. Monté sur son cheval d'ébène, et revêtu d'une noire armure, qui lui valut un surnom célèbre, il encourageait ses compagnons, et faisait passer son intrépidité dans leurs âmes.

« Beaux seigneurs, leur disait-il, si nous sommes ung petit nombre contre la » puissance de nos ennemis, ne nous ébahissons mie pour ce; car la vertu et la » victoire gît, où Dieu la veult envoyer. Se il advient que la journée soit pour » nous, nous serons les plus honorés du monde; si nous sommes morts, j'ai en» core monseigneur mon père et deux beaux frères; et aussi vous avez de bons » amis, qui nous contrevengeront. Si vous prie que vous veuillez huy entendre à » bien combattre; car s'il plaît à Dieu et à saint George, vous me verrez bon » chevalier. »



Un vaillant capitaine anglais, messire Jacques d'Audley, s'approcha alors du Prince-Noir. Il avait fait serment de combattre, en première ligne, dans tous les lieux, où le roy d'Angleterre et ses enfants lèveraient leur bannière, et il venait demander, à genoux, la grâce de remplir son vœu. On voyait revivre, à cette bataille, toutes les traditions et les engagements de la chevalerie [1].

Une course de lance isolée d'un jeune bachelier du Hainaut commença le combat. Bientôt après s'ébranlent les trois cents chevaliers, bardés de fer, précédés des maréchaux de Clermont et d'Audeneham. Ils s'élancent dans le défilé, qui pouvait à peine donner passage à quatre cavaliers de front; lorsqu'ils y sont tous engagés, les archers anglais font voler sur eux une nuée de flèches, longues et acérées.

Transpercés de traits, lancés à bout portant, les chevaux hennissent de douleur, se cabrent et se renversent sur leurs maîtres. Une grande confusion se met dans les rangs. Les chevaliers, furieux de cet obstacle inattendu, veulent en vain franchir la haie, et atteindre, avec leurs lances, un ennemi caché derrière des retranchements inexpugnables. La tête de l'escadron s'arrête, les plus intrépides poussent en avant et augmentent le désordre. Ils traversent, couverts de sang et de blessures, la ligne des archers, qui se referme derrière eux, et viennent se faire tuer au milieu des rangs anglais. Vainement ils criaient : « A nous les prud'hommes ! » les cadavres, amoncelés dans le défilé, empêchaient leurs compagnons de venir à leur secours.

Ces derniers se replient sur la ligne, commandée par le duc de Normandie et ses frères, qu'attaquaient de front, et sur les flancs, les archers et la colonne descendus de la colline. Le trouble et l'épouvante s'emparent des chevaliers, qui entouraient les jeunes princes; ils les entraînent loin du péril et, avec eux, plus de huit cents lances « saines et entières, qui oncques n'approchèrent leurs ennemis. » Le duc d'Orléans suit leur exemple, à la tête de l'aîle qu'il commandait.

Chandos, à cette vue, s'adresse au prince de Galles : « Sire, lui dit-il, la journée

[1] Le brave d'Audley fit merveilles d'armes. Accompagné de quatre écuyers, chargés de parer les coups qu'on lui portait, il se précipita le premier dans la mêlée et reçut de nombreuses blessures. Comme il se sentait défaillir, ses écuyers le portèrent « de lez une haye pour luy ung petit refroidir et éventer, le » désarmèrent le plus doulcement qu'ils pûrent, et entendirent à ses plaies bander, et recoudre les plus » périlleuses. » Le prince de Galles lui donna, pour récompense de sa bravoure, cinq cents marcs de revenu, à prendre sur ses héritages. Le généreux d'Audley les distribua sur-le-champ à ses fidèles compagnons d'armes.

» est vostre. Dieu sera huy en vostre main. Mais adressons-nous devers le roy de » France. Bien sçais que par vaillance il ne fuira point. »

« Jean, respond le prince, vous ne me verrez meshuy retourner. Adoncques, dit-il » à sa bannière : bannière, chevauchez avant, au nom de Dieu et de saint Georges. »

Des trois corps d'armée, qui couvraient la plaine avant la bataille, il ne restait plus que celui du roi. « Jean, dit M. de Châteaubriand à qui nous empruntons une de ses plus admirables pages, était à pied comme le reste de ses chevaliers, et tenait à la main une hache à deux tranchants. A ses côtés était son fils, le jeune Philippe, comme le lionceau auprès du lion. Abandonné des deux tiers de ses soldats, il ne lui vint pas même un moment la pensée de reculer, résolu qu'il était de sauver l'honneur français, s'il ne pouvait sauver la France. L'armée anglaise toute à cheval se ruait avec de grands cris sur l'armée française toute à pied. Les flots des combattants étaient poussés vers Poitiers, et ce fut, près de cette ville, que se fit le plus grand carnage. »

« Déjà les plus braves avaient été tués; le bruit diminuait sur le champ de bataille; les rangs s'éclaircissaient à vue d'œil; les chevaliers tombaient les uns après les autres comme une forêt dont on coupe les grands arbres. Charny, haussant l'oriflamme, luttait contre une foule d'ennemis. Jean, la tête nue (son casque était tombé dans le mouvement du combat), blessé deux fois au visage, présentait son front sanglant à l'ennemi. Incapable de crainte pour lui-même, il s'attendrit sur son jeune fils, déjà blessé, en parant les coups qu'on portait à son père. Il voulut éloigner l'enfant royal, et le confia à quelques seigneurs, mais Philippe échappa aux mains de ses gardes et revint auprès de Jean, malgré ses ordres. N'ayant plus assez de force pour frapper, il veillait aux jours du monarque en lui criant : « Mon » père, prenez garde, à droite, à gauche, derrière vous, » à mesure qu'il voyait approcher un ennemi. »

« Les cris avaient cessé. Charny, étendu aux pieds du roi, serrait dans ses bras, roidis par la mort, l'oriflamme qu'il n'avait pas abandonné. Il n'y avait que les fleurs de lys debout sur le champ de bataille. La France tout entière n'était plus que dans son roi. Jean, tenant sa hache des deux mains, défendant sa patrie, son fils, sa couronne et l'oriflamme, immolait quiconque osait l'approcher. Mille ennemis essayaient de saisir le roi vivant, et lui disaient : « Sire, rendez-vous. » Jean, épuisé de fatigue et perdant son sang, n'écoutait rien et voulait mourir. »

« Un chevalier fend la foule, écarte les soldats, s'approche respectueusement

du roi, et lui parlant en français : « Sire, au nom de Dieu, rendez-vous! » Le roi, frappé du son de cette voix, baissa sa hache, et dit : « A qui me rendrai-je? où » est mon cousin le prince de Galles? si je le voyois, je parlerois. » — « Il n'est » pas ici, répondit le chevalier, mais rendez-vous à moi, et je vous mènerai vers » lui. » — « Qui êtes-vous? » repart le roi. — « Sire, je suis Denis de Morbec, » chevalier d'Artois, je sers le roi d'Angleterre, parce que j'ai été obligé de quit» ter mon pays pour avoir tué un homme. »

« Jean ôta son gant de la main droite, et le jeta au chevalier en lui disant : « Je » me rends à vous. — A Poitiers comme à Paris, le roi de France ne remit son épée qu'à un Français. »

« On ne voyait plus ni bannières, ni pennons de notre armée, dans les champs de Poitiers. Le prince de Galles ignorait encore toute sa gloire. Les deux maréchaux d'Angleterre arrivèrent auprès de lui. Il leur demanda des nouvelles du roi. »

« Sire, répondirent-ils, nous ne savons ce qu'il est devenu, mais il faut qu'il » soit mort ou pris, car il n'a pas quitté l'ost. » — Chandos avait déjà jugé que Jean par vaillance ne fuirait point. Un monarqne français, dont la valeur est si hautement reconnue même de ses ennemis, peut être vaincu sans cesser de régner. »

« Cependant le roi, menant son fils par la main, était exposé au plus grand péril. Les Anglais et les Gascons s'arrachent tour à tour la proie. Ils l'avaient enlevée à Denis de Morbec. » Chacun criait : « Je l'ai pris, je l'ai pris. »

« Jean disait : Menez-moi courtoisement, et mon fils aussi, devant le prince de » Galles, mon cousin. Ne vous querellez point pour ma prise; car je suis assez » grand seigneur pour vous faire tous riches. »

« Averti de l'approche du roi, le fils d'Édouard sortit de sa tente, pour recevoir le grand prisonnier. Il s'inclina devant lui jusqu'à terre, l'accueillit de paroles courtoises, et présenta lui-même à Jean et à son fils « le vin et les épices, « en signe de fort grand amour. » Ainsi sont écrites au ciel les défaites et les victoires. Huit siècles auparavant, le premier roi franc triompha des Visigoths presqu'au même lieu, où Jean devint prisonnier des Anglais; et Charny succomba, en défendant l'oriflamme, dans les champs où, quatre cents ans après lui, La Rochejaquelein devait mourir pour le drapeau blanc. »

« La nuit venue, le Prince-Noir fit dresser, dans sa tente, une table abondamment servie, où s'assirent le roi et son fils et les plus illustres prisonniers. Le prince de Galles servait lui-même ses hôtes. Il refusa constamment de partager le repas du roi, disant qu'il n'était pas assez présomptueux pour s'asseoir à la table d'un aussi grand prince et d'un aussi vaillant homme. »

« Jusque-là Jean avait supporté son malheur avec magnanimité; aucune plainte n'était sortie de sa bouche. Mais quand il se vit traiter avec cette générosité, quand il vit ces mêmes ennemis, qui lui refusaient sur le trône le titre de roi de France, le reconnaître pour roi dans les fers, alors il se sentit réellement vaincu, des larmes s'échappèrent de ses yeux, et lavèrent les traces de sang qui restaient sur son visage; le reste des prisonniers se prit à pleurer, en voyant pleurer le roi; et le festin fut un moment suspendu..... »

Jean, conduit à Bordeaux, puis à Londres, y trouva un autre prisonnier royal, le fils de Robert Bruce. La fortune d'Édouard lui livrait à la fois l'Écosse et la France. La captivité du roi fut le signal de la guerre civile. Déchiré à l'intérieur par les factions, abandonné, comme une proie, aux Anglais, aux bandes d'aventuriers et aux *soudoyers* de Charles de Navarre, désolé par l'insurrection du peuple des campagnes, que tant de malheurs avaient réduit au désespoir, le royaume inclina vers sa ruine.

Jean, dans l'impuissance de payer rançon, était retourné à Londres reprendre ses fers: la fuite de Louis d'Anjou, qu'il avait laissé en otage, remplissait son âme de douleur. Le loyal monarque, qui avait dit: « Si la bonne foi estoit bannie de la terre, elle debvroit se retrouver dans le cueur des roys; » n'avait pu survivre à la honte de son fils, et bientôt après, sur les côtes de France, un navire anglais déposait un cercueil.

Des caveaux de Saint-Denis, la couronne était passée sur la tête d'un jeune prince, frêle de corps, mais mûr avant l'âge, et grandi au sein de l'adversité. Ce fils aîné de Jean de Valois, qui répara par sa sagesse les calamités de deux règnes, n'avait point fait pressentir les admirables qualités qu'il déploya sur le trône. Dans ce siècle belliqueux, où les rois étaient les premiers chevaliers de leur royaume, on était loin de penser qu'un prince, encore meurtri des sanglants outrages des factions, et qui n'avait paru à Poitiers que pour s'éloigner du champ de bataille, vengerait du fond de son palais l'honneur de la France, humilierait les Anglais, les chasserait de leurs conquêtes, assignerait à comparaître devant lui, comme un simple vassal, le superbe vainqueur de Crécy, et lui laisserait à peine quelques dé-

bris de l'héritage des Plantagenêts. Quoiqu'il eût mis un terme avec une rare prudence, pendant la captivité du roi son père, aux révoltes de Paris, et aux trahisons du roi de Navarre, qui employait indifféremment le mensonge, le fer et le poison, rien ne faisait présager un règne glorieux; mais Dieu, qui *protège la France*, avait montré à Charles le héros qui devait la sauver.

Au centre de cette poétique Bretagne, jetée comme un promontoire de granit au milieu de l'Océan, était né un pauvre chevalier, plus riche de noblesse que d'héritages (1320). « Lait enfançonnet et mal gracieulx, rude en maintien et en » paroles », il luttait et bataillait contre tous les enfants du voisinage, frappait le *savant clerc*, qui lui enseignait à lire, et pouvait à peine signer son nom. A quinze ans, il s'était enfui du manoir paternel, pour joûter dans un grand tournoi, où était réunie toute la noblesse de la province. Sans armoiries sur son écu, et la visière baissée, il était entré dans la lice, offrant le combat à tout venant, excepté à son père, devant lequel il avait incliné sa lance. Les dames et les damoiselles l'avaient proclamé le *mieux faisant* de la journée; et de ce jour, sa force et son adresse étaient devenues célèbres.

La querelle de succession de Charles de Blois et de Jean de Montfort (1340) lui offrait une noble occasion de signaler sa vaillance. Il suivit la bannière du parti, qui n'appelait point les Anglais à son aide; et son cri de guerre, *Nostre-Dame du Guesclin*, ne tarda pas à frapper l'ennemi de terreur. Bientôt les chaumières et les châteaux du beau duché de Bretagne retentirent du nom du jeune bachelier. Avec le prix des joyaux de sa mère, il leva des hommes d'armes; et quelques jours après, il lui envoya, pour obtenir son pardon, un chariot chargé des dépouilles des Anglais.

Les chroniqueurs et les poëtes, qui nous ont conservé le récit de ses exploits, ont entouré de merveilleux l'enfance du grand capitaine. L'aigle, aux ailes déployées, de son glorieux écusson, est devenue l'aiglon de la petite Bretagne, prédit par l'enchanteur Merlin, « qui devoit prendre son vol par France au-delà des Pirennées. » Des songes étranges avaient annoncé sa naissance à sa mère; et une juive, savante en nécromancie, avait lu, dans les traits de l'enfant, les hautes destinées du chevalier.

Depuis les vierges de Sayne et Yseult aux blanches mains, les ballades, la poésie et les légendes furent toujours compagnes du foyer de l'habitant de l'Armorique. Elles semblent inséparables de cette mélancolique contrée, couverte de dolmens et de bruyères, dont les anses se nomment les *baies des trépassés*, où sans cesse les vents et les flots mugissent, sous un ciel brumeux.

Charles encore régent avait aperçu, au siége de Melun, un chevalier, qui escaladait presque seul la muraille de la ville, sans autre protection que son bouclier et son épée. Il avait demandé le nom de ce vaillant homme d'armes; et comme on lui avait répondu que c'était Bertrand Duguesclin, capitaine breton au service de Charles de Blois, il avait désiré se l'attacher. La conquête du comté d'Evreux sur le Navarrais et la victoire de Cocherel justifièrent le choix du prince.

L'huile sainte coulait à Rheims sur le front de Charles, lorsque Duguesclin remportait, sur le captal de Buch, cet éclatant triomphe. « En avant, mes amis, la » journée est à nous, criait le preux chevalier, au plus fort du combat. Pour Dieu » souviegne-vous que nous avons un nouveau roi en France. Que aujourd'huy sa » couronne soit étrennée par nous. » La victoire inaugurait le règne de Charles-le-Sage.

La bataille d'Auray et la mort de Charles de Blois (1364) assurèrent la tranquille possession du duché de Bretagne, au comte de Montfort. Dans cette lutte héroïque de 24 années, cinq gentilshommes seulement changèrent de drapeaux, et leur nom fut flétri, pendant plus d'un siècle; les laboureurs purent moissonner leurs champs, sans craindre les gens de guerre; et les femmes, s'emparant des armes de leurs époux captifs, firent briller le courage des plus intrépides chevaliers. Debout sur les remparts d'Hennebon, tenant son fils dans ses bras, la comtesse de Montfort est grande comme Marie-Thérèse.

La paix, qui avait suivi la bataille d'Auray, avait laissé sans emploi, et sans solde, de nombreuses bandes d'aventuriers; réunis sous le nom de *grandes compagnies* et dirigés par des chefs intrépides, ils dévastaient les campagnes et les cités et renouvelaient les ravages de la Jacquerie. Le roi songeait depuis longtemps à en délivrer le royaume, lorsque Duguesclin s'offrit de les conduire lui-même au-delà des Pyrénées, pour venger la mort de Blanche de Bourbon, sacrifiée à la haine de Pierre-le-Cruel.

Les chroniques nous ont conservé le récit de ces grandes expéditions de Castille, où Henri de Transtamare reçut deux fois la couronne des mains de Duguesclin. Vainement le Prince-Noir, à la tête de la chevalerie d'Angleterre et de Guienne, rétablit pour quelque temps le trône de dom Pèdre. La victoire de Navarette ajouta un laurier à sa gloire, sans flétrir ceux de Bertrand.

Le bon chevalier, abandonné des Espagnols, et resté presque seul sur le champ de bataille, n'avait voulu remettre son épée qu'au prince de Galles. La France en-

tière s'émut en apprenant cette captivité nouvelle; et il n'y eut « si pauvre filandière, qui ne filât une quenouille pour contribuer à sa rançon. La princesse de Galles elle-même, après l'avoir fait dîner à côté d'elle, lui offrit dix mille florins, Duguesclin se jeta à ses genoux en lui disant : « J'avais cru jusqu'ici être le plus » laid chevalier de France; mais il faut qu'il n'en soit rien, puisque les dames me » font de pareils présents. »

Le souverain pontife, Charles V et ses frères, Henri de Transtamare, les chevaliers de France et de Bretagne, les capitaines des *grandes compagnies* avaient envoyé à Duguesclin des sommes considérables. Comme il revenait à Bordeaux, chargé d'or, il rencontra, à la Rochelle, un grand nombre de braves gentilshommes, sans chevaux, sans argent et sans armes, qui, pour ne pas violer leur parole, retournaient tristement se mettre aux mains des Anglais; le bon chevalier, qui toujours pensa « que l'acquisition d'un vaillant homme valloit mieux que sei» gneuries, disoit à son chambellan : Baillez à celui-cy mille livres, à cettuy aul» tre deux cents florins, pour soy armer et defrayer sur les chemins. » Et tant en distribua, qu'il arriva à Bordeaux les mains vides, sans un denier de tout l'argent apporté de Bretagne. Mais « ce ne fut pas en vain qu'il espéroit que Dieu béniroit sa grande charité. » Peu de jours après, il était libre, et comptait au prince de Galles soixante mille florins d'or, pour prix de sa rançon.

Cinq années de paix avaient suffi pour fermer les plaies de la France, tant il y eut toujours de ressources dans notre patrie. Une profonde tranquillité régnait à l'intérieur, où la voix des factieux ne se faisait plus entendre; les vides du trésor étaient comblés, l'ordre et la justice rétablis, lorsque Charles jugea l'heure venue de déchirer, avec l'épée, le honteux traité de Bretigny. L'établissement de nouveaux impôts par le prince de Galles fut le prétexte de la guerre. Le roi écouta les plaintes des barons de Guienne, et fit sommer, par un héraut, le vainqueur de Poitiers de venir rendre compte de sa conduite devant les pairs du royaume. Presqu'au même moment, un simple valet de pied traversait la mer, et remettait une déclaration de guerre à l'orgueilleux Édouard. Les jours de prospérité glorieuse étaient passés pour l'Angleterre; une maladie cruelle conduisait lentement le Prince-Noir au tombeau; son père flétrissait les palmes de sa jeunesse et de son âge mûr parmi les courtisanes. Le génie s'était éteint sous de lâches voluptés; et il ne restait à la place qu'une impuissante haine.

Tandis que les trois frères du roi envahissaient le Limousin et la Guienne, et qu'une flotte française jetait la terreur sur les côtes de Portsmouth, Duguesclin, de retour de Castille, recevait des mains de Charles l'épée de connétable. Son audace semblait croître avec les années; et la victoire ne devait plus être infidèle à ses

drapeaux. Chassés de la Normandie, du Maine et de l'Anjou, les Anglais sont vaincus en Poitou, en Angoumois et en Saintonge. Duguesclin leur ferme l'entrée de la Bretagne, soumet une partie de la Guienne, et meurt en héros chrétien, sous les murs de Châteauneuf-Randon, au milieu de son armée en deuil. (Juillet 1380.)

On lit dans le Romancero espagnol, qu'après la mort du Cid, son corps armé de toutes pièces, l'épée nue à la main, fut placé sur Babieca, son bon cheval de guerre. Le convoi sortit de Valence, assiégée par les Maures. Le vent agitait les bannières, les clairons sonnaient la charge, et six cents chevaliers se précipitèrent à la fois sur le camp des Sarrasins. A cette vue leurs rois, glacés d'épouvante, s'enfuirent vers leurs navires; ils ne les avaient pas atteints, que dix mille cadavres couvraient la *Vega* de Valence, ou étaient engloutis sous les flots. « Ainsi, ajoute le poëte, le bon Cid de Bivar fut victorieux vivant ou mort. » Après le dernier soupir du grand connétable, le gouverneur anglais ne voulut reconnaître d'autre vainqueur que le héros, et déposa les clefs de Randon sur son cercueil.

Duguesclin, au lit de mort, avait exprimé le désir d'être enterré à Dinan, auprès de ses ancêtres. Déjà le funèbre cortège s'acheminait vers la Bretagne, accompagné du concours prodigieux des populations, lorsque Charles ordonna que le corps de son fidèle serviteur recevrait à Saint-Denis une sépulture royale. La tombe vide, qui attendait le monarque, ne tarda pas d'être scellée à toujours. Pour la seconde fois, les portes du caveau s'ouvrirent: une mort prématurée (16 septembre 1380) avait enlevé Charles à l'amour de ses peuples; et le bon connétable, enseveli dans son linceul de gloire, pouvait dormir en paix, à ses pieds.

La couronne de France était tombée entre les mains d'un enfant de douze ans. C'était l'âge où saint Louis avait succédé à son généreux père. Mais la tendresse maternelle de Blanche de Castille veillait sur le trône de son fils, tandis que la jeunesse de Charles VI livrait le royaume aux jalouses rivalités de princes cupides et ambitieux. Cependant de nombreuses espérances avaient entouré le berceau de cet enfant royal. On aimait à redire que, sur les genoux de sa mère, il se plaisait aux récits des exploits de Duguesclin, et ne voulait pour hochets que des lances et des épées. Ses inclinations guerrières et sa bonté naturelle l'avaient rendu cher à la noblesse et au peuple. Elles lui valurent à quinze ans, sur le champ de victoire de Rosebeck, le surnom de *bien-aimé:* touchante marque d'amour, qu'une maladie cruelle et les longues calamités dont elle fut la source ne purent jamais effacer.

Le vieux Clisson, frère d'armes de Duguesclin, avait reçu l'épée de connétable, au sacre du jeune monarque. Charles, armé chevalier par son oncle le duc d'Anjou, donna l'accolade à un grand nombre de braves écuyers. Son frère, Louis d'Orléans, portait devant lui l'épée de Charlemagne. Malheureuse France, dont les destinées reposaient sur la tête de deux frêles enfants!

Les révoltes des Flamands et du duc de Bretagne, et un projet de descente en Angleterre, remplirent les premières années du règne de Charles VI. Les flots soulevés par la tempête brisèrent les navires, réunis à grands frais, dans le port de l'Écluse. Le nom de cette ville était fatal à la France. Les trésors, amassés par une prévoyante sagesse, se dissipaient en folles tentatives, en expéditions aventureuses et en fêtes chevaleresques. Aux exploits de Duguesclin et de ses intrépides compagnons avaient succédé les tournois, les courses de bague, les défis et les pas d'armes. Le mariage romanesque du roi et l'entrée à Paris d'Isabelle de Bavière firent déployer une magnificence inconnue jusqu'alors. Les bals, les festins, les mystères, les représentations dramatiques, les plus ingénieuses allégories se succédèrent tour à tour, et furent terminés par un tournoi, où Charles, à la tête de trente chevaliers, ayant un soleil d'or sur son écu, remporta le prix de la joûte. Peu de temps auparavant, il avait armé à Saint-Denis ses deux jeunes cousins, le roi de Sicile et le duc du Maine, en observant religieusement toutes les traditions de la chevalerie. Les trois jours qui suivirent, il y eut courses de lances et de bagues, et *belles appertises d'armes*. Les plus grands seigneurs descendirent dans la lice; le roi lui-même fut un des tenants.

Une auguste cérémonie couronna toutes ces fêtes. Avant de quitter Saint-Denis, Charles voulut honorer la mémoire de Duguesclin, par un service solennel. La grande basilique fut tendue de noir jusqu'au sommet de ses voûtes, et une immense chapelle ardente recouvrit la représentation inanimée du héros. Son frère Olivier, le sire de Clisson, les maréchaux de Blainville et de Sancerre conduisaient le deuil. A l'offrande, huit chevaliers, armés de toutes pièces et montés sur de magnifiques chevaux, s'avancèrent jusqu'à l'autel, et déposèrent les bannières armoiriées du vaillant connétable; les princes du sang vinrent ensuite présenter successivement toutes les pièces de son armure.

Quand l'offrende si fut passée,
L'evesque d'Auxerre prêcha;
Là ot (eut) mainte lerme plorée
Des paroles qu'il recorda.
Quar il conta comment l'espée
Bertran de Glaiequin bien guarda,
Et comme en bataille rangée
Pour France grant poine endura.

Tous les princes fondroient en lermes
Des mots que l'evesque monstroit,
Quar il disoit : Plorez gens d'armes
Bertrant, qui très tant vous amoit :
On doit regretter les fez (faits) d'armes
Qu'il fist au temps qu'il vivoit.
Dieux ayt pitié sus toutes âmes
De la sienne, quar bonne estoit.

Extrait du Thes. anecd. de dom Martenne.

La France entière applaudit à cet hommage rendu au plus grand de ses capitaines, comme au plus loyal de ses chevaliers.

Une trève nouvelle, conclue avec l'Angleterre, avait assuré, pendant quelques années, la paix des deux royaumes. Charles, qui pensait sans cesse aux moyens d'illustrer son règne et se fatiguait de cette longue oisiveté, voulait marcher contre les infidèles, à la tête de la chevalerie de France.

« Si nous pouvions, disait-il au duc de Lancastre, faire une bonne et longue » paix, nous irions conquérir Jérusalem, pour acquitter les âmes de nos prédéces» seurs, le roi Philippe de bonne mémoire, et le roi Jean notre ayeul. » Mais ces rêves de gloire devaient bientôt s'évanouir devant une triste réalité.

A la suite d'une longue maladie, des accès de démence furieuse et de sombre mélancolie se manifestèrent tout à coup. Combattus d'abord avec succès, ils reparurent malgré les secours de l'art, et ne laissèrent plus d'espérance de guérison. L'infortuné monarque, muet et innocent témoin des malheurs de la France, triste jouet des partis, qui gouvernaient sous son nom, resta l'objet de l'amour et de la pitié de son peuple. Tous les vœux le suivaient dans les lieux, où le traînait une épouse infidèle. On racontait, avec attendrissement, de touchantes paroles, qui prouvaient le triste abandon où il était laissé et le dénuement de ses propres enfants.

Tant que Philippe de Bourgogne vécut, la France chargée d'impôts, mais en paix à l'intérieur et tranquille au dehors, ne resta point sans gloire. L'amour des aventures, inspiré par les romans de chevalerie, avait enflammé l'imagination d'une foule de jeunes seigneurs, et les conduisait, à la recherche de la renommée et des périls, en Prusse, en Espagne et en Afrique. Le bon duc Louis de Bourbon fondait à Moulins, en l'honneur des dames, l'ordre du Chardon, et remportait une victoire sur la plage, où son saint aïeul avait rendu le dernier soupir. Tandis que de romanesques récits célébraient la vaillance de Jehan de Saintré, le

maréchal de Boucicaut [1] traversait les mers, guerroyait jusqu'à Constantinople et en Arménie, pour l'amour de la gloire, combattait Bajazet, devant Nicopolis, avec les comtes d'Eu et de Nevers, les sires de la Tremouille, Jean de Vienne et Enguerrand de Coucy, et soutenait, en Europe et en Asie, l'honneur de la chevalerie de France. La mort du duc de Bourgogne, en mettant fin à ces exploits, fit présager le plus sombre avenir. (1404.)

On lit, sur les registres du parlement de l'année 1405, ces prophétiques paroles : « Dieu pourvoie à ce qui adviendra, car en luy seul nous debvons mettre » notre espérance, et non dans les princes et les enfants des hommes. » Les querelles sanglantes des maisons d'Orléans et de Bourgogne expliquaient ces douloureuses prévisions. Le royaume, couvert de leurs hommes d'armes, éprouvait déjà toutes les convulsions qui précèdent les guerres civiles et leurs longues années de deuil.

Le duc d'Orléans, en sortant d'une fête, tombe sous le poignard de lâches meurtriers. Vainement la veuve et les enfants de la victime se jettent aux genoux du roi, et implorent sa justice. Jean de Bourgogne, l'audace sur le front, comparaît en personne, et demande, à l'université de Paris, la science de ses docteurs pour justifier l'assassinat. La scholastique vient à l'aide du crime. Il se trouve un moine, nommé Jean Petit, qui revendique l'horrible honneur de faire l'apothéose du régicide. Le roi, glacé de stupeur, écoute en silence cette apologie sanguinaire; il ne donne qu'une pitié stérile à sa douce sœur, la belle Valentine, qui succombe bientôt sous le poids de sa douleur. Depuis qu'elle avait échangé le beau ciel d'Italie contre le soleil de France, son esprit, sa beauté et ses grâces n'avaient point jeté de bonheur sur sa vie. Négligée par un époux qu'elle adorait, elle mourut sans venger sa mort, laissant cette touchante devise :

Plus ne m'est rien,
Rien ne m'est plus.

[1] On nous pardonnera de citer, pour la singularité de sa forme, le titre suivant, du mois de juillet 1392, conservé à la chambre des comptes de Paris, fol. 123.

« Sachent tous que nous Gilles Quatrebarbes, chevalier, confessons avoir eu et receu de Arnoul Boucher, trésorier des guerres du roy, nostre sire, la somme de six vingt livres, et en près et payement sur les gages de nous bachelier et de six escuyers de nostre compagniée, de servir en ces présentes guerres ledict seigneur roy, où il luy plaira, soubz le gouvernement de Monseigneur Jehan le Mengre, dict Bouciquaut, mareschal de France : de laquelle somme de six vingt livres, nous nous tenons pour contans et bien paiés, et enquitons le roy nostre dict seigneur et ledict trésorier. »

« Veüz au Mans le 26e jour de juillet, suyvent les signatures : premièrement ledict Monseigneur Gilles, Jehan de Coulliettes, Jehan Quatrebarbes, Fouquet Quatrebarbes, Guyon Reboufy, Pierre Court-Jarret, Macé Levesnier.

Une guerre terrible, sans trève, ni miséricorde, éclate entre les deux partis, distingués par les noms d'Armagnacs et de Bourguignons. Ces derniers, maîtres de Paris, arment la plus vile populace. Les bouchers Goix, Saint-Yons et Thibert, Simon dit Caboche, à la tête de ces bandes d'égorgeurs, mettent en pratique les doctrines du moine jacobin. Un code monstrueux, qu'ils appellent *Ordonnances cabochiennes*, est présenté à la signature de l'infortuné monarque. Ils le forcent de choisir parmi eux les membres d'un tribunal de sang, couvrent sa tête et celle du Dauphin d'un ignoble chaperon, bariolé de leurs couleurs, et proscrivent les noms des meilleurs citoyens. Le massacre et l'incendie des prisons couronnent dignement cette période de forfaits. A la lecture des annales, qui nous en ont conservé le souvenir, on dirait une page dérobée à l'histoire d'une époque plus récente. Ce furent les mêmes fureurs et la même démence. A peine les noms sont-ils changés, et le crime ne trouve que de hideux plagiaires.

Peu de jours après, Isabelle, accompagnée du duc de Bourgogne, fit à Paris une entrée solennelle. Les chefs du peuple, vêtus en gentilshommes, allèrent au-devant d'elle; et leurs femmes, bizarrement parées, prodiguèrent les fêtes, l'encens et les fleurs à la reine adultère. Une statue fut élevée à Perrinet Leclerc, l'un des héros du massacre des prisons; et le bourreau Capeluche vint mettre familièrement sa main dans celle du duc de Bourgogne. A cette horrible étreinte, Jean-sans-Peur ne put s'empêcher de frémir. Peut-être avait-il entrevu sa destinée, et le tranchant de la hache de Tanneguy du Chastel, briller comme un éclair !

Sans force pour rétablir l'ordre intérieur, la chevalerie de France, moissonnée à Azincourt, prodiguait alors ce qui lui restait de sang pour la défense du royaume. Un traité impie, conclu par une mère dénaturée, avait ouvert les portes de Paris au roi d'Angleterre. Il avait épousé la plus jeune des filles de Charles VI, et venait d'être déclaré son successeur, lorsque la mort lui enleva à la fois ses deux couronnes. Charles le suivit bientôt dans la tombe (1422). Ses obsèques, où ne parurent aucuns princes du sang royal, firent couler les larmes d'un peuple qui n'avait cessé de l'aimer; et quand un héraut, au nom d'un enfant, cria : « Vive » Henri de Lancastre, roi de France et d'Angleterre ! » on n'entendit, dans la foule, que les acclamations des gens d'armes anglais.

A quelques jours de là, au château d'Espally en Vélay, où le Dauphin avait reçu la nouvelle de la mort de son père, un petit nombre de fidèles serviteurs proclamaient Charles VII. La victoire de Baugé, comme celle de Cocherel, *étrennoit* le nouveau règne; et le ciel ne refusait point les miracles au trône chancelant des lys. Cependant la guerre, mélangée inégalement de succès et de revers, étendait ses

ravages sur tous les points du royaume. Les défaites de Crévant et de Verneuil avaient forcé le roi de se réfugier derrière la Loire; et telle était sa détresse qu'à la naissance de son fils, il n'avait pu payer quarante livres à son chapelain, pour les frais du baptême. Déjà le duc de Bedfort avait envahi l'Orléanais: il assiégeait, avec l'élite de son armée, la capitale de la province. La prise de cette ville, qui paraissait inévitable, devait être suivie de l'invasion de la Touraine, du Blaisois et du Poitou. Rien ne paraissait s'opposer au triomphe des Anglais; et il fut même mis en délibération dans le conseil, dit un historien contemporain : « Ce que l'on » debvroit faire, si Orléans estoit pris; et fut advisé par la plus grant part, qu'il » ne falloit tenir du demeurant du royaulme, et qu'il n'y avoit de remède, fors » tant seulement, de retraire monseigneur le Daulphin en cettuy pays de Daul- » phiné, et là le garder en attendant la grâce de Dieu. » Charles repoussa ces indignes conseils, qui eussent entraîné la conquête de la France. Quelques chroniqueurs prétendent que les nobles représentations de la reine Marie d'Anjou, sœur du roi René, ne furent pas sans influence sur cette détermination courageuse. François I[er], dans des vers qui nous sont restés, en attribue la gloire à la belle Agnès Sorel; il eût été plus juste de ne pas oublier le nom de la vierge de Domrémy.

Le roi, retiré à Chinon, sans argent, sans alliés et sans armée, n'avait point encore déployé les qualités qui lui conquirent le nom de *victorieux*. Son inconstante légèreté abandonnait à des favoris le gouvernement du royaume. Vainement ses braves chevaliers, le connétable de Richemont, Dunois, la Hire et Xaintrailles prodiguaient des miracles de vaillance. Leur épée n'était plus assez puissante pour défendre Orléans, ni pour prolonger sa glorieuse résistance. Tout à coup, par un de ces admirables desseins de Dieu qui confondent l'orgueil des hommes, une jeune fille de dix-sept ans arrive auprès du roi, et sa présence suffit pour délivrer Orléans, mettre en fuite les Anglais et sauver son pays.

Elle était née sur les marches de la Lorraine et de la Champagne, dans un hameau, non loin de la ville de Vaucouleurs. Son père, pauvre villageois, se nommait Jean d'Arc, et sa mère Isabelle Romée. Simple et laborieuse, elle partageait avec eux les soins du ménage et les travaux des champs. Rarement elle se mêlait aux jeux des jeunes filles : « Estoit si grande la doulceur qu'apparaissoit dans ses yeulx, lit-on dans une vieille légende, que l'on disoit en commun devis qu'elle eût apprivoisé les animaux sauvages; et racontoit-on que elle estant toute petite, et gardant ses brebiettes, sises à l'ore des bois, les oiselets venoient mangier son pain en son giron. Humble et doulce à merveille estoit-elle. Ains s'alloit sa mère au moustier, volontiers y alloit quand et elle. Aucunes fois aussi avec sa sœur

puisnée et aultres enfans du village, alloit prier en ung lieu solitaire de la forest, qu'estoit ung vieil hermitage de Nostre-Dame; et là fust maintes fois agenouillée en la dévocieuse chapelle, contemplant moult tendrement et à jointes mains la très doulce vierge Marie, et le benoït Saulveur, souffrant mort amère en l'arbre de la croix. » Son tendre amour pour Dieu et sa bienheureuse mère croissait avec les années. Elle faisait de longues prières, jeûnait et communiait souvent. Plusieurs fois ses compagnes l'avaient surprise, plongée dans de saintes extases. Or, un jour qu'elle priait dans le jardin de son père, et que la cloche sonnait l'*Ave*, elle crut entendre *une voix de Dieu* du côté de l'église, qui lui recommandait de rester bonne et pieuse. Jeanne, qui avait alors treize ans « eut moult paour de ce. » Mais la voix « estoit si doulce » qu'elle la crut venue du ciel. Elle tomba à genoux, et voua à Dieu sa virginité.

La voix céleste se fit de nouveau entendre, comme elle gardait ses moutons dans les champs. Deux inconnus se présentèrent à elle. Ils étaient rayonnants de lumière et de majesté. L'un d'eux lui dit : « Que Dieu avoit grant pitié de la France, qu'il falloit qu'elle allât au secours du gentil Daulphin, qu'elle feroit lever le siége d'Orléans, et mettroit les Anglois en fuyte. »

Jeanne répondit : « Seigneur, comment ferois-je? ne suis qu'une pauvre pu-
» celle, qui ne seay conduire hommes d'armes. »

« L'inconnu répartit de ne rien craindre, mais de se rendre auprès de Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, qui lui bailleroit des gens pour l'escorter; que sainte Catherine et sainte Marguerite l'assisteroient de leurs conseils, qu'elle debvoit leur obéir; que telle estoit la volonté de Dieu. »

Jeanne hésita longtemps à croire à ces visions. Mais les deux anges « car c'étoit » saint Michel et saint Gabriel; et ils sembloient de vrays preud'hommes » renouvelèrent leurs visites. Elle les voyait *de ses yeux corporels*; et les deux saintes, dont elle avait souvent couronné de fleurs les statues, lui apparaissaient également. La présence de ces hôtes célestes inondait son cœur d'une joie surnaturelle. « Elle les prioit de l'emporter avec eulx au célestial manoir, ploroit quand ils s'éloignoient d'elle et, après leur partement, baisoit la terre où ils avoient reposé. Oncques ne leur demanda d'autre finale récompense que le salut de son âme. »

Noble et sainte héroïne! quand, après la levée du siége d'Orléans et le sacre de ton roi, tu quittais une seconde fois ta famille en larmes : « J'ai accompli, disais-« tu, ce que messire Dieu m'a commandé. Je vouldrois bien que le gentil roy me

» voulut faire ramener auprès mes père et mère, et garder leurs brebis et bestail, » comme je soulois faire. »

Dans la crainte que des obstacles ne fussent mis à son départ, Jeanne n'avait parlé de ses révélations qu'à un frère de sa mère. Il la conduisit à Vaucouleurs auprès de Baudricourt, qui la traita de visionnaire. Mais « ses voix l'avoient prévenue » qu'elle seroit refusée par trois fois. » Elle eut recours à Dieu, et passait une partie des jours à le prier avec larmes. « Le temps luy estoit pesant comme à » femme enceinte, due qu'on ne la conduisoit pas auprès du Daulphin. Il fault » absolument que j'y aille avant la mi-caresme; Monseigneur le veult ainsi. C'est » de la part du roy des cieulx; et quand je debvrois y aller sur mes genoux, » j'irois, bien que j'aymasse mieulx rester à filer lez de ma pauvre mère. »

Elle prononçait ces paroles devant un vieux chevalier, nommé Jean de Metz. Entraîné par l'enthousiasme de la jeune fille, il lui promit « par sa foy, la main dans la sienne, que sous la conduite de Dieu, il la meneroit près du Daulphin. » « Et quand voulez-vous partir, lui dit-il? » — « Plutost aujourd'hui que demain. » Je trouverai les chemins libres, et s'il y a des hommes d'armes, j'ai Dieu mon » seigneur, qui fera mon chemin. »

Les habitants de Vaucouleurs commençaient à voir, dans cette jeune fille, une envoyée du ciel. A son départ, ils se réunirent autour d'elle, et l'accompagnèrent de leurs bénédictions et de leurs vœux. Jeanne fit ses adieux à ce bon peuple, et arriva heureusement à Chinon, après avoir traversé « sous la garde de ses frères de paradis » plus de cent lieues de pays occupé par les bandes des Bourguignons et des Anglais (24 février 1428). Ce voyage, environné de périls, fut terminé en onze jours. Il parut tellement merveilleux que le roi se décida, après quelques hésitations, à donner audience à la Pucelle. Il la reçut le soir dans une grande salle, où la curiosité avait réuni un grand nombre de jeunes seigneurs. Quoique Charles, simplement vêtu, fût confondu dans la foule, la bergerette, guidée par *ses voix*, s'agenouilla devant lui.

« Ce ne suis pas, qui suis roy, Jehanne, » lui dit Charles. « En mon Dieu » c'estes vous et non aultre, très noble seigneur Daulphin, et vous mande le roy » des cieulx de par moy, que vous serez sacré et couronné en la ville de Reims. » Puis elle ajouta : « Gentil Daulphin, pourquoy ne me croyez-vous? Je vous dis » que Dieu a mercy de vous, de vostre royaulme et de vostre peuple. Car sainct » Louys et Charlemagne sont à genoux devant luy, en faisant prières pour vous; » et je vous diray, s'il vous plaist, telle chose, qu'elle vous donnera à cognoistre

» que me debvez croire. » Puis prenant le roi à l'écart, souvenez-vous, lui » dit-elle, qu'ung matin, en vostre oratoire, tout seul, vous fîtes une prière à » Nostre Seigneur, sans prononciation de paroles, luy requérant dévostement, » que si ainsi estoit que fussiez vray hoir descendu de la noble maison de France, » et que justement le royaulme deust vous appartenir, qu'il luy pleust par sa grâce » le garder et le deffendre, ou au pis, si n'estiez pas vray héritier et fils de roy, » de faire tomber sur vous seul tous les malheurs. »

Charles, profondément surpris, ne douta plus de la mission divine de Jeanne. Toutefois, avant de lui confier le commandement de ses hommes d'armes, il voulut qu'elle fût interrogée à Poitiers, où étaient réfugiés les débris fidèles de l'université et du parlement, et « plusieurs aultres grands et notables clercs. » Cet examen inquiéta peu la jeune fille : « Je seay, disait-elle, que j'y auray bien affaire, mais Messire (Dieu) m'aydera. » La naïve candeur de ses réponses confondit la science des docteurs et triompha de toutes les épreuves.

Le roi n'hésita plus alors à accepter ce secours providentiel. Il donna à la Pucelle un cheval et une armure. Un écuyer, un chapelain, deux hérauts et deux pages composèrent sa maison. Jeanne, au comble de ses vœux, choisit elle-même une épée, suspendue sur la tombe d'un chevalier, derrière l'autel de sainte Catherine-de-Fierbois. Elle fit peindre les noms sacrés de *Jhesus et de Marie* sur son étendard d'étoffe blanche, bordé de franges de soie; le Sauveur des hommes y était représenté au milieu des nuages, et il semblait bénir les fleurs de lys, que lui offraient des anges, prosternés à ses pieds.

Cependant un héraut s'était rendu au camp anglais. Il avait remis au comte de Suffolk et au brave Talbot des lettres de la Pucelle. Elle les sommait « de par Dieu de luy rendre les clefs de toutes les bonnes villes, qu'ils avoient enforcées; sans quoy elles les bouteroit hors France, corps pour corps, veuillent ou non. » Son prochain départ pour Orléans, à la tête du convoi, avait ranimé le courage et l'espérance dans la ville assiégée. « Elle lui amenoit, disait-elle, le meilleur se» cours que eut oncques chevalier, ville, ou cité, assavoir le bon plaisir et l'ayde » du roy des cieulx. »

Ce fut le 29 avril 1429 que Jeanne d'Arc, montée sur un magnifique cheval de guerre, fit son entrée dans Orléans, au milieu d'une foule immense, qui faisait retentir l'air d'acclamations, et se croyait dès lors invincible. Le comte de Dunois, Clermont, la Hire et Xaintrailles, les sires de Bueil, de Chabannes, de Gaucourt et de Rochechouart, Ambroise de Lore, le grand prieur de Giresmes,

qui avait défendu Smyrne contre Tamerlan et cent mille Tartares, les maréchaux de Retz et de Saint-Sevère, Jean Chabot, Guillaume d'Albret et toute l'élite de la chevalerie de France se pressaient autour de la jeune fille. Le peuple jetait des fleurs sur son passage, et répétait le vieux cri de joie, *Noël! Noël!*

Tandis que les troupes et les charriots du convoi pénétraient sans combat dans la place, au travers des lignes ennemies, les Anglais, glacés d'effroi, restaient immobiles derrière leurs retranchements. « Un étonnement stupide régnait parmi les soldats, naguères si enorgueillis par la victoire[1]; » et, dans l'impuissance de cacher leur honte, ils attribuaient à la magie cette subite et inexplicable terreur. Le vaillant Talbot lui-même, d'ordinaire si généreux, partageait l'opinion commune; et peu s'en fallut qu'il ne fît jeter au feu un des hérauts de la Pucelle, comme s'il eut été un envoyé de l'enfer.

« Or t'en retournes, dit l'héroïne au héraut Ambleville, en apprenant cette nou-
» velle, va réclamer ton compagnon; et dis à Talbot, que s'il arme, je m'armeray
» aussi, et s'il me peult prendre, qu'il me face ardoir (brûler); et si je le dé-
» confis, qu'il face lever les sièges et les Anglois s'en aillent en leur pays. »

« Auparavant qu'elle arrivast, ajoute la chronique, deux cents Anglois chassoient aux escarmouches cinq cents François; et depuis sa venue, deux cents François chassoient mille Anglois. »

Jeanne à cheval, au milieu des hommes d'armes, dirigeait elle-même toutes les attaques, et semblait « un cavalier descendu du ciel. » Elle avait communiqué à la garnison sa foi intrépide et son pieux enthousiasme. Toujours la première dans la mêlée, elle écartait les coups qu'on lui portait, avec la lance de son étendard, sans faire usage de l'épée, et prenait les prisonniers et les blessés sous sa sauvegarde.

A l'assaut de la principale bastille, au moment même où elle dressait une échelle contre le rempart, une flèche la frappa au-dessus du sein. Un vieux chevalier, Jean de Gamaches, la transporta évanouie sur le bord d'un ruisseau. Le sang jaillissait de la blessure, et le fer était resté dans la plaie. Jeanne, saisie de frayeur, ne put d'abord retenir ses larmes. Elle appela son chapelain; et quoi qu'elle eût reçu le matin même « en grande dévocion le précieulx corps de Nostre Seigneur, »

[1] Hume, *Histoire d'Angleterre.*

elle demanda à genoux l'absolution. Puis après une courte prière, animée d'une force surnaturelle, elle arrache le trait de sa blessure, et dit à ceux qui l'entouraient : « Ce n'est rien, je suis consolée. » On lui met un léger bandage, et elle demande à l'instant son cheval et ses armes.

La nuit, qui approchait, avait mis fin au combat; déjà la retraite était sonnée, lorsque la Pucelle parut de nouveau dans les rangs. « En mon Dieu, dit-elle en » montrant la forteresse, vous entrerez dedans bien brief; n'ayez doubte, quand » vous verrez mon estendard flotter vers la bastille, reprennez vos armes. »

Elle rallie les soldats en désordre, et les ramène à l'assaut. Les échelles sont appliquées à la muraille : « Tout est vostre, s'écrie-t-elle, entrez-y. » En un instant le fort est emporté, et les Anglais, qui ne sont pas tués ou précipités dans la Loire, ne doivent la vie qu'à sa prière.

Le lendemain [1], le *Te Deum* était chanté dans toutes les églises d'Orléans, au son des cloches, des bombardes et des instruments de guerre. Le comte de Suffolk avait levé ses tentes; il fuyait avec les débris de son armée, et abandonnait, dans son camp, les blessés, les malades, l'artillerie de siége et les bagages. Peu de jours après, de nouveau vaincu à Jergeau, il armait chevalier, sur la brèche, un simple écuyer, qui le forçait de rendre son épée.

La prise de Meung, de Beaugency et la victoire de Patay, où Jeanne fit des prodiges de valeur, sous les yeux du connétable de Richemont, délivrèrent l'Orléanais et dispersèrent l'armée ennemie. « Gentil prince, avait dit la Pucelle au duc » d'Alençon, au commencement de cette journée, il faut combattre les Anglois, » fussent-ils pendus aux nues, et se munir de bons esperons pour les suyvre. En » avant, et n'ayez doubte. Ne savez-vous pas que j'ai promis à votre femme de » vous ramener sain et entier à la maison. »

Après la bataille de Patay, l'armée royale prit la route de Reims. La victoire

[1] Monstrelet dit que l'armée anglaise perdit huit mille hommes devant Orléans. Le siége, commencé depuis sept mois, fut levé, dix jours après l'entrée de la Pucelle dans la ville.

Le vendredi 29 avril, arrivée de Jeanne à la tête du convoi. — Le samedi 30, reconnaissance de l'ennemi. — Le dimanche 1er mai, consacré à la prière. — Le lundi 2, conseil de guerre et sommation aux Anglais. — Le mardi 3, fête patronale d'Orléans, consacrée à la prière. — Le mercredi 4, sortie et attaque des lignes ennemies. — Le jeudi 5, fête de l'Ascension, consacrée à la prière. — Vendredi 6 et samedi 7, prise des principaux forts. — Dimanche 8, l'ennemi lève le siége.

Petitot, *Journal du siége d'Orléans*.



avait confirmé les prédictions de la Pucelle; et Charles, partageant la confiance du peuple et des soldats, s'abandonnait à ses mystérieuses inspirations.

Jeanne, chevauchant à l'avant-garde, réglait elle-même les marches et les repos, et pourvoyait aux besoins d'une armée, qui s'avançait comme à une fête, sans vivres et sans bagages, mais assurée de vaincre sous la protection du ciel. Les plus illustres chevaliers exécutaient les ordres de la bergère: « Et c'estoit grande merveille que l'entendement qu'elle avoit en ces choses, veu que en aultres, elle estoit la plus simple pastourelle, que on veit oncques. »

Toutes les fois que l'armée s'arrêtait près d'un village, Jeanne allait à l'église, et faisait chanter les antiennes de Marie. Souvent elle se levait la nuit pour prier Dieu; mais c'était au pied des autels qu'elle retrouvait ses joies de jeune fille, lorsque confondue dans la foule des pieuses villageoises, elle approchait avec elles de la table sainte.

Dans cette longue route de soixante lieues, à travers les provinces occupées par les Bourguignons et les Anglais, l'armée royale éprouva peu d'obstacles. Troyes et Châlons ouvrirent leurs portes sans attendre l'assaut; et la garnison de Reims, qui n'était que de six cents hommes, abandonna précipitamment la ville.

Charles y fit son entrée en triomphe, précédé de la Pucelle, qui portait son étendard. Après une nuit passée en prières, le duc d'Alençon arma chevalier le monarque, qu'allait consacrer l'huile sainte. L'épée nue, qui lui était remise, ne devait rentrer dans le fourreau qu'après la conquête de son royaume.

A la nouvelle du sacre de Charles VII, presque toutes les villes de la Champagne, de la Brie et de l'Ile de France, chassèrent les Anglais de leurs murs. Les cris de joie, qui avaient ébranlé les voûtes de la grande basilique de Saint-Rémi, retentissaient dans tout le royaume; la mission de la Pucelle était finie, mais Dieu lui réservait une dernière couronne.

Deux années plus tard, à Rouen, sur la place du Vieux-Marché, huit cents soldats entouraient le charriot qui conduisait au martyre l'héroïque jeune fille. D'indignes liens attachaient ses mains victorieuses; et au pied du bûcher, le bourreau avait ceint sa tête d'une mitre, où on lisait ces mots : *hérétique*, *relapse*, *apostate*, *ydolastre*. Son crime était d'avoir vaincu les Anglais et sauvé son pays.

Jeanne, la tête inclinée et le visage baigné de larmes, priait avec ferveur pour

Charles, qui l'abandonnait, pour cette France, qui n'envoyait plus de chevaliers à son aide. Montée sur le bûcher, elle demanda un crucifix. Un Anglais, qui pleurait, rompit un bâton et en fit une espèce de croix. Elle la baisa avec amour, et la plaça sur son cœur. Le bourreau, alluma le feu. La flamme monta lentement; car le bûcher avait été élevé à une grande hauteur, afin que la victime fût aperçue de tout le peuple. Le supplice fut long et douloureux. Jeanne, les yeux fixés sur la croix, ne cessa de prier du haut de ce nouveau calvaire, et les noms de Jésus et de Marie furent les derniers qu'elle prononça.

Les paroles des martyrs sont prophétiques : et Jeanne avait annoncé « qu'avant sept ans, les Anglois seroient boutés hors de France, excepté ceulx qui mourroient. » A cette époque en effet, la vieille capitale de la Normandie, redevenue française, voyait, en signe d'expiation, une procession solennelle se rendre sur cette même place du Vieux-Marché, d'où la vierge de Donrémy était montée au ciel.

Nous arrèterons à l'échafaud de la Pucelle et aux conquêtes de Charles VII, cet essai historique sur les temps chevaleresques; car déjà Louis XI se montre à nous, entre la féodalité expirante et un monde nouveau, qui se lève à l'horizon.

Dans cette grande révolution, commencée à la découverte de l'imprimerie et de la boussole, et qui change successivement l'état des peuples et le système militaire et politique de l'Europe, la chevalerie s'efface et disparaît devant une législation régulière, l'artillerie, les armées permanentes, et les guerres civiles et religieuses qui ensanglantèrent les règnes des derniers Valois. Mais si nous n'avons plus à tracer l'histoire de cette période brillante, il nous reste à indiquer brièvement les mœurs de la noblesse féodale, lorsque le titre de chevalier était le but de sa généreuse ambition.

L'éducation du *damoisel*, voué aux armes par sa naissance, commençait dès ses jeunes années. Soustrait à sept ans à la tendresse maternelle [1], il était confié, par son père, aux soins d'un vertueux écuyer, dont le sang avait coulé dans tous les lieux où son seigneur avait chevauché sous une armure de guerre. Les traditions

[1] Il y a jusqu'à sept ans e plus encor trop de péris (périls).
Ains il n'en chaut à nos maris. *(Eustache Deschamp.)*



de la famille, l'histoire des aïeux, les grands coups de lance des pas d'armes et les exploits des plus illustres chevaliers étaient les sujets ordinaires de conversation du fidèle vassal. Il aimait à y puiser des exemples et des modèles; et le temps, qui avait blanchi sa tête sans glacer son cœur, n'avait encore rien enlevé aux charmes de ses récits.

Un vénérable moine, d'un couvent voisin, joignait ses pieuses leçons aux instructions guerrières. A cette école grandissait l'enfant, sans aucun doute peu savant en lettres, mais hardi et robuste, « enseigné de belles doctrines sur les très nobles faicts d'armes, et en grande dévocion à la Vierge Marie et à Nostre Seigneur. »

La lutte, de longues courses à pied et à cheval, de violents exercices développaient ses forces naissantes. Souvent il réunissait les compagnons de son âge, « faisoit bacinets de leurs chaperons, » puis allait défendre « certaine place comme une petite montaignette; ou vouloit estre l'assaillant, et par force en desboutoit les aultres, car ses jeux enfantelins estoyent commencement de chevalerie; et jà nature prophétisoit au garçonnet les haults offices que Dieu et bonne fortune luy apprestoient [1]. »

Parfois il advenait que la châtelaine, en voyant revenir son fils, les vêtements en désordre et le visage ensanglanté, laissait éclater ses inquiétudes et ses tendres reproches. Elle se prenait à pleurer sur ces inclinations batailleuses, et rêvait aux chagrins qu'elles lui présageaient. Alors une prudente matrone, qui d'aventure se trouvait au castel, examinait attentivement les traits et les mains de l'enfant, et hautement annonçait « qu'il auroit plus de bonheur qu'homme de son lignage [2]. »

Selon une touchante coutume de ces siècles hospitaliers, les cours des princes et des principaux seigneurs, toujours ouvertes à la jeune noblesse, lui offraient des écoles de courtoisie et d'honneur. Les pères y envoyaient leurs fils pour recevoir la dernière éducation, appelée *bonne nourriture,* dans leur naïf langage.

C'est en ces termes, pleins de charme, que le *Loyal serviteur* raconte le départ de la maison paternelle du Chevalier sans peur et sans reproche.

Il avait treize ans à peine, « esveillé comme ung esmerillon, » lorsqu'il demanda à son père de suivre la carrière des armes, à l'exemple de ses ancêtres.

[1] *Livre des faicts du mareschal de Boucicaut.*
[2] Mesnard. — *Vie de Bertrand Duguesclin.*

« Mon enfant, avoit répondu le vieillard en larmoyant de joie, Dieu t'en doint » la grâce : jà ressembles-tu de corps et de visaige à ton grant père, qui fust en » son temps ung des accomplis chevaliers de la chrestienté. Si mettray peine de te » bailler le train pour parvenir à ton désir. »

Après le propos tenu, comme il ne pouvoit plus monter à cheval à cause de ses blessures, il avait envoyé prier l'évêque de Grenoble son beau-frère, ses amis et ses parents, de se réunir le lendemain au château de Bayard « pour aucunes choses d'importance, sur quoy il desiroit prendre leur advis. »

« Le bon prélat, qui oncques en sa vie ne fut las de faire plaisir, » était parti sitôt la lettre reçue; il trouva son frère assis auprès du feu, « comme gens de son aage font voulentiers » et après s'être affectueusement salués, ils soupèrent joyeusement, en compagnie de plusieurs autres gentilshommes du Dauphiné.

« Le lendemain matin la messe ouye, convint se mettre à table, où de rechief chascun fist très bonne chière; et y servoit le jouvencel tant sagement et honnestement que tout homme en disoit du bien. Sur la fin du disner, et après grâces dictes, » le bon vieillard prit la parole :

« Monseigneur et Messeigneurs, l'occasion pour quoy vous ay mandez est » temps d'estre déclairée, car tous estes mes parents et amys; et jà voyez-vous que » je suis par vieillesse si oppressé, qu'il est quasi impossible que sceusse vivre » deux ans. Dieu m'a donné quatre filz, desquelz ay bien voulu enquérir quel » estat ils veullent tenir. Et entre autres m'a dist mon filz Pierre qu'il veult suyvre » les armes, dont il m'a faict un singulier plaisir. Il m'est besoing pour son com- » mencement le mettre en la maison de quelque prince ou seigneur, affin qu'il » appreigne à se contenir honnestement; et quand il sera ung peu plus grant, » apprendre le train des armes. Si vous prie que chascun me conseille en son en- » droit le lieu où je le pourray mieulx loger. »

« Alors, dist l'un des plus anciens gentilzhommes, il fault qu'il soit envoyé au « roy de France; ung aultre dist, qu'il seroit fort bien en la maison de Bourbon; » et ainsi d'ung en aultre, n'y eust celluy qui n'en dist son advis. »

« Mais l'esvesque de Grenoble parla et dist :

« Mon frère, vous savez que nous sommes en grosse amytié avecques le duc de » Savoye, et nous tient du nombre de ses serviteurs. Je croy qu'il le prendra vou-

» lentiers pour ung de ses paiges; si bon vous semble, je le luy meneray, après
» l'avoir très bien miz en ordre et garny d'ung petit roussin. »

« Si fust le propos de l'esvesque de Grenoble tenu à bon de toute la compaignie; et mesmement du dict seigneur de Bayart, qui luy livra son filz.

« Alors tout incontinent envoya ledict esvesque à la ville querir son tailleur, auquel il manda apporter velous et satin. Il vint et besongna toute la nuyt, de sorte que le lendemain tout fust prest.

« Bayart, après avoir desjeuné, monta sur son roussin, tout ainsi que si on l'eust voulu présenter dès l'heure au duc de Savoye. Quant le cheval sentit si petit fes (fardeau) sur luy, joinct aussi que le jeune enfant avoit ses esperons, commencea à faire trois ou quatre saulx, de quoy la compaignie eut paour qu'il affolast (blessât) le garçon. Mais au lieu de crier à l'ayde, d'un gentil cueur, hardy comme ung lyon, luy donna de l'esperon et une carrière, en sorte qu'il mena le cheval à la raison.

» Il ne fault pas s'informer si le bon vieillart fust aise, et soubzriant de joie, demanda à son filz, s'il n'avoit point de paour. Car pas n'avoit quinze jours qu'il estoit sorty de l'escolle.

» Lequel respondit d'un visaige asseuré :

« J'espère à l'ayde de Dieu, devant qu'il soit six ans, le remuer luy ou aultre
» en plus dangereux lieu. »

« Or sus, dist le bon esvesque, qui estoit prest à partir, mon nepveu, ne des-
» cendez point et de toute la compaignie prennez congié. »

« Lors le jeune enfant d'une joyeuse contenance s'adressa à son père auquel il dist :

« Monseigneur mon père, je prie à Nostre Seigneur qu'il vous doint bonne et
» longue vie, et à moy grâce avant qu'il vous oste de ce monde, que puissiez avoir
» bonne nouvelle de moy. »

« Mon amy, dist le père, je l'en supplie » et puis lui donna sa bénédiction.

« La povre dame de mère estoit en une tour du chasteau qui tendrement plo-

roit, car combien qu'elle feust joyeuse dont son filz estoit en voye de parvenir, amour de mère l'admonestoit de larmoyer. Toutes fois après qu'on luy fut venu dire :

« Madame, si vous voulez venir veoir vostre filz, il est tout à cheval prest à » partir. »

« La bonne gentil femme sortit par le derrière de la tour et fist venir son filz vers elle, auquel elle dist ces parolles :

« Pierre mon amy, vous allez au servize d'un gentil prince. D'aultant que mère » peult commander à son enfant, je vous commande trois choses :

» La première, c'est que vous aymiez, craigniez et serviez Dieu, sans aucune- » ment l'offenser, s'il vous est possible; car c'est celluy qui tous nous a créez, c'est » luy qui nous fait vivre, c'est celluy qui nous saulvera, et sans luy et sa grâce ne » sçaurions faire une seulle bonne œuvre en ce monde. Tous les matins recom- » mandez-vous à luy, et il vous aidera.

» La seconde, c'est que vous soyez doulx et courtois à tous gentilz hommes, et » ostant de vous tout orgueil, soyez humble et serviable à toutes gens, ne soyez » maldisant, ne menteur, maintenez-vous sobrement quant au boire et au man- » ger. Fuyez envie, car c'est ung villain vice, ne soyez flatteur, ne rapporteur; » car telles manières de gens ne viennent voulentiers à grande perfection. Soyez » loyal en faictz et dictz, tenez vostre parolle, soyez secourable à povres veufves » et orphelins, et Dieu le vous guerdonnera (reconpensera). »

» La tierce, que vous soyez charitable aux povres nécessiteux; car donner pour » l'honneur de Dieu n'apovrit oncques homme, et tenez tant de moy, mon enfant, » que telle aulmosne pourrez vous faire, qui grandement vous prouffitera au » corps et à l'âme. Voilà tout ce que je vous en charge. Je crois que vostre père et » moy ne vivrons plus guères. Dieu nous face la grâce à tout le moins, tant que » serons en vie, que tousjours puissions avoir bon rapport de vous! »

« Alors l'enfant luy respondit :

» Madame ma mère, de vostre bon enseignement tant humblement qu'il m'est » possible vous remercie, et espère si bien l'en suyvre que, moyennant la grâce » de celluy en la garde duquel me mectez, en aurez contentement, et après » m'estre recommandé à vostre grâce, je voys prendre congié de vous. »



« Alors la bonne dame tira hors de sa manche une petite boursette, où il y avoit seulement six escus en or et ung en monnoye, qu'elle donna à son filz, auquel elle bailla une malette, en laquelle avoit quelque linge pour sa nécessité.

« L'esvesque appella son nepveu, qui pour se trouver sur son gentil roussin pensoit estre en ung paradis. Si commencèrent à marcher le chemin, droict à Chamberry, où pour lors estoit le duc de Savoye; de sorte qu'ils arrivèrent au soir en la ville.

» Le lendemain matin après la messe, comme le duc avoit invité l'esvesque à disner, il advisa le bon chevalier qui servoit à boire très bien en ordre, et mignonnement se contenoit.

« Monseigneur de Grenoble, luy dist-il, quel est ce jeune enfant qui vous » donne à boire ? »

« Monseigneur, respondit-il, c'est ung homme d'armes que je vous suis venu » présenter pour vous servir, se il vous plaist. »

« Vrayement, ce dist le duc, qui desjà l'eut pris en amour, il seroit bien estrange, » qui tel présent refuseroit. »

« Or le bon chevalier ne s'amusa guères aux morceaulx après le disner; ains s'en va au logis faire sceller son roussin, et s'en vint le beau petit pas en la court de la maison dudict duc de Savoye, qui desjà estoit sorty de la salle, appuyé sur une gallerie. Si voit entrer le jeune enfant qui faisoit bondir son cheval de sorte qu'il sembloit homme qui toute sa vie eust veu guerre.

« Lors s'adressa à l'esvesque, auquel il dist :

« Monseigneur de Grenoble, je croy que c'est vostre petit mignon, qui si bien » chevauche à cheval. »

« Qui respondit :

« Monseigneur, il est mon nepveu et de bonne rasse, où il y a eu de gentilz » chevaliers. Son père, qui par les coups qu'il a receuz es guerres et batailles, où » il s'est trouvé, est tant myné de faiblesse et vieillesse, qu'il n'a peu venir de- » vers vous, se recommande très humblement à vostre bonne grâce, et vous en » faict ung présent. »



« En bonne foy je l'accepte voulentiers; le présent est beau et honneste. Dieu » le face preudhomme! »

« Alors commanda à ung sien escuyer, en qui plus se fioit, qu'il print en sa garde le jeune Bayart, et que à son oppinion seroit une fois homme de bien.

« Le bon chevalier demoura page avecques le duc de Savoye bien l'espace de demy an, où il se fist tant aymer de grans, moyens et petits, qu'oncques jeune enfant ne le fut plus. Il estoit serviable aux seigneurs et dames que c'estoit merveille. En toutes choses n'y avoit qui feust à comparer à luy. Car il saultoit, luctoit, jectoit la barre selon sa grandeur, et chevauchoit ung cheval le possible. »

Nous avons cité en entier ces pages simples et touchantes, fidèle peinture de mœurs, qui ne sont plus. Bien mieux que nos paroles, elles ont dû révéler l'intérieur de ces chevaleresques familles, dont le cœur ne battait que pour la sainte foi et le vieil honneur. Il faut qu'un grand charme s'attache à ces siècles de nos pères, puisque malgré l'abîme qui nous en sépare, nous dirigeons vers eux nos regards émus, comme le dernier adieu adressé à un ami.

Le jeune page rendait à son seigneur tous les services qu'un père est en droit d'attendre de son fils, sans qu'aucune idée d'humiliation y pût être attachée. Il le suivait à la chasse, dans ses voyages et ses visites. Il faisait ses messages, lui servait d'échanson, « fournissoit la salle de paille en hyver et de jonc en esté [1] » et tenait en bon état son haubert et ses armes.

D'ordinaire la dame châtelaine, « très dévote et toute à Dieu » continuait l'éducation religieuse, commencée sur les genoux d'une mère. Elle apprenait, à son gentil page, *l'amour de Dieu et des dames*, le catéchisme et l'art d'aimer.

Dans la naïve chronique du petit Jehan de Saintré, le preux et docte Antoine de la Salle, ami du roi René, et gouverneur de son fils Jean de Calabre, nous montre une jeune veuve « admonestant le jouvencel, touchant les dix commandements, les articles de foy, les sept vertus principalles, les dons du Saint-Esperit, et comment le vray et loyal amoureux doibt fuyr les sept péchez mortels, pour acquérir la desirée grâce de sa très gente dame, et par ainsi estre saulvé en âme et en corps. »

[1] Du Tillet. — *Recueil des rois de France.*

Rien n'était alors plus naturel que l'alliance de ces sentiments, qui nous paraît aujourd'hui si étrange. Une étincelle du feu céleste avait purifié le culte de la beauté et de la faiblesse; dégagé de l'empire des sens, il était devenu, après Dieu, le mobile des grandes actions, la source de toute vertu, générosité et vaillance. Une pieuse tendresse, exaltée jusqu'à l'héroïsme, la fidélité et la constance, l'esprit de dévouement et de sacrifice lui imprimaient un caractère religieux, et consacraient jusqu'à ses chaînes. Pour exprimer ce joug mystérieux, la chevalerie avait emprunté à la féodalité ses engagements et son langage. L'amant devenait le *vassal et l'homme lige* de sa dame, et lui jurait obéissance, comme à son légitime seigneur.

« O noble chose est que l'amour, qui bien en seait user, quoique à tort aulcuns le blâment. Il oste peur, donne hardiesse, faict oublier toute peine, et prendre en gré le travail pour la chose aymée [1].

» Le vray amoureux à la messe est le plus dévost, à table le plus honneste, en compaignie de seigneurs et de dames le plus advenant. De ses oreilles nul villain mot escouter, ne de ses yeulx ung faulx regard, de sa bouche ung deshonnête parler, de ses mains nuls faulx sermens [2]. »

Sans doute l'historien, qui prendrait à la lettre, pour l'expression réelle des mœurs du moyen-âge, cette délicatesse et cette pureté mystique, s'exposerait à tomber dans de graves erreurs. A côté d'héroïques vertus et d'une fidélité poussée jusqu'à la folie, toutes les passions humaines éclataient avec violence; mais, comme contrepoids à leurs déréglements sauvages, le christianisme, qui plaçait au-dessus des hommes et des anges, de la terre et du ciel, la douce vierge Marie, avait élevé la femme en puissance et en amour. Le joug de la barbarie fut à jamais brisé, le jour où la beauté régna par sa faiblesse même, où les sentiments du cœur et les tendres affections de l'âme triomphèrent de la force matérielle.

L'antiquité reconnaissante avait chanté les travaux d'Hercule et de Thésée. Elle avait mis dans l'Olympe, au rang des demi-dieux, les héros qui parcouraient le monde, pour combattre les monstres, les bêtes féroces et les tyrans. Mais la religion et l'amour avaient peu de part à ces périlleuses aventures. Les malédictions du poëte poursuivent, au-delà des mers, l'épouse de Ménélas; et les lances sont

[1] *Livre des faicts du mareschal de Boucicaut.*
[2] *Chronique du petit Jehan de Saintré.*

trop pesantes pour le faible bras du ravisseur. Omphale et Briséis conseillent le repos aux dépens de la gloire. Antoine, attaché à la galère de Cléopâtre, abandonne les braves, qui mouraient pour lui. Partout, excepté à Lacédémone, il ne reste à la femme que ses charmes et sa beauté, frêle couronne qu'un soufle effeuille.

Une influence moins passagère et un plus noble empire lui étaient réservés chez les enfants de ces généreuses nations du Nord, qui punissaient, à l'égal de l'homicide, l'insulte faite à une jeune vierge. Reine, maîtresse ou compagne, elle avait grandi avec sa mission; et si son cœur n'était pas toujours exempt de faiblesses, l'amour et la gloire les couvraient de leur prestige.

Le jeune page apprenait ainsi, dès l'enfance, que le plus sûr moyen d'être aimé des dames, était de se montrer vertueux, courtois et vaillant. Quelquefois animé d'un précoce courage, il obtenait de son seigneur la grâce de l'accompagner à la guerre. Renonçant sans regret aux jeux du préau et aux sourires des jeunes filles, il supportait gaiement les fatigues, les périls, le poids du harnais et des armes. Mais toute joie défaillait au retour, quand il revenait à l'école; lui qui se croyait déjà un vaillant homme d'armes, versait des pleurs de dépit en songeant à l'âge où il recevrait le titre d'écuyer [1].

C'était ordinairement à seize ans [2] que le jouvencel ceignait, pour la première fois, l'épée qu'il devait illustrer par sa valeur. Cette antique coutume, en usage chez les Germains et les rois francs des deux premières races, avait précédé de plusieurs siècles l'établissement de la chevalerie. Elle avait pour but d'indiquer qu'une nouvelle carrière était ouverte à l'enfant devenu homme, et que les durs travaux de la guerre seraient désormais son délassement et ses jeux. Une pieuse cérémonie consacrait ce passage de l'adolescence à la virilité.

La religion, qui, dans ces âges de foi ardente, communiquait aux institutions comme aux hommes un caractère ineffaçable, avait des bénédictions pour toutes les situations et les époques de la vie. Accompagné de ses parrains et de la foule

[1] *Vie de Boucicaut.*

[2] « Et quant ilz furent au préau ensemble, ma dame luy dist : « Mon très loyal amy, vous estes en l'aage » de seize ans, et doresnavant estes trop grant pour estre paige. Je me suis appensée que pour vous mettre » plus avant, je feray à ma dame la royne de par vous prière, que Monseigneur le roy vous en boute hors, » et que soyez de l'ung ou de l'aultre escuyer trenchant. »

(*Chronique de Jehan de Saintré.*)

joyeuse des vassaux, le jeune page se rendait à l'église voisine, et s'agenouillait au pied de l'autel où étaient déposés le ceinturon et l'épée. Le prêtre, qui l'attendait, commençait les saintes prières; il se tournait vers lui, après l'évangile, et avant d'offrir à Dieu le pain du sacrifice, il élevait la voix, en disant :

« Notre secours est dans le Seigneur,
« Qui a fait le ciel et la terre. »

« Nous vous prions, Seigneur, de bénir cette épée et votre serviteur, qui par » votre inspiration désire la prendre. Qu'il soit sous votre sauve-garde et préservé » de toute blessure.

» Recevez, ajoutait encore le ministre de Dieu, recevez cette épée, au nom du » Père, du Fils et du Saint-Esprit. Servez-vous en pour votre défense, pour celle » de la sainte Église, et à la confusion des ennemis de la croix du Christ et de la » foi chrétienne. Que jamais elle ne soit tirée injustement, ce que daigne vous ac- » corder celui qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des « siècles [1]. »

« Ainsi soit, » répondait le fier enfant, en essuyant des pleurs de joie et d'enthousiasme. Le page s'était relevé homme d'armes; et, à la place du passé disparu sans retour, rayonnait l'avenir avec ses gloires, ses tournois, ses illusions et ses couronnes.

Chaque jour « dans un respectueux maintien » l'écuyer servait les chevaliers invités à la table de son seigneur [2]. Attentif à remplir ces fonctions honorables, il apportait les mets de chaque service, tranchait les viandes et les pastels de venaison, faisait circuler les épices, le clairet, le piment et l'hypocras. Il versait de l'eau, dans un bassin d'argent, sur les mains des convives, enlevait les tables,

[1] L'Église nous a conservé ces prières en usage depuis les croisades. Elles ont été réunies par ordre d'Urbain VIII, et imprimées dans le pontifical romain.

(Michaud. — *Histoire des Croisades. Pièces justificatives.*)

[2] « A la table du roy mengeoient le conte de Poitiers, lequel il avoit faict chevalier, le jour d'une Saint-Jehan, qui naguerre estoit passée, le conte de la Marche, le conte Pierre de Bretagne. Et à une aultre table devant le roy, à l'endroit du conte de Dreux, mengeoit le roi de Navarre, qui moult estoit paré et aourné de drap d'or, en cotte et mantel, la çainture, fermail et chappel d'or fin, devant lequel je trancheois. Devant le roy saint Loys servoient du menger le conte d'Artois et son frère, et le bon conte de Soissons, qui trancheoit du coustel. »

Le sire de Joinville, à qui nous devons ce récit, n'était encore que simple écuyer, comme il le dit lui-même « et n'avoit vestu nul haubert. »



préparait les lits et le bain des chevaliers [1], décorait les galeries destinées aux réunions et aux fêtes, dansait avec les nobles damoiselles, ou chantait sur la mandore *de gentils lais d'amour*.

« Si preint à devenir joyeux, joly et gracieulx et à faire balades, rondeaux, virelais et complaintes d'amoureux sentiment, et doulcement amour le foit si bon maistre, que nul ne s'en passoit. »

« Jà avoit choisi dame belle et digne d'estre aymée, pour laquelle preindrent ses pensées à croistre en desirs chevaleureux; et quant à danse ou à feste s'esbattoit, où elle feut, là nul ne le passoit de gracieuseté et de courtoisie, chantoit chansons et rondeaux, dont luy-même avoit faict le dict; mais il ne feut mie tost hardy de pleinement dire sa pensée, comme font les lobeurs (trompeurs) du temps présent; ains devant elle, et entre toutes dames, estoit plus doulx et bening que une pucelle. Toutes servoit, toutes honoroit pour l'amour d'une [2]. »

Mais ce doux sentiment ne faisait point oublier à l'écuyer des exercices plus belliqueux. Chargé du soin de l'écurie, il dressait des chevaux pour la chasse et la guerre. A sa voix, le coursier docile franchissait les barrières, les fossés et les palissades; il dévorait du pied la terre, et hennissait, comme au son des fanfares, lorsque le clairon sonne la charge, et que les épées se brisent sur les écus étincelants.

Le service militaire du château était au nombre des principaux devoirs des écuyers. Ils devaient relever les sentinelles et faire, à minuit, la ronde dans les cours et sur les remparts. Si le châtelain sortait à cheval, ils lui tenaient l'étrier, portaient son heaume, ses brassards, ses gantelets, son pennon et sa lance. [3] L'un

[1] Les lis firent li escuier
Si coucha chacuns son seignor. (*Fabliau du Court Mentel.*)

[2] *Livre des faicts du mareschal de Boucicaut.*

[3] Les jeunes gens poursuioient,
Lances, bacinez portoient
Des anciens chevaliers;
Et la coustume aprenoient
De chevauchier, et veoient
Des armes les trois mestriers.
Puis devenoient archiers,
A table et partout servoient;

d'eux, monté sur un léger palefroy, conduisait à sa droite le cheval de bataille. Il le donnait à son maître, à l'approche de l'ennemi, laçait le heaume, rivait la visière avec soin, affermissait les jointures de la cuirasse et des autres pièces de l'armure [1], et suivait le bon chevalier où le péril était plus grand. Son adresse, son dévouement et son courage n'avaient alors plus de bornes. Combattant moins pour sa vie que pour celle de son seigneur, toujours prêt à lui faire un rempart de son corps, à parer les coups qu'on lui portait, à lui abandonner son cheval et ses armes, il le relevait sanglant au milieu de la mêlée, assurait son triomphe, ou sans regret expirait à ses yeux [2].

Dans les courts intervalles de paix, des jeux qui développaient l'agilité et la vigueur du corps, des courses de chevaux, de lances et de bagues, préparaient l'écuyer aux tournois et aux joûtes à outrance. Les dames les animaient de leurs sourires, et accordaient le prix au vainqueur.

« Tant estoit grande l'ardeur de la volonté, qu'il avoit aux armes, que nulle peine ne luy estoit griefve, et ce qui eust été grand travail à ung aultre, à luy estoit grand soulas. Dont maintenant s'essayoit à saillir sur ung coursier tout armé; puis aultre fois courroit longuement à pied, pour s'accoutumer à avoir longue haleine, et souffrir travail. Aultre fois férissoit d'une coignée ou d'ung mail, pour bien se duire au harnois et endurcir ses bras et ses mains. Il faisoit le soubresaut armé de toutes pièces, fors le bacinet, et en dansant le faisoit, armé d'une cotte d'acier. »

Item, sailloit sans mettre le pied à l'estrier sur ung coursier armé de toutes pièces.

Et les malectes troussoient
Derrière eulx moult voulentiers......
Puis gens d'armes devenoient
Et leurs vertus esprouvoient
Huit ou dix ans tous entiers.
Es grans voyages aloient,
Puis chevaliers devenoient. (Eustache Deschamps.)

[1] « Si voit venir monseigneur Gauvain et deux escuyers, dont l'ung menoit son destrier en destre, et portoit son glaive, et l'aultre son heaume, et l'aultre son escu. » (Lancelot du Lac.)

[2] J'ai ouï dire aux anciens capitaines, que jadis par les vieilles coutumes des batailles, les grands et premiers écuyers de nos rois de France devoient être toujours auprès d'eux, sans jamais les désemparer ni abandonner, et ne faire que parer aux coups que l'on donne à leurs maîtres, ni sans s'amuser à autre chose qu'à cela. « Ainsi qu'on dit que fit ce brave et grand escuyer de Saint-Séverin, à la bataille de Pavie, à l'endroit du roy François. Aussi y mourut-il en la bonne grâce et louenge de son roy, qui le sceut bien dire peu après. » (Brantôme.)



Item, à ung grand homme monté sur ung grand cheval sailloit de terre à chevauchon sur ses espaules, en prenant le dict homme par la manche à une main, sans autre avantage.

Item, en mettant une main sur l'arçon de la selle d'un grand coursier, et l'aultre emprès les oreilles, le prenoit par les creins en plaine terre, et sailloit par entre ses bras de l'aultre part du coursier.

Item, si deux parois de plastre feussent à une brasse l'une près de l'aultre, qui feussent de la haulteur d'une tour, à force de bras et de jambes, sans aultre aide, montoit tout au plus hault, sans cheoir au monter, ne au dévaler.

Item, il montoit au revers d'une grande eschelle dressée contre un mur tout au plus hault, sans toucher des pieds, mais seulement sautant des deux mains ensemble d'eschelon en eschelon, armé d'une cotte d'acier; et ostée la cotte, à une main sans plus montoit plusieurs eschellons. Et ces choses sont vrayes; et à maintes aultres grandes appertises faire duisit tellement son corps, que à peine peust-on trouver son pareil [1]. »

C'était à cette école de prouesse que les jeunes gentilshommes se préparaient à recevoir l'ordre de la chevalerie. Les veilles, les ennuis, les longues séparations, les voyages en lointains pays, à la recherche des aventures, les fatigues et les périls, rien ne leur semblait pénible pour mériter cette distinction glorieuse : un tel éclat resplendit sur cet apprentissage des armes, qu'un des plus brillants rejetons des lys, l'aimable et valeureux Charles VIII, s'honora du simple nom d'écuyer, jusqu'à l'immortelle victoire de Fornoue.

Quelquefois aussi de vieux guerriers, plus riches d'honneur que d'*avoir*, portaient, toute leur vie, ce modeste titre [2]. Ayant pour seule fortune leur cheval de bataille, leur bonne épée et leur armure, ils n'osaient lever les yeux sur la chevalerie, et se contentaient d'en montrer l'expérience, la prud'homie et les vertus. Mêlés aux plus illustres chevaliers, consultés sur les traditions des joûtes, des

[1] *Livre des faicts du mareschal de Boucicaut.*

[2] « L'escuyer quant il a bien voyagé, et a esté en plusieurs faicts d'armes, dont il en est sorty à honneur, et qu'il a bien de quoi maintenir l'estat de chevalerie (car aultrement ne luy est honneur, et vault mieulx estre bon escuyer que ung povre chevalier), doit requérir aulcun seigneur qui le face chevalier. »
(Anthoine de la Salle. — *Livre de la Salade*)



tournois et des gages de bataille, ils étaient accueillis, avec respect, dans les fêtes guerrières, comme vénérables poursuivants d'armes,

Qui largement au temps passé
Out honneur et sens amassé. (*Récit du tournoi du Chastel de Joyeuse Garde.*)

L'écuyer, « vieulx et meurs (mûr) moins par l'âge que par ses exploits, requerroit qu'informations fussent prises à son esgard. » Si l'enquête constatait qu'il était issu d'antique lignée, que sa vie avait été sans tache, comme son écusson, et qu'il avait conduit à bonne et heureuse fin *un des sept périls des armes*,

Savoir :

S'il avoit combattu à outrance avec l'épée *tranchant et poignant;*
Transpercé son rival, dans une joûte à fer émoulu;
Pris à l'abordage un navire ennemi;
Le premier monté à l'escalade;
Et fait prisonnier un prince ou un émir sarrasin;
S'il étoit entré par la brèche dans une ville assiégée, à la tête de tous;
Si enfin, dans une bataille rangée, il s'étoit emparé de la principale bannière,

Alors il étoit déclaré digne des honneurs de la chevalerie, et d'avoir pour *parrains les neuf preux de l'antiquité* [1].

Quoique rarement cette haute distinction fut donnée à un jeune écuyer, avant vingt et un ans, la règle, qui indiquait cet âge, souffrait des exceptions nombreuses. Monstrelet nous apprend que les fils de nos rois étaient chevaliers, à leur

[1] Wulson de la Colombière.
Trois héros juifs, trois gentils et trois chrétiens sont au nombre des *neuf preux* des romans de chevalerie; Duguesclin, après sa mort, fut proclamé le dixième.

Puisque il est mort, or soist mis en la table
De Macchabée, premier preulx de renon,
Et Josué, David le resonable,
D'Alexandre, d'Hector et Absalon,
Arthus, Charles, Godefroy de Buillon.
Or soit nommé le dissième par delor (dès lors)
Bertran li preulx, qui servi en prodon (prud'homme)
L'escu d'azur à trois flours de lis d'or.

C'est le nom de Jules César et non celui d'Absalon qu'il faut lire, le poëte a sans doute trouvé la rime plus exigeante que la vérité et la raison.



naissance. Au baptême de l'infortuné duc d'Orléans, second fils de Charles V, Duguesclin tira son épée, et la mettant dans les mains de l'enfant nu [1] : « Monsei- » gneur, lui dit-il, je prie Dieu qu'il vous doint autel (tel) et si bon cueur, que » vous soyez aussi preulx comme fût oncques roy de France [2]. »

L'histoire de notre patrie est pleine de faits de ce genre; partout elle représente nos rois, comme chefs naturels de la chevalerie. Ces valeureux fils de saint Louis, si prodigues de leur sang pour la défense du pays, paraissent préférer ce titre à tous les autres. Ils le revendiquent, le soir d'une bataille, après avoir dormi sur un canon, à quelques pas de l'ennemi; et s'ils ne sont pas nés avec une couronne, si Duguesclin n'a point béni leur berceau, l'épée de Bayard consacre le vainqueur, au milieu de son triomphe. Champier nous a conservé les paroles de François Ier, après la journée de Marignan, lorsqu'il voulût être armé par le bon chevalier sans reproche et sans peur :

« Bayart, mon amy, je veulx que aujourd'huy soye faict chevalier par vos » mains, parce que estes tenu et reputé le plus digne. »

« Sire, répond Bayart, celuy qui est couronné, sacré et oingt de l'huile en- » voyée du ciel, et est roy d'ung si noble royaulme, le premier fils de l'Eglise, » est chevalier sur tous aultres chevaliers. »

« Si, dit le roy, Bayart, despêchez-vous; il ne fault icy alléguer ne loix, ne » canons : faictes mon vouloir et commandement, si voulez estre du nombre de » mes bons serviteurs et subjects. »

« Sire, répond Bayart, si ce n'est pas assez d'une fois, puisqu'il vous plaist, je » le feray sans nombre pour accomplir, moy indigne, vostre vouloir et comman- » dement. » Alors print son espée et dist : « Sire, autant vaille, que si estois » Roland ou Olivier, Gaudefroy ou Baudouyn, son frère. Certes vous estes le pre- » mier prince que oncques fis chevalier; Dieu veuille que en guerre ne prenez la » fuyte. »

« Et puis pour manière de jeu, si cria haultement, l'espée en la main droite :

[1] Nudo tradidit ensem nudum.

[2] Charles-le-Téméraire fut aussi fait chevalier sur les fonts de baptême. Le fils du connétable de Bourbon était encore entre les mains de ses nourrices et gouvernantes, quand Bayard lui ceignit l'épée.



« Tu es bienheureux d'avoir aujourd'hui à ung si beau et puissant roy donné » l'ordre de chevalerie. Certes ma bonne espée, vous serez moult bien comme » relique gardée, et sur toutes aultres honorée, et ne vous porteray jamais, si ce » n'est contre Turcs, Sarrasins ou Mores. » Et puis feit deux saults, et après remit au fourreau son espée. »

Froissard, Monstrelet, Martial d'Auvergne et nos autres chroniqueurs nous ont conservé les noms d'un grand nombre de chevaliers créés, comme le vainqueur de Marignan, sur le champ de bataille. Conférée au milieu des camps, en face de l'ennemi, ou après la victoire, cette distinction empruntait un caractère auguste aux périls bravés par l'intrépide *poursuivant d'armes*. Nous avons cité Suffolk donnant l'accolade, sur la brèche de Jargeau, au simple gentilhomme, qui le fait prisonnier. Dans le célèbre combat des *Trente*, Geoffroy de la Roche profite d'un instant de trève pour demander la chevalerie à Beaumanoir [1]. « Va, beau doux » fils; ne t'épargne pas, lui dit ce dernier, souviens-toi du vaillant Budes, ton » ayeul, qui se signala à Constantinople; et je jure Dieu, qui tient tout sous sa » puissance, que les Anglois seront desconfis avant l'heure de complies. »

La guerre, qui moissonnait les vieilles races féodales, illustrait, chaque jour, de nouvelles familles. Frédéric II anoblissait, dans la mêlée, ses plus intrépides soldats. L'épée et la harpe élevaient les troubadours au rang des chevaliers; et les principaux habitants des villes libres d'Allemagne et des républiques d'Italie brisaient leurs lances, dans les tournois, avec les plus fiers barons. Car malgré les règles écrites qui exigeaient, au commencement du treizième siècle, la noblesse du sang, jamais la chevalerie ne bannit de son sein les vaillants hommes, qui conquirent ce titre par leurs vertus et leurs exploits.

La réception du chevalier, si pleine d'héroïque simplicité, sur le champ de bataille, était accompagnée, en temps de paix, de pieuses et symboliques cérémonies. Ce n'était plus seulement l'épée d'un jouvencel que l'église allait bénir; elle recevait les serments d'un fils, armé pour la justice, qui consacrait à Dieu ses jours, son sang et sa lance. Le sacre et le couronnement des rois, le baptême et le ma-

[1] Mais Guiffroy de la Roche requiert chevalerie,
Ung escuyer moult noble, de grant anchesourie (ancienne race).

Ce brave écuyer portait de gueules, à trois fers de lance, émoussés d'or. Ce sont encore les armes des la Roche-Saint-André.

Les Tinténiac, les Goyon, les du Parc, les Raguenel, les Pestivien, les Mellon et les la Roche sont, aujourd'hui, les seules familles dont les écus furent appendus au chêne de *Mie-voie*.



riage des princes, les fêtes où la religion s'entoure de ses pompes, étaient les époques choisies de préférence par les *parrains des novices*; car les noms mêmes, empruntés à la langue monastique, rappelaient la sainteté de ces engagements.

De longues et ferventes prières, des jeûnes rigoureux et les humbles aveux du tribunal de la pénitence, précédaient l'admission du jeune écuyer. Il sortait du bain, à l'exemple des néophites, revêtu d'une tunique blanche, et se rendait à l'église, pour la *veille des armes*. Le doux et gracieux nom de *candidat* (candidus) lui était alors donné. Prosterné au pied de l'autel de la Vierge, où il avait suspendu son épée, il passait la nuit entière à prier Dieu, immobile comme les statues de marbre des chevaliers, dont il voyait, à la lueur des lampes, se dessiner les tombeaux. Le lendemain à la pointe du jour, ses *parrains*, sa famille, ses amis et ses vassaux, les chevaliers du voisinage et la foule du peuple assistaient avec lui à une messe solennelle. Après une pieuse exhortation sur les devoirs de la chevalerie, le vénérable pontife, qui officiait, admettait le *candidat* à la table sainte; puis, prenant sur l'autel l'épée nue, qu'il venait de bénir :

« Serf du Christ, lui disait-il, accepte ce glaive des mains de Dieu, pour disperser » ses ennemis, châtier l'injustice, maintenir le bon droit, et protéger les orphe- » lins et les veuves [1]. »

Souvent l'écuyer, en recevant son épée, frappait trois coups en l'air, en signe de menace contre les ennemis de la religion chrétienne; et le prêtre ajoutait :

« Vous avez branlé par trois fois vostre espée, au nom de la Sainte-Trinité, et » deffié tous les ennemis de la foy, Dieu vous donne l'espérance de la victoire ! » Amen. »

Le chœur alors chantait le 143e psaume. « Béni soit Dieu, mon Seigneur, qui » instruit mes bras à la guerre et mes mains au combat [2]. » Puis un clerc lisait, à voix haute, les principales obligations de la chevalerie.

« Vous debvez sçavoir, disait-il, que tout homme de noble race, devant qu'il re- » çoive l'ordre, doibt estre adjuré par serment :

[1] Serve Christi, accipe hunc gladium tuum Dei benedictione collatum, etc.
(*Anciens rituels*, Favin, Ménétrier, Wulson de la Colombière.)

[2] Benedictus Dominus Deus meus, qui docet manus meas ad prælium et digitos meos ad bellum.



» 1° De craindre, de révérer et servir Dieu religieusement, de combattre pour la foy, et de mourir plustost de mille morts que de renoncer au christianisme ;

» 2° De servir fidèlement son légitime seigneur, et de combattre pour sa patrie très valeureusement ;

» 3° De soutenir le bon droit des plus faibles, comme des veuves, des orphelins et des damoiselles en bonne querelle, pourveu que ce ne fust contre son honneur ou prince naturel ;

» 4° Qu'il n'offenseroit jamais personne malicieusement, ni n'usurperoit le bien d'autruy, mais plustost qu'il combattroit contre ceux qui le feroient ;

» 5° Que l'avarice, la récompense, le gain et le profit ne l'obligeroient à faire aucune action, mais la seule gloire et vertu ;

» 6° Qu'il combattra pour le bien et le profit de la chose publique ;

» 7° Qu'il tiendra les ordres des chevaliers, qui auront droit de lui commander ;

» 8° Qu'il gardera l'honneur, le rang et l'ordre de ses compagnons, qu'il n'empiétera rien par orgueil, ny par force ;

» 9° Qu'il ne combattra jamais accompagné contre un seul, et qu'il fuira toutes fraudes et supercheries ;

» 10° Qu'il ne portera qu'une espée, à moins qu'il ne soit obligé de combattre contre deux, ou plusieurs ;

» 11° Que, dans un tournoy, ou autre combat *à plaisance*, il ne se servira jamais de la pointe de son espée ;

» 12° Qu'estant pris en un tournoy prisonnier, il sera obligé, par sa foy et son honneur, d'exécuter les conditions de l'emprise ; outre qu'il sera obligé de rendre au vainqueur ses armes et ses chevaux, s'il les veut avoir, et ne pourra combattre en guerre ny ailleurs, sans son congé ;

» 13° Qu'il doibt garder la foy inviolablement à tout le monde, et particulièrement à ses compagnons, soustenant leur honneur et profit en leur absence ;

» 14° Qu'ils s'aimeront et honoreront les uns les autres, se porteront ayde et secours, et ne combattront jamais contre leurs frères d'armes, si ce n'est par mesconnaissance;

» 15° Qu'ayant fait vœu ou promesse d'aller en quelque queste ou advanture estrange, il ne quittera jamais les armes, si ce n'est pour le repos de la nuit;

» 16° Qu'en la poursuitte de leur queste ou advanture, il n'évitera point les mauvais et périlleux passages, ny ne se destournera du droit chemin, de peur de rencontrer des chevaliers puissants, ou des monstres, bêtes sauvages, ou autre empeschement, que le corps et le courage d'un seul homme peut mener à chef;

» 17° Qu'il ne prendra jamais aucun gage, ni pension d'un prince estranger;

» 18° Que commandant des gens d'armes, il vivra avec le plus d'ordre et de discipline qu'il lui sera possible, et notamment en son propre pays, où il ne souffrira jamais aucun dommage ni violence estre faits;

» 19° Que, s'il est obligé à conduire une dame ou damoiselle, il la servira, la protégera et la sauvera de tout danger et de toute offense, sans quoy il mourra en la peine;

» 20° Qu'il ne fera jamais violence à dames ou damoiselles, encore qu'il les eût gagnées par armes;

» 21° Qu'estant recherché de combat singulier, il ne le refusera point sans playe, maladie ou autre empeschement raisonnable;

» 22° Qu'ayant entrepris de mettre à chef une entreprise, il y vaquera an et jour, s'il n'est rappellé pour le service du roy et de sa patrie;

» 23° Que, s'il fait un vœu pour acquérir quelque honneur, il ne s'en retirera point, qu'il ne l'ait accompli, ou l'équivalant;

» 24° Qu'il sera fidelle observateur de sa parole et de sa foy donnée, et qu'estant prisonnier en bonne guerre, il payera exactement la rançon promise, ou se remettra en prison au jour et au temps convenus, à peine d'estre déclaré infâme et parjure;

» 25° Que, retourné à la cour de son souverain, il rendra un véritable compte



de ses advantures; encore mesme qu'elles fussent à son désavantage, sous peine d'estre privé de l'ordre de chevalerie;

» 26° Que, sur toutes choses, il sera fidelle, courtois, humble, et ne faillira jamais à sa parole, pour mal, ou perte, qui luy en peust advenir[1]. »

Tous les sentiments élevés et généreux, que les sociétés modernes ont puisés au sein du christianisme, se retrouvent dans ces préceptes pratiques. Reproduits sous toutes les formes, en prose, en vers, par les arts, les romans et la littérature du moyen-âge, ils pénétrèrent dans les mœurs, et y exercèrent une influence irrésistible. C'est à eux que nous devons notre civilisation française et ce caractère de

[1] *Vray Théâtre d'honneur et de chevalerie.* (Wulson de la Colombière.)

Nous retrouvons, dans un vieux poëte, sous le nom de *Ballade du chevalier d'armes*, ces mêmes obligations, exprimées en vers pleins de grâce et de naïveté.

Vous qui voulez l'ordre de chevalerie,
Il vous convient mener nouvelle vie;
Dévotement en oraison veillier,
Péchier fuyr, orgueil et villénie;
L'église debvez deffendre
La vefve aussi, l'orphenin entre prendre;
Estre hardis et le peuple garder;
Prodoms, loyaulx, sans riens de l'autruy prendre;
Ainsi se doibt chevalier gouverner.

Humble cueur ait, toudis (toujours) doibt travailler
Et poursuir faiz de chevalerie,
Guerre loyale, estre grant voyagier,
Tournois suir, et jouster pour s'amie :
Il doibt à tout honnour tendre,
Si c'om ne puist de luy blâme reprendre,
Ne lascheté en ses œuvres trouver;
Et entre touz se doibt tenir le mendre (moindre);
Ainsi se doibt chevalier gouverner.

Il doibt amer son seigneur droiturier,
Et dessus tous garder sa seigneurie;
Largesce avoir, estre vray justicier;
Des prodommes suir la compaignie,
Leurs diz oïr et aprandre,
Et des vaillans les prouesces comprendre,
Afin qu'il puist les grans faiz achever,
Comme jadis fist le roy Alixandre;
Ainsi se doibt chevalier gouverner.

légèreté héroïque, de dévouement, d'honneur, de loyauté et de franchise, qui fit si longtemps la gloire de notre patrie.

Après cette lecture, écoutée dans un religieux silence, le *candidat* à genoux, et la main sur l'évangile, jurait « par sa part de paradis » de conformer sa vie aux admirables maximes qu'il venait d'entendre.

« Que cherchez-vous? lui disait-on alors [1]. — Je demande a estre fait che-
» valier. — De quelle condition êtes-vous? — Noble de race et issu de parents
» nobles. — Avez-vous assez de terre pour maintenir honorablement, sans tra-
» fic, ni art méchanique l'état et la dignité chevaleresques?... Je vous advise que
» vous serez contraint de jeusner, quand vous aurez faim, de veiller quand vous
» voudrez dormir, et qu'il vous fauldra endurer, pour la justice, nombre de peines,
» de périls et de souffrances. »

Après avoir reçu les réponses du *candidat*, le hevalier cchargé de le recevoir
» ajoutait : « Ce que vous désirez a été refusé à un grand nombre; mais nous
» avons confiance en vostre noblesse et preud'homie. »

Puis tirant son épée, il l'en frappait légèrement sur l'épaule, et lui touchait la joue, avec la paulme de la main, en ajoutant :

» De par Dieu, Nostre Dame, monseigneur saint Georges, saint Michel, saint Denis, madame sainte Catherine, ou tout autre saint, je te fais chevalier, sois preulx, hardi et loyal. »

Les *parrains* relevaient alors le *candidat;* ils lui chaussaient les éperons d'or, emblème de sa dignité nouvelle, et lui expliquaient le sens mystérieux, attaché à toutes les pièces de son armure [2].

» Les éperons signifient que vous devez être diligent, et poussé en toutes vos actions par l'aiguillon de l'honneur; l'écu sans tache, sur lequel brillent vos armoiries, rappelle la gloire de vos aïeux; le heaume est la figure de la couronne céleste,

[1] Quid quæris? — Quæro effici miles. — Cujus conditionis es? — Nobilis genere et parentibus generosis natus. — Habesne unde honeste manu tenere statum et militarem dignitatem, absque mercimoniis et arte mechanica? — Habeo Dei gratia bonorum sufficientem copiam, etc. — (André Favin. — *Théâtre d'honneur et de chevalerie.* — Sainte-Palaye. — Gassier, Roy. — *Histoire de la chevalerie.*)

[2] De même que tous les ornements dont le prestre est revestu, dit l'auteur de l'*Ordre de la chevalerie*, ont une signification qni se rapporte à son office, de même aussi l'office de chevalier, qui a grande concordance à celui de prestre, a des armes et des vestements qui se rapportent à la noblesse de son ordre.

Le même auteur donne au prêtre le titre de *chevalier spirituel.*



et l'épée, en forme de croix, vous enseigne qu'à l'exemple de J. C., qui a triomphé du péché et de la mort, sur l'arbre du Calvaire, il vous faut vaincre courageusement vos passions comme vos ennemis. L'épée est encore un attribut de la justice due aux opprimés. Ce haubert, qui protège votre poitrine, doit fermer votre cœur à l'orgueil, à la déloyauté et à la trahison. La lance droite et brillante, le pennon flottant, qui la surmonte, sont le symbole de la vérité. La masse d'armes est l'image de la force, et les gantelets préserveront vos mains des larcins et des faux serments. »

Ainsi instruit, *adoubé* et armé de toutes pièces, le *candidat*, au sortir de l'église, trouvait, sous l'*imagerie* du gothique portail, un des plus anciens chevaliers, qui lui présentait un noble cheval de bataille. Il sautait légèrement en selle, sans mettre le pied à l'étrier : les trompettes et les instruments de guerre sonnaient de belliqueuses fanfares; et le peuple, témoin de l'adresse avec laquelle il faisait bondir son *dextrier* et *flamboyer* son épée, remplissait l'air de ses acclamations joyeuses [1].

La foule l'accompagnait jusqu'au chastel, où les dames le recevaient, « en grande joie et affection. » Elles délaçaient elles-mêmes toutes les pièces de son armure, et lui donnaient, en échange, un riche manteau brodé à ses armes, fourré d'hermine ou de *menu vair*. De splendides festins, dont nos fidèles chroniqueurs ont conservé la description, ajoutaient à l'éclat de ces réceptions solennelles [2].

Le prince, qui avait armé le nouveau chevalier, tenait alors *cour plénière et tinel* (table) *ouvert à tous venans*. « On y veoit grant foison de dames, de damoiselles et de gentilshommes d'honneur. Et d'armes et d'amour les oyoit-on parler, car de tous pays, pour la vaillance du seigneur, ils appleuvoient [3]. » Les troubadours y chantaient leurs rondeaux, virelais et *tensons*, et célébraient, dans leurs vers, l'équité, la valeur et la générosité des bons chevaliers [4].

[1] « Le nouveau chevalier doibt chevaulcher parmi la ville, et se doibt montrer aux gens, affin que tous saichent qu'il est chevalier nouvellement fait et ordonné, et qu'il est obligé de deffendre et maintenir le haut honneur de la chevalerie. » (*Ordre de la chevalerie.*)

[2] « Ce jour convient faire grant feste, donner beaux dons et faire grants mangiers, jouster et bouhourder. » (*Ordre de la chevalerie.* — Du Cange, *Dissertations sur Joinville.*)

[3] Froissard.

[4] Il nous reste un *tenson*, en langue provençale, où trois troubadours débattent, en vers, le mérite de trois seigneurs. Le premier se distingue par sa droiture et son équité ; le second, plein de bravoure, est toujours prêt à saisir la lance pour défendre ses vassaux ; le troisième, libéral et magnifique, répand l'argent, à pleines mains, sur les poëtes, les clercs et les pauvres de ses domaines. Toutes les obligations de la chevalerie étaient comprises dans ces trois qualités réunies.



Cette dernière vertu brillait surtout dans les grands tournois, qui terminaient ces fêtes; souvent on vit de riches barons, l'exagérer jusqu'à la démence. A un *pardon d'armes*, près de Beaucaire, Raimond d'Agout, surnommé le *magnifique*, distribue à ses serviteurs cent mille pièces d'argent, que venait de lui donner le comte de Toulouse. Un autre chevalier, pour le surpasser en désintéressement, fait semer, dans la plaine, trente mille pièces d'or, et les enfouit avec la charrue.

Depuis les jeux sanglants du cirque et des anciens Germains, tous les peuples belliqueux ont aimé les exercices, qui leur retraçaient, dans la paix, l'image de la guerre. Nithard nous apprend qu'après la bataille de Fontenay, Louis de Germanie et Charles, son frère, donnèrent à leurs armées le spectacle de combats simulés. Ces jeux guerriers, semblables aux *trespignées* ou *combats à la foule*, ne furent assujétis à des règles fixes, et ne portèrent le nom de *tournois* qu'au milieu du XIe siècle [1]. De la terre de France, ils se répandirent rapidement en Angleterre, en Espagne et dans tous les royaumes de l'Europe. Les chevaliers descendirent dans la lice, avec « de gracieuses espées rabattues, et poinctes brisées, et combattirent, sans se méfaire, au grant plaisir des dames et damoiselles, qui les regardoient de dessus les eschafaux [2]. »

Ces nobles exercices se multiplièrent à tel point, qu'à la fin du même siècle, chaque village avait ses *lices*, où les plus braves faisaient l'apprentissage des armes. Nous lisons, dans les chroniques de la première croisade, que, pendant la cérémonie de l'hommage rendu par Godefroy de Bouillon à Alexis Comnène, un chevalier, nommé Robert de Paris, vint insolemment s'asseoir près du trône impérial. Beaudoin de Hainaut lui ayant fait observer de respecter les usages d'une cour étrangère : « Vraiment, dit Robert à haute voix, voilà un plaisant rustre, qui est » assis, lorsque tant de vaillants capitaines sont debout. »

Alexis, qui s'était fait traduire ces parolles, demanda à Robert, quelles étaient son origine et sa patrie.

« Je suis Français, reprit Robert, et de la naissance la plus illustre. Je ne sais » qu'une chose, c'est que, dans mon pays, on voit, près d'une église, une place, » où se rendent ceux qui brûlent de signaler leur valeur. J'y suis allé souvent; » mais personne n'a osé se mesurer avec moi [3]. »

[1] Anno 1066, Gaufridus de Pruliaco, qui torneamenta invenit, apud Andegavum occiditur. (*Chronique de Tours.*)

[2] Du Cange. — *Dissertations sur l'histoire de saint Louis.* — Wulson de la Colombière.

[3] *Bibliothèque des Croisades.* — Michaud.

L'audace de pareilles provocations fit bientôt tomber en désuétude les règles, qu'une prudente sagesse avait opposées à l'effusion du sang. La haine, la jalousie et l'orgueil national, l'amour d'une vaine renommée et la folie de l'honneur aiguisèrent la pointe des lances et le tranchant des épées; les combats à outrance et à fer émoulu succédèrent aux tournois. Ils devinrent de cruelles mêlées, où succombèrent, sans gloire, les plus vaillants chevaliers [1].

Les papes ne tardèrent pas à les frapper d'anathème. Ils lancèrent à la fois leurs foudres sur ces exécrables jeux (nundinæ execrabiles) et sur les duels et combats judiciaires, qui faisaient rétrograder, vers la barbarie, la chevalerie chrétienne. Alexandre III, au concile de Latran [2], les interdit, sous peine d'excommunication; et il fallut tout le pouvoir et la persévérance des grands pontifes du XIIIe siècle et l'autorité de saint Louis, pour que la noblesse féodale renonçât momentanément à donner ces gages sanglants de son mépris de la mort.

Une ordonnance de Philippe de Valois [3] remit en honneur les combats *de plaisance*. En exigeant des champions une vertu éprouvée, plus encore qu'une naissance illustre, en infligeant publiquement aux coupables de honteux châtiments, ce chevaleresque monarque changea les tournois en véritables *écoles de prouesse*, où le sang coula encore, malgré les précautions les plus sages, mais d'où la loyauté ne fut jamais bannie.

Nous avons dit que Charles VI, après avoir armé chevalier Louis II d'Anjou et son frère, le comte du Maine, avait fait suivre la cérémonie religieuse de courses de lances et de joûtes brillantes. Un grand tournoi, où le jeune prince déploya une magnificence royale, fut surtout remarquable par la galanterie romanesque

[1] « La grande chronique belgique raconte qu'en l'an 1240, il se fit un tournoy à Nuis près de Cologne, où soixante chevaliers et escuyers perdirent la vie. On entendit après leur mort les cris des démons, qui y parurent en guise de corbeaux et de vautours au-dessus de leurs corps. »

(Du Cange. — *Dissertations sur l'histoire de saint Louis.*)

[2] Si quis eorum ibi mortuus fuerit, quamvis ei pœnitentia non denegetur, ecclesiasticâ tamen careat sepulturâ. (*Con. Lat.*)

[3] Nous donnons ici un extrait de ses dispositions principales:

Quiconque des nobles chevaliers aura dit ou fait quelque chose contre la sainte foi catholique, abandonné son seigneur au combat, falsifié son sceau, violé sa foi ou son serment, profané les églises, opprimé les faibles, interrompu le commerce, rançonné les marchands par l'établissement de péages injustes, établi sans droit des impositions sur ses vassaux, pillé par vengeance ses voisins, sera battu de verges et chassé hors des barrières; ses armes seront renversées et foulées aux pieds par les officiers d'armes.

(Wulson de la Colombière.)



qui l'inspira. Décrit dans la chronique de Saint-Denis, il fut chanté par Eustache Deschamps, le bon bailly de Senlis.

Armes, amours, déduit, joye et plaisance,
Espoir, desir, souvenir, hardement (hardiesse),
Jeunesce, aussi manière et contenance,
Humble regart trait amoureusement;
Genz corps joliz, parez très richement,
Avisez bien ceste saison nouvelle,
Ce jour de may, ceste grant feste et belle,
Qui par le roy se faict à Saint-Denys;
A bien jouster gardez vostre querelle,
Et vous serez honorez et chéris.

Car là sera la grant biauté de France,
Vint (vingt) chevaliers, vint dames ensement (ensemblement),
Qui les mettront armez par ordenance,
Sur la place toutes d'un parement (ornement),
Le premier jour; et puis secondement,
Vint escuyers, chascun sa damoiselle,
D'uns paremens joye se renouvelle,
Et là feront les heraulx plusieurs cris
Aux bons joustans : tenez fort vostre selle,
Et vous serez honorez et chéris.

Or y perra (paraîtra) qui bien fera de lance,
Et qui sera de beau gouvernement,
Pour acquérir d'amour la bienveillance,
Et qui durra au hernois longuement,
Cilz ara loz (louange), doulx regart proprement
Le monsterra; amour, qui ne chancelle,
L'enflambera d'amoureuse estincelle,
Honneur donra aux mieulx faisans les prix.
Avisez tous ceste doulce nouvelle,
Et vous serez honorez et chéris.

Envoi.

Servans d'amours, regardez doulcement
Aux eschaffauds Anges de paradis (beautés angéliques),
Lors jousterez fort et joyeusement,
Et vous serez honorez et chéris.
(*Poësies manuscrites d'*Eustache Deschamps. — *Bibliothèque royale.*)

Le grave *moyne de Saint-Denys*, qui n'oublie aucun détail de cette fête, nous apprend que les dames « se dévestirent de leurs atours pour orner les lances des

chevaliers, de livrées de rubans et galends de soye [1], » et que les *Juges diseurs* leur confièrent le soin de décerner le prix de la vaillance. Une chevalerie idéale, fille d'Amadis ou de Galaor, avait succédé à la chevalerie héroïque; le roman avait pris la place de l'histoire.

Les jeunes chevaliers qui, pour ne pas rester oisifs en temps de paix, entreprenaient de lointains voyages, et visitaient les cours des plus renommés princes de l'Europe, ne trouvaient pas toujours, sur leur route, des *géans sarrasins et de perfides enchanteurs*, des veuves, des orphelins et des damoiselles opprimées. Le pouvoir royal, en se réservant l'exercice de la justice, avait enlevé à la chevalerie sa plus belle prérogative, et mis fin aux *questes d'adventures* et aux guerres particulières. Mais tels étaient les souvenirs laissés dans le cœur des peuples, que la langue française elle-même a perpétué leur reconnaissance. Banni de la législation écrite, le code d'honneur s'est réfugié dans les mœurs du pays; et de nos jours encore, les *bacheliers ès lois* rendent leurs arrêts dans des palais élevés sur les places publiques, où nos aïeux entendirent les laconiques décisions des *bacheliers d'armes*.

Les vingt premières années du règne de Charles VI, furent l'âge romanesque de la chevalerie. C'est alors qu'à défaut d'aventures, nos preux multiplièrent les *emprises* et les pas d'armes. Quelquefois chargés de chaînes, en signe de servage, ou un anneau d'or rivé au pied [2], ils faisaient publier, à son de trompe, que tel

[1] Nous lisons dans le roman de Perceforest qu'à la fin d'un tournois les dames « estoient si desnues de leurs atours, que la plus grande partie estoit en pur chef (nue tête), car elles s'en alloient les cheveux sur leurs espaules gisans, plus jaunes que fin or, en plus leurs cottes sans manches, car tout avoient donné aux chevaliers, pour eulx parer, et guimples, et chaperons, mantels et camises. Mais quant elles se veirent à tel point, elles en furent ainsi comme toutes honteuses; mais sitost qu'elles veirent que chascune estoit en tel point, elles se prirent toutes à rire de leur adventure; car elles avoient donné leurs joyaux et leurs habits de si grand cueur aux chevaliers, qu'elles ne s'apercevoient de leur desnuement et dévestement. »

[2] Froissard, Monstrelet, Olivier de la Marche, l'auteur des mémoires du maréchal de Boucicaut, Georges Chastelain, dans son histoire du bon chevalier, Jacques de Lalaing, et tous les autres chroniqueurs, sont remplis de faits de ce genre. Resserré par les limites de cet essai historique, nous citerons seulement, ici, le cartel de Jean de Bourbon, conservé dans les mémoires de Peiresc.

« Nous Jean de Bourbon, duc de Bourbonnois, comte de Clermont, per et chambrier de France, desirant » eschiver oisiveté, et explecter nostre personne, en advançant nostre honneur par le mestier des armes, pen- » sant y acquérir bonne renommée, et la grace de la très belle, de qui nous sommes serviteurs, avons na- » guères voué et empris, que nous, accompagné de seize autres chevaliers et escuyers de nom et d'armes, » c'est assavoir l'admiral de France, messire Jean de Chalon, le seigneur de Barbasen, le seigneur du Chastel, » le seigneur de Gaucourt, le seigneur de la Heuze, le seigneur de Gamaches, le seigneur de Saint-Remy, le » seigneur de Monsures, messire Guillaume Bataille, messire Droüet d'Asnières, le seigneur de la Fayette, » et le seigneur de Poularques, chevaliers : Carmalet, Loys Cochet, et Jean du Pont, escuyers, porterons

jour, dans tel lieu, pour soutenir l'honneur de la France, acquérir de la gloire et la bonne grâce de leurs dames, ils joûteraient contre *tout venant*, à armes courtoises ou à outrance.

Les *emprises*, qui offraient moins de pompe, mais plus de périls que les tournois, devinrent des duels sanglants, entre les chevaliers des diverses nations de l'Europe. Les Anglais, les Écossais, les Portugais et les Espagnols se donnaient rendez-vous en France, comme au pays « où tous nobles et chevaleureux hommes estoient le plus honnorez. » Des *lices* permanentes, et toujours ouvertes aux combattants, furent dressées à Paris, à Saint-Ingelbert, entre Boulogne et Calais, et au pied du château où naquit Henri IV. Boucicaut, Roye, Sampi, Châteaumorand, Saintré, Coucy et Barbazan y maintinrent la supériorité de la chevalerie de France [1].

Les chroniques nous ont conservé le récit de *l'emprise* célèbre, où les trois premiers chevaliers joûtèrent « de fer de glaive trente jours sans faillir, excepté les vendredis, depuis le vingtiesme de mars jusques au vingtiesme d'avril (1390). » Les plus grands seigneurs d'Angleterre [2], au nombre de cent vingt, et quarante chevaliers allemands ou espagnols, touchèrent les écus des *tenants*.

« A tous, Boucicaut et ses compaignons parfeirent le nombre des coups, excepté à aulcuns durement navrez; et ainsi continua le bon chevaleureux sa noble *emprise*; et dieu mercy, n'eut mal ne blessure. Si en saillit à très grant honneur du

» en la jambe senestre chascun un fer de prisonnier pendant à une chaîne, qui seront d'or pour les cheva-
» liers, et d'argent pour les escuyers, par tous les dimanches de deux ans entiers, commençans le dimanche
» prochain après la date de ces présentes, au cas, que plutost ne trouverons pareil nombre de chevaliers et
» escuyers de nom et d'armes sans reproche, que tous ensemblement nous vueillent combattre à pied jus-
» ques à outrance, armez chascun de tels harnois qu'il lui plaira, portant lance, hasche, espée et dague, ou
» moins de baston de telle longueur que chascun voudra avoir, pour estre prisonniers les uns des autres, par
» telle condition que ceux de nostre part qui seront outrez, soient quittes en baillant chascun un fer et chaisne
» pareils à ceux que nous portons : et, ceux de l'autre part qui seront outrez seront quittes chascun pour un
» bracelet d'or, aux chevaliers, et d'argent aux escuyers, pour donner là où bon leur semblera.
Fait à Paris le premier de janvier, l'an de grace 1414. »

[1] « En ce temps aussi estoient chevaliers d'Espaigne et de Portugal bien renommez de chevalerie, dont trois de Portugal prindrent, par je ne sai quelle folle entreprise, champ de bataille encontre trois François; et fut à oultrance ordonné; mais en bonne vérité de Dieu, ils ne mirent pas tant qu'on mettroit à aller de la porte Saint-Martin à la porte Saint-Antoine à cheval, que les Portugallois ne fussent desconfiz. »

(*Journal de Paris sous Charles VI.*)

[2] Jean, frère de Richard II roi d'Angleterre, le comte de Derby, le comte Mareschal, les sires de Beaumont, de Percy, de Clifort et de Courtenay furent au nombre des assaillants.

(*Mémoires du maréchal de Boucicaut.*)

roy, de la chevalerie de France, et à si grand los de luy et de ses compaignons, que à toujours en devra estre parlé. »

La générosité de Boucicaut égala sa valeur. Il traita magnifiquement les vaincus, les combla de riches présents, et, pour se faire pardonner sa victoire, rendit leurs chevaux et leurs armes.

Cette noble courtoisie, compagne du courage, avait donné naissance à la *fraternité d'armes*. De loyaux guerriers, qui avaient longtemps partagé les mêmes périls, ou s'étaient rencontrés dans les rangs ennemis sur le champ de bataille, se juraient « bonne paix et alliance perpétuelle, contre tous ceulz qui peuvent vivre et mourir, leur seigneur excepté [1]. » Dès lors, ils mettaient en commun « sans noise ne tançon » leurs dettes, leur *avoir*, les rançons des prisonniers et le gain fait par les armes. Pour rendre ces engagements plus sacrés, ils partageaient le même lit, assistaient ensemble au saint sacrifice, baisaient *la Paix* à l'*Agnus Dei*, recevaient le corps de Notre Seigneur, et promettaient solennellement de se défendre de tout leur pouvoir, et de se porter mutuel secours, tel que deux frères doivent l'un à l'autre [2]. La chevalerie, en rapprochant les hommes héroïques de toutes les nations chrétiennes, avait étendu jusqu'aux peuples la fraternité de l'évangile.

Les plus glorieuses distinctions furent le prix de tant de bienfaits. Entourés de la reconnaissance populaire, les chevaliers reçurent le titre de *monseigneur* et de *messire*. Seuls ils eurent le droit de porter la lance, le haubert, les éperons dorés, les cottes d'armes armoiriées et les robes de velours et d'écarlate doublées de précieuses fourrures. Leur sceau les représenta à cheval, l'épée nue à la main. Ils pouvaient exiger de leurs vassaux des droits de chevalerie, au mariage de leurs filles, à la réception de leur fils aîné, quand ils étaient prisonniers de guerre et à

[1] *Traité entre Bertran du Guesclin, duc de Mouline, connestable de France, et Ollivier, seigneur de Clisson*, publié par du Cange.

[2] Lorsque le prince de Galles eut déclaré la guerre à Henri de Transtamare, il ordonna à tous les Anglais qui étaient en Espagne de rejoindre sa bannière. Hue de Carvalai vint alors faire ses adieux à Duguesclin. « Gentil » sire, lui dit-il, nous avons esté ensemble par bonne compaignie, comme preud'hommes, et avons toujours » eu du vostre à nostre voulenté, tant des avoirs conquestez, que des joyaulx donnez; ne oncques n'en de- » mandasmes part, si pense bien que j'ay plus receu que vous, et pour ce, vous prie que nous en comptions » ensemble. »

» Si dist Bertran; ce n'est qu'un sermon, je ne sçay se vous me debvez, ou se je vous doy. Or soit tout » quitte, puisque vient au despartir, raison donne que vous suiviez vostre maistre. Ainsi le doibt faire tout » preud'homme. Bonne amour fist l'amour de nous, et aussi en sera la despartie, dont me poise qu'il convient » qu'elle soit. » Lors le baisa Bertran et tous ses compagnons aussi. » (Du Cange.)

la veille d'accomplir le voyage d'outre-mer. S'ils mouraient de blessures reçues dans les combats, des fatigues de lointains pélerinages ou de vieillesse dans le repos de leurs manoirs, ils étaient enterrés avec leurs armes, et un habile *imagier* sculptait le tombeau de marbre, qui recouvrait leurs cendres.

Mais si la vie et la mort du loyal et fidèle chevalier étaient entourées de gloire, rien n'était terrible et solennel comme la dégradation du félon et du parjure. Ces lugubres cérémonies, que l'on croirait empruntées à de romanesques récits, ne furent que trop réelles, et nous en trouvons un exemple effrayant, sous le règne du prince qui fit briller la chevalerie de son dernier éclat. Nous raconterons, d'après Favyn, ces funèbres détails.

Le capitaine Franget, gouverneur de Fontarabie, avait rendu, sans combat, cette place aux Espagnols. Condamné dans un conseil de guerre tenu à Lyon (1524), sous la présidence du connétable et des maréchaux de France, le malheureux vieillard fut conduit sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où s'élevaient deux échafauds. Le premier était occupé par les chevaliers juges, le second par douze prêtres, les hérauts et poursuivants d'armes, et par le condamné, debout et armé de toutes pièces. Sur un *pal*, attenant à l'échafaud, était fixé son écu blasonné.

Les prêtres commencèrent à psalmodier les vigiles des morts, depuis le *Placebo* jusqu'à la fin du *miserere*. A chaque psaume, après le *Requiem*, ils faisaient une pause, pendant laquelle les hérauts d'armes dégradaient le vieux chevalier. Un d'eux prit le heaume et cria à haute voix :

« Ceci est le heaume de Franget, gouverneur de Fontarabie, atteint et convaincu » de couardise et de trahison, et pour ce, condamné à mort. Ceci est sa cotte » d'armes, sa ceinture et son espée, ses esperons dorez et ses gantelets; cy sont » les pièces de son harnois. »

Quand on vint à l'écu planté sur le *pal*, un des poursuivants le renversa, la pointe en bas; et un héraut le rompit en trois pièces, avec un marteau.

A la fin du dernier psaume de l'office des morts, les prêtres se levèrent de leurs siéges. Ils entourèrent le condamné, lui mirent les mains sur la tête, et chantèrent lentement le cent-huitième psaume de David, qui contient les malédictions fulminées sur la tête de l'exécrable traître Judas.

« Lorsqu'on le jugera, qu'il soit condamné, et que sa prière même devienne un crime. »

« Que ses jours soient abrégés et qu'un autre reçoive sa mission. »

« Que ses enfants deviennent orphelins et sa femme veuve. »

« Que ses enfants vagabonds sortent du désert, pour mendier leur pain. »

« Que l'usure dévore sa substance; que son travail soit la proie de l'étranger. »

« Que personne ne lui tende la miséricorde; que personne n'ait pitié de lui. »

« Que sa race soit dévouée à la mort; que son nom s'éteigne, en une seule génération. »

« Il a aimé la malédiction, elle viendra sur lui; il n'a pas voulu la bénédiction, elle s'éloignera de lui. »

« Il s'est revêtu de la malédiction, comme d'un manteau; elle est entrée, comme l'eau, dans ses entrailles et, comme l'huile, dans ses os. »

« Qu'elle soit à jamais le vêtement dont il se couvre, la ceinture qui presse ses reins [1]. »

Alors le roi d'armes demanda, par trois fois, les nom, surnom et qualités du chevalier; le poursuivant ayant répondu, par trois fois, à sa demande, le roi d'armes reprit qu'il se trompait, et déclara qu'il ne voyait, devant lui, qu'un traître déloyal, parjure et *foy mentie*; puis, pour montrer au peuple qu'il disait la vérité, il se tourna vers les chevaliers juges. Sur un signe du président, le greffier lut la sentence : Franget, rayé de l'ordre de la chevalerie, était dégradé de noblesse et condamné au supplice.

Les chevaliers descendirent de l'échafaud, revêtus de robes et chaperons de deuil. Le condamné, lié avec une corde et couvert du drap des morts, fut couché sur une civière et porté à l'église voisine, où ses juges l'attendaient. Alors les prêtres se mirent à réciter les dernières oraisons des trépassés. Tout était fini pour le

[1] *Bible de Genoude.*



vieillard félon. Sans *armes*, sans nom et sans honneur, il ne restait plus à livrer au bourreau qu'un cadavre.

Le roi fit grâce à Franget de la vie; mais la tache, qui couvrait son nom, s'étendit sur ses enfants. Ils furent déclarés indignes de porter les armes, de paraître aux joûtes, tournois, siéges, armées, cours et assemblées de rois, princes et gentilshommes, sous peine d'être chassés et frappés de verges, comme issus d'un père infâme.

La loyauté et la vaillance de la chevalerie française rendaient rares ces terribles condamnations, qui frappaient des générations entières; et le crime n'entraînait ordinairement que la dégradation personnelle. Cependant l'honneur des enfants était si intimement uni à celui de leurs pères que, même dans les fautes légères, le châtiment atteignait la famille du coupable, et perpétuait sur l'écusson le souvenir de la flétrissure.

Il nous reste un jugement de saint Louis, qui condamne Jean d'Avesnes, pour avoir insulté sa mère, à rayer de son écu le *lion d'or de Flandres armé, et lampassé* (avec griffes et langue) *de gueules*. Le pieux fils de Blanche de Castille pensait, sans doute, que le chevalier, coupable d'un pareil crime, devait être privé de ses armes et de sa langue.

L'année même (1524) où la chevalerie de France rejetait un traître de ses rangs, une arquebusade frappait mortellement, à la retraite de Rébecque, le bon chevalier sans reproche et sans peur. L'expiation de l'honneur suivait de près le crime.

« Quant il sentit le coup, se print à crier *Jésus!* et puis dist : « Hélas, mon Dieu, je suis mort! » Si print son espée par la poignée, et baisa la croisée en signe de la croix, et en disant tout hault : *Miserere mei, Deus, secundùm magnam misericordiam tuam*, devint incontinent tout blesme, comme failly des esperitz, et cuyda tomber : mais il eut encore le cueur de prendre l'arson de la selle; et demoura en cest estat jusques à ce que ung jeune gentilhomme, son maistre d'hostel, luy ayda à descendre et le mit soubz ung arbre. »

« Ses povres serviteurs domestiques estoient tous transsiz, entre lesquels estoit son povre maistre d'hostel, qui ne l'abandonna jamais; et se confessa le bon chevalier à luy, par faulte de prestre. Le povre gentilhomme fondoit en larmes, voyant son bon maistre si mortellement navré. Mais tant doulcement le reconfor-

toit icelluy bon chevalier, en luy disant : « Jacques, mon amy, laisse ton deuil; » c'est le vouloir de Dieu de m'oster de ce monde. Je y ay par la sienne grace » longuement demouré, et y ay receu des biens et des honneurs, plus que à moy » n'appartient : tout le regret que j'ay à mourir, c'est que je n'ay pas si bien fait » mon debvoir que je debvoys. »

Le connétable de Bourbon, qui suivait la bannière des ennemis de la France, aperçut Bayard, couché auprès de l'arbre, il s'approcha de lui, les larmes aux yeux, et lui exprima sa douleur.

« Monseigneur, répondit le preux chevalier, ne faut avoir pitié de moi, mais de » vous, qui êtes armé contre vostre roy, vostre pays et vostre foy. Je cognois que » je suis blessé à mort, je prends la mort en gré, et n'y ai auculne desplaisance. »

« Bien heureux le prince, qui a ung tel serviteur, » dit en s'éloignant le premier Bourbon, qui fut un traître! Le remords avait pénétré dans cette âme hautaine, et commençait son terrible châtiment.

A la mort de Bayard se clôt l'ère de la chevalerie. Nous l'avons montrée naissant sur la terre de France, au commencement du XI[e] siècle, sous l'inspiration du christianisme. Un simple serment fait d'abord le lien de cette association sainte, que les croisades propagent dans tout l'Occident. Le dévouement, la générosité et la vaillance, la protection du faible, la fidélité à la parole jurée et à la foi catholique, sont les principales vertus qu'elle exige de ses membres. Elle embrasse bientôt la noblesse féodale presque entière, change et adoucit ses mœurs barbares, et forme une grande confrérie héroïque, toujours armée pour défendre le sol et la religion chrétienne. Son influence domine le moyen-âge. Pendant près de six siècles, l'histoire et la poésie sont remplies des noms et des hauts faits de ses héros. Grâce à eux, notre patrie, même dans ses revers, ne reste jamais sans gloire. Elle peut citer, avec orgueil, leur vie comme leur mort; et n'est-ce pas à la pensée de la France que le royal prisonnier de Pavie laisse échapper son sublime cri d'honneur?

Les traditions chevaleresques brillent, avec éclat, sous ce vaillant prince. Elles survivent à l'institution tombée sans retour, et inspirent le Béarnais, à Ivry, Arques et Fontaine-Française. Louis XIV leur doit une partie de ses triomphes; Maurice de Saxe les retrouve à Fontenoy; plus tard, quand la France, comme une sanglante victime, est traînée à la suite de bandes de bourreaux, elles se réfugient dans les camps opposés, sous le drapeau de Lodi et sous la cornette blanche,

dans la Vendée et sur les bords du Rhin; le grand capitaine les absorbe dans sa gloire; et lorsqu'une nouvelle tempête enlève trois générations de rois, elles éclairent de leur dernier rayon cette terre d'Afrique, où vivait encore le nom de saint Louis.

Dormez en paix votre sommeil, ô vaillants chevaliers! car vous avez rempli dignement vos héroïques destinées. N'ayez nul regret de ne plus venir en aide à l'innocence et à la faiblesse. Quand vos statues s'animeraient, sur leurs couches de pierre, quand vous agiteriez encore vos écus et vos lances, qu'iriez-vous faire dans ce siècle vide de foi et d'enthousiasme religieux? Quel vent soufflerait dans vos bannières? Les fleurs de lys ont disparu, et la gloire s'est enfuie avec les aigles, qui volaient d'un pôle à l'autre. L'amour de l'or a remplacé le dévouement et les saintes croyances. Il a tout étouffé, sous sa glaciale étreinte, tout, jusqu'aux sentiments de liberté généreuse, qui faisaient battre le cœur de nos pères. Dormez en paix votre sommeil, en attendant la résurrection, auprès de vos courageuses compagnes, les mains jointes, la croix sur la poitrine, et les pieds posés sur vos lions, ou vos fidèles lévriers.

10 *janvier* 1844.

C[te]. DE QUATREBARBES.

DESCRIPTION

DES CINQ MANUSCRITS

DU

LIVRE DES TOURNOIS,

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,

PAR

M. PAULIN PARIS,

MEMBRE DE L'INSTITUT, CONSERVATEUR-ADJOINT A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

CINQ MANUSCRITS

DU

LIVRE DES TOURNOIS.

(BIBLIOTHÈQUE ROYALE.)

N° 8351 — 1.

I. Traité des Tournoys, par le roi René.

Ce volume est *in-f° magno*, enrichi de trente-trois grandes et superbes miniatures. Il a été exécuté, vers la fin du XVe siècle, par les ordres du fameux Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, qui se proposoit de l'offrir au roi de France, Charles VIII. Il portoit, dans la Bibliothèque Royale, avant l'année 1681, époque de la dernière classification des manuscrits, le n° d'ordre 445. La reliure, qui semble remonter seulement au règne de Louis XVI, est exécutée en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats, à la fleur de lys couronnée sur le dos.

La 1re miniature représente le seigneur de la Gruthuyse à genoux, devant le roi



de France, auquel il offre son livre. Charles VIII est entouré des grands officiers de la couronne; au-dessus de sa tête est le mot : *Vive le Roy*, et, dans la marge inférieure, on lit ces quatre vers :

Pour exemple aulx nobles et gendarmes
Qui appetent les faits d'armes hanter
Le sire de Gruythuyse duit ès armes
Voulut au roy ce livre présenter.

La seconde et la troisième miniatures représentent les sires de la Gruthuyse et de Ghistelle, armés de toutes pièces, sur leurs chevaux et paraissant courir l'un contre l'autre. La 4[e] offre la figure des hérauts et poursuivants des deux chefs du camp. Dans la 5[e], sont les noms et écus des champions conduits par le sire de la Gruthuyse; et dans la 6[e] ceux des compagnons du sire de Ghistelle. Au *v° du f°* VII, on lit ces mots : « En l'an Notre Seigneur mil trois cens quatrevings et douze, le » onzieme jour du mois de mars, fut fait ung tournois en la ville de Bruges, par » très hault et puissant seigneur monseigneur de la Gruthuyse, appellant d'une » part, et très hault et puissant seigneur monseigneur de Ghistelle deffendant » d'autre part. Lesquels tournoyeurs ont en ensuivant l'ordre et manière des » tournoys accoustumez ci dessoubs, mis leurs armes, timbres et leurs noms tant » seullement, comme l'en pourra veoir. Pour ce que toutes les ordonnances ap- » partenans à ung tournoy, sont ci dedens pourtraictes et figurées. Pourquoy je » me tais quant à présent de plus parler. »

Je pense qu'en offrant ce beau manuscrit au roy de France, Louis de la Gruthuyse vouloit lui faire connoître le nom et les armes des gentilshommes de ses domaines. Mais il n'en faudroit peut-être pas conclure que ce tournois, de 1392, avoit été réellement donné et surtout qu'on y avoit observé les cérémonies et les formalités décrites, vers le milieu du XV[e] siècle, par le roi René. Sur ce point, le vénérable M. Van-Praet, si judicieux d'ordinaire, nous paraît s'être trompé. « Ce » fut, dit-il, d'après l'ordre et les formes observées dans ce tournois et *générale- » ment suivies à cette époque*, en Flandres, en Allemagne et en Sicile que René.... » composa par la suite un *traité des Tournois*.... Comme tout ce qui s'étoit passé » au tournois de 1392 étoit rapporté dans l'ouvrage de René, Louis de la Gru- » thuyse, pour honorer la mémoire de son père et entretenir, parmi les chevaliers » de son temps, l'habitude des armes et des combats, en fit faire une copie avec » des peintures.... » (Biblioth. de Louis de la Gruthuyse, p. 266.) Cette opinion est déjà détruite par les premières phrases du *Traité des Tournois*. « J'ai prins, dit le » bon roy, la forme des Tournoys au plus près et jouxte de celle qu'on garde ès » Almaignes et sur le Rin, et aussi selon la manière qu'ils tiennent en Flandres et

» en Brabant, et mesmement[1] sur les anciennes façons qu'ils les souloient aussi » faire en France.... Desquelles trois façons en ay prins ce qui m'a semblé bon et » en ay fait et composé une quatriesme façon de faire, ainsi que pourrez veoir s'il » vous plaist.... » Vous voyez donc que notre roi René n'a pris aucunement en souci le tournois réel ou supposé du père ou grand père du flamand la Gruthuyse. Mais des trois manières d'organiser un tournois, d'après les Allemands, les Flamands et les François, il a combiné une quatrième manière dont il a dressé les règles, dans son traité des Tournois. Et quant au seigneur Louis de la Gruthuyse, voulant offrir au roi de France le traité des Tournois du roi René, il le fit accompagner de la mention d'un tournois donné, précisément un siècle auparavant, par ses ancêtres, sans vouloir conclure de là que l'on y eût observé l'ordre des cérémonies réglées, pour la première fois, par le roi René, vers 1450. M. Champollion, dans la préface de sa splendide édition des *Tournois*, n'avoit pas donné l'exemple de cette grave méprise à M. Van-Praet.

René avoit lui-même supposé le Tournois dont il trace les règles. Il feint que le duc de Bretagne en étoit l'*appelant* et le duc de Bourbon le *deffendant*. Dans la 7e miniature, le roy d'armes de Bretagne reçoit des mains de son maître une épée, avec ordre d'aller la présenter au duc de Bourbon, en signe de courtois appel. — 8e miniature : Le roy Bretagne s'acquitte des ordres de son maître. — 9e : Le roy Bretagne déploie, devant le duc de Bourbon, les huit blasons des *tenans* du duc de Bretagne. — 10e : Le héraut distribue à quatre personnes les lettres des deux princes qui les choisit comme *Juges diseurs*. — 11e : Les poursuivans d'armes distribuent, à tous ceux qui veulent le prendre, l'écu des quatre *Juges diseurs*. Cet écu forme un écartelé; ce qui est assez remarquable. Ceux qui le reçoivent l'attachent à leur chapeau, comme aujourd'hui nos *conscrits* attachent leurs numéros. — 12e, 13e, 14e, 15e, 16e : Casques, cuirasses, brassards, gantelets, épée et masse. — 17e, 18e, 19e, 20e : Harnois du cheval tels que le sac pour le hourt, le hourt à l'envers, à l'endroit, et la couverte du hourt. — 21e : Vue des deux ducs de Bretagne et Bourbon, armés et équipés de toutes pièces. — 22e : Lices et eschauffaux. — 23e : Entrée du duc de Bretagne dans la lice. — 24e : Disposition des écus et des bannières dans les fenêtres et au-dessous. — 25e : Entrée des Juges dans la lice. — 26e : Héraut tenant les quatre bannières séparées des Juges. — 27e, 28e : Les Poursuivans d'armes transportent les bannières (que sans doute ils ont détachées des fenêtres). — 29e : Les deux chefs du Tournois s'avancent pour faire les sermens. — 30e : Commencement de la mêlée. — 31e : Continuation. — 32e : La dame donne le prix au mieux faisant.

[1] Surtout.

Le volume contient 74 feuillets, en voici les dernières lignes : « Item, ceulx qui » ont gaignié le pris sont tenus de donner auculne chose aux trompettes et mé» nestrels et les deux princes chiefs du Tournoy aussi. »

N° 8351. — 2.

II. Le même ouvrage.

Vol. *in-f° magno*, écrit sur soixante-huit feuillets de vélin, avec de très belles miniatures, vers la fin du XV[e] siècle.

Il fut également exécuté par l'ordre de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, qui le réservoit pour sa collection particulière. Mais quand il cessa de lui appartenir, on ajouta une imitation de la miniature de présentation, qui ornoit l'exemplaire présenté à Charles VIII. Puis, sur la 1[re] page du texte, on ajouta l'écu de France.

Une lettre, également ajoutée sur la seconde feuille de garde et adressée, en 1616, par Hector Le Breton, sieur de la Doyneterie, et roy d'armes de France, à son fils, qui avoit alors la survivance de sa charge de roy d'armes, nous apprend que le dit Hector l'avoit, peu de temps auparavant, « acquis d'un ancien person» nage aussi curieux que sçavant.... » « Je m'en suis accommodé à prix d'argent. » Et d'aultant plus volontiers me suis-je porté à cette honneste despense qu'après » avoir soigneusement observé l'inclination du Roy nostre maistre... j'ay cru qu'il » pourroict arriver un jour que sa Majesté croissant en aage et se sentant animée » et de Mars et de l'Amour, aultant pour le contentement des Dames que pour le » sien particulier, vouldroit par bienseance, sinon se présenter en personne au » milieu d'un Tournoy, du moins le permettre à quelques princes, seigneurs et » gentilhommes de sa court.... »

Le volume passa ensuite à un certain M. d'Omonville, peut-être faux nom de Gaignières, qui, cédant aux offres réitérées de la Bibliothèque royale, nous le vendit enfin, le 29 avril 1707, pour la somme de 150 francs, et par l'entremise de M. Le Hay. C'est ce que M. Van-Praet n'avoit pas suffisamment éclairci dans la notice qu'il a donnée de cet exemplaire (Bibl. de la Gruthuyse, p. 318.) Gaignières, auquel il avoit certainement appartenu, après Le Breton, avoit ajouté un nouveau dos à la précédente reliure faite en maroquin rouge, pour Hector Le Breton, et ornée des armes de ce dernier.

On trouve dans ce manuscrit la reproduction du texte et des ornemens du manuscrit précédent.

N° 8351. — 2. 2.

III. Volume *in-f°* *magno* de 102 feuillets, écrits ou peints sur papier. Relié en maroquin rouge, à labyrinthes sur le dos. Provenant de la bibliothèque de Jean-Baptiste Colbert, dans laquelle il portoit le n° d'ordre 34. Écriture du XVII[e] siècle.

Voici le titre : « Portraicts du Tournoi de monseigneur de la Gruthuse appe- » lant, et de monseigneur de Ghistelle deffendant, 1392. — L'ordre et la manière » comment les Tournois doivent estre faicts et conduis par M[re] René d'Anjou, roy » de Sicile, duc de Lorraine. » Ce titre est dans un encadrement doré, formé de deux pilastres réunis par un ceintre, au-dessous duquel est peint l'écu de France. Vers la partie supérieure des deux pilastres sont les deux écus de Bretagne et de Bourbon.

Ce volume reproduit le texte et les ornemens du n° 8351, mais il offre pourtant, sous ce dernier rapport, des particularités précieuses. On savoit jusqu'à présent que le célèbre Peiresc avoit eu le projet, dans les premières années du XVII[e] siècle, de publier une édition de l'ouvrage du roi René; la mort l'avoit surpris au moment où ce projet commençoit à se réaliser. Ainsi il avoit déjà fait graver un certain nombre des miniatures originales, et ces gravures, devenues extrêmement rares, sont pourtant conservées par la Bibliothèque du Roi, et dans les livres imprimés, et dans le cabinet des Estampes. Un troisième exemplaire est renfermé dans ce n° 8351. 2. 2., mais colorié et gouaché avec le plus grand soin : ce qui le rend le plus précieux de tous.

Ces planches, gravées et coloriées, se rapportent aux miniatures 7[e], 10[e], 11[e], 21[e], 25[e], 30[e], 31[e] et 32[e]. (Voy. la description précédente du n° 8351.) Les autres peintures sont dessinées à la main, et le modèle des gravures aussi bien que des miniatures semble avoir été le n° 8351, ou le n° 8351. 2.

N° 8352.

IV. Ce manuscrit semble contemporain du roi René. Il portoit à la fin une si-

gnature autographe que l'on a complétement radiée; et nos anciens inventaires ne nous apprennent rien sur son origine et sur l'époque de son entrée dans la Bibliothèque du Roi.

Ce volume passe généralement pour être l'original même du Roi René. M. Champollion, dans la belle et savante reproduction qu'il en a faite, cherche à fortifier cette opinion, que nous regrettons cependant de ne pouvoir partager. Les ratures que l'on allègue, dans le texte écrit, semblent prouver, au contraire, que c'est un copiste vulgaire auquel on le doit, les corrections se rapportent à des mots oubliés ou mal lus, et dans tous les cas, ni les ratures, ni l'écriture courante ne rappellent la main du roi René. Les dix lignes autographes, conservées dans le n° 203, du fonds Notre-Dame (Bibliothèque du Roi) ne peuvent laisser, sur ce point, aucun doute.

Quoiqu'il en soit, au v° de la troisième feuille de garde, on lit d'une main du XVII[e] siècle : « Ce present livre a esté dicté par le Roy René de Sicille et painct de » sa propre main. »

Le papier porte deux marques; le monogramme du Christ dans un rond; ou bien un écu coupé par un chevron, avec deux étoiles en chef et une feuille de trèfle en pointe. La reliure, en maroquin noir, semble remonter au commencement du XVII[e] siècle.

Ce volume ne contient que le traité du Roi René, sans la moindre mention des additions postérieures du seigneur de la Gruthuyse. En conséquence la 1[re] miniature répond à la 7[e] du n° 8351. En comptant les feuilles blanches interposées, le volume contient 109 feuillets. Il faut avouer que les dessins offrent un air d'originalité que n'ont pas les autres volumes.

N° 8352. — 2.

V. Exemplaire sur papier, d'une fort bonne écriture, avec des dessins corrects, mais coloriés plus rapidement que ceux du volume précédent. Il ne contient que le traité du roi René, et provient de la bibliothèque de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII. Au bas de la 59[e] et dernière feuille, on voit la signature autographe de l'un des plus anciens propriétaires : R. de Salmore. — La reliure est en veau fauve au chiffre couronné G.

Paulin Paris.

MANUSCRIT

DU

TOURNOIS DE TARASCON.

(BIBLIOTHÈQUE ROYALE.)

L'*emprise* de Tarascon eut lieu sous les auspices du roi René, le 3 juin 1449 : c'est, prétend-on, le dernier Tournoi auquel ce prince ait assisté. Loys de Beauvau, grand sénéchal de Provence, premier chambellan de René, qui l'honorait d'une étroite amitié, nous a conservé, sous le titre du PAS D'ARMES DE LA BERGIÈRE, le souvenir de ces joûtes galantes, dans un gracieux poëme, adressé à Louis de Luxembourg, ancien connétable de France. On trouvera, à la suite du livre des Tournois, cette relation en vers, publiée pour la première fois, en 1828, par M. Crapelet, d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Roi. Nous empruntons à ce bibliographe érudit, les traits principaux ou caractéristiques de la description, si précise, si exacte et si complète, qu'il a faite de ce précieux manuscrit : c'est le meilleur moyen de le faire connaître.

« C'est un volume petit in-4°, composé de 24 feuillets de vélin, bien conservé, formant 48 pages d'écriture, ancienne bâtarde du milieu du XV[e] siècle : ces 48 pages sont partagées en trois cahiers de seize pages, ou huit feuillets chacun; la dernière page des deux premiers cahiers porte une réclame, écrite à la marge inférieure, au milieu de la ligne : la première présente le mot *courage*; la seconde, *mais au*. Le dernier feuillet du troisième cahier est blanc, mais réglé en rouge, comme toutes les autres pages.

» Chaque page contient 24 vers de dix syllabes, avec des initiales gothiques rouges et bleues, peintes alternativement de douze vers en douze vers....

» La première page du texte est précédée de deux feuillets blancs en vélin, dont un seul était destiné à servir de garde, l'autre ayant été détaché de la couverture à laquelle il était primitivement collé. Sur ce premier feuillet, on lit au recto le n° 7907_{3}; il y a aussi un feuillet de garde à la fin du volume, et un autre également décollé.

» La première page du manuscrit est ornée d'une miniature délicatement touchée [1] ».... Nous en donnons la copie au trait.

» Au haut de cette page, on lit : *Codex Colbert*, 4369. *Regius* 7907_{3}.... Au bas, on remarque cette note, qui forme trois lignes, du siècle dernier : *En l'année* MCCCCXLIX. *que la Pentecoste fut le premier jour du mois de juin, et René*, *roy de Sicile*, *estoit à Tarascon....*

» L'état extérieur du volume ne répond plus à sa beauté et à sa conservation intérieure. Sa reliure en peau de veau est fort détériorée.... Des ornements, disposés dans des petits carrés isolés, sont imprimés sur la couverture. Le premier cadre est composé de ces carrés, qui ont une rosace au milieu; le second cadre intérieur, de carrés avec une fleur de lys; les carrés du troisième cadre ont un petit chien et un arbre. Deux rangées de fleurs de lys occupent le milieu du dernier cadre; les intervalles entre ces cadres sont remplis par des filets poussés sur le cuir; huit rubans de soie jaune, dont il reste encore quelques petits bouts entrés dans les deux côtés de la couverture, servaient à fermer le volume. »

(V. le Pas de la Bergère, édit. Crapelet, page 55.*)*

[1] Elle représente une bergère habillée de noir et portant une espèce de bonnet auquel est attaché un voile violet. Elle est assise au milieu d'une prairie, sur un coussin violet et or : un petit chien et sa houlette sont à ses côtés, et elle tient des fleurs éparses sur ses genoux. Ses moutons sont parqués et paissent non loin de là. En face d'elle et en dehors d'une barrière, est un arbre auquel sont suspendues deux cottes d'armes, l'une blanche et l'autre noire. Les armes de Beauvau décorent aussi la miniature, entourées de glands d'or. Sous deux troncs d'arbres, qui se touchent et sont réunis par deux pointes de fer, on lit la devise de Louis de Beauvau : « *Sans départir.* » (De Villeneuve, *Histoire de René d'Anjou*, tome II, page 296.)



GLOSSAIRE

POUR LE LIVRE DES TOURNOIS.

Adceque — afin que.
Aincoys — avant, avant que, mais, plutôt.
Alumelle, *Allumelle* — la lame d'une épée; *lamina*, *lamella*.
Arroy — ordre, cortège, pompe, convoi.
Assentement — accord, consentement.
A tousjours mais — à tout jamais, pour toujours.
Attaine — haîne, animosité.
Au plaisir Dieu — s'il plaît à Dieu.
Bacinet à camail — casque de fer très léger, à visière.
Barnage, *Bargnage* — baronage, la noblesse d'une province.
Beisoingnes — affaires, travaux.
Bouhort, *Bouhordis d'armes* — mêlée à main armée.
Brigandine — espèce de cuirasse faite de lames de fer jointes.
Celée — cachée, déguisée.
Chauffault — estrade, tribunal.
Congréger — réunir, assembler.
Convoyer — guider, accompagner; *cum viare*.
Couvrechief — caparaçon, voile, bonnet; *capitis operimentum*.
Cuide, *Cuider* — il croit, croire.
Davant — devant, avant.
Depiéça — déjà, depuis long-temps.
Depparties, *Departies* — distribuées.
Deshéaumer — ôter son casque.
Devis — manière.
Diseur (*juge*) — arbitre, juge arbitre.
Dittiez — dits, récits.
Empris, *Emprendre* — entrepris, entreprendre.
Encommencer — commencer, mettre en train.

Ensuir, *Ensuivre* — suivre, s'ensuivre.
Entendisque — pendant que.
Esbatement — amusement, passe-temps.
Fame — renommée, réputation.
Faultrée — feutrée.
Fiance — confiance.
Finer — réunir, trouver, avoir.
Flotte — foule.
Gainchir — gauchir, prendre un mauvais pli, se déplacer.
Goins — embarrassés, surchargés.
Haberge, *Habarge* — logis, hôtellerie, auberge.
Habilitant, *Habiliter* — se rendant habile, propre à.
Haubergon, *Haubergion*, *Haubert* — cotte de mailles.
Hu — cri.
Hucque — tunique.
Illec — là, en ce lieu.
Jouxte — selon, d'après.
Lambequins, *Lambrequins* — panache, écharpe, terme de blason.
Levement, *Levéement* — grandeur.
Los — louange, renommée.
Maltalent, *Mautalent* — malice, méchanceté.
Marche — province, contrée. — *Marquis* — chef de la marche.
Menestriers — joueurs d'instruments.
Moult — beaucoup.
Oïr, *Oüez*, *Oy* — entendre, écoutez, entendu, appris.
Oultre plus — de plus.
Outrecuidez — vaniteux, osés, hardis.
Poiser, *il me poise* — avoir regret, j'ai regret.
Pou — peu.
Poursuivant d'armes — officier subordonné au héraut d'armes.
Pourtraictie, *Pourtraicte*, *Pourtraire* — peinte, peindre, représenter.
Quereller — proposer, avoir le désir.
Rengrége — augmentation.
Retrait — cabinet.
Rieus, *Riens* — chose; *res*.
Roolle — rouleau.
Rorte, *Rooite*, *Roorte* — hart, lien de menu bois tortillé.
Si — ainsi, c'est pourquoi.
Sollerez — souliers, chaussures.
Souloient, *Souler* — avaient coutume, avoir coutume.
Tirer (*se*) — se retirer, se rendre, se réunir.
Tortis — torche, flambeau, luminaire.
Tousjoursmais — à jamais, pour toujours.
Traictié, *Traittié* — traité, ouvrage.
Tymbre — casque, armure de tête; tout ce qui se met sur l'écu, qui distingue les degrés de noblesse ou de dignité.
Véez-ci, *Véez-là* — voici, voilà.
Veloux veluté — étoffe de velours très précieuse.
Ydoine — propre à une chose, préparé convenablement.
Yssir, *Ystront* ou *Istront* — sortir, sortiront.



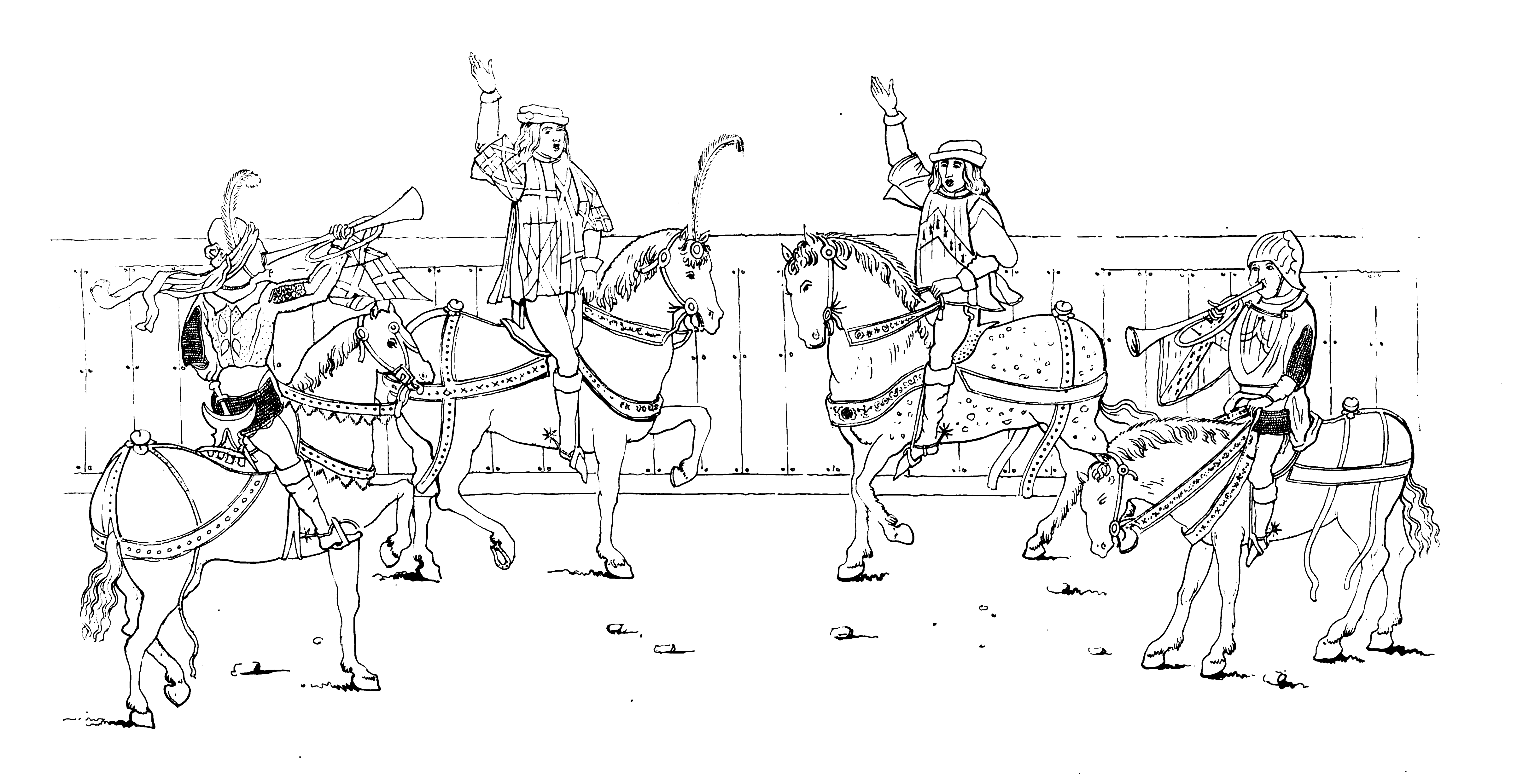
Louis de Bruges Seigneur de la Gruthuyse

offre à Charles huit le livre des Tournois.

TRAICTIÉ

DE LA FORME ET DEVIS

D'UNG TOURNOY.



Hérauts et Poursuivans des deux Chefs du camp.

Lith. Cornu et Lachèse Angers

Herauts et Poursuivans des deux chefs du camp.

TRAICTIÉ

DE LA FORME ET DEVIS

D'UNG TOURNOY.

A très hault et puissant prince, mon très chier, très amé et seul frère germain Charles d'Anjou, Conte du Maine, de Mortaign et de Guyse: Je, René d'Anjou vostre frère, vous foiz savoir que pour le plaisir que je congnois depiéça, que prenez à veoir hystoires nouvelles et dittiez nouveaulx, me suis advisé de vous faire ung petit traictié le plus aulong estendu que j'ay sceu, de la forme et devis comme il me sembleroit que ung Tournoy seroit à entreprendre à la Court ou ailleurs en quelque marche de France, quant aucuns princes le vouldroient faire faire; laquelle forme j'ay prins au plus près et jouxte de celle qu'on garde ès Almaignes et sur le Rin quant on fait les Tournoys. Et aussi selon la manière qu'ils tiennent en Flandres et en Brabant; et mesmement sur les anciennes façons qu'ils les souloient aussi faire en

France, comme j'ay trouvé par escriptures. Desquelles troys façons en ay prins ce qui m'a semblé bon, et en ay fait et compilé une quarte façon de faire, ainsi que pourrez veoir, s'il vous plaist, par ce que cy après s'ensuit.

Icy après s'ensuit la forme et manière comment ung Tournoy doibt estre entrepris; et pour bien et honnorablement et à son droit doibt estre fait et acompli, y fault garder l'ordre cy après déclairée.

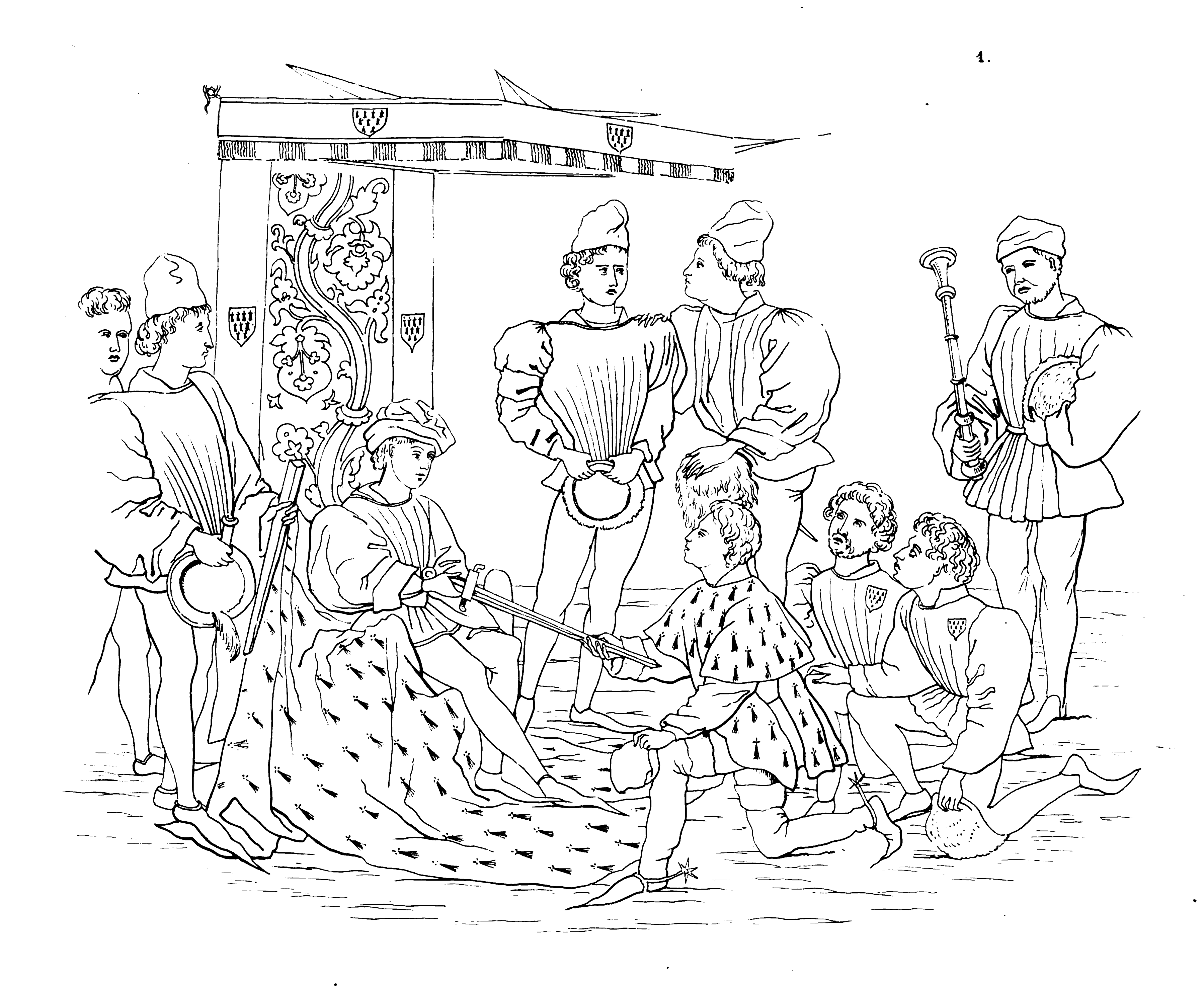
Et premièrement.

Qui veult faire ung Tournoy, fault que ce soit quelque prince, ou du moins hault baron, ou banneret, lequel doibt faire ainsi que cy après sera devisé.

C'est assavoir :

Que ledit prince doibt premièrement envoyer secrétement devers le prince à qui il veult faire présenter l'espée, pour savoir se sest son entencion de la accepter, ou non, pour faire puis après publiquement les sérimonies qui y appartiennent, comme cy après s'ensuit, ou cas qui la vouldra accepter. C'est assavoir, que ledit prince, voyant toute sa Baronnie, ou du moins grant quantité de chevaliers et escuiers, doibt appeller le Roy d'armes de la contrée, car à lui appartient devant tous autres roys d'armes; et s'il n'y est, en son absence, quelque hérault notable. Et en lui baillant une espée rabatue de quoy on tournoye, lui doibt dire les parolles qui s'ensuivent.

Mais pour mieulx en faire entendre la façon, sera ycy pris par similitude le Duc de Bretaigne pour appellant de l'ung des coustés, et le Duc de Bourbon pour deffendant de l'autre. Et pour tous blazons nécessaires pour ce présent Tournoy, ne me aideray que de blazons controuvez à plaisance. Ainsi doncques s'ensuivent les parolles que dira



Livre du Tournoi,

(Bibliothèque royale.)

Icy est après pourtraictie la façon et manière comme le Duc de Bretaigne appellant baille l'espée au Roy d'armes pour l'envoyer présenter au Duc de Bourbon deffendant. (PL. I.)

ledit seigneur Duc de Bretaigne appellant, audit Roy d'armes en lui baillant une espée de Tournoy, telle que cy dessoubs est figurée :

« Roy d'armes, tenez ceste espée et alez devers mon cousin le Duc de Bourbon lui dire de par moy, que pour sa vaillance, prudommie, et grant chevallerie qui est en sa personne, je lui envoye ceste espée en signiffiance que je querelle de frapper ung Tournoy et Bouhordis d'armes contre lui, en la présence de dames et de damoiselles, et de tous autres, au jour nommé et temps deu, et en lieu ad ce faire ydoine et convenable. Duquel Tournoy lui offre pour juges diseurs, de huit chevaliers et escuiers les quatre : c'est assavoir tels et tels pour chevaliers, et tels et tels pour escuiers; lesquels juges diseurs assigneront le temps et le lieu et feront faire ordonner la place. »

Icy après est pourtraictie la façon et manière comme le Duc de Bretaigne appellant baille l'espée au Roy d'armes pour l'envoyer présenter au Duc de Bourbon deffendant.

Et fault notter que ledit seigneur appellant doibt toujours eslire des juges la moittié : c'est assavoir, deux du païs du seigneur deffendant, et les autres deux de son pays ou d'ailleurs à son plaisir : et fait bien voulentiers les juges des plus notables, honnorables et anciens Barons, Chevaliers et Escuiers qu'on puisse trouver, qui ont plus veu et voiagé, et qui sont repputez les plus saiges et mieulx se congnoissans en fait d'armes que d'autres.

Lors ledit Roy d'armes s'en yra devers ledit Duc de Bourbon deffendant, et en la plus grant compaignie et la plus honnorable place, hors lieu saint, où il le pourra trouver, lui présentera l'espée, laquelle il tiendra par la poincte, lui disant ainsi :

« Très hault et très puissant prince et très redoubté seigneur, très hault et très puissant prince et mon très redoubté seigneur le Duc de Bretaigne, vostre cousin, m'envoye par devers vous pour la très grant

chevallerie et los de prouesse qu'il scet estre en vostre très noble personne, lequel en toute amour et bénévolence, et non pas par nul mal talent, vous requiert et querelle de frapper ung Tournoy et Bouhort d'armes devant dames et damoiselles; pour laquelle chose et en signiffiance de ce, vous envoye cette espée propre à ce faire. »

Ici après est pourtraictie la façon et la manière comment le Roy d'armes présente l'espée au Duc de Bourbon.

Et lors ledit Roy d'armes présentera audit Duc de Bourbon la dite espée; et se il lui estoit survenu tel affaire où nécessité qu'il ne peust acomplir ledit Tournoy, ne y entendre, pour lors il pourra respondre en s'excusant en la manière qui s'ensuit :

« Je remercie mon cousin de l'offre qu'il me fait : et quant aux grans biens qu'il cuide estre en moy, je vouldroye bien qu'il pleust à Dieu qu'ils fussent tels; mais moult il s'en fault, dont il me poise.

« D'autre part il y a en ce royaume tant d'autres seigneurs qui ont mieulx mérité cest honneur que moy, et bien le sauront faire; pourquoy je vous prie que m'en vueillez excuser envers mondit cousin. Car j'ay des affaires à mener à fin, qui touchent fort mon honneur, lesquelles nécessairement davant toutes autres beisoingnes il me faut acomplir. Si, lui plaise en ce avoir mon excuse pour agréable, en lui offrant en autres choses tous les plaisirs que je lui pourroye faire. »

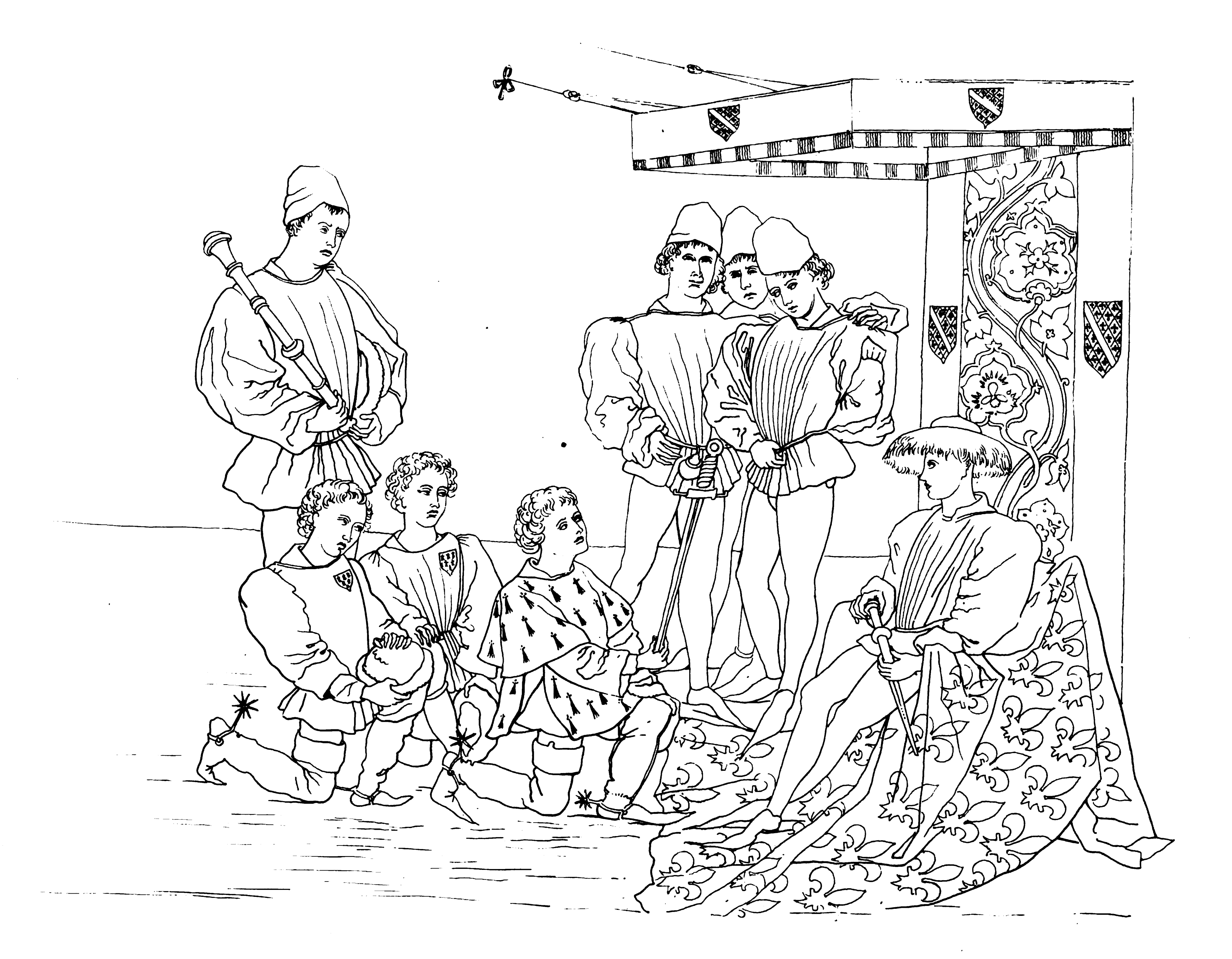
Item s'il accepte le Tournoy, il prent l'espée de la main du Roy d'armes en disant :

« Je ne l'accepte pas pour nul mal talent, mais pour cuider à mon dit cousin faire plaisir, et aux dames esbatement. »

Et après qu'il aura prins l'espée, le Roy d'armes lui dira cestes parolles

« Très hault et très puissant prince et très redoubté seigneur, très

Icy après est pourtraictie la façon et la manière comment le Roy d'armes présente l'espée au Duc de Bourbon. (Pl. II.)



Livre du Tournoi,

(Bibliotèque royale)

Le roi René pinx. P. Hawke del.

Lith. Cosnier et Lachèse, Angers.

Icy après est pourtraicte la façon et la maniere comment le roy d'armes monstre audit Duc de Bourbon les huit blasons des chevaliers et escuiers. (Pl. III).



Livre du Tournoi,

(Bibliothèque royale)

Le roi René pinx. P. Hawke del.

Lith. Cosnier et Lachèse, Angers

hault et très puissant prince et mon très redoubté seigneur le Duc de Bretaigne, vostre cousin, vous envoye ycy les blazons de huit chevaliers et escuiers en ung roolle de parchemin, à celle fin que des huit en eslisez quatre de ceulx qui mieulx vous seront agréables pour juges diseurs. »

Cela dit au Duc par le Roy d'armes, il lui monstrera ledit roolle de parchemin, lequel il prandra, et regardera les blazons à son plaisir; puis respondra audit Roy d'armes :

« Quant aux juges diseurs dont vous me monstrez ycy les blazons, les seigneurs de tel lieu et de tel, me plaisent très bien pour chevalier, s'il leur plaist; et les seigneurs de tel lieu et de tel aussi pour escuiers. Et pour ce vous leur porterez lettres de créance de ma part; et aussi prierez à mon cousin le Duc de Bretaigne qu'il leur vueille escripre de la sienne qu'ils soient contens de ce accepter, et que le plus tost qu'il leur sera possible, me facent savoir le jour dudit Tournoy, et le lieu aussi. »

Ycy après est pourtraictie la façon et la manière comment le Roy d'armes monstre audit duc de Bourbon les huit blazons des chevaliers et escuiers.

Nota que incontinent que ledit Duc de Bourbon aura esleu les quatre juges diseurs, que le Roy d'armes doibt envoyer en toute diligence deux poursuivans, l'ung devers le seigneur appellant pour avoir ses lettres aux juges diseurs, s'il pense qu'ils doivent estre loing l'ung de l'autre, en leur suppliant par ses lettres qu'ils se vueillent tirer ensemble en aucune bonne ville telle qu'ils adviseront, ad ce que honnorablement il leur présente les lettres desdits seigneurs appellant et deffendant.

Cela dit, fera bailler le Duc de Bourbon au Roy d'armes, deux aulnes de drap d'or, ou de veloux veluté, ou satin figuré cramoisis du moins, sur lequel il fera mettre les deux seigneurs chiefs dudit Tournoy,

faiz en painture sur une grant peau de parchemin, à cheval ainsi comme ils seront oudit Tournoy, armoyez et timbrez; et atachera ledit parchemin sur ladite pièce de drap d'or, de veloux ou satin. Et en tel estat la prendra le Roy d'armes, la mettant en guise d'ung manteau noué sur la dextre espaule, et avec le bon congié du Duc s'en ira devers les juges diseurs pour savoir s'ils vouldront accepter l'office d'estre juges diseurs. Et quant il sera par devers ceulx, aiant lettres des deux Ducs appellant et deffendant, avecques ladite pièce de drap sur les espaules, ainsi que dit est, et dessus icellui parchemin atachié où seront paints lesdits seigneurs à cheval, armoyez et timbrez, ainsi que cy après est pourtraict, leur présentera ses lettres; c'est assavoir une de par l'appellant et l'autre de par le deffendant, lesquelles seront narratives des choses dessusdites, et aussi contiendront créance, c'est assavoir, qu'ils veillent estre juges diseurs dudit Tournoy par eux empris.

Ycy après est pourtraicte la façon et manière commant le Roy d'armes monstre aux quatre juges diseurs les seigneurs appellant et deffendant, et leur présente les lettres desdits seigneurs, aiant le drap d'or sur l'espaule et le parchemin paint desdits deux chiefs.

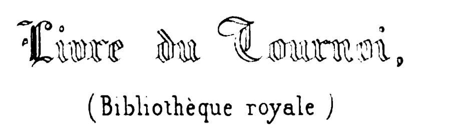
Puis leur dira les parolles qui cy après s'ensuivent :

« Nobles et doubtez chevaliers, honnorez et gentils escuiers, très haulx et puissans princes les Ducs de Bretaigne et de Bourbon, mes très redoubtez seigneurs, vous saluent, et m'ont chargié vous bailler cestes lettres de par eulx qui en partie sont de créance, laquelle vous saurez puis après que aurez leu lesdites lettres, et à tel heure qu'il vous plaira. »

Après qu'ils auront leu ou fait lire leurs lettres, et adoncq qu'ils demanderont et requerront d'oir la créance, ledit Roy d'armes la leur dira telle que s'ensuit :

« Nobles et doubtez chevaliers, honnorez et gentils escuiers, je viens

Icy après est pourtraicte la façon et la manière comment le Roy d'armes monstre aux quatre juges diseurs les seigneurs appellant et deffendant, et leur présente les lettres desdits seigneurs, aiant le drap d'or sur l'espaule et le parchemin paint desdits deux chiefs. (Pl. IV.)

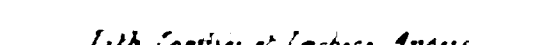


Livre du Tournoi,

(Bibliothèque royale)



Le roi René pinx. P. Hawke del



Lith Cosnier et Lachese Angers

vers vous pour vous adviser, requérir et nottiffier de par très haulx et très puissans princes et mes très redoubtez seigneurs les Ducs de Bretaigne et de Bourbon, que sur le plaisir que leur desirez faire, vous vueillez prandre la charge de ordonner et estre juges diseurs d'ung très noble Tournoy et Bouhourdis d'armes qui nouvellement en ce royaulme par eulx a esté empris. Lesquelz seigneurs, d'ung commun assentement, sur tous autres vous ont sur ce choisis et esleus pour la grant fame de prudommie, renommée de sens et los de vertus qui de long temps continuent en vos nobles personnes. Si, ne vueillez de ce estre reffusans, car moult de bien s'en pourra ensuir.

« Et tout premièrement, en pourra-on mieulx congnoistre lesquels sont d'ancienne noblesse venus et extraits, par le port de leurs armes et lévement de timbres.

« Secondement, ceulx qui auront contre honneur failly, seront là chastiez tellement que une autreffois se garderont de faire chose qu'il soit mal séant à honneur.

« Tiercement, chacun y aprendra de l'espée à frapper en soy habilitant à l'exercice d'armes.

« Et quartement, par aventure pourra-il advenir que tel jeune chevalier ou escuier, par bien y faire, y acquerra mercy, grace ou augmentation d'amour de sa très gente dame et cellée maistresse. Si, vous requiers encor de rechief de par mes dits très redoubtez seigneurs, mes nobles et doubtez chevaliers, honnorez et gentils escuiers, que de tant, de tels et si hauls biens vous vueillez estre principale occasion en telle manière que, par votre sens, ordre et conduicte, la chose sorte à effet, et par façon que renommée et bruit par tout puisse aler de maintenir noblesse, et d'acroistre honneur, ad ce que, au plaisir Dieu, chacun gentilhome doresenavant puisse estre desireux de continuer plus souvant l'exercice d'armes. »

Lors lesdits juges diseurs s'ils veullent acepter l'offre, pourront respondre en la forme et manière qui s'ensuit :

« Nous remercions très humblement nos très redoubtez seigneurs, de l'honneur qu'ils nous font, de l'amour qu'ils nous portent, et de la fiance qu'ils ont en nous : et combien qu'il ait en ce royaulme assez d'autres chevaliers et escuiers qui, de trop mieulx que nous, sauroient deviser et mettre en ordre ung si noble fait comme est cellui du Tournoy · néantmoins pour obéir à nosdits très redoubtez seigneurs, nous offrons de bon cueur à les obéir et servir, en acceptant la charge que cy devant nous avez déclairée, pour y faire à nos loyaulx pouvoirs tout le bien que possible nous sera d'y faire en ce monde, en emploiant tout nostre entendement et la peine de nos corps si loyaulment, que si par cas d'aventure de nostre cousté y avoit erreur, dont Dieu nous gart, ce sera plus par simplesse que par vice, nous soubsmettant tousjours à la correction, bon plaisir et voulenté de nosdits trés redoubtez seigneurs. »

Lors le dit Roy d'armes doibt remercier lesdits juges diseurs, et en après leur requérir que comme juges, il leur plaise lui ordonner le jour dudit Tournoy, et le lieu aussi, ad ce qu'il le puisse faire crier ainsi qu'il appartient. Et tous les juges diseurs doivent aler ensemble en conseil, pour adviser le jour et le lieu affin que ledit Roy d'armes aille commancer à crier ledit Tournoy ès lieux où il appartient; c'est assavoir :

Premièrement, à la court du seigneur appellant; secondement, à la court du seigneur deffendant; et tiercement, à la court du Roy et ailleurs où il sera advisé par lesdits juges diseurs. Et se ledit Roy d'armes ne pouvoit ou vouloit aler en personne à la court des autres seigneurs, pour crier ledit Tournoy, il pourra envoyer à chascune court ung poursuivant pour le faire. Mais à la court desdit deux seigneurs chiefs du Tournoy, et aussi du Roy, fault que ledit Roy d'armes aille personnellement.

Ainsi cy après s'ensuit la forme et manière commant on doibt crier ledit Tournoy :

Icy apres est pourtraicte la façon et la manière comment le Roy d'armes aiant drap d'or sur l'espaule et deux chiefs pains sur le parchemin, et aux quatre coings les quatre escussons desdits juges pains, crie le tournoy, et comment les poursuivant baillent les escussons des armes desdits juges à touts ceulx qui en veullent prandre. (Pl. V).



Livre du Tournoi,
(Bibliothèque royale).

Le roi René pinx. P. Hawke del.

Et tout premièrement, ledit Roy d'armes doibt estre acompaigné de troys ou quatre héraulx et poursuivans, quant il criera ladite feste du Tournoy en la forme et manière que cy après est hystorié.

Icy après est pourtraicte la façon et manière comment le Roy d'armes aiant le drap d'or sur l'espaule et les deux chiefs pains sur le parchemin, et aux quatre coings les quatre escussons desdits juges pains, crie le Tournoy, et comment les poursuivans baillent les escussons des armes desdits juges à touts ceulx qui en veullent prandre.

C'est assavoir que incontinent que les juges diseurs ont accepté la charge, que le Roy d'armes fera paindre les quatre escus d'iceulx juges diseurs aux quatre cornières dudit parchemin; c'est assavoir ceulx des deux chevaliers en hault, et ceux des deux escuiers en pié.

Et premièrement, l'ung des poursuivans de la compagnie du Roy d'armes, qui plus haulte voix aura, doibt crier par troys haultes allénées et troys grandes reposées :

« OR OUEZ, OR OUEZ, OR OUEZ,

« On fait assavoir à tous princes, seigneurs, barons, chevaliers et escuiers de la marche de l'isle de France, de la marche de Champaigne, de la marche de Flandres, et de la marche de Ponthieu chief des poyers, de la marche de Vermandois et d'Artoys, de la marche de Normandie, de la marche d'Acquitaine et d'Anjou, de la marche de Bretaigne et Berry, et aussi de Corbye, et à tous autres de quelsconques marches qui soient de ce royaume et de tous autres royaumes chrestiens, s'ils ne sont bannis ou ennemys du Roy nostre sire, à qui Dieu donne bonne vie, que tel jour de tel moys, en tel lieu de telle place, sera ung grantdesime pardon d'armes, et très noble Tournoy frappé de masses de mesure, et espées rabatues, en harnoys propres pour ce faire, en timbres, cotes d'armes et housseures de chevaulx armoyées des armes des nobles tournoyeurs, ainsi que de toute ancienneté est de coustume;

« Duquel Tournoy sont chiefs très haulx et très puissans princes et mes très redoubtez seigneurs le duc de Bretaigne pour appellant et le duc de Bourbon pour deffendant ;

« Et pour ce fait-on de rechief assavoir à tous princes, seigneurs, barons, chevaliers et escuiers des marches dessus-dites, et autres de quelsconques nations qu'ils soient, non bannis ou ennemys du Roy, nostre dit seigneur, qui auront vouloir et désir de tournoyer pour acquérir honneur, qu'ils portent des petis escussons que cy présentement donneray, ad ce qu'on congnoisse qu'ils sont des tournoyeurs. Et pour ce en demande qui en vouldra avoir ; lesquels escussons sont escartelez des armes desdits quatre chevaliers et escuiers juges diseurs dudit Tournoy.

« Et audit Tournoy y aura de nobles et riches prix par les dames et damoiselles donnez.

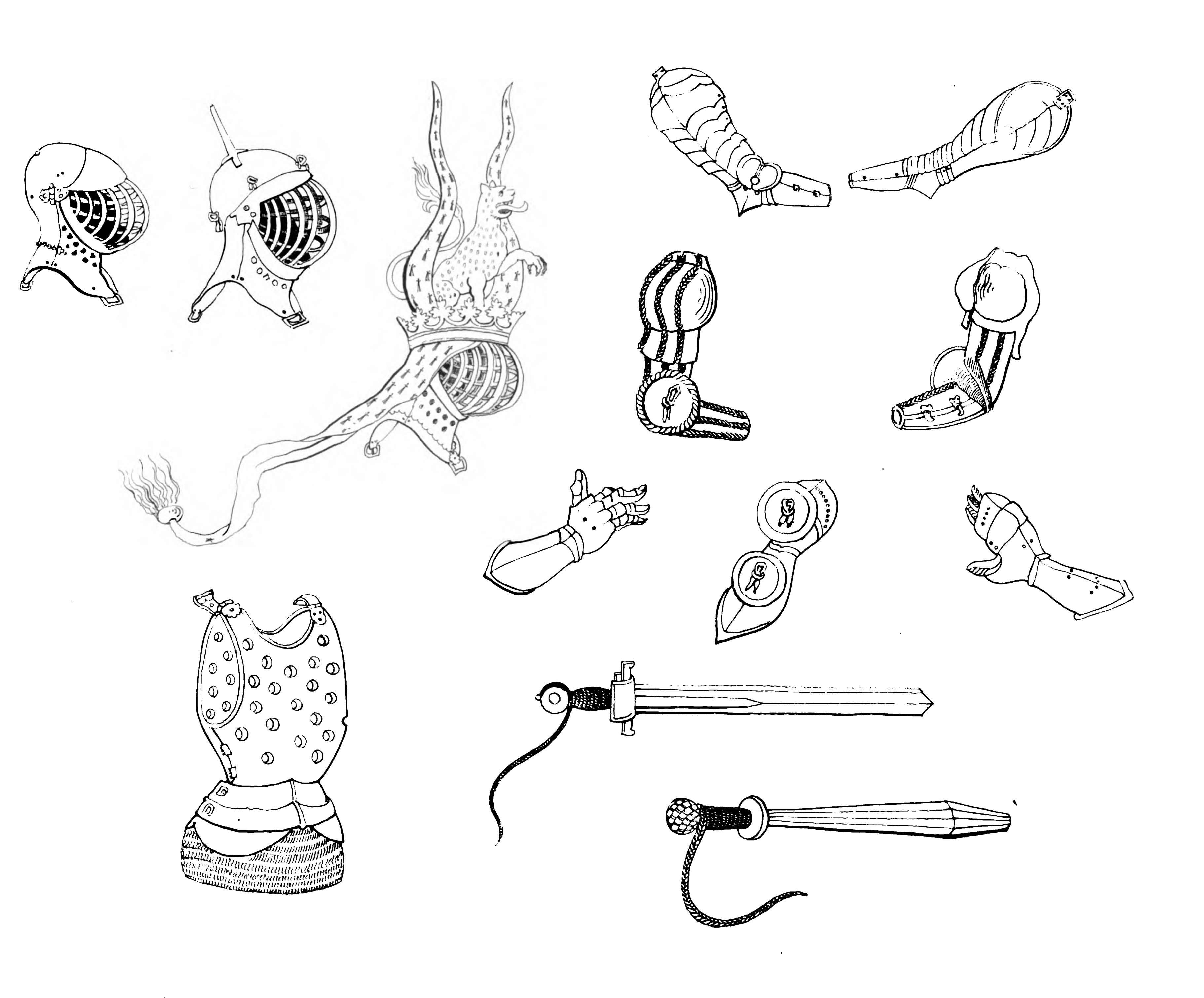
« Oultre plus, je anonce à entre vous tous princes, seigneurs, barons, chevaliers et escuiers qui avez entencion de tournoyer, que vous estes tenus vous rendre ès haberges le iiij[e] jour davant le jour dudit Tournoy, pour faire de vos blazons fenestres, sur peine de non estre receus audit Tournoy ; et cecy vous fois-je assavoir de par messeigneurs les juges diseurs, et me pardonnez s'il vous plaist. »

Icy après s'ensuit la façon et manière dont doivent estre les harnoys de teste, de corps et de bras, timbres et lambequins que on appelle, en Flandres et en Brabant et en ses haulx pays où les tournoys se usent communément, hacheures ou hachemens, cottes d'armes, selles, houes et housseures de chevaulx, masses et espées pour tournoyer.

Et pour mieulx le vous déclarer, icy dessoubs sera figuré l'une pièce après l'autre ainsi qu'elles doyvent estre.

C'est assavoir, tout premièrement le timbre doibt estre sur une pièce de

Icy après s'ensuit la façon et manière dont doivent estre les harnois de testes, de corps et de bras, timbres et lambequins que on appelle, en Flandres et en Brabant et en ces haulx pays où les tournoys se usent communément, hacheures ou hachements, cottes d'armes, selles, houes et housseures de chevaulx, masses et espées pour tournoyer...... (Pl. VI.)



Livre du Tournoi,

(Bibliothèque royale)

Le roi René pinx. P. Hawke del. | lith. Cosnier et Lachèse Angers

cuir boully, laquelle doibt estre bien faultrée d'ung doy d'espez, ou plus par le dedens; et doibt contenir ladite pièce de cuir tout le sommet du heaulme, et sera couverte ladite pièce du lambequin, armoyé des armes de cellui qui le portera. Et sur ledit lambequin au plus hault du sommet sera assis ledit timbre, et autour d'icellui aura ung tortis des couleurs que vouldra ledit tournoyeur, du gros du bras ou plus ou moins à son plaisir.

Item, le heaulme est en façon d'ung bacinet ou d'une cappeline, réservé que la visière est autrement, ainsi que cy dessoubs est paint. Et pour mieulx faire entendre la manière du timbre, du cuir bouilly et du heaulme, ils seront cy dessoubs pourtrais en troys façons.

Icy après s'ensuit la façon et manière du bacinet du cuir boully et du timbre.

Item, le harnoys de corps est come une cuirasse ou comme ung harnoys à pié qu'on appelle tonnellet. Et aussi peult-on bien tournoyer en brigandines qui vueult; mais en quelque façon de harnoys de corps que on vueille tournoyer, est de nécessité sur toute rieus, que ledit harnoys soit si large et si ample que on puisse vestir et mettre dessoubz ung porpoint ou courset; et fault que le porpoint soit faultré de troys dois d'espez sur les espaules, et au long des bras jusques au col, et sur le dos aussi, pourceque les coups des masses et des espées descendent plus voulentiers ès endrois dessus dis que en autres lieux. Et pour veoir la principalle et meilleure façon pour tournoyer, sera figuré cy dessoubs une cuirasse pertuisée en la meilleure et plus propre façon et manière quelle peut estre pour ledit Tournoy.

Icy après est pourtraicte la manière et la façon de la cuirasse et la forme des armeures de bras propres pour tournoyer.

C'est assavoir, gardebras, avantbras et gantelez; lesquels avantbras et

gardebras fait en voulentés tenans ensemble, et y en a de deux façons : dont les ungs sont de harnoys blanc et les autres de cuir boully, lesquelles deux façons tant de harnoys blanc que aussi de cuir boully sont paintes cy dessoubs

Icy après s'ensuit la forme et manière des gardebras et avantbras tant de harnoys blanc que de cuir boully.

La forme et façon des gantelez est telle que on peult veoir cy dessoubs en figure.

Icy après est pourtraicte la façon et la manière des gantelez

Item, l'espée rabatue doibt estre en la forme et manière cy après painte, et semblablement la masse.

Icy après est pourtraicte la façon et la manière de l'espée et de la masse.

De la mesure et façon des espées et des masses, n'y a pas trop à dire, fors que de la largeur et longueur de la lumelle; car elle doibt estre large de quatre dois, à ce qu'elle ne puisse passer par la veue du heaulme, et doibt avoir les deux tranchans larges d'un doy d'espez. Et affin qu'elle ne soit pas trop pesante, elle doibt estre fort vuidée par le meilleu et mosse devant et toute d'une venue se bien pou non depuis la croisée jusques au bout, et doibt estre la croisée si courte qu'elle puisse seulement garentir ung coup qui, par cas d'aventure descendroit ou viendroit glissant le long de l'espée jusques sur les doiz, et toute doibt estre aussi longue que le bras avec la main de celluy qui la porte, et la masse par semblable. Et doibt avoir ladite masse une petite rondelle bien clouée devant la main pour icelle garentir. Et peult-on, qui veult, atacher son espée ou sa masse à une déliée chaesne, tresse ou cordon autour du bras, ou à sa sainture, à ce que se elles eschappoient de la main on les peust recouvrer sans cheoir à terre.

Au regard de la façon des pommeaulx des espées, cela est à plaisir; et la grosseur des masses, et la pesanteur des espées doyvent estre revisitées par les juges la vigille du jour du Tournoy, lesquelles masses doivent estre signées d'ung fer chault par lesdicts juges, à ce qu'elles ne soient point d'oultrageuse pesanteur ne longueur aussi.

Le harnoys de jambes est ainsi et de semblable façon comme on le porte en la guerre, sans autre différance, fors que les plus petites gardes sont les meilleures, et les sollerez y sont très bons contre la poincte des esperons.

Les plus cours esperons sont plus convenables que les longs, à ce que on ne les puisse arracher ou destordre hors les pieds en la presse.

La cotte d'armes doibt estre faicte ne plus ne moins comme celle d'ung hérault, réservé qu'elle doibt estre sans ploicts par le corps, affin que on congnoisse mieulx de quoy sont les armes.

En Brabant, Flandres et Haynault, et en ces pays-là vers les Almaignes, ont acoustumé d'eulx armer de la personne autrement au Tournoy; car ils prennent ung demy pourpoint de deux toilles, sans plus, du faulx du corps en bas, et l'autre sur le ventre; et puis sur cela mettent unes bracières, grosses de quatre dois d'espez et remplies de couton; sur quoy ils arment les avantbras et les gardebras de cuir boully, sur lequel cuir boully y a de menuz bastons cinq ou six, de la grosseur d'ung doy, et collez dessus, qui vont tout au long du bras jusques aux jointes. Et quant pour l'espaule et pour le coulde, sont fais les gardebras et avantbras de cuir boully comme cy devant est devisé, fors qu'ils sont de plus lorde et grosse façon; et sont dedans bien faultrez, et de l'un en l'autre est une toille double cousue qui les tient ensemble comme une manche de mailles: Puis ont une bien légière brigantine dont la poitrine est pertuisée comme cy dessus est devisé. Et quant à leurs armeures de teste, ont ung grant bacinet à camail sans visière, lequel ils atachent par le camail dessus la brigandine tout autour, à la poictrine, et sur les espaules à fortes agueil-

letes ; et pardessus tout cela mettent ung grant heaulme fait d'une venue, lequel heaulme est voulentiers de cuir boully et pertuisé dessus, à la largeur d'ung tranchoires de bois, et la veue en est barrée de fer de trois dois en troys dois, lequel est seulement atachié devant à une chaesne qui tient à la poictrine de la brigandine, en façon que on le peult gester sur l'arczon de la selle pour soy refréchir, et le reprandre quant on veult. Et pendant que on a ledit heaulme hors de la teste, nul ne ose frapper jusques ad ce que on l'ait remis en la teste; sur lequel heaulme on mett le lambequin des armes, la rorte ou torteis de la devise, et le timbre des armes du tournoyeur, atachié à agueilletes comme d'avant est devisé. Et sur la brigandine mettent la cotte d'armes. Et quant tout cela est sur l'ome, il semble estre plus gros que long, pourquoy me passe de plus avant en parler. Et au regard de leurs selles, elles sont de la haulteur dont on les souloit porter à la jouxte en France anciennement, et les pissières et le chanfrain de cuir aussi; et même d'eulx a len veu en cest habillement, lesquels quant ilz estoient à cheval, ne se pouvoient aider ne tourner leurs chevaulx, tellement estoient goins. Et pour revenir à la vraye et plus gente façon, la manière d'armer les personnes, ainsi que dessus est touchié, est d'assez plus belle et plus seure; et les selles de guerre aussi sont bonnes pour tournoyer, quant elles sont bien fort closes derrière, et veullent pas estre trop haultes d'arczon davant.

Et au regard de leurs masses, espées et harnoys de jambes, elles sont semblables de celles dont devant est divisé.

Oultre plus, y est très nécessaire une façon de hourt que on atache davant à l'arczon de la selle, tant hault que bas, en plusieurs lieux le mieulx que on peult et le plus seurement; et descend le long des aulnes de la selle davant, en embrassant la poictrine du cheval, lequel hourt est bon pour garentir le cheval ou destrier d'espauler contre le hurt quant on vient de choc, et préserve aussi la jambe du tournoyeur de toutes estorses.

Ce hourt est fait de paille longue entre toilles fort porpoinctées de cor-

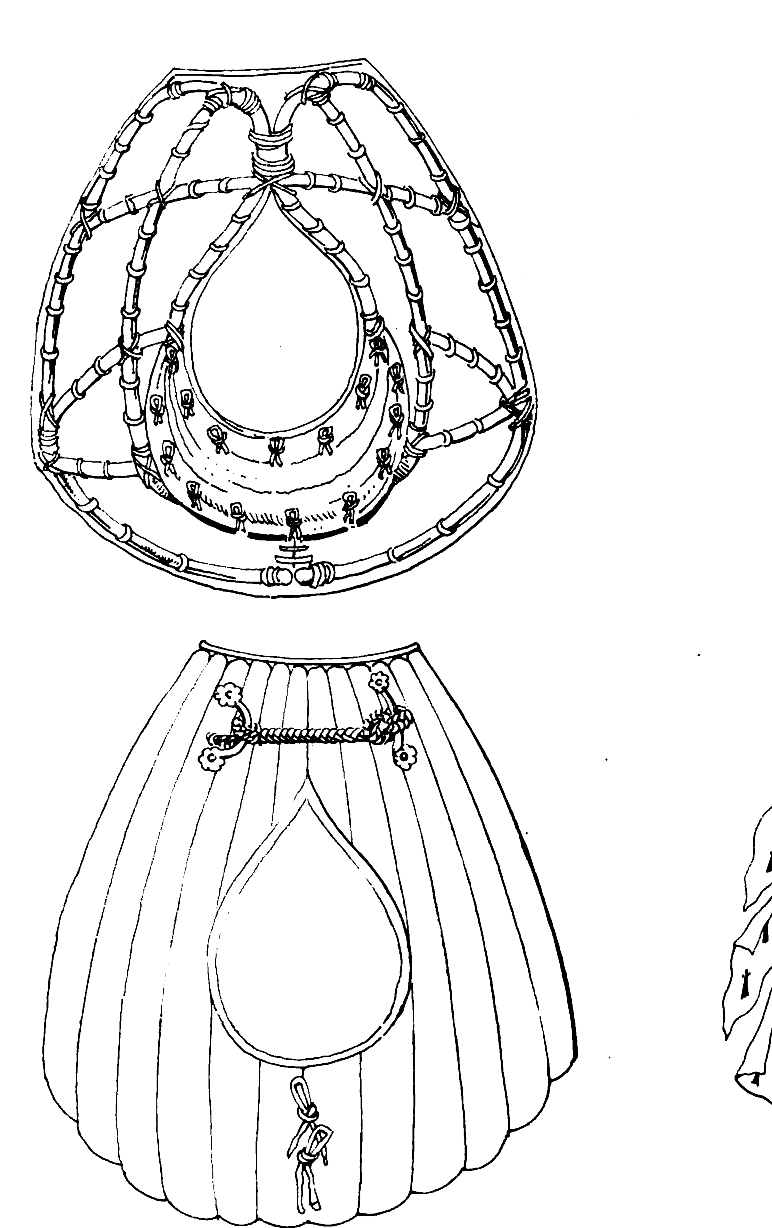
Icy après est pourtraicte la facon et la manière du sac pour mettre dedans le hourt.

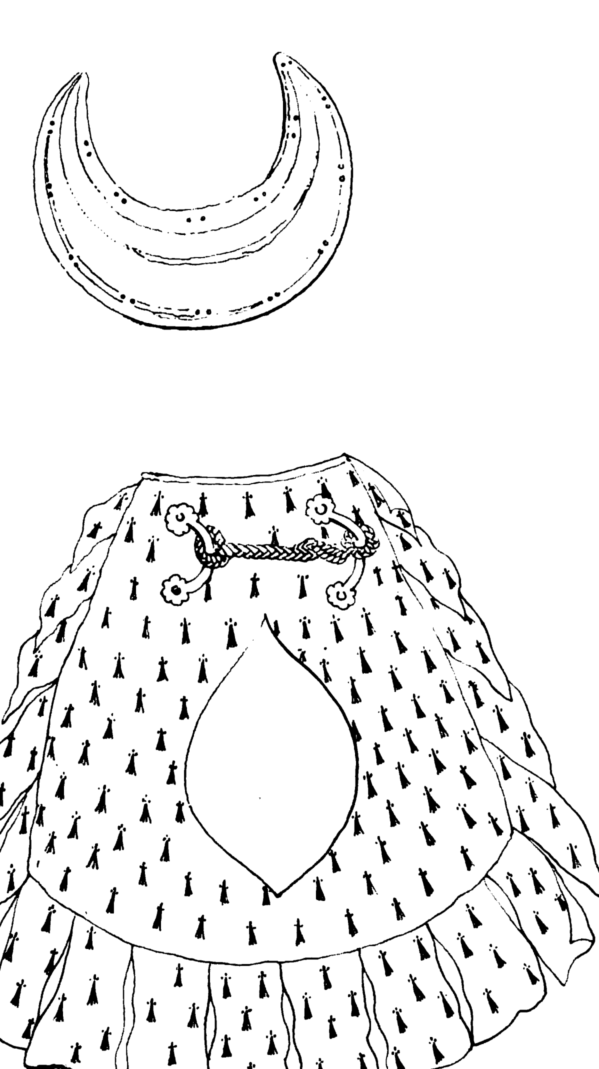
Icy est pourtraicte l'istoire du hourt à l'envers

Icy est pourtraicte l'istoire du hourt à l'endroit.

Icy après est pourtraicte l'istoire de la couverte du hourt.

(Pl. VII).





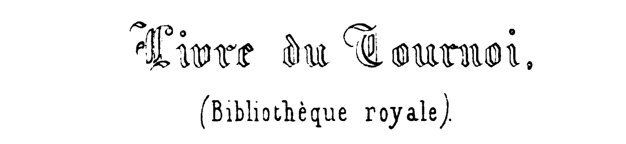
Livre du Tournoi,

(Bibliothèque royale).

Le roi René pinx. P. Hawke del.

Lith. Cosnier et Lachèse, Angers.

Icy après s'ensuit comant les deux ducz de Bretaigne et de Bourbon sont à cheval armoyez et timbrez ainsi qui seront au tournoy. (Pl. VIII).



Livre du Tournoi,

(Bibliothèque royale).

Le roi René pinx. P. Hawke del.

Lith Cosnier et Lachèse, Angers

des de fouet, et dedans ledit hort y a ung sac plain de paille, en façon d'ung croissant, atachié au dit hourt, qui reppose sur la poictrine du cheval, et reliéve ledit hourt, ad ce qu'il ne hurte contre les jambes du cheval. Et en oultre ledit pourpoinctement, y a, qui vieult, bastons cousu dedens qui le tiennent roide sans gainchir. Et est la façon dudit hourt cy dessoubs pourtraicte tant à lenvers que à lendroit, affin que on voye l'une et l'autre, et comme on mett ledit sac dedens ledit hourt. La façon duquel sac est ainsi :

Icy après est pourtraicte la façon et la manière du sac pour mettre dedans le hourt.

Icy est pourtraicte l'istoire du hort à l'envers.

Le hourt à lenvers est tel que cy davant est semblablement pourtrait.

Icy est pourtraicte l'istoire du hourt à l'endroit.

Item, on couvre le dit hort d'une couverture armoyée des armes du Seigneur qui le porte et faictes de baterie comme cy après est hystorié.

Icy après est pourtraicte l'istoire de la couverture du hourt.

Icy après s'ensuit comant les deux ductz de Bretaigne et de Bourbon sont à cheval armoyez et timbrez ainsi qui seront au Tournoy.

Les lices doyvent estre ung quart plus longues que larges, et de la haulteur d'ung homme, ou d'une brace et demye, de fort merrain et pou carré à deux travers, l'ung hault et l'autre bas jusques au genoil; et doyvent estre doublez : c'est assavoir unes autres lices par dehors à quatre pas près des autres premières lices, pour refréchir les serviteurs à pié, et eulx salver hors de la presse; et là dedans se doyvent tenir gens armez

et non armez commis de par les juges pour garder les tournoyans de la foule du peuple. Et quant à la grandeur de la place des lices, il les fault faire grandes ou petites selon la quantité des tournoyeurs, et par l'advis des juges.

Icy après est pourtraicte l'istoire de la façon des lices et des chaufaux.

Etpource qu'il me semble que désormais les harnoys et les habillemens pour tournoyer sont assez souffisamment déclairez, par raison je retourne à diviser et déclairer les façons, statuz et sérimonies qu'il appartient à garder pour bien et honnorablement faire et acomplir ledit Tournoy.

Et pour commancer, vous avez oy cy devant par le cry du Roy d'armes, commant il fait assavoir à tous ceulx qui doyevent estre dudit Tournoy, qu'il n'y ait faulte, commant que ce soit, qu'ils ne soient, le jeudy iiij[e] jour davant le jour du Tournoy, davant l'eure de tierce, rendus à leurs haberges sur peine de non estre receuz audit Tournoy, pour faire de leurs blazons fenestres. Et est doncques nécessaire de savoir l'ordonnance et manière commant les tournoyeurs doyevent entrer en la ville où se doibt faire ledit Tournoy.

Et premièrement, les princes, seigneurs, ou barons qui vouldront desploier leur bannière au Tournoy, doyvent mettre peine d'estre acompaignez, principalement à l'entrée qu'ils feront en la ville, de la plus grant quantité de chevaliers et escuiers tournoyans qu'ils pourront finer; et en telle façon doivent faire leur entrée comme cy après s'ensuit.

C'est assavoir que le destrier du prince, seigneur ou baron chief des autres chevaliers et escuiers qui l'acompaignent, doibt estre le premier entrant dedans la ville en couverte de la devise du Seigneur, et quatre escussons de ses armes aux quatre membres dudit cheval, et la teste enplumée de plumes d'autruce, et au col le colier de clochetes, ung bien petit

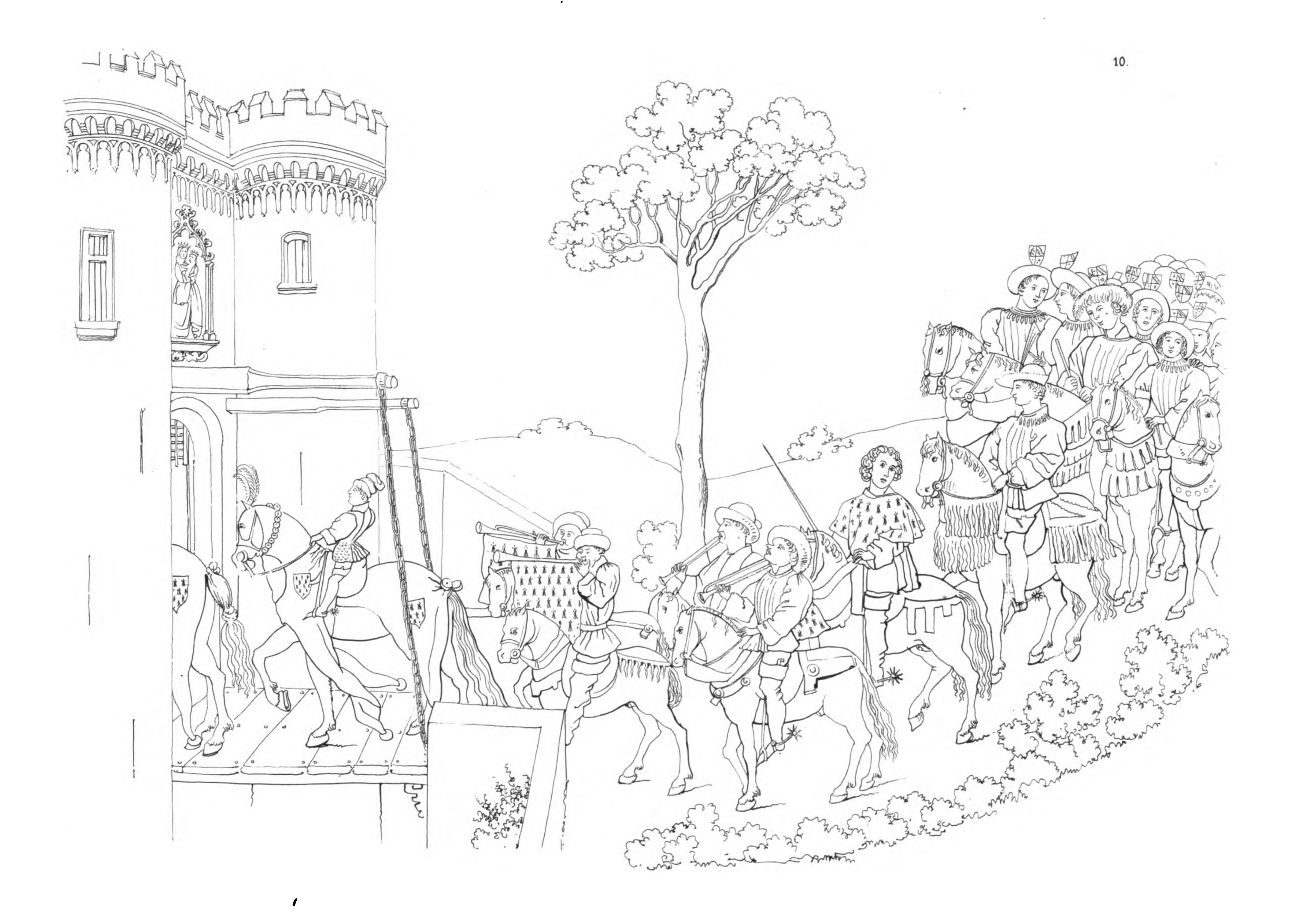
Icy après est pourtraicte l'istoire de la façon des lices et des chaufaux. (PL IX).

Livre du Tournoi.

(Bibliothèque royale)

Le roi René pinx. P. Hawke del.

Lith. Cosnier et Lachèse, Angers



Livre du Tournoi,

(Bibliothèque royale.)

Icy commance l'histoire de l'antrée de l'ung des seigneurs chiefs au lieu du tournoy; pour ce qu'il souffira pour tous deux. (Pl. X).

page tout adoz ou selle, comme mieulx luy plaira. Et après ledit destrier, doivent pareillement entrer les destriers des autres chevaliers et escuiers tournoyans de sa compaignie, deux à deux, ou chascun par soy à leur plaisir, aians touteffois leurs armes ès quatre membres, ainsi que dit est davant. Et après lesdits destriers doivent aler les trompettes et ménestrels, cournans et sonnans, ou autres instrumens tels qu'il leur plaira; et puis après, leurs hérault ou poursuivans aians leurs cottes d'armes vestues; et après eulx, lesdits chevaliers et escuiers tournoyans avec leur suite de tous autres gens.

Icy commance l'istoire de l'antrée d'ung des seigneurs chiefs au lieu du Tournoy, pour ce qn'il souffira pour tous deux.

Item, incontinent que ung seigneur ou baron est arrivé ou habergement, il doibt faire de son blazon fenestre en la manière qui sensuit : c'est assavoir, faire mettre par les héraulx et poursuyvans davant son logeis, une longue planche atachée contre le mur, sur quoy sont pains les blazons de lui; c'est assavoir, timbre et escu, et de trestous ceulx de sa compaignie qui veullent tournoyer, tant chevaliers que escuiers. Et à la fenestre haute de sondit logeis, fera mettre sa bannière desploiée, pendant sur la rue; et pour ce faire lesdits héraulx et poursuyvans doyevent avoir quatre sols parisis pour atachier chacun blazon, et chascune bannière, et y sont tenus de fournir de clouz et de cordes pour clouer et desclouer et relever bannières, pannons et blazons touteffois qu'il en est beisoing. Et est à notter que les chiefs dudit Tournoy font pareillement devant leurs hostels comme les autres seigneurs et barons : et n'y a différance nulle, fors que aux fenestres de leursdits hostels mettent leurs pannons desployez avecques lesdites bannières : et lesdits barons qui feront de leurs bannières fenestres, sont tenus pour leur honneur de faire clouer cinq blazons du moins avec leur bannière pour la compaigner.

Icy après s'ensuit l'istoire commant les seigneurs chiefs font de leurs blazons fenestres.

Icy après s'ensuit la forme et manière commant les juges diseurs doivent faire leur entrée en la ville, au jour que les seigneurs et autres tournoyans la font; néantmoins que les juges diseurs doivent mettre peine d'entrer les premiers, s'il se peult faire.

Et premièrement,

Lesdits juges diseurs doivent avoir davant eulx quatre trompettes sonnans, portant chacun d'eulx la bannière de l'un desdits juges diseurs : et après lesdites quatre trompettes, quatre poursuivans portant chacun une cotte d'armes de l'nn desdits juges, armoyez semblablement comme les trompettes. Et après lesdits quatre poursuivans, doit aler seul le Roy d'armes qui aura crié ledit Tournoy, aiant sur sa cotte d'armes la pièce de drap d'or, veloux, ou satin figuré cramoisy, et dessus icelle, le parchemin des blazons comme davant est devisé.

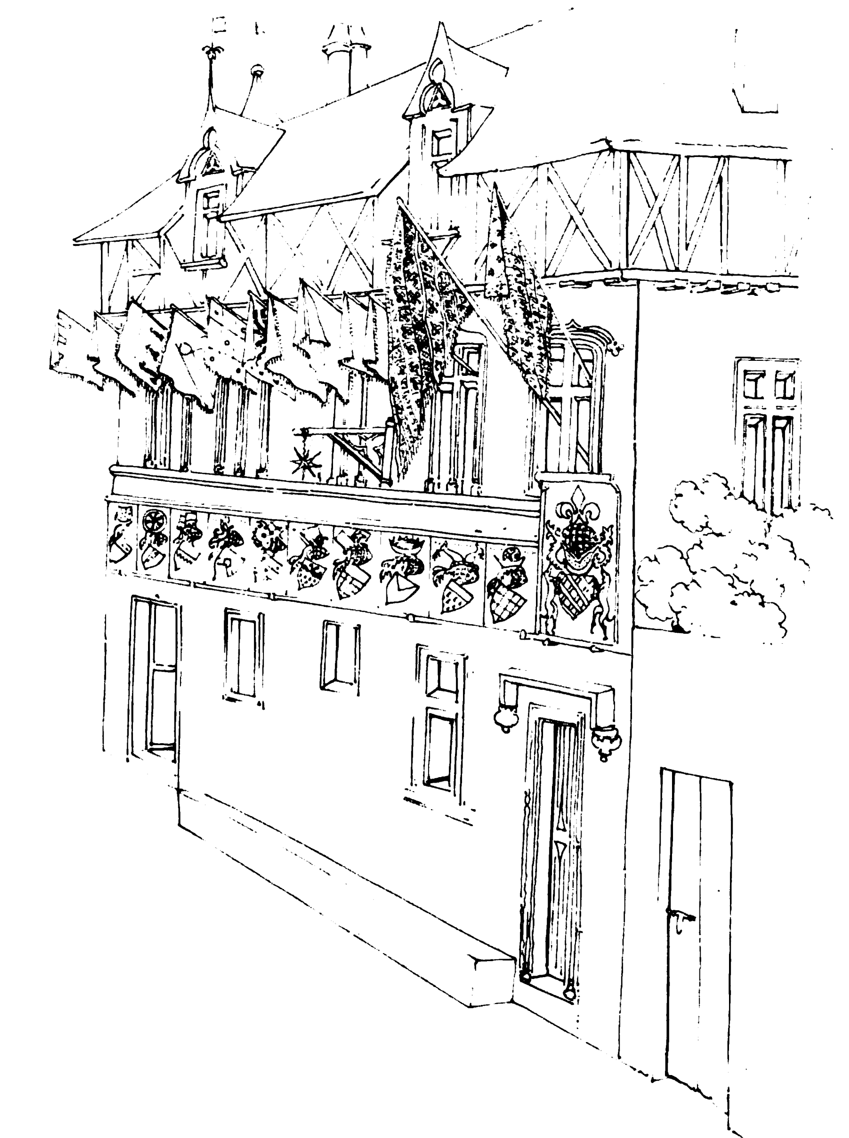
Et après ledit Roy d'armes doivent aler per à per les deux chevaliers juges diseurs, sur beaulx palefrois, couvers chacun de ses armes jusques en terre; et doivent estre vestus de longues robbes, les plus riches qu'ils pourront finer; et les deux escuiers après eulx pareillement. Et doibt avoir chacun des juges ung homme à pié, aiant la main à la bride du destrier; aussi doivent avoir lesdits juges, chacun une verge blanche en la main, de la longueur d'eulx, qu'ils porteront droite amont, laquelle verge ils doivent porter à pied et à cheval, par tout où ils seront, durant la feste, affin que mieulx on les congnoisse estre juges diseurs. Et après eulx le plus de gens d'estat qu'ils pourront.

Cy après s'ensuit l'istoire de l'entrée des juges.

Et est à notter que le seigneur appellant et le seigneur deffendant sont

Icy après s'ensuit l'istoire commant les seigneurs chiefs font de leurs blasons fenestres. (Pl. XI).





Livre du Tournoi,

(Bibliothèque royale)

Le roi René pinx. P. Hawke del. — Lith. Cosnier et Lachèse Angers

Cy après s'ensuit l'istoire de l'entrée des Juges. (PL. XII.)



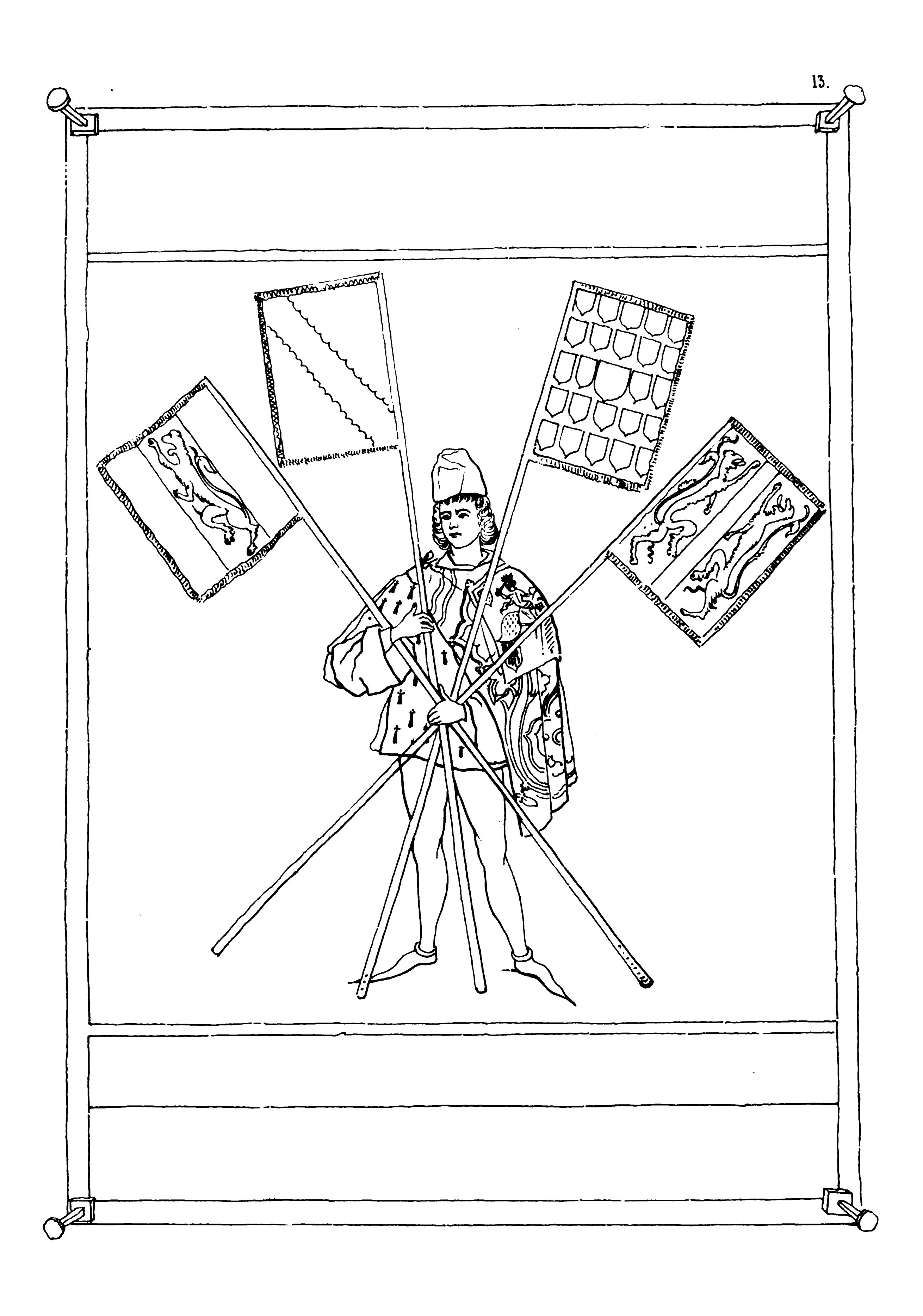
Livre du Tournoi,

(Bibliothèque royale).

Le roi René pinx. P. Hawke del.

Lith. Cornier et Lachèse Angers

Icy est pourtraicte l'istoire d'ung hérault qui embrace les quatres bannières des quatres juges diseurs. (PL. XIII.)



Livre du Tournoi,

(Bibliothèque royale.)

Le roi René pinx. P. Hawke del. — Lith. Cosnier et Lachèse, Angers

tenus d'envoyer devers les juges diseurs, incontinent que iceulx juges seront arrivez, chacun l'ung de ses maistres d'ostel avec ung de leurs gens de finances, lesquels auront les diligences de faire faire et paier ce que sera advisé estre nécessaire par lesdits juges, ainsi que plus à plain sera après divisé.

Lesdits juges diseurs doyevent tenir leur estat ensemble pendant ladite feste et se nullement leur est possible eulx loger en lieu de religion où il y ait cloistre, pour ce qu'il n'y a lieu si convenable pour asseoir de rang les timbres des tournoyans, comme en cloistre, affin que au lendemain du jour que les tournoyans et eulx seront arrivez aux haberges, chacun desdits tournoyeurs y face apporter son timbre et les bannières aussi, pour illec estre revisitées et monstrées aux dames, et depparties par lesdits juges, tant d'ung cousté que d'autre. Et doivent lesdits juges diseurs davant leur haberge faire mettre une toille à la haulteur de troys brasses, et de deux de large, où soient pourtraictes les bannières desdits quatre juges diseurs, que le Roy d'armes qui aura crié la feste embrasse, et dessus au chief de ladite toille, seront mis en escript les deux noms des deux chiefs du Tournoy, c'est assavoir, cellui qui est appellant, et celluy qui est deffendant : et en pied, plus bas desdites quatre bannières, seront mis par escript les noms, surnoms, seigneuries, tiltres et offices desdits quatre juges diseurs.

Icy est pourtraicte l'istoire d'ung hérault qui embrace les quatre bannières des quatre juges diseurs.

Au soir du jour de la venue des seigneurs, chevaliers et escuiers tournoyans, et des juges diseurs aussi, toutes les dames et damoiselles qui seront venues pour veoir la feste, se assembleront en une grant salle après le soupper, et illec viendront lesdits juges diseurs aiant leurs verges blanches avecques leurs trompettes sonnans, et les poursuyvans davant eulx, et le Roy d'armes aussi en tel ordre et triunphe comme ils seront entrez dedans la ville, fors qu'ils seront à pied. En laquelle sale ils trouveront leur lieu paré, et là se mettront. Tous autres chevaliers et

escuiers semblablement se rendront à celle heure en ladite salle. Et lors, par l'ordonnance des juges diseurs, se commanceront les dances; et après ce que on aura dancé quelque demye heure, les juges diseurs feront monter leurs poursuyvans et le Roy d'armes sur le chauffault où les menestrels cornent, pour faire ung cry en la forme et manière que cy après s'ensuit

C'est assavoir, que l'ung des poursuivans qui plus haulte voix aura, criera par troys grandes allenées, et trois longues repposées :

« OR OUEZ, OR OUEZ, OR OUEZ . »

Et puis après ledit Roy d'armes dira en ceste manière :

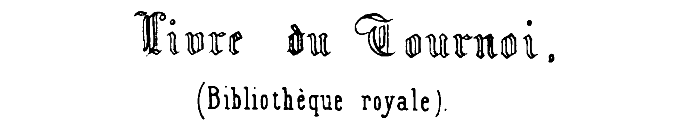
« Très haulx et puissans princes, ducs, comtes, barons, seigneurs, chevaliers et escuiers aux armes appartenans : je vous nottiffie de par messeigneurs les juges diseurs, que chacun de vous doyve demain à heure de medy, faire aporter son heaulme timbré, ou quel il doibt tournoyer, et ses bannières aussi, en l'ostel de messeigneurs les juges, ad ce que mesdits seigneurs les juges, à une heure après medy, puissent commancer à en faire le despartement : et après ce qu'ils seront despartiz, les dames les viendront veoir et visiter pour en dire puis leurs bons plaisirs aux juges.

« Et pour le jour de demain, autre chose ne se fera se non les dances après le soupper ainsi comme aujourd'hui. »

Lequel cry ainsi fait et acomply, se recommanceront les dances, tant et si longuement que sera le plaisir des juges; puis feront apporter vin et espices, et ainsi se despartira la feste pour ce premier jour.

Au lendemain, à l'heure davant dicte, se porteront les bannières, pannons et timbres desditz chiefz, ou cloistre dessusdit, pour les présenter aux juges : et conséquemment toutes autres bannières, et heaulmes tymbrez, comme davant est dit, en l'ordonnance et manière qui s'ensuit.

Icy dessous est pourtraicte l'istoire comment ils portent bannière et timbres de l'appellant au cloistre, pour les arrenger et faire le despartement. (PL. XIV.)



Livre du Tournoi,

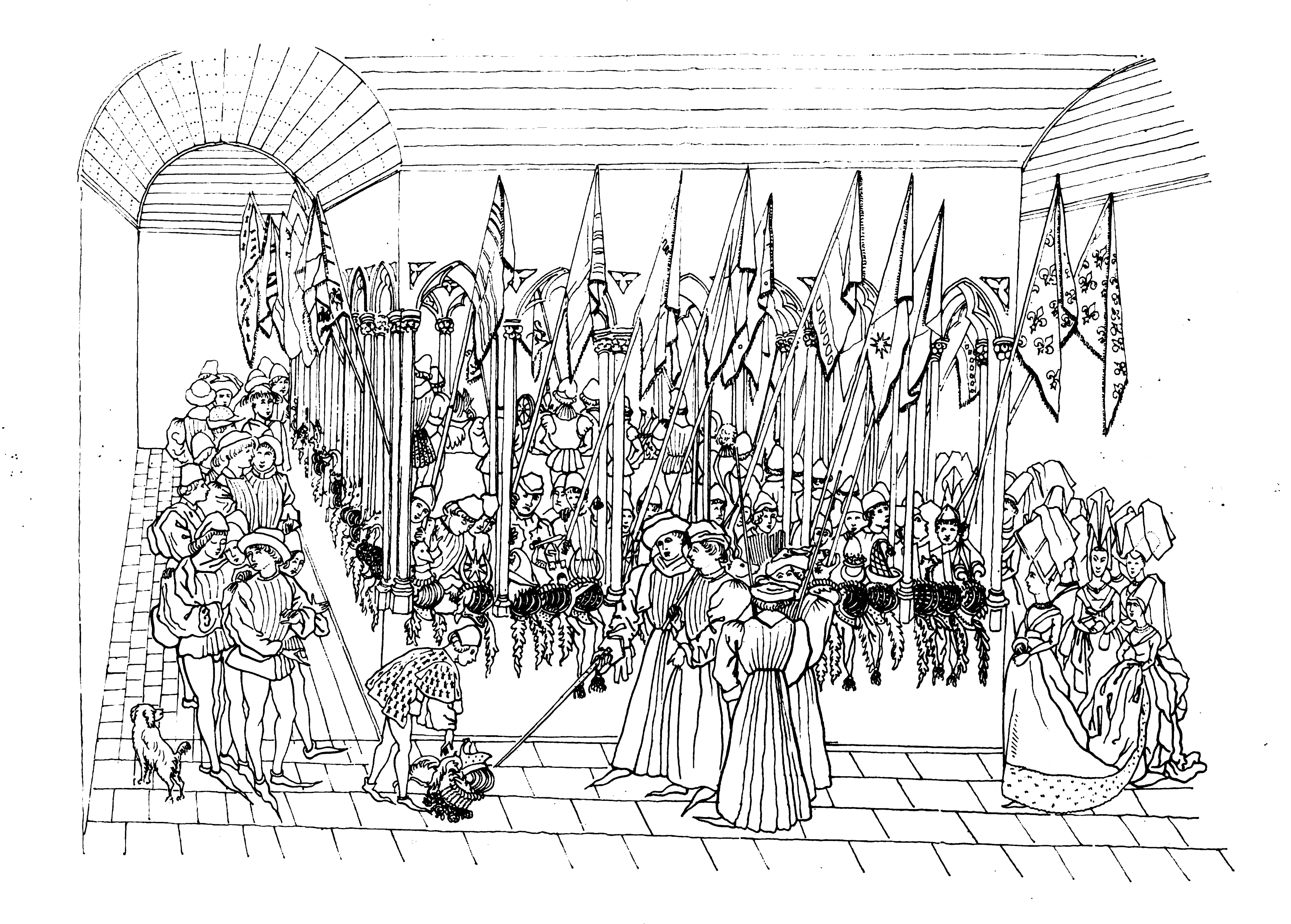
(Bibliothèque royale).

Le roi René pinx. P. Hawke del.

Lith. Cosnier et Lachèse, Angers

Item, et quant tous les heaulmes seront ainsi mis et ordonne; pour les despartir, viendront toutes dames et damoiselles, et tous seigneurs, chevaliers et escuiers, en les visitant d'ung bout à autre, là présens les juges qui maineront troys ou quatre tours les dames pour bien veoir et visiter les timbres.....

(PL. XV).



Livre du Tournoi,

(Bibliothèque royale.)

Le roi René pinx. P. Hawke del.

Lith. Cosnier et Lachèse, Angers.

Et premièrement, les bannières de tous princes se doivent apporter par ung de leurs chambellans chevaliers, et les pannons desdits chiefz se doyevent apporter par leurs premiers valez ou escuiers trenchans.

Et les bannières des autres bannerez, par leurs gentils hommes, ainsi qu'il leur plaira.

Les heaulmes des princes se doyevent aporter par leurs escuiers d'escuierie.

Et les heaulmes des autres bannerez, chevaliers et escuiers, par aucuns gentils hommes ou honnestes valez.

Icy dessous est pourtraicte l'istoire commant ils portent bannières et timbres de l'appellant ou cloistre, pour les arrenger et faire le despartement.

Item, et quant tous les heaulmes seront ainsi mis et ordonnez pour les despartir, viendront toutes dames et damoiselles, et tous seigneurs, chevaliers et escuiers, en les visitant d'ung bout à autre, là présens les juges qui maineront troys ou quatre tours les dames, pour bien veoir et visiter les timbres : et y aura ung hérault ou poursuivant, qui dira aux dames, selon l'endroit où elles seront, le nom de ceulx à qui sont les timbres, ad ce que s'il y en a nul qui ait des dames mesdit, et elles touchent son timbre, qu'il soit le lendemain pour recommandé. Touteffoiz nul ne doibt estre batu oudit Tournoy, se non par l'advis et ordonnance des juges, et le cas bien desbatu et attaint au vray, estre trouvé tel qu'il mérite pugnicion : et lors en ce cas doibt estre si bien batu le mesdisant, que ses espaules s'en sentent très bien, et par manière que une autreffois ne parle ou mesdie ainsi deshonnestement des dames, comme il a acoustumé.

En oultre la recommandacion des dames, y a autres certains cas plus

griefs et plus deshonnestes que de mesdire d'elles, pour lesquels cas la pugnicion qui cy après s'ensuit, est deue à ceulx qui les ont commis.

Le premier cas et le plus pesant si est quant ung gentil homme est trouvé vrayement évidamment faulx et mauvais menteur de promesse, espécialement faicte en cas d'onneur.

Le second autre cas est d'ung gentil home qui est usurier publique, et preste à interestz magnifestement.

Le iij[e] cas est d'ung gentil home qui se rabaisse par mariage, et se marie à femme roturière et non noble.

Desquels troys cas, les deux premiers et principaulx ne sont point remissibles, aincoys leur doit-on garder au Tournoy toute rigueur de justice, se ils sont si foulx et si outrecuidez d'eulx y trouver, après ce que on le leur aura notiffié, et bouté leur heaulme à terre.

Nota. Que s'il vient aucun au Tournoy, qui ne soit point gentil homme de toutes ses lignes, et que de sa personne il soit vertueux, il ne sera point batu de nul pour la première fois, fors seullement des princes et grans seigneurs, lesquels, sans mal lui faire, se joueront à lui de leurs espées et masses, comme s'ils le voulsissent batre, et ce lui sera à tousioursmais atribué à ung grant honneur à luy fait par lesdits princes et grans seigneurs. Et sera signe que par sa grant bonté et vertu, il mérite doresenavant estre du Tournoy, sans ce que on lui puisse jamais en riens reprouver son lignaige en lieu d'onneur où il se trouve, tant oudit Tournoy que ailleurs; et là aussi pourra porter timbre nouvel, ou adjouster à ses armes comme il vouldra, pour le maintenir ou temps advenir pour lui et ses hoirs.

Laquelle pugnicion pour les deux cas plus griefs et principaulx dessus ditz, est telle que cy après s'ensuit.

C'est assavoir, que tous autres seigneurs, chevaliers et escuiers du Tournoy qui le tiennent, en tournoyant se doivent arrester sur lui, et tant le battre qu'ils lui facent dire qu'il donne son cheval; qui vault autant à dire en subtance comme : je me rens. Et lorsqu'il aura donné son cheval, les autres tournoyeurs doivent faire coupper les sangles de la selle par leurs gens tant à pied que à cheval, et faire porter le mal-faiteur à tout sa selle, et le mettre à cheval sur les barres des lices, et là le faire garder en cest estat, tellement qu'il ne se puisse descendre, ne couler à bas jusques à la fin du Tournoy; et doibt estre donné son cheval aux trompettes et menestrels.

La pugnicion de l'autre troisiesme cas, est que ceulx qui en sont convaincus doyevent estre bien batus, et tellement qu'ilz doyvent donner leurs chevaulx comme l'autre dessus-dit. Mais on ne leur doibt point coupper les sangles, ne les mettre à cheval sur les barres des lices, comme pour les autres deux premiers cas; aincois leur doibt-on oster les resnes de la bride de leurs chevaulx hors des mains et hors du col du cheval, et gecter leurs masses et espées à terre; puis doivent estre baillez par la bride à ung hérault ou poursuivant, pour les mener à ung des corniers des lices, et illec les garder jusques à la fin du Tournoy comme prisonniers. Et s'ils s'en vouloient fouir ou eschapper hors des mains des héraulx ou poursuivans, après ce qu'ils y ont ainsi esté donnez, on les doibt batre de rechief et leur coupper les sangles, les mettant à cheval sur la lice, come davant est dit des premiers pour rengrège de pugnicion.

Le iiij[e] cas est d'ung gentil home qui dit parolles de dames ou de damoiselles en chargeant leur honneur, sans cause ou raison à part. Et pour pugnicion d'icellui, il doibt estre batu des autres chevaliers et escuiers tournoyans, tant et si longuement qu'il crie mercy aux dames à haulte voix, tellement que chascun l'oye, en promettant que jamais ne lui advindra d'en mesdire ou villainement parler.

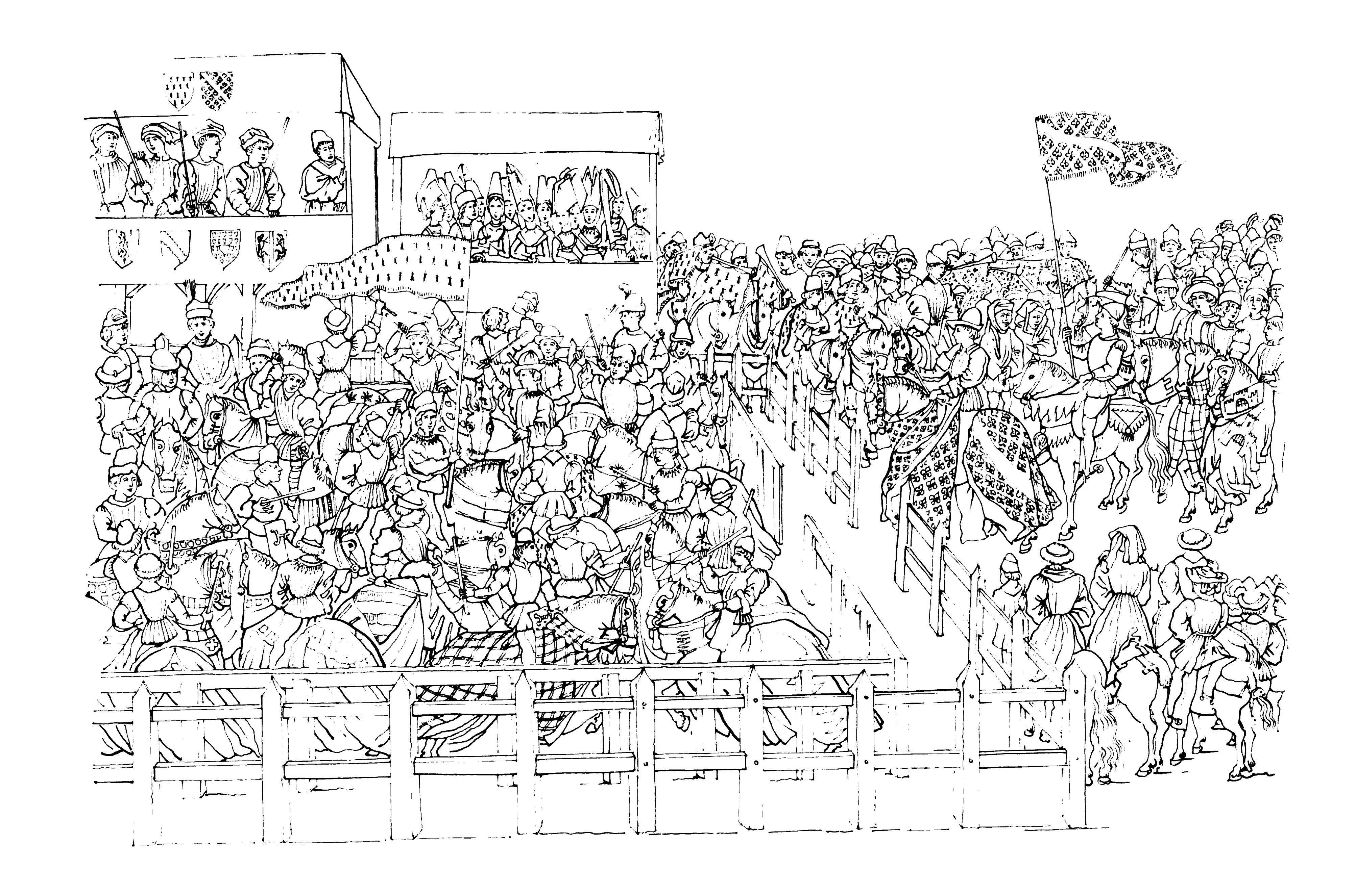
Et pour revenir à nostre matière, quant le despartement et devis des

heaulmes et bannières sera fait par les juges diseurs, chascun des serviteurs qui aura portez lesditz heaulmes et bannières oudit hostel, par la licence des juges les rapportera chies son maistre et seigneur, en tel ordre et triumphe qu'il les aura là portez, ou autrement à son plaisir. Et pour ce jour ne se fait autre chose, fors que après le soupper, seront les dances comme le soir précédent, ausquelles tous chevaliers et escuiers se rendront. Et après la première ou la seconde dance, sera fait ung cry par les poursuivans et Roy d'armes et par le commandement des juges, comme avant est déclaré, en la forme qui s'ensuit :

« Haulx et puissans princes, contes, barons, chevaliers et escuiers, qui
» au jourd'ui avez envoyé présenter à messeigneurs les juges et aux dames
» aussi, vos timbres et bannières, lesquelz ont esté partis, tant d'ung
» cousté que d'autre par esgale porcion, soubs les bannières et pannons
» de très hault et très puissant prince et mon très redoubté seigneur le
» Duc de Bretaigne appellant, et mon très redoubté seigneur monseigneur
» le Duc de Bourbon deffendant : messeigneurs les juges diseurs font as-
» savoir que demain à une heure après medi, le seigneur appellant, avec
» son pannon seulement, viengne faire sa monstre sur les ranges, accom-
» paigné de tous les autres chevaliers et escuiers qui soubz lui ont esté
» partis, sur leurs destriers encouvertez et armoyez de leurs armes, et
» leurs corps sans armeures habillez le mieulx et le plus joliemment
» qu'ils pourront, ad ce que mesditz seigneurs les juges diseurs prennent
» la foy desditz tournoyeurs. Et aprèsça que ledit seigneur appellant
» aura ainsi fait sa monstre, la foy prise, et qu'il sera retourné de dessus
» les rengs, viengne à deux heures le seigneur deffendant faire la sienne,
» pour pareillement prandre sa foy, et qu'il n'y ait faulte. »

Icy après s'ensuyt la forme et manière comant le seigneur appellant viendra le lendemain jurer et faire sa monstre sur les rengs.

Et est assavoir, que à l'eure qu'il y devra venir après le disner, les héraulx et poursuivans, vestus de leurs cottes d'armes, iront criant aval



Livre du Tournoi,
(Bibliothèque royale)

Le roi René pinx. P. Hawke del.

Lith. Cosnier et Lachèse, Angers.

Istoire de la façon de la venue du seigneur appellant et du seigneur deffendant, pour venir sur les rengs pour faire les séremens. (PL. XVI.)

la ville davant les haberges des tournoyans : « Aux honneurs seigneurs chevaliers et escuiers! aux honneurs! aux honneurs! » Et lors chacun tournoyeur monte sur son cheval armoyé de ses armes et gentement habillé, sans harnoys, ung tronson de lance ou baston en sa main, aiant le banneret avec lui, celui qui portera sa bannière, qu'il fera porter rollée sans estre desployée, ses varlez à pied et à cheval, pareillement sans armes, lesquels lui tiendront compaignie jusques à l'ostel de leur chief, où il viendra pour accompaigner son pannon sur les rengs, et delà aussi sur les lices. Et semblablement le fera le deffendant avec ses barons et autres de sa conduicte, après la retraite de l'appellant.

Histoire de la façon de la venue du seigneur appellant et du seigneur deffendant, pour venir sur les rengs pour faire les seremens, etc.

La façon de la promesse que lesdits seigneurs juges diseurs doivent faire faire aux princes, seigneurs, barons, chevaliers et escuiers tournoyeurs, est telle comme cy après s'ensuit : et dira le hérault des juges aux tournoyans :

« Haultz et puissans princes, seigneurs, barons, chevaliers et escuiers, » se vous plaist vous tous et chacun de vous leverez la main dextre en » hault vers les Saints, et tous ensemble, aincois que plus avant aler, » prometterez et jurerez par la foy et serment de vos corps, et sur vostre » honneur, que nul d'entre vous ne frappera autre audit Tournoy à son » escient d'estoc, ne aussi depuis la sainture en aval, en quelque façon » que ce soit, ne aussi ne boutera, ne tirera nul s'il n'est recommandé : et » d'autre part se par cas d'aventure le heaulme cheoit de la teste à aucun, » autre ne luy touchera jusques à tant qu'il luy aura esté remis et lacé, » en vous soubmettant, se autrement le faistes à vostre escient, de perdre » armeures et destriers, et estre criez bannis du Tournoy pour une autre » fois; de tenir aussi le dit et ordonnence en tout et par tout, tels comme » messeigneurs les juges diseurs ordonneront les delinquans estre pugniz » sans contredit : et ainsi vous le jurez et promettez par la foy et ser-

» ment de vos corps et sur vostre honneur. » A quoy ils responderont. Oy, Oy. Cela fait, entrera le deffendant dedans les lices pour faire ses monstres, en la forme et manière que cy devant est devisée.

Pour ce jour là ne se fera aultre chose, senon après le soupper les dances comme le jour précédent; et lors qu'ils auront ung petit dancé, le Roy d'armes montera ou chaufaut des menestrelz, puis fera crier par ung des poursuivans :

« OR OUEZ, OR OUEZ, OR OUEZ; »

Puis dira :

« Haulx et puissans princes, contes, seigneurs, barons, chevaliers et es-
» cuiers qui estes au Tournoy partis : je vous fois assavoir de par messei-
» gneurs les juges diseurs, que chascune partie de vous soit demain dedans
» les rengs à l'eure de medy en armes et prests pour tournoyer, car à
» une heure après medy feront les juges coupper les cordes pour en-
» comencer le Tournoy, ouquel aura de riches et nobles dons par les
» dames donnez.

» Outre plus, je vous advise que nul d'entre vous ne doye amener
» dedans les rengs varlez à cheval pour vous servir, oultre la quantité
» c'est assavoir quatre varlez pour princes, troys pour conte, deux pour
» chevalier, et ung pour escuier, et de varlez à pied chascun à son
» plaisir; car ainsi l'ont ordonné les juges. »

Cela fait, les juges viendront devers les dames, et d'elles esliront deux des plus belles, et des plus grandes maisons, lesquelles ils menneront avec torches, heraulx et poursuivans, derrière desquels juges l'ung tiendra ung long couvre-chief de plaisance, brodé, garni et papilloté d'or bien joliement. Et ainsi feront tournoyer les dames au tour de la sale, les tenans par soubs les bras, tant et si longuement qu'elles trouveront ung chevalier ou escuier desdiz tournoyeurs, que les juges auront advisé par

avant, pour lui faire sur tous autres honneur, davant lequel les dames et juges s'arresteront ensemble. Et lors ledit Roy d'armes dira au chevalier ou escuier les parolles qui s'ensuivent :

« Très noble et doubté chevalier (ou très noble et gentil escuier), » comme ainsi soit que Dames et Damoiselles ont tousjours de cous- » tume d'avoir le cueur piteux; celles qui en ceste compaignie sont » assemblées pour veoir le noble Tournoy qui demain se doibt frapper, » doubtans que en chastiant aucun gentil homme qui par cas de simplesse » pourroit avoir mespris, la rigueur de justice ne lui deust estre trop » griefve et insupportable, et ne vouldroient nullement davant leurs » yeulx veoir batre trop rigoreusement nul qu'il soit, sans ce qu'elles » ne le peussent aider, ont très instamment prié et requis à messeigneurs » les juges diseurs, que l'ung des plus notables, saiges, et en tout bien » renommé chevalier ou escuier, et auquel, sur tous autres, de tous ceulx » de ceste assemblée, mieulx honneur seroit deu, demain de par elles » ou dit Tournoy deust porter au bout d'une lance ce présent couvre- » chief; ad ce que quant il y aura aucun trop griefvement batu, et » qu'il abesseroit le couvre-chief sur le timbre de cellui que on batroit, » tous ceulx qui le batroient le deussent à coup laissier sans plus le oser » toucher : car de ceste heure en avant, pour ce jour là, les dames le » prennent en leur protection et sauve garde. Si, vous ont sur tous » autres dudit Tournoy lesdites dames choisy pour estre leur chevalier » (ou escuier) d'onneur, en prenant ceste charge, de laquelle elles vous » prient et riquierent que ainsi le vueillez faire : et semblablement font » messeigneurs les juges qui cy sont. »

Lors lui bailleront les dames le couvre-chief, en le priant que ainsi le vueillent faire; et après, ledit chevalier (ou escuier) les baisera, puis pourra respondre en la forme et manière que cy après s'ensuit :

« Je remercie très humblement mes dames et damoiselles de l'onneur » qu'il leur plaist me faire : et combien qu'elles eussent bien trouvé » autres qui mieulx l'eussent sceu faire, et qui méritent cest honneur

» mieulx que moy, néantmoins pour obéir aux dames, très voulentiers
» en feray mon loyal devoir, en leur suppliant qu'elles me vueillent
» tousjours pardonner mon ignorance. »

Lors les héraulx et poursuivans lieront ledit couvre-chief au bout d'une lance, laquelle ils dresseront à mont, et après, ung poursuivant la tiendra droite davant ledit chevalier ou escuier d'onneur depuis ceste heure-là en avant, qui sera pour tout le soir, droit ou assis, de cousté la plus grant dame qui soit en la feste.

Et alors qu'il sera ou lieu où seront lesdites dames, le Roy d'armes doibt faire faire par ung poursuivant, le cry que cy après s'ensuit :

« OR OUEZ, OR OUEZ, OR OUEZ; »

Puis dira le Roy d'armes :

« On fait assavoir à tous princes, seigneurs, barons, chevaliers et es-
» cuiers que le plaisir des dames a esté d'eslire pour chevalier (ou es-
» cuier) d'onneur, tel N. pour les grans biens, honneur, vaillance et
» gentillesse qui sont en sa personne. Si, vous fois commandement de
» par messeigneurs les juges diseurs, et les dames aussi, que demain où
» vous verrez ledit chevalier (ou escuier) abesser ledit couvre-chief de
» plaisance sur quelcun d'entre vous que on batroit pour ses démérites,
» nul ne soit plus si osé de le frapper ne touchier; car de celle heure en
» avant les dames le prennent en leur deffence et mercy, et se appelle
» ledit couvre-chief, La mercy des dames. »

Et cela fait, les dames recommanceront les dances, et dureront tant et si longuement qu'il plaira aux juges, et puis feront venir vin et espices, comme les jours précédens.

Icy après s'ensuit la forme et manière commant le chevalier (ou escuier) d'onneur doibt entrer le lendemain sur les

rengs avec le couvre-chief, le lieu où il se doibt tenir, et ce qu'il en doibt faire.

Après ce que les dames seront montées en leur chauffault, le chevalier (ou escuier) d'onneur doibt venir sur les rengs avecques les juges, au jour du Tournoy, armé de toutes pièces, le heaulme tymbré en la teste, et son cheval en couverte de ses armes, prest pour tournoyer, la masse ou l'espée pendue à la selle, portant la lance où est atachié ledit couvre-chief, et en tel estat viendra le premier entre le Roy d'armes et les juges, ou entre les deux premiers juges, lesquels doivent venir une demye heure premièrement que les tournoyeurs, en l'estat, forme et manière qu'ils ont fait leur entrée en la ville, avec trompettes sonnans, et doyevent entrer dedans les lices, et tournoyer ung tour ou deux, pour veoir se les cordes sont bien et pour ordonner ceulx qui les coupperont; et alors laisseront entre les deux cordes le chevalier (ou escuier) d'onneur, accompaigné de quatre ou six varletz à cheval, et autant à pied, ou ainsi qu'il vouldra; et lui doyevent lesdits quatre juges diseurs de leurs propres mains lever le heaulme hors de la teste, et le bailler au Roy d'armes qui le portera devant eulx jusques au chaulffault des dames, et illec les juges diseurs le bailleront aux dames; puis sera dit par le Roy d'armes :

« Mes très redoubtées et honnorées dames et damoiselles, véez là vostre
» humble serviteur et chevalier (ou escuier) d'onneur qui s'est rendu sur
» les rengs prest pour faire ce que lui avez commandé, duquel véez cy
» le tymbre que vous ferez garder dedans vostre chauffault, s'il vous
» plaist. »

Lors ung gentil homme ou honneste varlet ad ce depputé, ou dit chauffault des dames prendra ledit timbre et le mettra sur ung tronson de lance de la haulteur d'ung homme, ou d'ung pou plus, et le tendra en sa main entre les dames, pendant dehors, tellement que chascun le puisse veoir tant comme le Tournoy durera.

Et cela fait, les juges prandront congié, et s'en iront en leur chauffault,

et ledit chevalier (ou escuier) d'onneur se tindra entre les cordes, soy pourmenant avec ses gens, jusques ad ce que les tournoyeurs viendront.

Une heure davant que le seigneur appellant doye entrer ès lices, il doibt envoyer sonner ses trompettes par la ville, à cheval, pour recueillir ceulx qui ont esté partis de son cousté, ausquels fera assavoir par lesdites trompettes, qu'ils se rendent en la rue davant son haberge ou autre lieu, près d'ilec, qui par ledit seigneur sera advisé; et où sera son pannon pour eulx y assembler, ad ce que tous ensemble ils puissent venir sur les rengs.

Et pareillement le fera faire le seigneur deffendant davant l'eure qu'il devra venir sur les rengs.

Au matin jour dudit Tournoy, chascun desdits chevaliers et escuiers tournoyans, tant bannerez que autres, feront davant l'eure de disner ce que plus leur sera neccessaire; et aussi prandront leur repos se bon leur semble; car depuis que dix heures seront passées, ils n'auront loisir ne temps de rien faire, fors seulement d'eulx armer et mettre en point pour tournoyer, et par façon que au plus tard à heure de unze heures ils se puissent trouver tous prestz et en armes sur les destriers, partans hors de leurs logies, pour eulx rendre davant la haberge de leur chief, et avec lequel ils devront pour ce jour là tournoyer, à l'eure que les héraulx et poursuivans crieront. Car ausdites unze heures, iceulx héraulx et poursuivans seront tenus d'aler crier par davant les haberges des tournoyeurs, à haulte voix : « Lassez, lassez heaulmes, lassez heaulmes, seigneurs chevaliers et escuiers, lassez, lassez, lassez heaulmes et yssiez hors bannières » pour convoyer la bannière du chief. » Lors chascun des tournoyeurs sauldra en la rue tout prest, et ira à cheval davant le haberge du chief, ou ailleurs en quelque place de la rue plus large, qui aura esté advisée, comme dit est, par le chief, pour convoyer sa bannière, et faire assembler ses tournoyeurs.

Nota. Que en Flandres, Brabant et ses autres basses marches, où ils

font voulentiers Tournoys, ils ont de coustume que les Roys d'armes, héraulx et poursuivans portent les bannières; et sont tenus les tournoyeurs dont les héraulx et poursuivans ont les bannières, leur bailler une cotte de leurs armes avec ung cheval grant et fort en couverte, pour porter la bannière, et pour le corps desdits hérault ou poursuivant, baillent ung haubergon à qui le veuilt, avec sallade, garde-bras, avant-bras, gantelez et harnois de jambes. Mais ès haultes Almaignes et sur le Rin, ne le font en ceste façon; car les bannières des tournoyeurs sont portées par beaulx compaignons, jeunes, habillés à la guerre, et de plus à cheval; lesquels sont communément armez d'escrevisses ou de harnoys blancs, de sallades ou chappeaulx de fer bien emplumés, et de harnois de jambes; et ont dessus leurs habillemens belles hucques d'orfaverie, ou de la divise de leur maistre. Et sont montez sur chevaulx presque aussi puissans comme les tournoyeurs; lesdits chevaulx couvers bien richement ou gentement. Et tousjours sont lesdits compaignons à la queue des destriers de leurs maistres, et jamais ne laissent encliner leurs bannières, ne aussi ne perdent leursdits maistres en la presse. Laquelle façon je priseroys trop mieulx que celle de Flandres, ou de Brabant, car maintenant en France a tant de héraulx et de poursuivans mal habillez, que quant ils se trouveroient armez et les bannières en la main, ils seroient si empeschez, qu'ils laisseroient cheoir leurs bannières, ou ne sauroient poursuir leur maistre : laquelle chose pourroit tourner à grant inconvenient ou deshonneur à leurs maistres.

Item, et alors que lesdits tournoyeurs seront tous arrivez et assemblez ensemble, viendra le seigneur appellant ou lieu où ils seront, avec lequel ils chevaucheront tous ensemble jusques davant les lices, en l'ordre et par la forme et manière que cy après s'ensuit.

C'est assavoir, que avec eulx auront Roys d'armes, héraulx ou poursuivans, grant nombre de trompettes et menestrelz sonants; et sera le pannon du seigneur appellant porté le premier devant lui par quelcun, comme dessus est dit. Après ledit pannon, ira le chief appellant, et à la queue de son destrier sera cellui qui portera sa bannière. Et après lui

deux bannerez de front avec deux bannières, et vingt tournoyeurs, et conséquament de bannières en bannières, et de bannières en bannières, et de tournoyeurs en tournoyeurs, et en pareil ordre s'en iront jusques sur les rengs. Et lors qu'ils seront davant les rengs, leurs serviteurs getteront ung grant hu; et après ce, tous lesdits chevaliers et escuiers tournoyeurs lèveront jusques sur leurs testes les bras dextres, dont ils tiennent leurs espées et masses, par façon de menaces de frapper; puis cela fait, s'en iront en l'ordonnance dessus dite, le petit pas, jusques davant la porte par laquelle ils devront entrer ès lices; et là se tiendront coiz. Et après ce, le hérault du seigneur chief appellant, dira aux juges les parolles qui s'ensuivent :

« Mes honnorez et doubtez seigneurs, très hault et très puissant prince
» et mon très redoubté seigneur le Duc de Bretaigne mon maistre, qui
» cy est présentement comme appellant, se vient présenter davant
» vous avecques tout le noble barnage que cy voyez, lequel avez parti
» soubs sa bannière, très desirant et prest de frapper le Tournoy par
» vous aujourduy à lui assigné, alencontre de mon très redoubté seigneur
» le Duc de Bourbon et le noble barnage que soubs lui avez pareillement
» paré; vous requérant que vostre plaisir soit lui délivrer place propre ad
» ce faire, ad ce que les dames qui cy sont présentement en puissent
» tantost veoir l'esbatement. »

Cela fait, le hérault qui est ou chaulfault des juges, en respondant de par lesdits juges, dira les parolles qui cy après s'ensuivent :

« Très hault et très puissant prince et mon très redoubté seigneur,
» messeigneurs les juges ycy présents ont bien oy et entendu ce que
» vostre hérault leur a dit de par vous; sur quoy font response qu'ils ont
» vostre présentacion très agréable, et aperçoivent bien le grant et hault
» vouloir d'onneur et desir de valoir qui est en vous et en la baronnie
» soubs vous ycy présente, pour laquelle cause et ad ce que le Tournoy
» ja pour plusieurs jours cy davant proclamé, puisse en bonne heure
» estre joyeusement acomply, ils vous assignent place là dedens cestes

» lices vers la partie droicte, pour ce vous y povez entrer de par Dieu,
» quant bon vous semblera. »

Cela dit, cellui qui porte le pannon du seigneur appellant, entrera le premier, et après lui le seigneur appellant; puis après entrera incontinent cellui qui portera sa bannière, et après lui les bannerets avec toutes leurs bannières, et les tournoyeurs tout en l'ordre qu'ils seront là venus, et s'en yront leur petit pas à force de trompettes et menestrels sonnans, entendisque on mettra à ouvrir le passaige des lices, par lequel ils doyevent entrer : lequel ouvert, ils entreront dedans, puis lèveront leurs serviteurs un grand hu, et les tournoyeurs gecteront les bras haulx sur les testes, faisans signes de menaces de leurs espées ou masses, ainsi que davant est dit. Et alors qu'ils seront dedans les lices, ils prandront la place en leur quartier, et là se mettront en bataille, ou plus bel arroy et ou meilleur ordre qu'ils pourront faire jusques encontre la corde qui sera tendue de leur cousté, sans yssir de leur quartier, ad ce que plus avant ils ne se puissent avancer. Et ceulx qui tiendront leurs bannières, se mettront à la queue des destriers de leurs maistres, et les autres à cheval qui les serviront, seront au tour d'eulx, et ceux à pied seront où ils pourront mieulx, mais non pas au premier front où seront leurs maistres, et en cest estat demoureront jusques ad ce que le deffendant et sa baronnie seront venus sur les rengs en l'ordre qui cy après s'ensuit.

En la forme et manière que aura fait le seigneur chief appellant, le seigneur deffendant fera congreger les siens davant son haberge ou ailleurs où il ordonnera après les cris des héraulz et poursuivans, faits comme davant, puis viendra sur les rengs avec ses barons et autres tournoyans, soy présentant aux juges; et de là entrera ès lices, et fera dire les parolles et autres propres faits et actes, sans muer ne changer, comme aura fait le seigneur appellant; réservé touteffois que ès parolles qu'il fera proférer aux juges, ainsi que l'autre s'est nommé appellant, il se fera dire deffendant. Et pour abréger, quant il sera dedans les lices, il se mettra en bataille, et fera mettre ses bannières semblablement comme a fait le seigneur appellant, et les tournoyeurs soubs lui jusques encontre la corde

prochaine d'eulx. Entre lesquelles deux cordes y aura de distance de place, tant comme il plaira aux juges, ou ainsi que ja paravant a esté déclairé. Et sur les quatre bouts des dites cordes tendues, y aura quatre hommes en pourpoins, grans et fors, qui tiendront chacun un grant hache de charpentier ou dolouère pour coupper lesdites courdes. Mais aincois que les coupper, le Roy d'armes fera faire une sonnade aux trompettes, laquelle faite il criera à haulte voix pour troys fois, « Soiez prests pour » cordes coupper, soiez prests pour cordes coupper, soiez prests pour cordes » coupper vous qui estes ad ce commis; si hurteront batailles pour faire » leurs devoirs. » Puis se fera ung autre cry par le dit Roy d'armes, après ce que les deux parties seront bien arrengées en batailles, et prests pour tournoyer :

« **OR OUEZ, OR OUEZ, OR OUEZ;**

« Messeigneurs les juges prient et requièrent entre vous messeigneurs » les tournoyeurs, que nul ne frappe autre d'estoc ne de revers, ne de- » puis la sainture en bas, comme promis l'avez, ne ne boute ne tire, s'il » n'est recommandé : et aussi que se d'aventure le heaulme cheoit à » aucun de la teste, qu'on ne lui touche jusques ad ce qu'on le lui ait » remis, et que nul d'entre vous aussi ne vueille frapper par attaine sur » l'ung plus que sur l'autre, se ce n'estoit sur aucun qui, pour ses » démérites, fust recommandé.

» Oultre plus, je vous advise que depuis que les trompettes auront » sonné retraite, et que les barrières seront ouvertes, ja pour plus lon- » guement demourer sur les rengz, ne gaingnera nul l'emprise. »

Après la dite sonnade, et cry ainsi faiz, donneront lesdits juges ausdits tournoyeurs ung pou d'espace, comme du long d'ung sept psaulmes, ou environ, pour eulx mettre en ordre. Et cela fait, criera ledit Roy d'armes par le commandement des juges, par troys grandes allénées et troys grandes reposées : « Coupez cordes, et hurtez batailles quant vous vouldrez. » Et lors que le troysiesme cry sera fait, ceulx qui seront ordonnez

à cordes coupper, les coupperont. Et adonc crieront ceulx qui porteront les bannières, avec les serviteurs à pied et à cheval, les cris chascun de leurs maistres tournoyans. Puis les deux batailles se assembleront et se combatront tant, si longuement et jusques ad ce que les trompetes soneront retraite par le commandement des juges.

Item, et est assavoir que, pendant que lesdis tournoyeurs se combatront, que les héraulx poursuivans seront entre les deux lices, et les trompettes aussi, qui ne sonneront point, mais crieront les cris des tournoyeurs de ceulx qui vouldront.

Item, les deux pannons des deux chiefs, c'est assavoir, de l'appellant et du deffendant, ne se partiront de deux bouts des lices, chascun de son cousté par où ils seront entrez durant le Tournoy.

En cest endroit est à notter que lesdits tournoyeurs peuent mettre dedans les lices avecques eulx, leurs valez à cheval et à pied jusques au nombre davant declairé, chascun selon son estat; lesquels valez à cheval doivent estre armez de lazerans ou brigandines, de salades, gantelez et harnoys de jambes, et doivent avoir ung tronson de lance de deux piez et demy, ou de troys, ou poing, pour destourner les coups qui sur eulx pourroient cheoir en la presse. Et est leur office de mettre leur maistre hors d'icelle quant il le requiert et ils le peuvent faire, crians tousiours le cry de leur dit maistre.

Et les valez à pied doivent estre en pourpoint ou jaquete courte, une sallade sur la teste et les gantelez ès mains, et en la main dextre ung tronson de lance de deux braces de long. Et est leur office de relever homme et cheval avecques lesdiz tronsons quant ils les veoient cheoir à terre, se faire le peuvent, et se ils ne le peuvent relever, ils se doivent tenir autour de lui et le garder et deffendre avec leurs dits tronsons de lances dont ils font lices et barrières jusques à la fin du Tournoy, ad ce que les autres tournoyeurs ne puissent passer pardessus. Et ce fait, et lui ainsi par eulx préservé, est tenu de leur donner le vin au dit des juges.

Histoire commant le seigneur appellant et le seigneur deffendant assemblent au Tournoy.

Quant il semblera bon aux juges que le Tournoy aura assez duré, ils feront faire à leurs clairons et trompettes une sonnade pour faire cesser les tournoyeurs, laquelle faicte, feront dire par leur hérault ou poursuivant les parolles que cy après s'ensuivent :

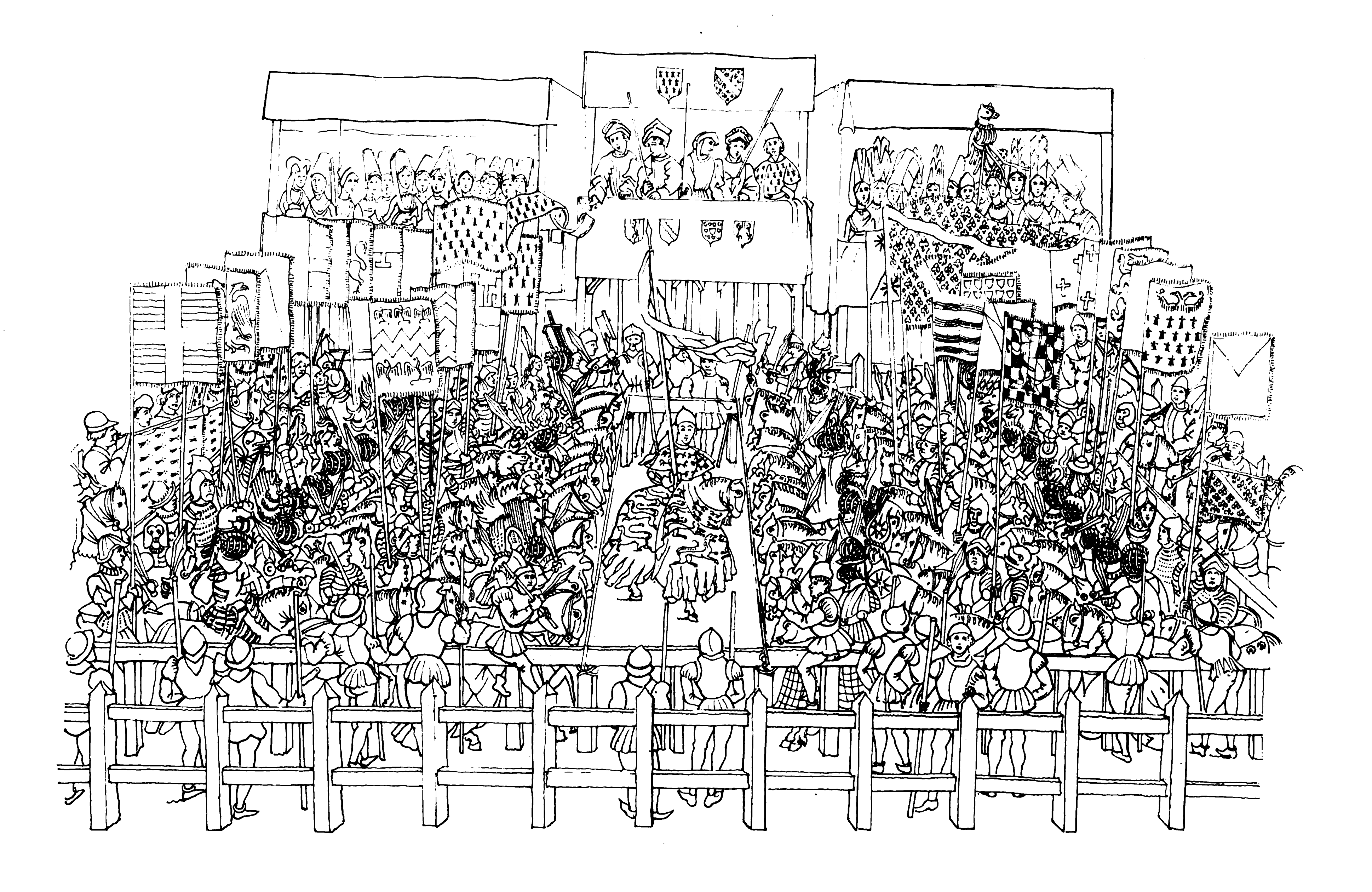
« Chevauchez bannières, despartez vous des rengs, et tournez aux ha-
» berges; et vous seigneurs, princes, barons, chevaliers, et escuiers qui
» cy endroit estes tournoyans davant les dames, avez tellement fait vos
» devoirs, que désormais vous en pouez en la bonne heure aler et des-
» partir des rengs; car desia est le prix assigné, le quel sera ce seoir par
» les dames baillé à qui l'a desservy. »

Ledit cry ainsi fait et acomply, les trompettes de chascune parties sonneront retraite ; et lors les compaignons qui auront couppé les cordes, les gardes des lices et varlez à pied ouvriront lesdites lices tant d'ung cousté que d'autre. Et ceulx qui porteront les pannons et bannières desdits deux chiefs, s'en ystront hors, leur beau petit pas, sans attendre leurs maistres, se ils ne veullent venir. Et les autres bannières ensuivant l'une après l'autre, tant de la part du seigneur appellant, que de la part du seigneur deffendant, s'en ystront par le pas où elles seront entrées, le plus bellement quelles pourront en sourattendant tousiours leurs gens; et s'en retourneront à leurs haberges, come dessus est dit. Et touteffois, lesdites trompettes ne cesseront point de sonner retraite tant et si longuement qu'il n'y aura plus nulz tournoyeurs dedans les rengs. Et s'en peuent aler par tropeaulx eulx entrebatant jusques à leurs haberges, ou sans eulz batre, ainsi qu'ils vouldront; et en cest estat finist et depart le Tournoy.

Histoire commant les tournoyeurs se vont batant par troppeaulx.

Et ledit chevalier d'onneur se partira des rengz avecques les bannières

Istoire comment le seigneur appelant et le seigneur deffendant assemblent au Tournoy. (PL. XVII.)



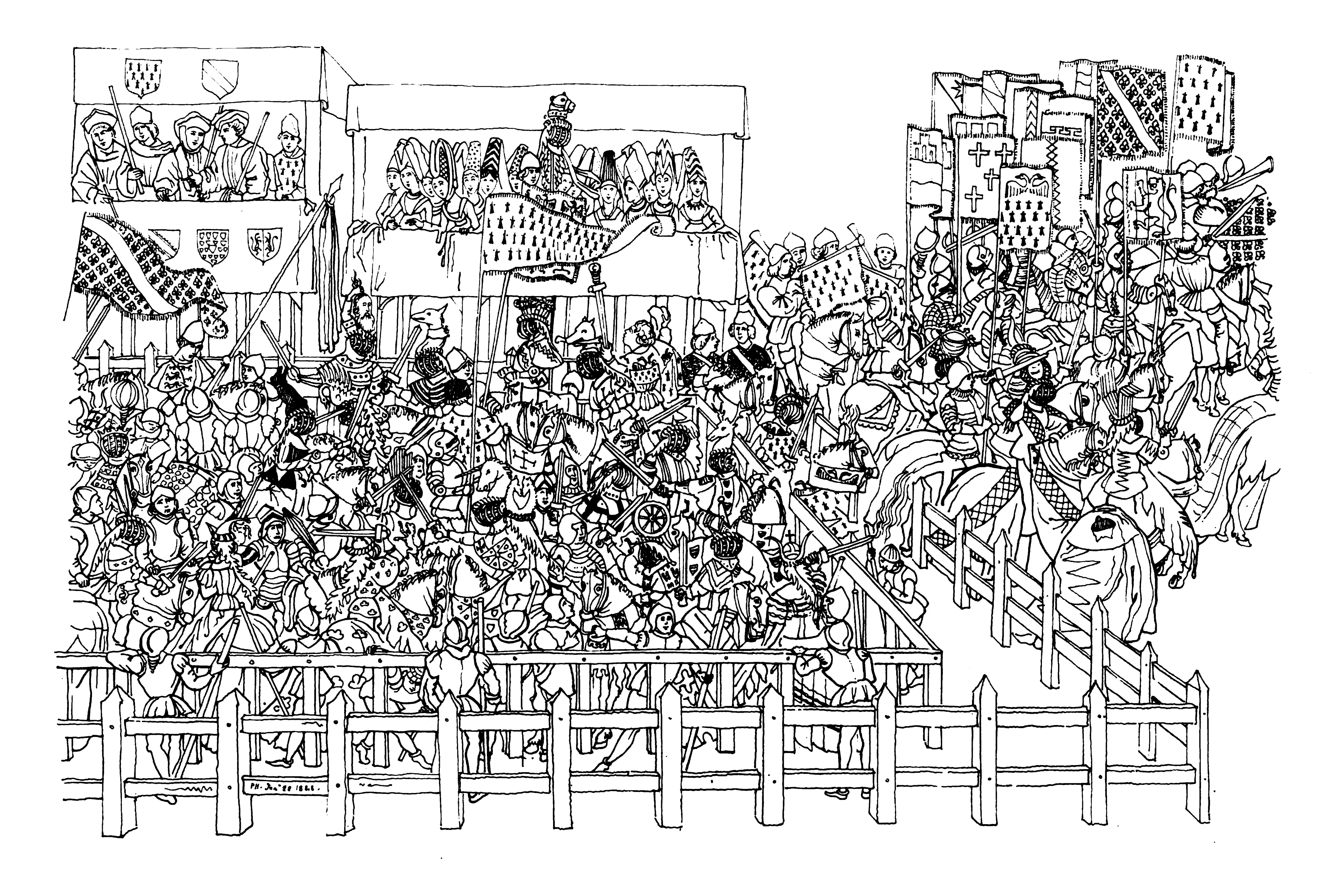
Livre du Tournoi,

(Bibliothèque royale)

Le roi René pinx. P. Hawke del.

Lith. Cosnier et Lachèse, Angers.

Istoire commant les tournoyeurs se vont batant par troppeaulx. (PL. XVIII.)



Livre du Tournoi,

(Bibliothèque royale)

Le roi René pinx P Hawke del

Lith Cosnier et Lachèse Angers

et marchera le premier, et les pannons et bannières après. Et quant il sera à l'endroit du chaulfault des dames, celui qui tiendra son heaulme et timbre oudit chauffault, descendra au bas et montera à cheval, et davant ledit chevalier d'onneur portera ledit heaulme jusques aux haberges en la forme et manière comme il est entré.

Le soir après soupper se assembleront toutes les dames et damoiselles, et tous les tournoyans en la sale où se feront les dances comme le soir précédent. Et illec viendra le chevalier d'onneur qui fera porter le couvrechief de plaisance davant lui au bout de la lance, et en la compaignie des juges ira devers les dames, les remerciant de l'onneur qu'elles lui ont fait, en leur suppliant qu'elles lui vueillent ses deffaulx pardonner et excuser sa simplesse.

Cela dit, on ostera le couvrechief de la lance, et sera baillé audit chevalier d'onneur qui le rendra aux dames et les baisera, et puis s'en retournera avec lesdits juges, tenans ceulx qui seront chevaliers à dextre, et les autres, escuiers, à senestre.

Lorsqu'il sera temps de donner le prix, lesdits juges et le chevalier d'onneur, accompaignez du Roy d'armes, héraulx et poursuivans, iront choisir une des dames et deux damoiselles en sa compaignie, et les mèneront hors de la sale en quelque autre lieu, avec foison de torches, et puis retourneront en ladite sale avec le prix en l'ordre et forme qui s'ensuit.

Premièrement, iront les trompettes des juges davant en sonnant, puis tous héraulx et poursuivans après en flotte; et après eulx le Roy d'armes seul, après lequel ira le chevalier d'onneur tenant ung tronson de lance en sa main, de long de cinq piedz ou environ. Après le chevalier d'onneur, viendra ladite dame qui tendra ledit pris couvert du couvrechief de plaisance que aura porté ledit chevalier d'onneur, et à dextre et à senestre iront lesdits chevaliers et escuiers juges diseurs, lesquels la tendront par dessoubs le bras; et à dextre et à senestre desdits deux chevaliers seront lesdites deux damoiselles tenues par dessoubz les bras par les deux escuiers juges. Lesquelles deux damoiselles soustendront les deux

bouts dudit couvrechief; et en ce point feront troys tours à l'environ de la sale, puis se arresteront davant cellui auquel ils vouldront donner le pris.

Histoire commant la dame avec le chevalier ou escuier d'onneur et les juges donnent le pris.

Lors ledit Roy d'armes dira au chevalier à qui sera donné le pris, les parolles qui s'ensuivent, et s'il est prince, seigneur, baron, chevalier, ou escuier, il lui portera l'onneur qui à son estat appartient, disant :

« Véez cy ceste noble dame, ma dame de tel lieu N, acompaignée du » chevalier, ou escuier, d'onneur et de messeigneurs les juges, qui vous » vient bailler le pris du Tournoy, lequel vous est adjugé comme au » chevalier, ou escuier, mieulx frappant d'espée et plus serchant les » rengz, qui ait aujourdui esté en la meslée du Tournoy, vous priant ma » dame que le vueillez prendre en gré. »

Lors la dame descouvre le pris, et le lui baille; puis il le prent et la baise, et semblablement les deux damoiselles se s'est son plaisir. Et lors le Roy d'armes, héraulx et poursuivans crieront son cry tout aval la salle.

Et cela fait, il prendra ladite dame et la mènera à la dance, et les juges, le chevalier d'onneur, Roy d'armes et poursuivans ramèneront les deux damoiselles à leurs lieux sans plus sonner trompettes.

Ladite dance faicte, ledit Roy d'armes, ou ung hérault, criera les joustes pour le lendemain, à tous ceulx qui vouldront jouster sans ce qu'il y ait ne dedens ne dehors, esquelles joustes y aura trois pris donnez.

Le premier pris sera une verge d'or à celluy qui fera le plus bel coup de lance de tout ce jour là.

Le second sera ung ruby du pris de mil escus ou au dessoubz, à celluy qui rompra plus de lances.

Istoire commant la dame avec le chevalier ou escuier d'on-
neur donnent le prix. (PL. XIX.)



Livre du Tournoi,

(Bibliothèque royale.)

Le roi René pinx. P. Hawke del.

Lith. Cosnier et Lachèse, Angers

Et le iij[e] sera ung dyamant du pris de mil escus ou au dessoubz, à celluy qui durera plus longuement sur les rengz sans desheaulmer.

Item, après s'ensuit par articles la charge de ce que les juges auront affaire depuis qu'ils auront acepté l'office des juges diseurs dudit Tournoy;

Après aussi ce que aura à faire le Roy d'armes;

Item pareillement ce que devront faire les héraulx et poursuivans;

Item après, les charges que auront à faire les seigneurs appellant et deffendant, chascun de sa part, tant frais, cousts et despens, que sérimonies.

Et semblablement les autres seigneurs et bannerez chascun en droit soy, et les varlez à cheval aussi.

Et premièrement, les juges diseurs doivent assigner le jour et le lieu en quelque bonne ville, la plus en marche commune qu'ils pourront, ad ce que tous chevaliers et escuiers y puissent venir de toutes parts.

Et doit estre le lieu assigné par lesdits juges, le plus agréable que faire se pourra aux deux parties : c'est assavoir, à l'appellant et au deffendant, et par leur sceu et voulenté plus que par nulz aultres; pour ce que lesdits appellans et deffendans sont tenuz de faire les mises et despenses de la feste dudit Tournoy par esgale porcion.

Item, sont tenus lesdits juges d'aler en ladite ville où ils assigneront ledit Tournoy, pour veoir qu'il y ait place convenable à le faire.

Item, doivent ordonner de faire les lices, ainsi qu'ils le deviseront.

Item, voir en ladite ville où il y ait une grant salle pour assembler les

dames et aussi les damoiselles pour dancer, avec une chambre de parement, garnye de retrait, en laquelle elles se puissent aler refréchir et reposer, ou changer habillemens quant il leur plaira.

Item, dedans ladite salle doivent faire dresser tables et treteaulx, bancs, selles, scabeaulx, dessouers, chandelliers de bois pendans, que on appelle croisées, garnis d'escuelles de bois pour tenir les tortis qui allument en la salle; les chauffaulx sur lesquels corneront les menestrelz et où se feront les cris en ladite salle, et tapicerie pour la parer, linges et aussi vesselles d'estaing et d'argent pour garnir le hault buffet.

Item, faire donner haberges aux tournoyeurs dedans ladite ville.

Item, faire faire les chauffaulx près des lices, pour les dames et pour eulx.

Item, avoir en leurs escripz, les criz et cérimonies qui se doivent faire, ainsi que davant sont plus à plain déclairez.

Item, faire les provisions pour le soupper, la vigille du Tournoy, et pour le disner et soupper du jour d'icellui, pour les dames en ladite salle;

Et pour le vin et espices des autres jours, et les torches et luminaire en ladite salle et ailleurs.

Doivent aussi congnoistre de toutes questions et débas qui pourroient survenir à cause dudit Tournoy.

Et doivent par semblable défrayer tous héraulx et poursuivans, allans chiez eulx, de leur despense, et espécialement doivent tousiours avoir avec eulx le Roy d'armes qui criera la feste, et les quatre poursuivans avec les quatre trompettes, et semblablement les deffraier durant toute la feste; car desdits poursuivans se pourront servir en maintes manières durant ladite feste.

Les deux seigneurs chiefs doivent entièrement deffraier lesdits juges, et généralement faire toutes les despenses, frais et mises dessusdites par égale porcion : et feroient iceulx seigneurs chiefs leur honneur, de donner à chascun desdits juges une robbe de drap de soye, longue jusques aux piés, et de pareille couleur, ad ce que le temps pendant deladite feste, ils fussent congneus et révérez entre les autres : c'est assavoir ausdits deux chevaliers, de drap de veloux, et aux escuiers, de drap de damas.

Item, sont tenus les seigneurs appellant et deffendant envoyer devers les juges diseurs, incontinent que iceulx juges seront arrivez ou lieu du Tournoy, chascun d'eulx ung de leurs maistres d'ostel et ung homme de finance, et chascun ung mareschal de logeis, et ung forrier, c'est assavoir, les maistres d'ostel et gens de finance, pour paier et faire ordonner ce que les juges diseurs commanderont, et les mareschaulx et fourriers pour ordonner les logeis et logier les seigneurs chevaliers, escuiers tournoyeurs, dames, damoiselles et autres qui vendront à la feste, ainsi comme davant ou chappitre de la hauberge des juges diseurs, en est plus au long touché.

Nota que le Roy d'armes doit estre ou chouffault avec lesdits juges.

Et aussi est à noter que iceulx juges ne doivent point souffrir que nul desdits tournoyeurs soit monté au Tournoy sur cheval qui soit de excessive et oultrageuse grandeur et force plus que les autres, s'il n'est prince.

Icy après s'ensuit les drois des héraulx, poursuivans, trompettes et menestrels, et lesquelles appartiennent aux héraulx et poursuivans, et lesquels appartiennent aux trompettes et menestrels.

Tous les chevaliers et escuiers tournoyeurs qui jamais n'auront tournoyé que celle fois là, seront tenus de paier pour leurs heaulmes et bien venue en armes, au Roy d'armes, héraulx ou poursuivans, à leur plaisir

ou ordonnance des juges : et néantmoins que autreffois ils l'aient paié à la jouste, se ne s'ensuit-il pas qu'ils ne doivent paier une autreffois pour l'espée; car la lance ne peult affranchir l'espée. Mais qui auroit paié son heaulme à l'espée, c'estadire au Tournoy, il seroit affranchi de la lance, c'est assavoir de la jouste.

Item, les housseures des chevaulx armoyez des armes, sont de droit auxdits Roy d'armes, héraulx et poursuivans, et les bannières et timbres à l'église du cloistre où ils auront parti lesdites bannières et timbres, ou autres églises que les juges ordonneront.

Item, ceulx qui ont gaingné le pris sont tenus de donner aucune chose aux trompettes et menestrels, et les deux princes chiefs du Tournoy aussi.

LE PAS D'ARMES

DE LA

BERGIERE,

POËME DE LOYS DE BEAUVAU.

Il existait, en Anjou, au milieu du quinzième siècle, une famille illustre, entourée d'une vénération séculaire qui semblait confondre son origine avec celle des Ingelgériens et des Plantagenet. Le château de Beauval, dont le temps efface les dernières ruines, avait donné son nom à ce glorieux rameau, que l'on disait détaché de la tige, sous le règne de Foulques-le-Bon. Plusieurs faits historiques venaient à l'appui de cette tradition constante. Dès 1025, nous voyons les sires de Beauvau prêter hommage à Foulques Nerra, *l'épée au côté et la barrette en tête, à cause du parentage*. La noblesse d'Anjou marche sous leur bannière. Pieux et magnifiques, ils relèvent les chapelles détruites par *mauvaistié normande*, fondent et dotent des couvents, attachent leurs écussons sculptés aux voûtes des églises, et confient aux religieux, enrichis de leurs dons, la garde de leurs tombeaux.

La voix de saint Bernard les appelle en Orient, où leur sang rougit la croix du croisé et les lions de leurs armes. Foulques de Beauvau meurt à la guerre sainte et, pour perpétuer sa mémoire, il nous reste un titre où Richard Cœur-de-Lion exprime son attachement et ses regrets.

Nous donnons textuellement cette *obligation* des croisades, précieux gage de bonne foi, de dévouement et d'honneur, qui rappelle, à six siècles de distance, le nom de vaillants chevaliers angevins.

Richard, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, savoir faisons qu'une convention ayant été passée entre Andréol Comté, Jacques Lhota, Ughet de Boso, citoyens de Pise, et les seigneurs Jean de Champchévrier, Barthélemi des Monts, Thibaud des Escotais, Rotrou de Montaigu, Hardoin de la Porte, Hervey de Broc et Bouchard, dit le Maire, pour un prêt de deux cents marcs d'argent, qui doit être fait par les susdits citoyens auxdits seigneurs, sous la garantie de très cher et de bonne mémoire, jadis notre parent [1], Foulques de Beauvau, donnée par foi, mais non encore rédigée en lettres patentes; nous, par ces présentes lettres, avons substitué notre garantie à la susdite garantie dudit seigneur Foulques, en telle sorte que si les susdits débiteurs cautionnés ne payaient pas lesdits deux cents marcs aux termes prescrits par leurs lettres, nous serions tenus de faire rendre la même somme auxdits citoyens, dans la quinzaine, après que nous en aurions été requis.

Témoin moi-même. A Acre, 21me jour de juillet.

Ricardus, Dei gratia, rex Angliæ, dux Normandiæ, Aquitaniæ, comes Andegavensis, notum facimus universis presentes litteras inspecturis, quod cum convincio fuerit habita inter Andriolum Comte, Jacobum Lhota, Ughetum de Boso, pisanos cives, et dominos Joannem de Campo Caprario, Bartholomeum de Montibus, Theobaldum de Escoteziis, Rotrodum de Monte acuto, Harduinum de Porta, Herveum de Broc et Buchardum dictum Majorem, pro mutuo ducentarum marcharum argenti, dictis dominis per prefatos cives faciendo, sub garandia Karissimi bone memorie, condam familiaris nostri, Fulconis de Bello-Valle, per fidem data, nundum vero in patentibus litteris redacta, nos per presentes litteras substituimus garandiam nostram predicte garandie dicti domini Fulconis, tali modo quod si prefati debitores garantisati dictas ducentas marchas non solverint terminis per eorum litteras prefixis, nos eamdem summam dictis civibus reddi facere teneremur infra quendenam, postquam essemus de hoc requisiti.

Teste me ipso. Apud Acon xxi die julii.

[1] Nous eussions traduit *familiaris* par *officier de la maison*, sans le titre de 1025 *cum gladio et biretta propter parentagium*, qui nous a fait préférer le mot *parent*.



A la mort de Richard, lorsque Jean-Sans-Terre, ce frère indigne du héros de Ptolémaïs et d'Ascalon, fut honteusement chassé de l'héritage de ses aïeux, les sires de Beauvau vouèrent une inviolable fidélité à la maison de France.

René accompagne Charles d'Anjou à la conquête de Naples et de la Sicile, et reçoit l'épée de connétable de ce royaume. Jean, gouverneur de Tarente, partage la fortune de Louis d'Anjou, et son fils Pierre signale sa valeur dans tous les combats contre les Anglais. La poésie, l'amour et la guerre remplirent cette vie agitée; et il nous apprend lui-même que, dans sa jeunesse, il faisait de *plaisants dicts* et gracieuses chansonnettes, *puis qu'aimant sans espoir et de loyale amour* la belle Jeanne de Craon, épouse d'Ingelger d'Amboise, il avait *translaté en larmoyant*, d'italien en français, un traité de Pétrarque, tant ce sujet était triste et conforme à l'état de son cœur.

La mort d'Ingelger, tué dans un combat, lui rendit l'espérance. Il épousa Jeanne de Craon, cette dernière héritière d'une maison puissante, dont quelques chroniqueurs font remonter l'origine à Charlemagne. Un trait d'un héroïque courage s'attache au nom de cette noble femme, mère de Jean et de Louis de Beauvau, le *ditteur du Pas d'armes de la Bergière.*

Sur le point d'accoucher de son second fils, elle demanda elle-même l'opération césarienne, devenue nécessaire pour sauver la vie de son enfant, « qui autrement, » dit la chronique que nous citons ici, de ce cachot ténébreux eut esté envoyé » aux ténèbres éternelles. Ainsi la dame de Beauvau ne peut estre assez louée » d'avoir, par une résolution si généreuse et piété vraiment chrétienne, consacré, » à Dieu et à sa postérité, cette vie mortelle, pour ne priver son fils de l'immor- » telle, lui ôtant le moyen d'estre régénéré des eaux du saint baptême, si elle » l'eust mis au monde mort-né. Mais, pour mémoire de ce, elle requit son mary » que leur fils portast les armes de Beauvau, escartellées avec celles de Craon, » et que ceulx qui naisteroient de luy et de sa postérité seroient obligés de faire » le semblable à perpétuité, ce qui depuis a esté observé aux descendants du » même. »

A aucune époque de notre histoire, les sires de Beauvau ne jettent plus d'éclat que dans ce siècle, où les périls de la France inspiraient de si chevaleresques dévouements. Fidèles à leur devise, *sans départir*, ils font flotter leur bannière sur tous les champs de bataille, à Gênes, à Naples, en Aragon, en Normandie, en Guienne et en Anjou. Le sire de la Bessière est tué au combat de Castillon. Bertrand, baron de Précigny, *preux*, *dévot et hardi chevalier*, se fait accompagner de son fils, à peine âgé de treize ans, et, à la première rencontre, l'enfant gagne ses

éperons. Louis et Jean se montrent dignes de leur généreuse mère, et, selon l'expression d'un chroniqueur, *s'emploient vertueusement à la guerre contre les Anglois*. Le roi René, qui les avait vus naître et leur portait une affection paternelle, se plut à les combler de ses faveurs. Louis surtout lui était cher; car il avait partagé les vicissitudes de sa bonne et mauvaise fortune. Comme lui, il aimait les lettres, les arts, la poésie, les tournois et les fêtes, et se montrait toujours bon, juste et loyal, plein de générosité et de vaillance [1]. Gouverneur de Marseille, premier chambellan et grand sénéchal d'Anjou et de Provence, le sire de Beauvau consacra sa vie à justifier la confiance de son roi. En 1445, il reste en Lorraine pour servir de conseil et d'appui au jeune duc de Calabre; il l'accompagne plus tard à la conquête de la Normandie et du royaume de Naples, est nommé chevalier du Croissant à la création de l'ordre, sénateur et grand maître en 1451. Une lettre de Louis XI l'appelle au parlement tenu à Vendôme en 1458, pour y juger le duc d'Alençon; et, l'année suivante, l'ombrageux monarque délivre de prison Pierre de Brézé, sur la seule caution du bon sénéchal.

Tel était l'éclat dont brillait cet illustre chevalier, que Jean de Bourbon, comte de la Marche, en demandant la main d'Isabelle de Beauvau, sa fille aînée, ne crut pas faire une alliance indigne d'un petit-fils de saint Louis. Souvent alors le sang royal, qui coulait à flots pour la France, se mêlait à celui des grandes races de chevalerie, comme pour puiser un nouvel héroïsme à cette source intarissable de vertus et d'honneur. Henri IV et le grand Condé, tous les princes de leur sang et par eux tous les rois de l'Europe, descendent directement d'Isabelle.

Il semble que René prévoyait cette glorieuse destinée, lorsque, dans le roman de *Doulce Mercy*, il appendait l'écusson de son sénéchal, parmi ceux des héros et des empereurs, à la voûte du portique du *cymetière de l'Isle du Dieu d'amours*.

Louis de Beauvau mourut à Rome, où René l'avait envoyé en ambassade près du pape Pie II, avec la réputation d'un des chevaliers les plus accomplis de son siècle. Son cercueil, rapporté en Anjou par de pieux serviteurs, fut déposé à côté de celui de Marguerite de Chamblay, sa première femme, dans l'église des Cordeliers, qu'un de ses ancêtres avait bâtie, aujourd'hui tombée sous le marteau révolutionnaire. Les vitraux du chœur, derrière le grand autel, retraçaient le portrait des

[1] Au temps (1448), estoit dans cette ville (Angers)
Capitaine et grand séneschal,
Preux chevalier, juste, loyal,
Loys de Beauvau.

Inscription du boulevard de l'Hôpital Saint-Jean, manuscrits du père Bruneau.

deux époux. Louis y était peint couvert de ses armes, à genoux et la tête nue, près de la gracieuse Marguerite. Une gravure du père Montfaucon nous a conservé sa noble et spirituelle figure dont les traits rappellent ces vers du roi René :

« Je, Beauvau Loys, sans doubtance
» Ay nom, séneschal de Prouvance,
» Qui en amours tousdis m'avance
» Des dames quérir l'aliance,
» En promectant à tout oultrance
» D'estre loyal, sans variance,
» Et jurant par ma consciance
» Que tel suy.... »

(*Roman de Doulce Mercy*).

En lisant les poétiques descriptions *du Pas d'armes de la Bergière*, on nous pardonnera de nous être arrêté un instant sur ce fidèle ami du bon roi. Le nom du Béarnais peut-il être prononcé sans y joindre celui de Sully ?

Chaque génération ajoute à l'illustration des Beauvau et augmente le nombre des chevaliers morts pour la défense du pays. Le sang fidèle versé à Jarnac, Saint-Denys, Arques, Ivry, Sénef, Cassel et Marsailles, lave le sang du seul de cette race qui en méconnut les traditions, en tombant, près de Cholet, sous les balles vendéennes. De vertueux et savants prélats, des négociateurs célèbres, de vaillants capitaines, succèdent à Louis de Beauvau; et, au dessus de tous ces grands hommes, apparaissent les figures historiques du noble maréchal qui, renouvelant un exemple de famille, était blessé à treize ans en se faisant l'aide de camp *de tout ce qui marchoit à l'ennemi*, et de cet admirable évêque de Tournay, qui, pendant le siége de sa ville épiscopale, changeait son palais en hôpital, vendait ses joyaux, sa vaisselle d'argent, empruntait jusqu'à huit cent mille francs pour nourrir la garnison et affranchir les pauvres des contributions de guerre, puis refusait un *Te Deum* au prince Eugène, victorieux. Quand une famille, dont le berceau est celui des Plantagenet, laisse de pareilles traces dans l'histoire, l'envie, la haîne et les mauvaises passions demeurent inpuissantes, et il n'est au pouvoir ni des révolutions, ni du temps, d'effacer une gloire si pure ; car elle se confond avec celle de la France.


Conte gentilz tres noble seigneur
Loys de Lucembourt a qui raison
Atribuer veult puissancez hõneur
De lesignan lancienne maison
Jadis extrait de laquelle soison
Vindrent aussi empereurs dalemaigne
Maint roy de chiprez maît roy de behaigne
Par noblesse par proesse et vaillance
Si cõme entre les chevaliers de france
Par la vostre mesme personne appert.
En feste en Jouste en armes a outrance
De los de pris destre preux et expert.

LE PAS

DE LA BERGIERE.

Conte gentil et très noble seigneur
Loys de Lucembourc ([1] Note 1), à qui raison
Attribuer veult puissance et honneur,
De Lesignan l'ancienne maison
Jadis extrait, de laquelle foison
Vindrent aussi empereurs d'Alemaigne,
Maint roy de Chypre et maint roy de Behaingne
Par noblesse, par proesse et vaillance,
Si comme, entre les chevaliers de France,
Par la vostre mesme personne appert
En feste, en jouste, en armes à outrance,
De los, de pris, d'estre preux et expert.

1 Voyez cette note et les suivantes à la suite du poëme.

Car volentiers de tous beaux fais exquis
Oyez parler et des grans entreprises,
Et je le sçay, car une fois enquis
M'avez du pas et des belles emprises
Qui à Saumur furent si bien comprises
De maintes gens de noblesse exercées,
Et en joustes vaillamment conversées
Par la grace du très hault Conditeur;
Je, le tout vostre et en tout serviteur
Loys de Beauvau (II) seneschal d'Anjou,
Ung traittie fait par ung petit ditteur
Vous envoye, mais à peine sçay je où.

Car long-temps a que j'ay servi amours
Et mes dames toutes en sa conduite
Sans en faire grans plaintes ne clamours,
Ne trop grand mal souffrir en la poursuite
Et ma plaisance estoit à cela duite,
Bien le savez, et aussi des effais
Qui en ce cas par moy ont esté fais.
Vray est que par le très plaisant délit
D'une fievre joyeuse au sault du lit,
Qui m'avoit bien et estroit empongnié,
Une subite volonté me prit
De quoy bien fus alors embesongnié.

Ainsi que joyeuseté d'esprit
Les cuers gentilz sans ordonnance mainne,
Et jà pour tant bon vouloir ne perit,
Devers Ferri (III) monseigneur de Lorainne
Tant fis que de plaisance souverainne,
Sans mal penser, sans soussi, sans esmay,
Fimes crier au premier jour de may
Desrain passé joustes à tous venans,

Qui furent tant à pluseurs revenans,
Qu'il en sourdi aucunes enviettes
De deux gentilz escuiers avenans
Qui puis firent des choses joliettes.

Ce jour de may en beaux harnois de guerre
Nous joustames assez doucettement;
Et de noz fais qui en voudroit enquerre,
Icy n'en fais mencion autrement;
Mais au premier jour de juing vrayment,
Puis aprez Phelippe de Lenoncourt (IV),
Et Philebert de l'Aigue (V), brief et court,
Firent crier LE PAS DE LA BERGIERE,
Qui n'estoit pas chose moult estrangiere
A regarder, qui l'aroit avisée;
Mais douce estoit, moult plaisant et legiere,
Quiconques l'eust en ce point devisée.

Ces deux firent les joustes publier
De toutes pars en leur fait ensuyvant
Et en tous lieux convenables crier
Par Romarin, lequel en son vivant
Et moult long-temps a esté poursuyvant
De mon très redouté seigneur et maistre
De Cecile le Roy, qui entremettre
Bien se voulu des joustes regarder,
Et de chascun les drois faire garder;
Car il y prit grant plaisance et deduit :
Vous le porrez bien véoir sans tarder
Aulx chapitres dont la fourme s'ensuit.

On fait savoir à tous generaument,
Tant chevaliers comme escuiers gentils,
Qu'au premier jour de juing prochainnement

De tant qu'ilz sont en joustes ententis,
A Tharascon, en ung lieu moult faitis,
On trouvera pour jouster unes lices
Appartenans à tieulx plaisans delices,
Et à ung bout, chascun bien le verra,
Une gente pastourelle serra
Soubx ung arbre gardant ses brebiettes,
Laquelle ara, car bien lui afferra,
Ses chosettes propres et joliettes.

Deux escuz de jouste à l'arbre atachiez
Seront : l'un blanc, signifiant léesse,
Qui ne sera d'autre couleur tachiez;
Et l'autre noir, signifiant tristesse.
Ces deux escuz là seront par noblesse
De deux gentilz escuiers pastoureaux,
Tendans ainsi que serviteurs loyaulx
De la pastourelle grace aquerir.
Qui plus avant en voudroit enquerir,
Cellui du blanc est bien d'amours content,
Et l'autre mal; si ne voise ferir
L'un des escuz qui le cas bien n'entent.

Quiconques vueille aux pastoureaux jouster,
S'il est content d'amours et de sa dame
A l'escu noir puet aler sans douter,
Comme cellui qui vray servant se clame,
Et d'ung baston le touchier sans nul blame.
Le mal content doit l'escu blanc touchier.
Loysir ara de sa lance encochier,
Mais il n'ara plus tost faitte sa monstre,
Q'ung pastoureau ne lui viengne à l'encontre.
Lequel plus tost ara trois lances routes
Ara le pris, ainsi qu'il se demonstre

Es chapitres de ces presentes joustes

Se le pasteur a trois lances cassées
Ains que cellui qui de dehors sera,
Puis que seront par les juges passées,
Et son plaisir est, il le mandera
Par officier d'armes, tel qu'il voudra,
A vint lieues à la ronde sans faille,
Pour une verge d'or, comment qu'il aille,
Porter à quelque dame ou damoiselle
Qu'il lui dira; et se la chose est telle
Que cellui de dehors gaigne le pris,
Là mesme puet baisier la pastourelle,
S'il a de soy deshéaumer empris.

Cellui honneur d'elle ara-il de fait
Devant chascun, puis ara d'elle encor
Ung beau bouquet de fleurs gent et bien fait
Passé par une gente verge d'or.
Là jousteront en beaux escuz de cor,
Et se l'un des deux est getté par terre
Cheval et tout, ou blessié ou en erre,
Que par aucune aventure ou merveille
Rompre ne puist trois lances ou ne vueille,
La verge pert; il n'y a autre amende.
Mais qui cheval blesse, en vain se traveille :
Le pris avoir aussi plus ne s'atende.

A cellui qui ses trois lances rompues
De hors venu ara plus gentement,
Plus vaillamment et à mains de venues,
A l'ordonnance, au dit et jugement
D'ung chevalier, d'ung roy d'arme ensement,
Qui à determiner ou maintenir

Aront des cas qui porront survenir,
Laditte pastourelle envoyera
Jusques à vint lieues, où il sera,
Ung dyamant du pris de cent escus
Ou au dessoubx, et là se portera
Par ung herault ainsi qu'il est conclus.

En heaumes et en harnois de joustes
Ainsi s'entent que chascun joustera;
Selles de guerre aussi sans nulles doutes,
Rochés courtois tieulx qu'on les trouvera.
Et d'autre part au besoing on porra
Changier destriers à toute heure ou d'armure,
Et des lances sur les rens la mesure
Se trouvera ainsi totalement.
Trois jours le pas durera vrayement,
Au mains depuis une heure aprez myiour
Jusques à six, et pour grant aysement
Entre chascun des jours ung de sejour.

Contre les dis pastoureaux seulement
Nul de dehors ne sera recéu
Fors que une fois, affin qu'aucunement
En cellui cas nul ne soit decéu :
Et d'autre part aussi est prouvéu
Que se pluseurs, ainsi que bon leur semble,
L'un des escuz voysent touchier ensemble,
Les pastoureaux n'en doyvent recevoir
Qu'ung à la fois. Il est bon à savoir
Qu'en ung tel cas se doit ajouster ordre
Qui premier vient, premier lieu doit avoir,
A celle fin qu'il n'y ait que remordre.

Cy ne remaint de la propre sustance

A escripre des chapitres du pas,
Les quieulx en ung gent tableau sans doutance
Furent escrips sur les rens par compas;
Et qui les fit, certes n'oublia pas
A y faire poser la propre hystoire
Bien pourtraitte pour estre plus notoire.
Mais cy aprez doit ensuir l'entrée
En la fourme qu'elle fu demonstrée,
Et faitte aussi à venir sur les rens
L'escripture par les juges monstrée
Et mon avis sont assez conferens.

Quant vint le jour et l'eure competent,
Qui droitement à midy devoit estre,
Et que chascun estoit prest et content
A qui venoit l'entrée à effet mettre,
Là mieulx faisoit qui mieulx savoit son estre
Certainnement à ce pas asséoir.
Qui là estoit premier povoit véoir
Les menestriers en très belle ordonnance,
Les trompettes faisans grant resonance,
Et des heraulx certainne quantité,
Par maniere telle que sans doutance
A peinne icy puet estre recité.

Et puis aloit ung gentil poursuyvant
Aussi de sa coste d'arme vestus,
Qui d'assez prez les aloit ensuyvant,
Portant des deux pastoureaux les escus.
Dieu scet comment aprez eulx le surplus
Devoit aler en ordonnance belle :
Là véissiez venir la pastourelle,
Le chevalier premier juge à sa dextre,
Le roy d'armes d'autre part à senestre,

Qui devoyent des querelles jugier;
Et les brebis aloyent à sequestre
Pour non elle trop forment eslongier.

Tout homme estoit à cheval bien monté,
Exceptez deux conduisans les brebis,
Et tout par ordre ainsi que j'ay conté.
Qui mieulx povoit estre paré d'abis,
A son povoir il faisoit ses débis.
La bergiere chevauchoit haquenée
Moult noblement de harnois aornée
D'ung fin drap d'or figuré cramoysi,
Et à cheval estoit menée ainsi
Par la bride de deux gens jouvenceaux
Alans à pié, gentils hommes aussi,
Bien desguisez en habis pastoureaulx.

Aprez furent les deux pastours jousteurs
Sur deux destriers de houssure couvers,
Qui, à grant peinne, à bergiers ne pasteurs
Eussent semblé pour leurs abis divers.
Des heaumes estoyent descouvers,
Et leurs escuz leur portoit-on sans doute;
Mais de harnois ne d'armure de jouste
Ne leur failloit une petite piece.
De ce véoir n'eust esté las à piece
Qui là estoit, et puis la multitude
Des serviteurs qui n'aloit pas à pié, se
Aucun avoit à bien servir s'estude.

Quant par ordre là vindrent sur les rens,
Chascun savoit quelle part devoit traire,
Car leurs manoirs estoyent differens :
Là véissiez les deux pasteurs retraire,

Et leurs servans aveques eulx attraire
Auprez du parc en ung joli retrait,
Et pour eulx mieulx ordonner et atrait,
La bergiere son propre lieu avoit
Si gracieux que homme faire savoit,
D'arbres, de fleurs et de gente verdure
Si hautement paré qu'estre devoit;
Et là se mit attendant l'aventure.

Le poursuyvant les deux escuz pendi
A ung arbre prez de la pastourelle,
Et là tousiours en ce point attendi
Sans soy mouvoir de l'uis de sa tourelle,
Pour referir aux pastours la nouvelle
Des survenans qui là venir devoyent;
Mais assez temps outre mesure avoyent
De ces jousteurs estrangiers tant attendre :
Si voulurent à celle heure contendre
Tous ces heraulx, menestriers et trompettes,
De les avoir l'un aprez l'autre, et tendre
A les bouter plus tost des rens es metes.

La bergiere portoit ung vestement
Qui bien estoit à son corps mesuré,
Et au costé lassié moult gentement :
Et si estoit de damas figuré
Ung très beau gris, non pas trop obscuré,
Très bien fourré et bordé à l'entour
De menu vair; mais point n'avoit d'atour,
Fors ung gentil chapperon de bourgoise
De rosée, qui bien, comment qu'il voise,
Lui afferoit au gré de mainte gent.
Et sa holette environ d'une toise,
Dont la ferrure estoit de fin argent.

Son barrillet d'argent avoit aussi
A son costé pour moullier sa bouchette;
Sa pennetiere elle portoit ainsi
Que les autres, qui moult estoit doucette :
Moult bien sembloit une gente tousette
A regarder sa maniere et son port,
Dont puis on fit maint gracieux raport
La houssure des pastours dessus dis
N'estoit autre fors seulement de gris,
Brodée d'or; barrilles et holettes
Y furent bien doucettement compris,
Panetieres, fusils, fleutes, musettes.

Et par les bors estoyent frapes grises,
Couleur de pourpre avoyent leurs plumaux
D'austrusse bien fais à leurs belles guises,
Assis sur leurs heaumes longs et haulx,
Et sans doutance ils estoyent moult beaux.
Outre cela y avoit d'abondance
Ung bel et grant couvrechief de plaisance
Sur la crupe de leur detriers pendant.
Ainsi estoit l'un tousiours attendant.
L'un l'escu blanc avoit, l'autre le noir;
Et au premier encontre eulx contedant,
L'un ou l'autre sailloit de son manoir.

Car le premier jour de juing vrayement
Fu le propre jour de la Penthecouste,
Et car il plut aussi tant largement,
Et chascun scet que telle chose couste;
Ce mesme jour ne commença la jouste,
On avisa sur ce point volentiers,
Que l'entrée commenceroit au tiers;
Le jour donques fu remis au mardi,

L'entrée aussi à l'eure de midi
Des pastoureaux et de la pastourelle.
Ainsi fina, pour vérité le di,
Au dimenche tant pour eulx que pour elle.

Tuit environ une heure aprez myiour,
Qu'il en devoit ung venir pour jouster
A l'un des deux pastoureaux sans sejour,
Et commencier combien qu'il deust couster;
Si vint ferir l'escu blanc sans douter
Ung escuier en très belle ordonnance.
Ce fu Pierre Carrion (VI) sans doutance,
Lequel estoit sur ung grison destrier,
A bien courir assez gent et outrier.
Ung tour ou deux la lice avironna,
La lance ou poing et le pié en l'estrier:
Quant vint à point à cop se retourna.

Mais touteffois rouge estoit sa houssure,
Aussi par tout de lettres d'or semée,
Et de perles bordée par mesure,
Et non obstant qu'elle fust grant et lée
De linomple partout couvercelée;
Ung get avoit de menu vair autour,
Et son escu en ce pareil atour.
Sur son heaume ung atour gracieux
A couvrechiez moult grans et spacieux
Que seult porter damoyselle à la court;
Et contre lui vint comme curieux
Le pastour Phelippe de Lenoncourt.

Cellui pastour ung destrier bay avoit
Dont sur les rens tantost fit un empainte,
Et contre lui vint ainsi qu'il devoit.

Ilz croyzerent de la première attainte
Leurs deux lances. La seconde sans fainte
Les rompirent tous deux notablement,
L'un en l'escu, l'autre pareillement;
Et à la tierce aussi tout fu rompu,
Mais Carrion la rompit en l'escu,
Au heaume le pastour hautement,
Lequel ne fu à la quarte offendu,
Ainçois rompit sa lance fermement.

Tantost aprez Loys de Monberon (VII)
Sur ung destrier bay vint sans remanoir,
Bien gentement ferant de l'esperon
Pour plus appert ferir à l'escu noir.
Trop longuement ne fit là son manoir.
Parti avoit, comme il lui avoit pleu,
Housse et escu de tenné et de bleu,
Et des dessusdittes couleurs portoit
Ung gent plumail lequel d'austrusse estoit,
A tout ung beau couvrechief de plaisance
Derrier pendant; et bien se comportoit
En son harnois et à toute puissance.

Contre lui vint pour l'escu noir deffendre
Philebert de l'Aigue, l'un des pastours,
Sur ung destrier bay, lequel sans attendre
Ses deux lances lui rompit à deux cours
Dedens l'escu, et n'ot onques recours
A ces deux cours Monberon de touchier
Le pastoureau fors d'ung cop qu'il tint chier.
La tierce fois il rompit bien sa lance
Hault en l'escu, combien qu'à nonchalance
A cellui cop ne le mit le bergier :
Car sans doute si grandement s'avance

Qu'au bas la tierce il rompit de legier.

Aprez vint ung autre jeune escuier,
Lequel Couraze (VIII) avoit nom vrayement,
Sur ung destrier noir, auquel ennuyer
Jamais n'eust peu la feste nullement.
A l'escu noir il toucha gayement.
Son escu noir estoit et sa housseure,
Et sa houppe de plumes au desseure
Du heaume, qui bien estoit grossette.
Philebert vit qu'il estoit de recepte,
Mais non pour tant ne l'avoit-il gaignié.
Se la jouste fu entre eulx bien doucette,
L'un de l'autre ne fu riens espargnié.

Couraze fu de la première course
Au heaume hurté moult lourdement,
Et ne fu point le pastour feru; pour ce
N'y ot lance rompue aucunement.
Au second cop Couraze vrayement
Du gardebras le pastour desarma,
Riens n'y rompit fors ce qu'il defferma,
Aussi n'y fu Couraze alors touchié.
A la tierce l'un et l'autre esmouchié
Fu si très bien que leurs lances rompirent
En leurs escuz; qui fu le mieulx torchié,
Nul ne le scet fors que ceulx qui le virent.

A la quarte trop bien rompit Couraze
En l'escu sa lance; comment qu'il soit
Par le rochet ne valut une fraze;
Du pastoureau le cop bien se disoit.
A la quinte chascun bien avisoit
Qu'il rompirent es escuz vaillamment

Leurs deux lances; et Couraze ensement
Adonques fu joyeux comment qu'il aille.
Et tantost vint Philebert de la Jaille (IX),
Ung escuier pensant grace aquerir,
Sur ung destrier roan monté sans faille
Pour l'escu blanc joyeusement ferir.

De menu vair fu sa houssure toute,
Et son escu tout couvert en estoit;
Sur son heaume une houppe sans doute
Blanche de plumes d'austrusse portoit.
Outre cela bien le representoit
Ung bel et grant couvrechief de plaisance
Qui deriere lui pendoit d'abondance.
De l'escu blanc touchier fit son devoir,
Et puis se voult encontre lui mouvoir,
Et vint de fait le pastour Lenoncourt
Pour en avoir qui en porroit avoir,
Car entre eulx deux ce fu fait brief et court.

Ilz rompirent leurs deux lances très bien
En leurs escuz de première venue;
Au second cop le pastour n'y fit rien,
De la Jaille fu la lance tenue
Dedens l'escu du pastour bien rompue:
La tierce aussi en l'escu hautement
Pour cellui jour fu l'acomplissement.
La bergiere fu ainsi retournée
En son logis qu'elle estoit atournée,
Et aussi bien en pareille ordonnance;
Et en ce point se passa la journée
En grant plaisir et très grant alegrance.

Le jeudi vint après, se Dieu me gart,

Ung escuier nommé Guillaume d'Yve,
Et autrement appellé Willemart,
Sur ung destrier roan qui point n'estrive
A l'esperon quant à la lice arive:
Houssure blanche estoit lors son usage,
Où d'un arbre fu semé le foeillage;
Rouges lettres, autres blanches petites,
A son plaisir et son vouloir eslites;
A son heaume ung couvrechief pendant
Par deriere : et sur les choses dittes
A l'escu blanc il estoit contendant.

Contre lui vint le pastour Philebert :
Si rompirent tost leurs lances tous deux
En leurs escuz; encor aussi apert
Le second cop fu en ce point fait d'eux.
Au tiers cop fit Willemart entredeux
D'une croyzée, et Philebert sa lance
Rompit alors. Adonques je m'avance
Aprez cela pour ferir l'escu noir,
Car de gagnier ou de là remanoir
Sans doute estoit toute m'entencion;
Si n'y fis pas longuement mon manoir,
Tant y alay de grant affection.

Je fus monté d'ung gentil destrier bay,
Et bien armé aussi, je vous asseure;
Tout mon harnois estoit rouge pour vray,
Lances, escu, et heaume et housseure;
Et d'austrusse grant plumail au desseure
Tout rouge estoit; et deriere mon chief
Pendoit ung bel et grant blanc couvrechief
De plaisance qui bien son lieu tenoit,
Et mon escu en escript contenoit

En lettres d'or ung mot que je compris;
Car à mon fait assez bien revenoit,
Et c'estoit : *Les plus rouges y sont pris.*

A trois lances trois rouges estendars
De taffetas pour verité avoye,
Qui grans furent et longs de toutes pars,
Pensant toudis que bien à faire aroye.
Vint contre moy Philebert, droitte voye,
Et rompimes noz lances fermement
Au premier cop au plus hault vrayement
De noz escuz. Au second sans esmay
Du gardebras tantost le desarmay
Notablement et de son gagnepain,
Sans rompre lance; à lui tant me fermay
Qu'il ne fit riens, et fu son cop en vain.

Et au tiers cop le pastour sans doutance
Rompit sa lance au hault de mon escu.
Je n'y fis riens, car je croyzay ma lance,
Et ne valu lors mon cop ung festu.
Au quatrime fu de moy envestu
Si fermement que ma lance rompis,
Et la sienne n'en valut onques pis;
Et puis au quint la fis si bien branler
Que je la fis en deux pièces voler,
Et la sienne croyza sans moy touchier.
Verge et bouquet gagnay à brief parler,
Et ung baisier lequel je tins moult chier.

S'aucun de soy ne se doit nullement
Ne de ses fais grant loenge donner,
Et je parle de moy trop hautement,
Il m'est avis qu'il m'est de pardonner.

La verité ne doy abandonner
Pour escripre ne bourde ne mensonge.
Qui que le tiengne ou à fable ou à songe,
Icy n'a riens, je n'en fais point de doute,
De cellui pas que la verité toute,
Quelque chose que de moy je refiere ·
Vous savez bien que partout je me boute
Comme une truye en une cheneviere.

Et aprez moy vint Tanguy du Chastel (x),
Ung escuier d'ung joyeux esperit,
Monté sur ung gent grison bon et bel,
Qui proprement tout son fait entreprit.
Sa houssure de noir et tenné prit,
De lettres d'or par mesure semée,
Une gente damoiselle nommée
La dame de Cabanes (xi) vrayement.
Deriere lui portoit moult gayement
Sur son heaume atour de damoiselle,
Et ung .I. d'or couronné gentement
A couvrechief par maniere moult belle.

Sur le chamfrain de son destrier portoit
D'austrusse aussi trois plumes : l'une noire,
L'autre bleue, et puis la tierce estoit
De couleur d'or. A lui, c'est chose voire,
Vint Lenoncourt dont devant est memoire.
Leurs deux lances de la premiere attainte
En leurs escuz bien rompirent sans fainte :
Le second cop ne le tiers Lenoncourt
Point ne failli, à parler brief et court.
Ainsi rompi à trois cops ses trois lances;
Mais aprez vint l'un des chiefs de la court,
Qui adonques fit bien de ses plaisances.

Là vint Ferri, monseigneur de Lorainne,
Comme escuier sur son destrier grison,
En tel estat que plaisance mondainne
Se doit monstrer par droit et par raison
Pour amplement honorer sa maison.
De velut noir fu son destrier couvert,
Et loquete tant de blanc que de vert
En la façon de harnois de cheval,
Et son escu de parement égal;
Ung grant plumail d'austrusse à son heaume
A le véoir tant d'amont que d'aval,
Armé estoit l'un des gens du royaume.

De fin linomple avoit sur son bras destre
La belle manche aussi d'une chemise,
Qui brochée de fil d'or devoit estre,
Et de foeillage vert par bonne guise,
Moult doucement et gentement pourprise.
A son chamfrain, ainsi comme il devoit,
D'austrusse aussi trois grans plumes avoit,
Et à quatre lances quatre estendars
De taffetas grans et longs et espars,
Noir, blanc et vert, à grans lettres d'argent,
L'une par l'autre, aussi de toutes pars,
Bien brisées au gré de mainte gent.

A l'escu blanc ainsi ala touchier,
Et tantost vint Lenoncourt le pastour,
Qui vrayement à sa lance couchier
Encontre lui ne fit pas long seiour;
Mais je sçay bien de certain que ce jour
Fit tant Ferri monseigneur, qu'à voir dire
Pour une fois il devoit bien suffire.
Au premier cop leurs deux lances croyzerent,

Mas jusqu'à fin depuis ne reposerent;
Au second cop le pastour l'encontra :
Je ne sçay pas qu'en leurs cuers proposerent,
Mais bien sa lance en pieces demonstra.

Alors ne fit riens Ferri monseigneur
Pour cellui cop, mais au tiers sçay je bien
Sans doutance qu'il en fit ung greigneur
Tant qu'il rompit sa lance, et l'autre rien.
Mais du quart cop disoit chascun grant bien :
Leur bois ala tout en pieces par terre.
Au quint aussi tout rompirent grant erre,
L'un ne l'autre pour ce cop ne failli;
Mais au sixte monseigneur assailli
Ledit pastour et frappa si très fort
Que sa lance lors en pieces sailli :
L'une après l'autre en rompit quatre au fort.

Quant son bouquet il ot et son annel
Et son baisier, il donna sa houssure,
Et l'envoya certes le pas isnel
A la bergiere. Aprez, je vous asseure,
Vint gayement par maniere assez seure
Gaspart Cossé (XII), ung très gentil escuier,
Sur ung roan qui ne doit ennuyer.
Sa houssure fu d'ung drap d'Angleterre
Tant estrange d'eure qu'il se puet querre.
Sur son heaume ung beau tymbre de lis
Des mieulx floris que lors trouva sur terre,
A couvrechief pendant des mieulx eslis.

A l'escu noir ainsi ferir ala,
Et Philebert là vint pour le deffendre.
L'un à l'autre si bien se rebella

Qu'il rompirent leurs lances sans attendre.
Le second cop aussi ne fu pas mendre,
Car à deux cops quatre lances rompirent;
Mais au tiers cop certes ainsi ne firent,
Car si bien fit le pastour Philebert
Que sa lance gentement et apert
Contre Gaspart s'en ala par esclas.
Je cuide bien qu'à son heaume appert
S'il ouy bien à celle heure le clas.

Le Roy mesme Gaspart Cossé servoit,
Et des autres pluseurs en verité;
A tout le mains quant ung jeune savoit
Qui n'estoit pas de la jouste usité,
Il descendoit par sa benignité
De son chaffaut pour lui faire service,
Et lui portoit aprez lui par la lice
Une lance comme ung petit message.
Cela donnoit à pluseurs le corage
D'eulx grandement en la jouste porter;
Et leur faisoit honneur et avantage
Lui sur les rens en ce point deporter.

Puis est venu Philebert de Stainville (XIII),
Ung escuier dessus ung destrier bay,
Qui se porta gentement entre mille.
Housse de gris de frappe, bien le sçay,
Et son escu, de mesme gent et gay,
Semé estoit de fleurs bleues petites.
Outre toutes les choses dessusdittes,
De plume aussi d'austrusse bleue et grise
Sur son heaume une houppe avoit mise,
A deux plumes blanches dessus passans,
Et en ce point ala de droitte emprise

A l'escu blanc comme fort et puissans.

Contre lui vint Philebert le pastour,
Et Stainville son gagnepain faussa
Sans point rompre sa lance de ce tour,
Et touteffois le pastoureau cassa
La sienne alors; et ainsi se passa.
Mais au second et au tiers et au quart
Stainville mit trois lances à l'esquart
Et les rompit contre le pastourel,
Et par ainsi se porta bien et bel
Stainville alors, il n'en faut point douter,
Car vrayement pour y laissier la pel,
Là ne craingnoit sa puissance bouter.

Et puis aprez Robert du Fay (XIV) vint
Sur ung destrier grison houssé de gris,
De loquete et frappe entrevint
De blanc si bien que mieulx avoir compris
Ne le povoit pour avoir los et pris.
Son escu blanc estoit tout nonobstant,
Où petites noires larmes ot tant,
Et deux gentes noires lettres aussi.
Sur son heaume avoit semée ainsi
Une bleue bannerole, par m'ame,
D'autres lettres blanches à tout cecy,
Et deux lettres qui furent .J. et .M.

A l'escu noir ainsi ferir ala;
Mais Lenoncourt le pastour et lui firent
De prime sault pour certain ce tour là,
Tant que tous deux leurs deux lances rompirent;
Et le pastour, assez de gens le virent,
Faussa l'escu de Robert du Fay

De part en part, dont chascun s'esbahy
Au second cop chascun rompit sa lance;
Mais au tiers le pastour si fort s'élance
Qu'alors rompit son bois et l'autre non :
Les plus jolis n'ont pas à leur plaisance
Aucunefois l'onneur et le renon.

En cellui point se passa le jeudi,
Car cellui jour fors que sept ne jousterent.
Le dimenche, pour certain je vous dy,
Que de plus fort en plus fort se monstrerent,
Et ce tiers jour si bien se rencontrerent
Qu'il en cuida aucuns aler par terre.
A competent heure là vint grant erre
Anthoyne de Ponteves (xv), à voir dire,
Qui dit estoit de Cabanes le sire,
Sur ung destrier bay gentement monté :
A l'escu blanc ainsi ala de tire,
Et en l'estat qu'il vous sera conté.

Son escu blanc estoit et sa houssure,
D'ung joli get de menu vair bordez,
Et de lettres d'or semé par mesure,
Et tous ses fais grandement accordez.
Son heaume doucettement hourdez
D'une houppe de très bonne maniere,
Auquel avoit ung long pennart deriere.
La bannerole aussi qui surmontoit
La houppe assez, et ainsi qu'elle doit,
Qui de plumes estoit bleues et jaunes,
Et de mesme la bannerole estoit,
Housse et escu que ne furent beiaunes.

Sur le chamfrain de son destrier sans doute

Deux plumes des dessusdites couleurs
Mises avoit; et là vint somme toute
Philebert, l'un dessusdis pasteurs,
Encontre lui, et tant furent leurs cueurs
A bien ferir, que ledit pastoureau
Rompit sa lance en l'escu bien et beau;
Mais Cabanes, qui n'y aloit en vain,
Le desarma lors de son gagnepain
Sans riens brisier sa lance aucunement.
Au second cop leurs deux lances à plain
En leurs escuz rompirent fermement.

Et se au tiers cop le pastour bien ouvra,
Ne le toucha pourtant son adversaire;
Mais puiz aprez Jehan Cossé (xvi) recouvra,
Ung escuier par qui assez à faire
Cuidoit avoir de son subtil affaire.
Son destrier bay ot Jehan Cossé, à sa guise
Sa houssure, de la propre devise
Du Roy mesme, gris blanc et noir sans faille.
Sur son heaume avoit, comment qu'il aille,
Trois grans plumes d'austrusse bien eslites,
A bourrelet gentil, vaille que vaille;
Tout estoit bien des couleurs dessusdittes

Et en lieu d'ung couvrechief de plaisance
L'espoussette portoit à son bras destre
Et ung pigne de cheval sans doutance.
Là pour ferir l'escu blanc s'ala mettre,
Quant Philebert, qui bien savoit son estre,
A heaume son bois ot bien rompu
Au premier cop, et Jehan Cossé en l'escu.
Ilz croyzerent à la seconde attainte,
Et puis la tierce et la quarte sans fainte

En leurs escuz quatre lances rompirent,
Et en ce point briserent lance mainte :
Considerez tous les beaux cops qu'il firent.

Jehan Cossé à la quinte en l'escu rompit
Sa lance, et au heaume le pastour,
Si bien que hors des rens Jehan Cossé mit,
Et le convint retraire en ung destour.
Puis vint Guerri de Charno (XVII) à son tour,
Ung escuier, pour l'escu blanc ferir.
De son estat qui voudroit enquerir,
Monté estoit dessus nng destrier bay,
Housse et escu et lance, bien le sçay,
Le bannerol qu'au heaume avoit mis
Tout estoit noir. Là se mit à l'essay
Contre ung pastour à respondre commis.

Lenoncourt vint, et pour sa bienvenue
Chascun rompit bien en l'escu sa lance
Au premier cop. La seconde venue
Guerry encor, j'en ay bien souvenance,
L'autre rompit, et depuis contenance
N'ot son destrier à la lice approchier;
Et car long temps ne se peuvent touchier,
Guerry, pour voir, s'en ala sur ce point
Triste et dolant, et ne rompirent point
Leurs trois lances. Le seigneur de Mison
Vint aprez lui, pour certain bien à point,
Duquel l'effet maintenant devison.

Cellui est messire Fouques d'Agaut (XVIII),
En tous estas ung gentil chevalier,
Et en joustes assez expert et baut,
Lequel estoit dessus un blanc destrier

A tout cela qu'il lui faisoit mestier.
Sa housse estoit d'ung gent blanc taffetas
A foeillage d'or cliquant à maint tas,
Et si avoit de mesmes ung grant bort,
Et au dedens aussi pour son deport
En lettres d'or escript .L. *vault mieulx.*
Pour en dire la verité au fort,
Son fait estoit gracieux en tous lieux.

Ung grant plumail sur son heaume avoit
D'austrusse blanc, et aussi par deriere
Ung couvrechief de plaisance pendoit;
Et en ce point sa venue premiere
Ce fu d'aler par joyeuse maniere
A l'escu noir ferir certeinnement,
Et contre lui s'en vint notablement
Phelippe le pastoureau dessusdit.
Là rompirent tous deux sans contredit
Au premier cop leurs deux lances sans faute.
Une autre aprez Phelippe en pieces mit,
Et Mison fit une croyzée haulte.

Mais au tiers cop le pastoureau faussa
Son heaume au dessus la veue,
Et fit si bien que sa lance cassa.
Se Mison ot celle marrelle eue,
Sa lance aussi est à l'autre escheue
Tout au plus hault de l'escu sans casser:
Chascun passe par où il puet passer:
C'est la coustume et l'usance de guerre.
Aprez Mison vint Honorat de Berre (XIX),
Ung escuier sur ung roan monté:
De ses vertus puet on assez enquerre,
Mais en joustes il estoit fort douté.

Sur son heaume une plume d'austrusse
Noire et blanche gentement avoit mise,
Et je cuide que de cy jusque en Prusse
Ne trouveroit telle ung autre à sa guise.
Je ne sçay pas où il prit la devise
Qu'en son escu l'escript ne denya :
C'estoit, *Par lo ventre Dieu, il n'y a*
Point de telle; non, par lo sang de Dieu.
Cellui escript de blanc droit ou mylieu
De son escu ainsi devoit manoir
Pour verité, et là tenoit son lieu;
Sa housse estoit et son escu de noir.

A l'escu blanc ala ferir tout droit,
Et Philebert à lui pour le deffendre
Vint sans tarder et pour garder son droit;
Au heaume là où il devoit tendre
Il rompit tost sa lance sans attendre,
Et Honorat en l'escu au plus haut.
Au second cop se firent tel assault
Qu'il rompirent de rechief vaillamment
Leurs deux lances. Au tiers cop ensement
Point ne failli le pastoureau sans faille,
Et Honorat en croizant vrayement
Rompit, mais tout ne valoit une maille.

Messire Guy, de Laval (xx) chevalier,
Et de Loé seigneur certeinnement,
Vint aprez lui dessus ung bay destrier,
Et à l'escu noir ala gayement.
Housse et escu et tout son parement
Estoit de blanc et de rouge et de bleu
Parti en tiers comme il lui avoit pleu
Et de frappe, puis d'autre part avoit

Ung grant plumail si gent qu'estre devoit.
Quant est de soy gentement contenir,
Certeinnement bien faire le savoit,
En son endroit je le puis maintenir.

De trois coleurs devoit le plumail estre,
A quatre grans couvrechiez de plaisance
Derier pendans, et ung à son bras destre,
Il estoit bien aussi en sa puissance;
Et d'autre part ne lui firent nuisance
Les trois plumes qui ne furent petites
A son chamfrain des couleurs dessusdittes.
Et en ce point encontre lui acourt
Legierement le pastour Lenoncourt.
Là de prinsault une croyzée firent;
Mais l'autre cop certes ne fu pas sourt,
En leurs escuz leurs deux lances rompirent.

Et le tiers cop fu aussi bien loué,
Chascun rompit son bois joyeusement.
Quant vint au quart monseigneur de Loué
N'en fit pas mains, car veritablement
Sa lance mit en pieces hautement
Dedens l'escu du pastour dessusdit,
Et ot l'onneur aussi sans contredit
Qu'il devoit lors de la bergiere avoir.
Aprez lui vint, je vous fais assavoir,
Jehan Bezelin, autrement dit Jarret (xxi)
Ung escuier qui très bien son devoir
Fit prestement et aussi sans arret.

D'ung gent destrier grison bien se monta
Pour recevoir et donner des hoques;
Des grans estas au fort riens ne conta

Fors qu'à donner ces beaux cops de roques.
Sa housse rouge estoit de beaux floques
Tous blans semée; et outre d'abondance
Seulement ung couvrechief de plaisance
A son heaume; et ainsi s'en ala
Ferir l'escu blanc, et aprez cela
Lenoncourt vint, le gentil pastourel,
Auquel Jarret si bien se rebella
Qu'il fit la fin de ce pas bien et bel.

Premierement à deux seules attaintes
Pour verité quatre lances briserent :
En ce point là nul n'y aloit par faintes;
A ferir droit si très bien aviserent
Que maintes gens vrayement les priserent.
En la parfin l'un l'autre ne guerpit
Jusques à tant que la tierce rompit
Jehan Bezelin, lequel cloit le pas.
Cela durant mains gracieux repas
Furent là pris sans grant merancolie.
Car aussi bien n'apartenoit-il pas
Estre en tel lieu sans faire chiere lie.

Helas ! Dieu scet se des cops plus de six,
Les quieulx alors ne furent riens contez,
Furent si bien sans rompre lance assis,
Que les plus fors et les plus redoutez
Sans doutance furent les mieulx dontez.
Aucuns firent des cops par mignotise
Moult gracieux et sans nulle faintise,
Dont à peinnes homme s'en avisoit,
Et aussi bien nul ne les escrisoit :
On les tenoit attaintes corrompues;
Mais touteffois en son cuer les prisoit

Aucun plus que maintes lances rompues.

De la façon et toute la maniere
De venir à la deposicion,
Et mettre jus le pas de la bergiere,
Icy endroit vous feray mencion
Pour mieulx donner aux lisans action
De cellui pas entendre entierement.
Aprez les six heures certeinnement
A cheval fu tantost le poursuyvant,
Et s'en ala en ce point droit devant
De l'eschaffaut des juges et leur dire:
Descendez tost, et si venez avant;
La bergiere le vous mande de tire.

Incontinent les juges descendirent
De leur chaffault sans demander pour quelle
Cause c'estoit, et en voye se mirent
Tous à cheval. Quant ils furent vers elle,
Incontinent ladite pastourelle
Leur commanda venir parler au Roy.
Si alerent en gracieux arroy
A son chaffault et devant sa presence
Lui requerir de par elle licence
Du dessusdit pas faire descrier;
Elle, à genoux et en grant reverence
Devers le Roy comme on doit supplier.

Et quant le Roy a cela consenti,
Retournerent les juges; et pour tant
Que bien l'ottroy du Roy avoit senti,
La trouverent toutte droitte en estant
En son chaffaut. Tout cela non obstant
Ouy, leur bon et gracieux raport

L'avoir ouy, le poursuivant au fort
Elle appella moult gracieusement,
Et puis aprez lui fit commandement
A l'arbre aler les deux escus despendre,
Et de faire venir hativement
Les pastoureaux, et leurs deux escuz rendre.

Du poursuyvant le commandement fait,
A trompettes et clerons menans feste,
Devant elle viendrent armez de fait,
L'escu au col, le heaume en la teste,
Ayans toudis une maniere preste
D'eux encliner à venir devant elle,
Estre venus par maniere moult belle,
Leur fit par ledit roy d'armes deffendre
Que desormais ne voulsissent entendre
A plus jouster ne de loing ne de prez
Pour ledit pas de rechief entreprendre
En la forme qui est icy aprez:

Très honorez escuiers et faitis
Qui maintenez la très plaisant querelle
Comme nobles pastoureaux et gentis
De ceste très gentille pastourelle,
Il m'a esté ordonné de par elle,
A qui jà Dieu ne vueille que j'offende,
Que desormais la jouste vous deffende.
Tenez vous ent, et je vous en suppli,
Car elle tient son pas pour acompli
Selon tous les chapitres sur ce fais
Si vaillamment, que jamais en oubli
Ne vous mettra ne voz gracieux fais

Et pour cela vous deffens-je la jouste;

Mais de rechief vous fais commandement
Que vous doyez cy endroit somme toute
Voz heaumes lever presentement;
Car il vous a pleu si très grandement
En la servant vous tant humilier,
Elle vous veult icy remercier
De la peinne que pour elle avez prise,
Et vous baisier, de cela vous avise,
Comme ses bons serviteurs et loyaulx.
Si furent là tout à sa belle guise
Deshéaumez les gentis pastoureaux.

Puis que baisiez les ot doucettement,
Le roy d'armes le poursuyvant manda,
Aux deux bous des lices et haultement,
A vive voix descrier commanda
De par elle le pas où habonda
De noblesse si belle quantité.
Le poursuyvant aussi en verité,
Lequel estoit moult bien à cela duit,
Voyant l'onneur, la plaisance et deduit,
Le descria, mais ce fu touteffois
En la maniere et fourme qui s'ensuit,
Disant premier, *Or oïez,* par trois fois:

A tous nobles et gentis chevaliers
Et escuiers qui pour plaisance avoir
En armes tous les beaux fais tiennent chiers,
Ou s'en mettent à faire leur devoir,
On fait icy maintenant assavoir
Que le pas de la noble pastourelle
Notiffié nagaires de par elle,
Qui se devoit par trois jours maintenir,
Et cinq heures aprez midi tenir

De deux pastours à tout homme venant
L'un aprez l'autre, on doit icy finir,
Car tout est fait et compli maintenant.

Outre cela je vous fais assavoir
Qu'aprez souper au chastel sans doutance,
Present le Roy, à vous dire le voir,
Et la Royne, où se fera la dance
Entre toute noblesse, où habondance
De tout honneur et tout bien est compris,
Sera donné et livré le grant pris
A cellui qui mieulx l'ara deservi.
Le poursuyvant tout avoir assouvi,
La pastourelle ainsi qu'elle soloit
Les autres fois, à cheval monter vy,
Mais d'elle voir jamais nul ne souloit.

Juges, pastours, menestriers et trompettes,
Et elle aussi, et toute sa mainnie,
Firent deux tours sans delaissier les metes
Entour la lice en faisant chiere lie,
Puis s'en ala elle et sa compaignie
Droit au chastel, où bien se deportoit.
Les deux escus, lesquieulx plus ne portoit
Le poursuyvant, les pastoureaux portoyent;
Pluseurs heraulx, qui duisans y estoyent,
Et poursuyvans cinq ou six à la fois,
Au departir aussi se deportoyent
Crians Lenoncourt, l'Aygue, à haulte voix

Aprez souper laditte pastourelle
De ma chambre joyeusement parti,
En son habit et par maniere telle
Acompaignie et ou pareil parti

Que le jeudi estoit ou le mardi,
Excepté ce qu'à cheval n'estoit pas.
Vers les dances doucettement le pas
En cellui point aloit toudis avant;
Les menestriers et trompettes devant,
Le poursuyvant aprez, qui le grant pris
Devant elle portoit en l'eslevant,
Et elle aprez comme elle avoit apris.

Le poursuyvant la verge blanche avoit
A l'autre main, et puis estoit parez
De sa cote d'armes comme il devoit;
Tous les heraulx furent bien reparez
Des leurs aussi; et de tous emparez,
Les deux juges à dextre et à senestre
D'elle furent comme ilz devoyent estre.
Là oüissiez ces trompettes sonner,
Les instrumens d'autre part resoner.
Tous estoyent en si plaisant arroy
Qu'il ne porroit mieulx au fait consoner
Ainsi vindrent eulx presenter au Roy.

Quant ilz furent tous devant sa presence
Et à genoulx pour sa face choisir,
Le roy d'armes en très grant reverence
Lui dit ce qu'il s'ensuit, et à loisir·
Sire, aveques le vostre bon plaisir
Et licence d'autre part obtenue,
La pastourelle est devant vous venue
Pour le grant pris delivrer orendroit
A cellui qui sans doutance y a droit,
Et de dehors deservi l'ara mieulx :
Car pour certain riens faire ne voudroit
Qui ne fust juste et loyal en tous lieux

Le doulx ottroy et la response ouye
Que fit le Roy, gracieuse et humaine,
La consorte fu toute resiouye,
Et s'en ala de joye souverainne
Devers Ferri monseigneur de Lorainne.
Le roy d'armes, quand ilz furent devant,
Prit de la main propre du poursuyvant
Ledit joyel, et suppiez le livra
A celle qui tantost le delivra
Audit seigneur; mais point ne se faingni
Tout homme qui grant joye recouvra
A bien crier hault Lorainne Pregny!

La bergiere par les juges livrée
Fu au seigneur pour la faire danser;
Et la danse finie et delivrée,
Tous les heraulx, pour mieulx le temps passer,
Retournerent, chascun le puet penser,
Audit seigneur en grant joye et léesse
Remercier le beau don de largesse
En criant hault : Largesse aux pastoureaux!
Puis menerent les serviteurs loyaux
En ma chambre leur maistresse, et me semble
Que vin y ot et viande à monceaux
Dont ilz firent très bonne chiere ensemble.

La pastourelle en cellui point retraitte,
Le Roy fit vin et espices venir;
Et puis quant fu la colacion faitte
Là véissiez le plaisant contenir
Des dames, qui voulurent convenir
Devant le Roy et devant la Royne
Prendre congié. De toute la confine
Dames y ot et assez damoiselles,

Jeunes, gentes, gracieuses et belles,
A qui grevoit bien au cuer le départ.
Pensez s'aucuns devient estre rebelles
A les acompaignier de toute part.

En Avignon, en Arle, à Carpentras,
Le lendemain entre elles s'en aloyent,
Les ungs disans de gracieux fatras,
Et les autres d'autre part se galoyent;
Aucuns aussi d'amourettes parloyent.
Tant de Salon, que d'Ays, que de Marseille,
Il en y ot que ce fu grant merveille,
Et de Venisse une grant quantité
De Languedoc que pas n'ay recité,
De Monpellier tout le plus et de Nymes,
Dont puis vindrent à court en verité
Des dis bien fais, rimez et leonimes.

Maint doulx regret et gracieux souspir
Là véissiez de ces doulx cuers saillir
Quant il failloit telle joye guerpir
Et delaissier, dont je vy tressaillir
Une à qui là cuida le cuer faillir
Au dire adieu, de grant doleur et d'ire.
Pardonnez moy s'il y a que redire
En ce livret lequel je vous envoye :
Meilleur l'ariez se meilleur je l'avoye,
Mon beau seigneur; je suis petit ditteur,
Mais je l'ay fait ainsi que je savoye
A l'ayde d'ung le mien serviteur.



NOTES DE L'ÉDITEUR.

NOTE I. *Page* 49.

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Brienne et de Ligny, né en 1418, embrassa, jeune encore, le parti des Bourguignons et des Anglais, à l'exemple de sa famille. Mais vivement pressé, en 1440, par les troupes de Charles VII, il vint à la cour de France demander son pardon, et, pour le sceller davantage, combattit vaillamment sous la bannière royale. Une amitié sincère en apparence sembla l'unir quelque temps au dauphin. Le prince l'arma chevalier au siége de Dieppe, où ils avaient montré l'un et l'autre une rare intrépidité. Mais cette liaison devait être de courte durée, et ce fut en vain que Louis XI, devenu roi, voulut la maintenir. Le comte de Saint-Pol, qui avait conservé ses relations avec le duc de Bourgogne, commandait, à la bataille de Montlhéri, l'avant-garde de Charles le Téméraire.

Le traité de Conflans augmenta sa puissance. Louis, qui voulait le gagner à tout prix, lui remit l'épée de connétable, et lui fit épouser Marie de Savoie, sœur de la reine. Tant de bienfaits semblèrent l'attacher au service de la France. Beau-frère du roi, et premier officier de la couronne, arrivé au plus haut degré de puissance et de prospérité, le comte de Saint-Pol enleva au duc de Bourgogne Amiens et Saint-Quentin. Mais ce génie ambitieux et perfide croyait n'avoir à gagner que dans la guerre; entretenant des intelligences avec tous les ennemis

de la France, trahissant tour à tour le roi d'Angleterre et Charles de Bourgogne, Saint-Pol fut abandonné par eux et livré à l'implacable Louis XI.

Conduit à la Bastille, le 27 novembre 1475, il fut condamné à mort par le parlement, après quatre interrogatoires, où il avoua ses nombreuses trahisons. Le 19 décembre, lorsqu'il entra dans la chambre criminelle, le chancelier lui dit : « Monseigneur de Saint-Pol, vous avez été par cy devant et jusqu'à présent » réputé le plus ferme et le plus constant chevalier de ce royaume; et puis donc » que tel avez été jusqu'à maintenant, il est encore mieux requis que jamais, » que vous ayez meilleure constance que oncques vous eûtes. »

Puis le chancelier lui demanda le collier de l'ordre de Saint-Michel, et lut la sentence où il était déclaré *crimineux* de lèse-majesté, et, comme tel, condamné à avoir la tête tranchée sur un échafaud devant l'hôtel de ville. « Dieu soit loué, » dit le connétable en soupirant, véez bien dure sentance, je lui supplie et » requiers qu'il me donne la grâce de bien le connoître aujourd'hui. »

Sur les deux heures de l'après-midi, il fut conduit au supplice, au milieu de deux cent mille personnes qui couvraient la place de Grève, les quais et les rues voisines. Il mourut avec courage et dans des sentiments de grande résignation et piété.

NOTE II. *Page* 50.

Voir pour Louis de Beauvau la notice qui précède le Pas d'Armes de la Bergère.

NOTE III. *Page* 50.

Ferry de Lorraine, fils du célèbre Antoine, comte de Vaudemont, le vainqueur de Bulgnéville, fut un des chevaliers les plus accomplis de son temps. Il avait épousé en 1445, après de longs délais, Yolande d'Anjou, qui lui était fiancée depuis neuf ans. Cette union, à laquelle René s'était longtemps opposé, termina heureusement la guerre de succession du duché de Lorraine.

« Ferry, dit Champier, étoit bien faict de corps et beau de visage, parfaict en » mœurs, couraige, force et prudence en armes. »

René eut peine à pardonner à son gendre la clause impérieuse du traité de Dijon, qui l'avait forcé d'unir Yolande au fils de son plus redoutable ennemi; mais quand il connut Ferry, il lui accorda bientôt la plus entière confiance, et le nomma successivement lieutenant général au royaume de Naples, sénéchal

d'Anjou et gouverneur de Provence. Ce prince d'un caractère élevé et généreux remplit noblement les grands emplois qui lui furent confiés. Il mourut jeune encore en 1472, au moment où la fin prématurée de Jean d'Anjou et de ses deux fils assurait de nouveau, dans la maison de Lorraine, la tranquille possession de ce beau duché.

NOTE IV. *Page* 51.

Philippe de Lénoncourt, second fils d'Herman de Lénoncourt et de Jeanne de Luxembourg, chevalier du Croissant et grand écuyer du roi de Sicile, appartenait à l'illustre famille de ce nom, si féconde en grands hommes, dont l'histoire se lie à celle de la maison de Lorraine, et qui vient y rattacher son origine au milieu du onzième siècle. Son dévouement à René, sa loyauté et sa passion pour la guerre et les tournois lui gagnèrent le renom d'un preux et vaillant chevalier. Les beaux faits d'armes, accomplis en l'honneur de la pastourelle de Tarascon, augmentèrent encore la réputation qu'il s'était acquise l'année précédente à *l'emprise de Joyeuse garde*, où il avait reçu *un riche dextrier* pour prix de sa victoire.

Nommé, après la mort de René, conseiller et chambellan de Louis XI, il épousa Catherine de Beauvau, fille du célèbre Bertrand, sire de Précigny.

Son frère aîné, Thierry de Lénoncourt, avait été, en 1436, ôtage et caution de René, alors prisonnier du duc de Bourgogne.

NOTE V. *Page* 51.

Philibert de l'Aigue, ou de Aqua, surnommé le Magnifique, descendait d'une famille riche et puissante du Berri. Il s'était attaché, dès sa jeunesse, à la fortune de René, qui le nomma son conseiller et chambellan, lui montra toujours l'affection la plus vive, et lui fit épouser en 1478, dans son palais d'Aix, Louise d'Oraison, fille de Pierre d'Oraison et de Briande de Glandevez.

Ambassadeur de Jean d'Anjou, duc de Calabre, auprès du pape Paul II, Philibert soutint habilement les droits de ce prince à la couronne d'Aragon, et fut nommé sénéchal de Bar par Yolande de Lorraine, le 5 août 1480.

Ses descendants ont pris le nom de Acqua d'Oraison.

Duverdier et Lacroix du Maine disent qu'un Estienne de l'Aigue « a escript ung » traité de la propriété des tortues, escargots, grenouilles, etc., et a traduit les » Commentaires de César. Paris, 1530, Galliot Dupré. »

NOTE VI. *Page* 59.

Pierre Carrion, issu d'une ancienne famille de chevalerie angevine, éteinte dans le dernier siècle, était écuyer du duc de Calabre. Le roi René avait un de ses frères pour échanson, et un François Carrion était un des tenants du tournois de Saumur.

NOTE VII. *Page* 60.

Louis de Montbéron, seigneur de Fontaine et de Cholandrai, petit-fils de Jacques de Montbéron, sénéchal d'Angoumois et maréchal de France, ne suivit pas l'exemple de son aïeul, qui avait embrassé le parti des Bourguignons. Ce fut un loyal chevalier, fidèle à son pays et à son prince. Il épousa en 1458 Radegonde de Rochechouart, fille de Jean, sire de Mortemart.

NOTE VIII. *Page* 61.

La seigneurie de Couraze, dont le vieux château fut habité par Henri IV enfant, était une des douze premières baronnies du Béarn. Elle a donné son nom à une noble famille, qui compte en 1350 un grand maître du mont Carmel. Le sire de Couraze, dont il est ici question, était un des vaillants compagnons du grand Dunois au siége d'Orléans. Il fut blessé sous les yeux de Jeanne d'Arc.

NOTE IX. *Page* 62.

Il n'est pas un combat contre les Anglais, où les chroniques d'Anjou ne comptent des sires de la Jaille. Hardouin et Philibert furent surtout célèbres. Ce dernier, grand maître de la maison de René, avait été un des tenants de l'emprise du château de Joyeuse garde. Il mourut sans laisser de postérité.

NOTE X. *Page* 65.

Tanneguy Duchastel, issu d'une noble famille de Saint-Pol-de-Léon, perdit presque au berceau son père Olivier, tué dans un combat naval contre les Anglais.

Confié à la garde de son oncle, le célèbre prévôt de Paris, qui avait sauvé la vie au dauphin, en l'emportant dans ses bras au milieu d'une populace en délire, il puisa à cette école les deux sentiments héréditaires de sa race, une haine implacable contre les Anglais et les Bourguignons, et un dévouement absolu au sang de ses rois.

Charles VII, qui l'aimait tendrement, le nomma son grand écuyer. Mais la faveur dont il jouissait porta bientôt ombrage au connétable de Richemond. Ce dernier demanda impérieusement le renvoi de Tanneguy, qui se retira alors en Provence, où son oncle se hâta de le rejoindre, pour n'être point un obstacle à la paix négociée entre le roi et le duc de Bourgogne. René accueillit avec joie ces deux illustres chevaliers. Il donna à Tanneguy l'ordre du Croissant et le nomma sénéchal de Provence. La dernière maladie de Charles VII rappela près d'un lit de mort ce fidèle serviteur. Tandis que la foule des courtisans se précipitait au devant d'un nouveau maître, Tanneguy, baignant de larmes la main glacée de son bienfaiteur, commandait à ses frais de royales obsèques, et y déployait une pompe inusitée. Rentré en grâce auprès de Louis XI, nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel et gouverneur du Roussillon, il fut tué d'un coup de fauconneau au siège de Louvain, au moment même où Louis s'appuyait familièrement sur son épaule. Ce grand homme, qui avait commandé des armées et rempli les plus grandes charges de l'état, laissait trois filles sans fortune. Dans son testament, il pria le roi de marier la seconde, chargea ses amis du soin de doter l'aînée, et sa femme de marier la plus jeune.

NOTES XI ET XV. *Pages* 65 *et* 70.

Honorade de Glandevez, que le brave Tanneguy portait en croupe, avait épousé Antoine de Pontevez, sire de Cabanes, fils de Jean de Pontevez, grand sénéchal de Provence. Antoine était de Tarascon, et fut un des favoris de René, qui lui abandonna ses droits sur la pêche à Arles. Les deux maisons de Pontevez et d'Agoult ont une origine commune.

NOTE XII. *Page* 67.

Gaspard de Cossé, ou de Cossa, mourut à Naples, sous le règne de Charles VIII, sans avoir été marié. Il fut, comme son père Jean, tendrement aimé de René, qui le nomma son conseiller et son chambellan. Une lettre de ce prince, écrite du

château de Launay-lès-Saumur, le 10 août 1464, nous apprend que Gaspard fut envoyé auprès de Jean d'Anjou pour le détourner de prendre part à la guerre du *bien public*. Marguerite de Cossa, sa sœur, épouse d'Honoré de Lascaris, et l'une des héroïnes de la Provence, fut, suivant l'expression de l'historien César Nostradamus, *capitainesse du chasteau de Castellane*.

NOTE XIII. *Page* 68.

Philibert de Stainville, bailli de Bar et du Bassigny, capitaine des îles d'Hières et viguier d'Arles et de Tarascon, était issu d'une des plus chevaleresques maisons de Lorraine. Elle s'est éteinte glorieusement, au commencement du 18me siècle, dans Étienne, comte de Stainville, feld-maréchal au service de l'empereur Charles VI, qui, se voyant sans héritiers directs, adopta son neveu, Joseph de Choiseul-Beaupré, à la seule condition de porter son nom et ses armes.

NOTE XIV. *Page* 69.

Robert du Fay. Il existe en France plusieurs familles de ce nom; nous ignorons à quelle tige se rattachait Robert. L'une d'elles, plus connue aujourd'hui sous le nom de Latour-Maubourg, a été illustrée par un maréchal de France, et, récemment encore, par la gloire, le dévouement et l'élévation de cœur d'un nouveau chevalier sans reproche et sans peur.

NOTE XVI. *Page* 71.

Jean de Cossé, ou plutôt de Cossa, comte de Troie dans la Capitanate, baron de Grimaud et seigneur de Marignane, issu d'une illustre famille napolitaine dévouée à la maison d'Anjou, était gouverneur de la citadelle de Capoue, lors de la prise de Naples par Alphonse d'Aragon. Quoique la famine exerçât dans la place d'effroyables ravages, ce brave chevalier, qui avait avec lui sa femme et ses enfants, ne consentit à se rendre que sur l'ordre écrit de la main de René. Abandonnant alors sa patrie, il voua à ce bon roi un attachement qui ne se démentit jamais, et fut nommé gouverneur de son fils, Jean d'Anjou. Nous voyons Cossa, en 1459, accompagner ce jeune prince à Gênes, et apaiser par son courage les révoltes de cette turbulente cité. Il assiste, l'année suivante, à la bataille

de Parno, donne le conseil de marcher immédiatement sur Naples, se rend en ambassade auprès du pape Pie II, et ne revient en France que lorsque la nouvelle trahison des seigneurs napolitains force Jean d'Anjou d'abandonner pour toujours la conquête de ce royaume. Nommé, à son retour, grand sénéchal de Provence, il ne quitta plus le roi René, dont il resta le loyal et fidèle ami. La violente invasion de l'Anjou et du Barrois ayant forcé ce prince de se retirer en Provence, Cossa fut envoyé à la cour de France où il défendit, avec une énergique franchise, les droits de la justice. Louis XI l'écouta sans l'interrompre, puis il ajouta froidement: « Si » l'ambassadeur du roi de Sicile ne se retire pas en toute hâte, qu'on ait à le » coudre dans un sac, et à le jeter dans la rivière. » Ces terribles menaces effrayèrent peu le vieux sénéchal; car nous lisons, dans Commines, que Cossa, envoyé de nouveau auprès de Louis XI, et l'entendant reprocher amèrement à René ses liaisons avec le duc de Bourgogne, lui répondit hardiment: « Sire, ne » vous esmerveillez pas, si le roi, mon maistre, vostre oncle, a offert au duc de » Bourgogne le faire son héritier; car il en a esté conseillé par ses serviteurs, et » par espécial par moi: veu que vous êtes fils de sa sœur et son propre neveu, » luy avez fait les torts si grands, que de luy avoir surpris les chasteaux d'Angers » et de Bar, et si mal traité en toutes ses autres affaires. Nous avons bien voulu » mettre en avant ce marché avec ledit duc, afin que vous en ouyssiez les nou- » velles, pour vous donner envie de nous faire la raison, et connoistre que le roy, » mon maistre, est votre oncle : mais nous n'eusmes jamais envie de mener ce » marché jusques au bout. » Le cruel et soupçonneux Louis XI ne s'offensa point cette fois de ces parolles *que Jean Cossé dit tout au vray; et à peu de jours de là furent ces différends bien accordez.*

Nous ignorons l'époque de la mort du fidèle Cossa. Il survécut à René, et suivit en Anjou Jeanne de Laval, qui lui confia l'administration de son comté de Beaufort.

NOTE XVII. *Page* 72.

Guerry de Charno était un des tenants du Pas d'Armes de Saumur. Il y parut avec une tête de Maure pour cimier, surmontée d'un turban d'argent. La mère de Jean de Cossa portait le même nom, ce qui fait croire au noble auteur de la vie du roi René qu'elle était d'origine italienne.

NOTE XVIII. *Page* 72.

Fouquet d'Agoult, surnommé *le grand et l'illustre,* conseiller et chambellan de

René, viguier de Marseille, chevalier de l'ordre du Croissant, et l'un des exécuteurs testamentaires de René, était fils de Raymond d'Agoult et de Louise de Glandevez. Ce généreux chevalier, que son amour de la justice, son esprit, sa magnificence et sa libéralité avaient rendu populaire, appartenait à l'une de ces grandes maisons de Provence que l'on voit, dès le onzième siècle, entourer le trône des Raimond Bérenger.

NOTE XIX. *Page* 73.

Honorat de Berre, seigneur de Courbon et d'Entrevennes, nommé successivement chambellan et conseiller de René, de Louis XI et de Charles VIII, et gouverneur de la tour de Marseille, fut le dernier rejeton de cette antique famille. René, qui connaissait son dévouement sans bornes, se plut souvent à lui donner des marques d'estime et d'attachement.

La fille unique d'Honorat épousa Louis de Villeneuve, en faveur duquel Louis XII érigea la baronne de Trans en marquisat; c'est depuis cette époque que les sires de ce nom ont pour devise: *Dieu aide au premier marquis de France.*

NOTE XX. *Page* 74.

Guy de Laval, seigneur de Loué, après avoir servi Charles VII, dont il était chambellan, devint l'ami et le conseiller de René, qui le fit chevalier de l'ordre du Croissant, grand veneur, maître de ses eaux et forests et sénéchal d'Anjou. Il était cousin de Jeanne de Laval et de l'illustre maison de Montmorency. Sa femme, Charlotte de Sainte-Maure, lui donna six enfants; il mourut en 1484.

NOTE XXI. *Page* 75.

Jean Beuzelin, surnommé Jarret, était un brave écuyer de la province de Bretagne, qui s'attacha au roi René, et se fixa en Anjou. Il est probablement la tige de la famille de ce nom, le père ou l'aïeul de Louis Jarret, cité dans les chroniques de Bourdigné au nombre des chevaliers angevins qui combattirent à la bataille de Ravenne.

GLOSSAIRE

POUR LE PAS DE LA BERGIÈRE.

Abis — habit, costume.
Afferoit — il convenoit, il séoit. — *Afferra* — il conviendra.
Appert — il paroît.
Arroy — rang, ordre.
Assouvi — terminé, arrangé.
Attraire — attirer, emmener.
Bannerole, *Banderolle* — bannière, enseigne, étendard.
Baut — fier, alerte.
Behaingne — Bohême.
Bejaunes — discordants.
Bourde — fausseté, mensonge, sornette.
Bourrelet — espèce de cordon qui passait sous le menton et fixait le chaperon sur la tête.
Bouter — pousser, chasser.
Clame — il crie, il publie. — *Clamer* — publier.
Clas — coup, grand bruit.
Clignant — qui fait du bruit.
Choisir — apercevoir, découvrir.
Compas — mesure, ordre.
Conferens — en rapport.
Confine (*la*) — le voisinage.
Consoner — se rapporter.
Consorte — assemblée, réunion.
Contendre — disputer, contester.

Contenir — maintien.
Convenir — venir ensemble; *venire cum.*
Conversées — remplies, exécutées.
Cor — corps.
Couvercelée — couverte, enveloppée.
Crupe — croupe; *crupa.*
Debis (faisoit ses) — il en faisait parade.
Deduit, *Deduyt* — passe-temps, amusement.
Defferma — il ouvrit.
Deport — satisfaction, contentement.
Descrier — annoncer la fin, la clôture.
Desrain — dernier.
Desseure, *Deseure* — sur, dessus.
Destrier — cheval de lance ou de bataille. — *Destrier roan* — cheval aux poils blancs, gris et bais.
Ditteur — auteur.
Doyez — Devez.
Duisans — propres, capables.
Duit, *Duite* — instruit, habile à.
Effais — action.
Empainte — attaque, choc.
Emprise, *Emprinse* — entreprise, projet.
Encochier — arrêter.
Ensement, *Ensemblement* — aussi, également.
Ententis — entendus à, habiles à.
Envestu — attaqué.
Enviettes — petites jalousies.
Erre — place, chemin.
Erre (grand) — promptement, grand train.
Erre (vint grand) — fit diligence, accourut.
Eslits, *Eslites* — choisis, choisies.
Eslongier — éloigner, écarter.
Esmay, *Esmayance*, *émoi* — émotion, trouble, inquiétude.
Esmouchié, *Esmouchier* — escrimer, jouer de l'épée.
Espoussette — sac.
Estre (savoit son) — savait se comporter.
Estrive — se rebelle, regimbe.
Estude (s') — s'applique.
Eure — travail, ouvrage.
Faitis — aimables, agréables, gentils.
Fatras — discours futiles, vieux refrains.
Ferir — frapper, blesser, toucher. — *Feru* — frappé, blessé.
Fermay (me) — je m'attachai.
Floques — Flocons.
Forment — beaucoup, grandement.
Fourme — forme.
Frappe — ruban.
Fusils — briquet.
Gagnepain — épée spéciale aux tournoyeurs.
Galoyent — sautaient, s'amusaient.
Generaument — Généralement.

Get — lien, bande, attache.
Greigneur — plus grand, plus considérable ; *grandior.*
Guerpir — Laisser, quitter, abandonner.
Hoques (*donner des*) — donner des coups de pointe.
Hourdez — garnis, fourrés.
Housse de gris de frappe — fourrure grise très estimée chez nos aïeux.
Houssure — housse, couverture.
Isnel (*le pas*) — promptement, sur-le-champ.
Lassié — lacé, attaché.
Lée — large, étendu ; *latus.*
Léesse — joie, plaisir ; *lætitia.*
Léonimes — rimes anciennes qui étaient fort estimées.
Lesquieulx lesquels.
Lie (*chiere*) — joyeuse mine, gai visage.
Linompte — toile très fine, linon.
Loquette — frange.
Mainnie — suite.
Mains (*à*) — à moins.
Manoir — rester, demeurer ; *manere.*
Marrelle — ancien jeu.
Mendre — moindre ; *minor.*
Metes — limites, bornes, barrières ; *meta.*
Mignotise — gentillesse.
Offendu — offensé.
Orendroit — à présent, à cet instant.
Ot, Ote — eut, avait.
Pel — peau ; *pellis.*
Pennart — aigrette, plumet.
Piece (*à*) — de long-temps.
Pigne — peigne.
Plumail — touffe de plumes d'autruche ou de héron, dont on se servait dans les tournois.
Pourprise — enveloppée.
Primesault, *Prinsault* — tout d'abord.
Prouvéu — réglé.
Puet, *Pouet* — peut ; *potest.*
Referer — renvoyer, porter, annoncer.
Refiere (*je*) — je rapporte.
Remaint, Remaigne — reste ; *remanere.*
Remanoir — rester, demeurer.
Remordre — reprendre, critiquer, blâmer.
Retraire — se retirer.
Rochet, *Rochés* — manteau, capote.
Roques — sorte d'armes.
Rosée — couleur de rose.
Routes (*lances*) — lances rompues.
Sequestre (*à*) — à la suite.
Serra — il sera.
Seult — a coutume, il est d'usage ; *solet.* — *Soloit* — avait coutume.
Souloit — se rassasiait.
Sourdi, *Sourdir, Sourdre* — Sortir, jaillir.

Tendre — Chercher à, s'appliquer à.
Tenne — couleur rougeâtre.
Tenue (*lance*) — lance faible.
Tieulx — tels.
Tire (*de*) — tout droit, de suite, à l'instant.
Tire (*mander de*) — mander à l'instant.
Torchié (*le mieulx*) — le mieux arrangé.
Toudis — toujours; *totis diebus*.
Tousette — jeune fille. — *Touseau* — jeune garçon. — *Touse* — fille ou femme en général.
Traire — aller, se rendre.
Tuit — Tout.
Uis (*l'*) — porte, entrée, ouverture; *ostium*.
Vair (*menu*) — fourrure de couleur gris blanc mêlé et fort recherchée des anciens Français, qui fut ainsi nommée de *varius*, qui signifie varié; d'où le nom de *vairons*, donné à de petits poissons, parce qu'ils sont de couleurs variées et changeantes; on dit aussi *yeux vairs*, pour yeux bleus, et *yeux vairons*, pour des yeux de différentes couleurs,
Velut — velours.
Verge — anneau, bague.
Voir (*pour*) — pour certain, assuré.
Voire (*c'est chose*) — c'est chose vraie, certaine.
Voise — aille. — *Voysent* — vont. — *Voiser* — aller.

REGNAULT ET JEHANNETON,

OU LES AMOURS

DU BERGIER ET DE LA BERGERONNE.

Une tradition populaire, conservée en Provence, nous apprend que le roi René quittait, chaque printemps, son palais d'Aix et venait, avec Jeanne de Laval, la bien aimée pastourelle du tournoi de Tarascon, habiter une riante bastide sur les bords de la Durance. Là, cheminant seuls, à pied et sans gardes, au milieu des prairies, les illustres époux se mêlaient aux bons habitants des campagnes voisines, présidaient à leurs jeux, quelquefois même abandonnaient leur sceptre royal pour la houlette légère des bergers, rendaient, comme leur saint aïeul, la justice sous les chênes, et répandaient, autour d'eux, les plus touchants bienfaits. Les plaisirs purs de la vie des champs convenaient à leurs âmes pieuses et tendres; et la douce Jeanne de Laval savait charmer bien des douleurs.

Un poëme, qui respire la fraîcheur la plus suave, a consacré ces souvenirs des premières années de leur union.

La naïve peinture du printemps sert d'introduction à cette gracieuse idylle. L'air embaumé retentit des chansonnettes de mille oiseaux divers. Ils volent deux à deux sous l'épaisse feuillée, ou le long des buissons fleuris, pour y choisir le rameau qui abritera leur couvée; les alouettes planent en tournoyant au-dessus des blés verts; l'abeille et le papillon voltigent sur les roses; les bocages, les ruisseaux, les prairies, les échos des bois et des vallons répètent des chants d'amour.

Un nid, enlevé à la cime d'un arbre, est offert par un berger à la pastourelle qui, en courant, arrivera la première *tout droit à luy*, et échangera en même temps un baiser *plaisant et gracieux*.

Les danses et les jeux commencent. Les bergères abaissent des branches de

saule, les unissent par de légers liens et se balancent en l'air, à l'ombre des vieux arbres; d'autres tressent, avec des joncs, des nasses et des cages, tandis que les laboureurs pressent de l'aiguillon leurs bœufs en retard.

Charmé par ce riant tableau, un pélerin, qui passait d'aventure et allait accomplir un vœu à une chapelle de Notre Dame, s'arrête, appuyé sur son bourdon, près d'une claire fontaine, au milieu d'une prairie semée de violettes. Le gardon et la truite dorée se jouaient dans le limpide ruisseau, l'hirondelle faisait la guerre aux mouches égarées sur les fleurs, et le martinet vert et bleu épiait le petit poisson, puis :

« En l'eaue tout à coup se plongeoit
Et en prenoit
Moult souvent, qu'il emportoit
Sur sa branchette.... »

Mais peu après le pélerin aperçoit une gentille bergère, assise au pied d'une souche, qui n'avoit d'autre rameau,

« C'un verd sion sans plus. »

Elle appelait son pasteur, en lui disant :

« Regnault, vien environ
De la souche, et nous asséon (assoyons)
Cy toy et moy:
Car il y a très bon recoy (retraite);
Et si pourrons voir sans esmoy
Noz brebiz qui, dessoubz l'aunoy,
Sont en l'ombrage;
Et cela dit, dessus l'erbage
S'assirent, sans point davantage,
L'ung près de l'autre..... »

La bergère alors prend sa pannetière; et tandis qu'elle apprète un frugal repas, elle écoute en rougissant les tendres déclarations d'un innocent amour. Les deux amants dînent ensemble, mais le chien du troupeau, qui se voyait oublié, triste et de *piteux maintien*, aboyait souvent, avançait la patte et recevait de légers coups de houlette,

« Par quoy il se tenoit tout cois. »

Le touchant récit de l'amour de deux tourterelles succède à ces descriptions fraîches comme la rose de mai. La bergère, qui les avait vues se poser sur l'arbre voisin, les fait remarquer à son ami, et se plaît à comparer leur affection



à la sienne. Regnault complète l'éloge de la tourterelle, *toujours fidèle à son per*, et qui, lorsqu'elle l'a perdu, s'en va *esgarée*, *toute joye fuyant*, sans jamais se reposer sur *branche reverdie*, ni boire *en nulle eaue si clère soit;* et languit en telle angoisse

« Que puis en meurt. »

Mais il ajoute en riant que pas une femme n'aime ainsi.

Alors la bergère, dont les joues sont devenues vermeilles, se plaint de son ami, et lui demande *à quel propos il a dit ce mot là.* Elle reproche aux hommes leur légèreté, leur inconstance, leurs promesses parjures et leurs *traîtres parlers.*

Le pauvre Regnault, les larmes aux yeux, demande si c'est à lui que ce dur accueil s'adresse. Il implore sa grâce de la bergère, qui n'excepte que lui seul. Ensuite il rappelle les nombreuses preuves de fidélité données depuis le jour où il délaissa moutons et brebis, et vint au plaisant pays de France pour y livrer son cœur.

La pastourelle, à son tour, soutient vivement son dire. Elle reconnaît que Regnault l'aime; mais il a été tant de fois amoureux, qu'il doit *se rendre sans parler plus* et ne pas comparer surtout

« Amour qui n'est pas primeraine
à la seule vraye et certaine
et premier née,
car n'en aima jamais autres que luy. »

Regnault reste un instant sans répondre. Mais enhardi *ung petit* par la tendresse, qui perce même dans les reproches de son amie, il exprime le désir qu'un *clerc scient en lettre*, *bon et savant*, les eût entendus pour lui soumettre leur débat.

Lors, *sans tarder*, le pélerin s'approche, et leur dit qu'en *cheminant sa voye il les a ouït*, *ne leur desplust.* Pris à l'instant pour juge, il se rappelle tous leurs *beaux et plaisants refreins;* mais comme il est loin du logis, que le jour s'incline à l'horizon et qu'il désire remplir son vœu dans la soirée, il remet au lendemain à prononcer sa sentence et emporte, en partant, les cadeaux de Regnault et de la bergère: *un flajollet d'escource verd*, *des nousilles et du brun pain.*

Il découvre le clocher de la chapelle qu'éclairaient à moitié les derniers rayons du soleil. Déjà les *oiselets* suspendaient leurs ramages, les cailles s'appelaient le long des prairies, les cerfs sortaient des bois pour paître dans les blés, les perdrix s'abattaient sur les guérets, les cerfs-volants bruyaient par l'air, et les lapins se mettaient en quête.

Mais bientôt le soleil disparaît, le triste hibou sort de sa retraite, et fait entendre son cri plaintif; les chauve-souris annoncent l'approche des ténèbres, et la fraîcheur du soir saisit le pèlerin.

La cloche de la chapelle sonnait alors l'*Ave:* il tombe à deux genoux près du grand autel, et supplie Notre Dame

Affin que priast son chier fis
Que, des péchés vers lui commis,
Eusse pardon et paradis,
Quant du corps me partira l'âme.

Le bon pèlerin passe la nuit en prières. Puis se levant avec l'aube, il retourne aux lieux où la veille il rencontra les deux amants. Mais en vain longuement il s'arrête, les appelle à haute voix et les attend jusqu'au midi. Personne ne lui répond; il prend enfin, et bien à regret, le parti de retourner à sa demeure.

Ainsi se termine cette simple pastorale, où la vérité des descriptions n'est égalée que par la délicatesse des sentiments et la chasteté de la pensée. Bien supérieur à tous les fabliaux du moyen âge, c'est peut-être le poëme le plus parfait que nous ayons dans ce genre; et nous avons éprouvé à sa lecture un charme inexprimable. Sans doute, il est facile de noter, cà et là, surtout dans le dialogue des deux amants, quelques vers obscurs, une certaine afféterie et de puérils jeux de mots, imités de la langue italienne. Mais semblables à l'insecte endormi dans le calice d'une fleur, ces défauts du siècle de René ne jettent qu'une ombre légère sur l'ensemble de cette ravissante composition, qui place son royal auteur à la tète des poëtes de son siècle, au-dessus même du chevaleresque prisonnier d'Azincourt, le gracieux et mélancolique Charles d'Orléans.

Il nous reste à faire connaître, en peu de mots, le précieux manuscrit que nous avons voulu reproduire, et qui malheureusement est perdu pour la France. Écrit de la main même de René, orné à chaque page de miniatures, représentant le sujet de ses vers, il avait fait partie de la bibliothèque du chancelier Séguier, était passé ensuite dans celle de son petit-fils Charles du Cambout, duc de Coislin, évèque de Metz, et, en dernier lieu, avait été donné par ce pieux et savant prélat à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, où il était inscrit sous le n° 2337, et dont il disparut en 1792, lors de l'incendie de cette célèbre abbaye.

Nous ignorons à quel titre la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg le possède aujourd'hui. Mais dans l'impossibilité de consulter l'original, nous avons été heureux de suivre une copie, obtenue dernièrement par M. Champollion

pour la bibliothèque royale. Écrite, comme son modèle, en caractères gothiques, et encadrée, au commencement et à la fin du poëme, dans deux dessins du bon roi, elle forme un volume in-quarto de soixante-quatorze pages de texte. Les emblêmes de René, la souche desséchée à un seul *verd sion*, la chaufferette et les tourtereaux sont peints sur la dernière page; et pour qu'il y ait moins d'incertitude encore sur le nom du poëte, on lit, au-dessous des armes de Sicile et de Laval, ces deux vers qui tiennent lieu de signature :

Icy sont les armes, dessoubz ceste couronne,
Du bergier dessus dit et de la bergeronne.

Les Amours de René Roy de Naples & de Sicile et de Jeanne Fille de Guy Comte de Laual quil espousa en secondes Noces



Lith. Cosnier Lachèse, Angers

REGNAULT ET JEHANNETON,

OU LES AMOURS

DU BERGIER ET DE LA BERGERONNE.

Vers my avril, ou temps que la verdeur
Jà apparoist, commençant par doulceur
Du renouveau issir la fueille et fleur
En boutonnant, de laquelle l'odeur
Fait devenir l'air serain trop meilleur
Qu'il n'a esté par la dure froideur,
Que le soleil a si fort combatue,

Qu'en soy n'a plus la gelée vigueur
De dommaiger par sa dure rigueur,
Ne nuit, ne jour, les biens nostre seigneur,
Qui semez sont; pourquoy tous en bonheur
Les oisillons, si n'ont lors plus de peur
D'encommencer leurs doulx chans sans demeur

Par amourettes, qui leurs gens cuers argue [1],

Faisans oyr leurs voix qu'à bouche mue [2]
Avoit esté et celéement [3] tenue,
Sans s'esgayer, renclose pis qu'en mue [4];
Mais maintenant leur dure chance mue [5],
Car le doulx temps si fort les esvertue
Que du-tout ont leur crainte abatue
Et alegée leur très griefve douleur;

Pour ce que voyent la gente herbe menue
Jà verdoyer et la branche ramue
Devenir lors espessement fouillue :
Aussi amours jà les occist et tue
Par bien amer [6], dont leur plaisance creue
Est si très fort, qu'il n'y a plus tenue
Que silz ne chantent à contre et à teneur [7].

Tant s'esjoyssent ainsi en leur chanter
Que deux à deux vont les buissons hanter,
Dedans lesquelx ung chascun lamenter
On les orroit et d'amours guementer [8],
En verboyant, sans nuit ne jour ester [9],
Si doulcement que c'est à escouter
Plus d'autre rien [10] certes grant mélodie.

Et d'autre part calandres [11] volleter
Lors commencèrent et en l'air hault monter;

[1] *Argue* — opprime.
[2] *Mue* — muette.
[3] *Celéement; celatim* — secrètement.
[4] *Mue* — cage.
[5] *Mue* — change.
[6] *Amer* — verbe act. *amare*.
[7] *Teneur* — haute-contre, tenor.
[8] *Guementer* — se plaindre.
[9] *Ester* — rester.
[10] *Rien* — chose.
[11] *Calandres* — espèce d'alouette plus grosse que l'alouette ordinaire.

Les alloetes en chantant déporter [1]
Par amours c'un à l'autre veult porter,
Et ou blé verd puis à coup se bouter,
Pour leurs gens corps en joye supporter;
Et tant de tours, comme par commédie,

Gentement faire, et d'entente si lie [2],
Par vraye amour qui ad [3] ce leurs cuers lie,
Que plus ne peut nature, en sa baillie [4],
Faire faire de ce qu'en seigneurie
Soubz soy si a, n'est chose plus jolie;
Sur quoy ne scay plus autre rien qu'en die,
Si sollassable [5] est leur chant d'escouter

Et leur maintien, sans ce que j'en mesdie;
Car c'est, ce croy, trop plus doulce armonie
Que d'instrumens, desquelz le son eslie
Les cuers des gens : car leur voix très serie [6]
Est plus à droit et par fine maistrie
Bien reiglée que nul ton d'organie,
Par musique, tel qu'on saiche noter.

Le merle, mauviz, le pinson
Recordent bien lors leur leson,
En faisant oyr leur doulx son,
Jà de moult long, par tel façon
Que leur amoureuse tenson
Sent le printemps qu'est en bouton,
Ou moitié fleur et reverdie.

[1] *Déporter* — se réjouir.
[2] *Lie* — gai.
[3] *Ad* — à.
[4] *Baillie* — garde.
[5] *Sollassable* — agréable.
[6] *Serie* — mélodieuse.

Les mouchettes, le grésillon,
La sigalle et le papillon
Et l'avette[1] qu'a l'esguillon,
La sincelle[2] et le moucheron,
La grosse mouche et le taon,
L'escharbot et autres qu'ont nom
Estrange, que nommer ne scay mie;

D'autre part, dedans le bouillon,
Chante le petit grenoillon,
Ou quel partout en a foisson
En l'eaue coye[3] près l'oresson[4],
Qui donne une proporcion
De voix doulce haussant son ton,
Leut[5] tout apert par envoisie[6].

D'autre part aussi hault s'escrie,
En chantant son chant, hors desvie[7],
Pour l'amour de sa doulce amie,
Lequel, soy plaignant, approprie
Sa voix piteuse et très polie,
Par ce qu'amours trop le maistrie,
Le sauvaige ramier coulon[8] :

Disant qu'a amours la maistrie[9]
De son cuer, sans ce que merie[10]
Sa paine soit; car tant ravie
Sa pensée est, qu'en sa baillie
Si n'est plus lors, dont fest follie;

1 *Avette* — Abeille.
2 *Sincelle ou sincenelle* — cousin.
3 *Coye* — calme.
4 *L'oresson* — rive, bord.
5 *Leut* — luth.
6 *Envoisie* — divertissement.
7 *Hors desvie* — s'écarte.
8 *Coulon* — pigeon.
9 *Maistrie* — seigneurie.
10 *Merie* — récompensée.

La raison si est qu'ennemie
Est de son repox la saison.

Lors ung pasteur doulcement escouter
Va pas à pas, et les verbes noter
Des oisillons, pour au vray raporter,
Par bien choisir et aux autres compter
Où est le ny de l'oiseau chantant cler;
Et, pour mieulx veoir, dessus l'arbre monter
Tantost ira savoir que dedans a;

Se oiseaux y a, il les vouldra nombrer;
Et s'ilz sont telz que tost puissent voller
Et plumes ayent et soit temps d'eulx oster,
Incontinent les vouldra emporter
Et descendra, sans le ny point hurter [1],
Bien doulcement, ne sans faire branler
Branche qui soit, ainsi retournera;

Puis en chantant aux autres s'escrira :
Je l'ay trouvé le ny où oiseaux a
Foison petiz, si viengne qui pourra;
La bergière, qui mieulx courir sara [2]
Et qui plustost à moy tout droit vendra [3],
Savoir lui fais certes que les ara [4],
Pour ung baiser plaisant et gracieulx.

Lors chascune de courir si fera
Tous ses efforts, et si retruchera [5]
Son chemison ou la cote qu'ara

[1] *Hurter* — heurter.
[2] *Sara* — saura.
[3] *Vendra* — viendra.
[4] *Ara* — aura.
[5] *Retruchera* — retroussera.

De bureau [1] gris, que plus inaux [2] sera,
Et sur son chef jà ne demourera
Coeffe ne linge; mais trestoute cherra
Sur les espaules la tresse des cheveux,

Lesquelz sont beaux et blons, voire et tieux
Que princesse, pour vray dire sans jeux,
Ne les a pas, et bouquetez par lieux,
En lieu de perles ou rubiz précieux,
De violetes, car faire ne peut mieulx;
Et si ressemblent estre pourtraiz ès cieux,
Tant son propres; le voir dy de cela.

Et néantmoins que les habiz sont vieulx
Que les pouvretes portent; si n'esse dieux,
Soubz le bureau, qu'ilz n'aient très beaux yeux
Et froys [3] visaige et plus gens corps que cieulx [4]
Qu'à l'aventure ont habiz oultrageux
Et atours grans, je l'ose dire et vieux;
Et me pardoint celle à qui desplaira.

Ainsi doncques la doulce bergerete
Trestant courra que couleur vermeillecte
Si ara lors, comme belle rosete;
Et quant sera là, son giron apprete,
Pour recuillir l'oisillon qui vollete
Tout en chéant; car encores l'alete [5]
Est si foible qu'il ne peut bien voller.

Et quant tendra les oiseaux la fillette,

[1] *Bureau* — étoffe de laine.
[2] *Inaux ou isnaux* — vif, léger.
[3] *Froys* — frais.
[4] *Que cieulx, etc.* — que ceux qui ont des habits d'une richesse insolente.
[5] *L'alete* — l'oiseau.

Doulce, plaisant, mignoune et joliete,
El baisera de sa grosse bouchete
Le pastoureau, lui faisant telle fete
Que plus ne peut, car le don plus lui hete [1]
Que nul trésor; et lors en chançonnete
Le Dalalo commencera chanter.

Et chascune bergère et berger
Tireront là et courront, sans tarder,
Pour veoir que s'est, et puis, pour abréger,
Prieront qu'ilz aient des oiseaux; mais danger [2]
La bergeronne leur fera sans changer
Quelque autre chose qui soit à parager,
Et doulcement leur marche là feront.

Et puis après iront tous, sans targer [3],
Dessoubz saulles, en l'ombre, eulx haberger
Et, comme en dance, l'un près l'autre renger
Trestouz ensemble; et puis, sans aracher,
Avalleront [4] des branches pour branler
Et par les bouz, pour le conte achever,
Les lieront fort, et dessus s'asserront;

Et en chantant forment [5] s'esbranleront,
Les ungs dessus, autres les tireront,
Et à la longue d'aventure cherront,
Dont ploureront ungs, autres en riront.
Ainsi le temps gentement passeront,
Comme j'ay dit; puis ès blez s'en courront,
Pour chalumeaulx de paille à leur gré faire.

[1] *Hete* — agrée, plaît.
[2] *Danger* — difficilement.
[3] *Targer* — tarder.
[4] *Avalleront* — abaisseront.
[5] *Forment* — fortement.

Et d'autre part ès jonchières iront,
Près des fontaines, et là ilz cuilleront
Des jongs tous vers, dont par après feront
Gentes caiges, lesquelles tresseront
Ou nausetes [1], o [2] lesquelles prandront
Du ruisselet la lochete [3], qu'aront
Pour leur soupper moult chière, en leur repaire.

Le renouveau de doulce prime vaire
Fait à chascun si parfaictement plaire
Le très doulx temps, que nul ne s'en peut taire,
Monstrant soulas [4].

L'un chante hault, et l'autre chante bas;
On ne pourroit aler ung tout seul pas
Que l'en n'oist voirement, à grant tas,
Tout alentour,

Chanter oiseaux et faire grant rimour;
Et, d'autre part, les paisans au labour
Si chantent hault, voire sans nul séjour,
Resjoyssant

Leurs beufs, lesquelx vont tout-bel charruant
La terre grasse, qui le bon froment rent;
Et en ce point ilz les vont rescriant,
Selon leur nom:

A l'un Fauveau et à l'autre Grison,
Brunet, Blanchet, Blondeau ou Compaignon;

[1] *Nausetes* — nasses.
[2] *O* — avec.
[3] *Lochete* — petit poisson.
[4] *Soulas* — plaisir.

Puis les touchent tel foiz de l'aguillon
Pour avancer.

Pour voir dire : nul ne saroit penser
Toutes choses, ne au vray recenser
Qu'oyent ceulx là, lesquelx ont à passer
Lors leur chemin.

Pour ce, en ce temps, comme bon pélerin,
Pris à aler et de cuer enterin [1],
Tout à beau pié sans mulle ne roncin [2],
En ung voyage

De nostre Dame, ou quel pélerinage
Est un grant plain [3] et près d'un verd boucage
Lez le chemin, dessoubz ung hault rivage,
Où viz fontaine,

Dont l'eau estoit doulce, clère et seraine,
Qui là couroit, sur la grève ou araine,
Moult gentement; et lors pour prendre alaine
Je m'arrestay,

Et mon bourdon en terre je plantay,
Dessus lequel, les braz joins, m'acoutay [4],
En remirant l'eaue, que regarday,
Très clère et necte,

C'un pré mouilloit tout plain de violete
Qui croissoit là, sur l'erbe joliete,

[1] *Enterin* — loyal.
[2] *Roncin* — cheval de service, mauvais cheval.
[3] *Plain* — plaine.
[4] *M'acoutay* — m'accoudai.

Trop plus d'assez c'une esmeraude, verte,
Drue et menue,

Poignant droicte, greslecte et aigue,
Qui, pour le cours de l'eaue non venue,
Ung bien petit à la foiz se remue
Très gentement.

Et, d'autre part, où l'erbe nullement
Ne couvroit l'eau, estoit si proprement
Sur le gravier le poisson joliement
Nageant par fois;

La belle loche et le vairon ouvois
Et l'anguillete, la truite et le vindois
Et le gardon et le becquet tout cois.
Lesquelx saillir

Eussiez là veu aussi prendre et faillir
L'un l'autre à coup, et se venir tappir
Dedans l'erbe, puis hors courre et jallir
Sans cesser point.

Le martinet lors venoit, sur ce point,
Sur la branche, près de l'eau, coy et joint,
Tout verd et bleu, plus bel que s'il fust point [1].
Lequel gactoit [2]

Le petit poisson qui passoit
Et, lors que passer le véoit,

[1] *Point* — peint. [2] *Gactoit* — guétait.

En l'eau tout à coup se plungeoit
   Et en prenoit

Moult souvent ung qu'il emportoit
Sur sa branchette et s'en paissoit,
Et puis ses plumes secouoit,
   En tendant l'elle [1]

Au soleil; et lors de plus belle
Faisoit guerre fière et mortelle
Au poisson, et par façon telle
   Que poissons tous

Si fuioient cà et là de paous.
Lors l'oiselet plaisant et dous,
Qui de giboyer estoit saous,
   Si s'en alloit;

Et après gueres ne tardoit
Que subitement revenoit
Et bataille recommençoit
   Comme d'avant.

Et d'autre part en soy levant
Volloit l'aronde [2], qui souvant
Faisoit ses ressors contre vant,
   Allant après

Les mouschetes· lesquelles près
Du long de l'eaue et des près

[1] *Elle; ala* — aile.

[2] *L'aronde; hirundo* — hirondelle.

Escarmouche faisoit, si très
Subite et tante [1]

Que on voit bien que n'estoit lante
A pourchacer la vie présante,
Qui estoit chose bien plaisante
Certes à voir.

Mais gaires ne tarda, pour voir,
Que commençay à entrevoir
Venir là près, pour soy assoir,
Voir pastourelle,

Sur la fontaine gente et belle
Laquelle son pasteur appelle,
A l'ombre d'une soche telle
Que n'avoit nus [2]

Rameaulx, c'un verd sion sans plus,
Tout seche estoit le seurplus;
Ainsi doncques quant fut venus
Le pasteur là,

A haulte voix tantost parla
Et la pastourelle appella,
Disant : « M'amour, es-tu de-là?
« Han, Janneton! »

— Lors elle respondit au ton
Et dit : « Regnault, vien environ

[1] *Tante* — si grande. [2] *Nus* — nuls.

» De la souche et nous asséon [1]
» Cy, toy et moy;

» Car il y a très bon recoy [2]
» Et si pourrons voir, sans esmoy,
» Noz brebiz qui, dessoubz l'aunoy,
» Sont en l'ombrage. »

— Et, cela dit, dessus l'erbage
S'assirent, sans point davantage,
L'ung près l'autre; puis du fromage
Et du pain bis

Print lors la belle, et dist: « Amis
» Regnault, vois-tu ce coign faitis
» De pain que t'ay gardé, tandis
» Que tu dormois,

» En ma panetière, que vois,
» Et ce fromage; or ne t'esmois
» De riens; jamais ne te fauldrois [3],
» Jusqu'à mourir,

» Que ne t'en doye repartir.
» Croire m'en puez, sans en mentir,
» Car j'ay si très parfait desir
» De povoir faire

» Chose par quoy puisses bien croire
» Combien je t'ame, et que complaire

[1] *Asséon* — assoyons.
[2] *Recoy*, *recoit* — retraite.
[3] *Fauldrois* — faillirai.

» Te vouldroys, par Dieu débonnaire,
» Que, pas au quart,

» Non mie a la centiesme part,
» Me saroye dire, tres tant art[1]
» Mon cuer, sans cesser tost et tart
» En ton amour;

» Mon doulx ami, mon gent pastour,
» Ame moy donc, sans nul faulx tour
» Jamais ne faire, nuit ne jonr. »
— « Pareillement,

» T'ameray très parfaictement
» Du bon du cuer, si loyaument
» Que ne te fauldray nullement,
» Jusques à mort;

» Ma doulce amour, mon reconfort
» Et mon espérance oultre bort,
» Seule au monde, j'aroye tort
» Se autre amoye. »

— Lors doulcement elle larmoye
Et en le baisant, dit : « Ma joye
» Est, quant tu es où que je soye;
» Pour ce faisons

» Bonne chière, et nous repaissons
» Ensemble cy, et ne pensons

[1] *Art*; d'*ardere* — brûler.

» Qu'a bien amer, et delaissons
» Mélencolie. »

— Lors le pastour, à chière lye,
Baisa la pasteure jolie
Plus de dix foiz, disant : « M'amie,
» Je n'ameray

» Autre, fors toy, que serviray,
» A mon povoir, tant que vivray;
» Ne pas je ne te changeray
» Pour autre amer,

» Seure en soye; car en l'amer
» Dont je t'aime, n'y a amer.
» Nulle qui soit, sans rien blamer,
» Si loyaument

» N'ame, ne tant parfaictement,
» Sans point faillir entièrement,
» Comme toy, qu'es certainement
» M'amour très gente

» Et doulce amie et tant plaisante,
» Mon bien, mon confort, mon attante;
» Mon cuer si t'ame d'amour tante
» Que n'ay povoir

» Nullement le faire savoir
» A toy ne autre, et pour voir
» Je te jure; car recevoir
» Fait ta beaulté

» A mon cuer telle feaulté [1],
» Si très parfaicte en loyaulté,
» Qu'au monde n'y a royaulté
» Pour qui changeasse,

» Ne ung pas plus avant alasse;
» Car ton amour si fort enlasse
» Ma pensée qui n'est point lasse,
» Ne ne sera,

» De bien amer, tant que vivra
» Ton pasteur, qui ne changera
» Son propos, mais y demourra,
» Je te le jure;

» Ce me seroit trop grant injure,
» Envers amours et forfaicture,
» Faire autrement, tant qu'en moy dure
» Ma pouvre vie. »

— Sur ce mot la belle et jolie
Pastourelle, doulce et polie,
Le mercia d'entente lie
En le baisant.

— Et ainsi telz mines faisant,
Le pasteur si lui fist présant,
Sans plus tarder lors à présant,
D'un barrillet

Plain de vin et d'un joliet,

[1] *Feaulté* — fidélité.

Petit, courtault, gent coustelet,
Et d'une pannetière à plet [1]
Faicte de teille [2]

Toute neufve: dedans laquelle
Y avoit mainte chose belle,
Comme je croy qu'à pastourelle
Il affiert mieulx.

Laquelle, de cuer moult joyeux,
Le baisant une foiz ou deux,
Receut tout, et puis par entr'eux,
Pour ung petit,

Au parler fut donné respit.
Eulx prenant de bon appétit
A menger, par quoy tout sortit
Du panneron :

Premier ung petit touaillon [3],
Des aillez, aussi ung jambon,
Et ung petit moul fromageon,
Des eschalletes,

Du sel et aussi des noisetes,
Et foison sauvages pommetes,
Des responses et des herbetes,
Des champignons,

Du vin aigre et des oignons,

[1] *A plet* — à mailles.
[2] *Teille* — chanvre.
[3] *Touaillon* — nappe, napperon.

Aussi de boys deux sausserons [1],
Et de terre deux goderons;
   Et l'escuelle

Estoit d'une escorce nouvelle
De chaine, que la pastourelle,
Pour une chose gente et belle,
   Bien la tenoit,

Qui du lait gardé l'y avoit.
Puis vy le pasteur qui prenoit
Du boys, et le feu y mectoit;
   Et Janneton

Mectoit dessus le palleron.
Puis Regnault vint à l'environ
Qui le soustenoit d'un baston,
   Qu'il ne tombast;

N'estoit besoing qu'on leur aidast,
Plus grant doulceur ne demandast
Nul homme qui les regardast:
   Ce que je vis

Fut tout cela, à mon avis;
Ainsi mengèrent vis à vis
Et, à leur très petit convis [2],
   N'avoit plus rien

Que Briquet, leur grant pelu chien,

[1] *Sausserons* — saucières.

[2] *Convis* — festin.

Qui avoit très piteux maintien,
Pour ce que, comme croy et tien,
  Riens il n'avoit

A menger lors; et si véoit
Menger davant lui, dont n'estoit
Trop content, car il abéoit [1]
  Souvent et fort,

Sans patience et sans confort;
Et le pié mectoit sur le bort
Du touaillon, à très grant tort;
  Car à la fois

Avoit ung coux ou deux ou troys,
Par quoy il se tenoit tout cois.
Et ne fut plus öy sa vois,
  Ne mot sonné.

Quant ilz eurent raissionné [2]
Et leur petit menger finé,
Leur relief fut au chien donné,
  Qui bien mengea.

Mais guères après ne tarda
C'une turtre [3] par là volla,
Qui sur le sion se posa,
  Lors de la souche;

Laquelle ne fist du farouche,

[1] *Abéoit* — aboyait.
[2] *Raissionné*, pr. *raissiner* — goûter.
[3] *Turtre, turtur* — tourterelle.

Ainçoys très doulcement s'approuche
Du creux de l'arbre, et en sa bouche
  Portoit entier

Ung rain [1] de rouge groiselier,
Lequel sans nullement tarder
Mist ou creux et, pour abréger,
  Son ny en fist;

Et puis mondainement se prist
A chanter hault, si que l'oïst
Son per, affin que là vensist;
  Et chanta tant,

Que son per au crier l'entant,
Dont ne tarda que volletant
Le vis venir droit là batant,
  Faisant grant feste,

Et s'assist dessus la branchete,
En haussant le coul et la teste,
Regardant où son amiete
  Pour lors estoit;

Qui dedans le creux se tenoit,
Et son beau petit ny faisoit,
Et avec le bec l'agensoit
  Bien gentement.

Mais quant l'autre la vit vraiement,
Vers elle alla incontinent,

[1] *Rain* — rameau.

La baisant aussi proprement,
Comme ce fust

Homme et femme: ne plus n'en peust
Faire ung amant, lequel deust
S'amie baiser; tant joye eust
La turturelle

Voyant son per, et son per elle,
S'esplumetoit, puis de plus belle
Chantoit par une façon telle
Qu'à la oïr

Ainsi chanter, et puis saillir
De branche en branche, sans mentir
J'eus lors si très parfait plaisir
Et telle joye

Que, sans cesser, je ne savoye
Tenir mes yeulx, ne ne povoye
Qu'ils n'adressassent celle voye
Jà où estoient

Les deux turtres, qui là faisoient
Tel joye, que plus ne povoient
Faire ou monde, ne ne savoient
Certainement.

Mais, tost après et vistement,
La pasteure subitement
Mist sa veue, ne scay comment,
Tout droit vers eulx;

Et quant les vit ainsi tous deux

Faire telle chière, dist : « Dieux,
» Regnault, amy, pourroit-on mieulx
» Acomparer

» Deux loyaulx amans, ne ung per
» En bonne amour, sur tous comper
» Qu'est ce per là, lequel comper
» A vous et moy?

» Par ma loyaulté, non ce croy;
» Quant l'un a mal, l'autre a esmoy,
» Quant l'un a joye et l'autre en soy
» Là fait aussi;

» Quant l'un a deueil, l'autre a soussi,
» Et quant l'un rit et l'autre ainsi
» Pareillement fait. Tout cesi,
» Que je vous dis,

» S'est ung seul vueil [1] durant tousdis [2],
» Où n'a reproche ne mesdis;
» S'est ung bien mondain paradis,
» Mon gent pastour,

» S'est une très parfaicte amour,
» Sans faintise, ne sans faulx tour,
» Où n'y a ruse ne destour,
» Voir de faintise;

» S'est une vraye amour qu'atise

[1] *Vueil* — volonté.
[2] *Tousdis* — toujours.

» Les cuers à bien amer, qu'esprise
» Est toute de loyal franchise,
» N'est-il pas voir? »

— Lors le pasteur print à véoir
Les turterelles, et asséoir
Sa véue et à son povoir
Les advisa,

Disant : « Janneton, voir cela
» Est que dit as. » Puis divisa
Le pasteur, et ainsi parla
De la nature

Façon et amour vraye et pure
De la turtre, qui forfaicture
Jà à son per, tant que lui dure
Ou corps la vie,

Ne fait, ne jamès n'a envie
S'asséoir sur branche reverdie,
Puis que son per meurt, et de vie
Aussi ne boit

En nulle eaue que clère soit,
Ne pour elle per ne resoit
Nul autre plus, et ainsi voit [1]
Seule vivant,

A par soy lamentant souvant

[1] *Voit* — va.

Tant esgarée. « Je vous convant [1]
» Que toute joye va fuyant
» Jusqu'à la mort,

» Sans avoir ung tout seul confort,
» Ne sans soy resjoïr si fort,
» Ayant mémoire du grant tort
» Que mort lui fist,

» Et en telle douleur confist
» Angoisse son cuer, et nourrist
» Le souvenir las qui l'occist
» De tous poins voir,

» La faisant languir main [2] et soir,
» Et en elle tel grief avoir
» Que puis en meurt par son doloir.
» Ainsi finist

» Regarder quel loyaulté ist [3]
» De la turtre, et quel vertu mist·
» Dieu tout puissant, qui tant la fist
» Doulce et loyale.

» Est-il oiseau, femelle ou masle,
» Qui ait amour si très esgale,
» Ne femme aussi? Ce dis par galle [4]
» non autrement,

» Car de cent, une n'ame si loyaument

[1] *Convant* — garantis.
[2] *Main, Mané* — matin.
[3] *Ist* du verbe *issir* — sortir.
[4] *Galle* — plaisanterie.

» Comme faisons, ne si très longuement
» Ne plus ne mieulx, ce puis je clerement
» Davant tous dire. »

— Lors la bergère, comme moitié par ire,
Sans s'effrayer ou son gent corps de frire [1],
En rougissant se prist lors à sourire;
Et de travers,

Avec ses gens et tres plaisans yeulx vers [2],
Si regarda le pasteur, puis après,
Pis que de fleche qui a bien transchans fers,
Dist : « Vous m'avez

» Au cuer navrée, pour voir, et ne savez
» A quel propos, car sans raison avez
» Dit ce mot là; mais tant vous en donnez
» Entre vous hommes,

» Car nous, pouvretes, qui trop simples las sommes
» En emportons les charges et les sommes,
» Qui pis au goust sont que les aigres pommes;
» Si est mal croire

» A tous vos dis, c'est chose bien notoire;
» Car chascun scet que pour moins d'une poire
» Légièrement, comme dit vostre histoire,
» Changez subit,

» Entre vous hommes, plus souvent que l'abit,
» Pensée et vueil : car ung cuer d'omme eslit

[1] *Frire* — trembler; *frigere*.

[2] *Vers* ou *vairs*, c'est-à-dire *bleus*.

» A gré de l'œil, sans raison, par délit,
» Cent foiz le jour,

» Nouvel propos, aussi nouvelle amour,
» Que poys en pot, n'a arrest ne séjour
» Vostre plaisance pour chacune à son tour:
» Dire le puis,

» S'est de faintise et barrat [1] ung plain puis,
» De tromperie s'est le portal et l'uis,
» Par où voz cuers sont d'aler si très duis,
» Que s'est pitié.

» Ha! fy de telle légière amitié:
» N'en parlez plus, car, pour voir, à moitié
» N'est si parfaicte, par sainte déité,
» Comme est la noustre:

» S'est aussi vray comme la patenoustre!
» Dire povez que d'amer belle monstre
» Faictes souvent; mais l'effet se demonstre
» Au paraller.

» Or ça, or ça de nul ne vueil parler,
» Mais on nous scet moult bien vendre et saler;
» Pour nous servir le venir et l'aler,
» Aussi jurez,

» Fort promectez, et souvent parjurez,
» Et voz seremens très pou faictes durez.

[1] *Barrat* — perfidie.

» De telles gens puisse veoir ennivrez
» Tout ung grant tas;

» Car leurs faulx tours et leurs faintifs hélas
» Et leurs traistres parlers sans advocas,
» Leur contenance toute faicte à compas
» Nous donne croire

» De ce qui est à la fois le contraire;
» Pour cela dire l'ay voulu que en l'aire
» Les puisse voir si fort, sans cesser voire,
» Que tous créver

» En puissent là, sans jamais relever,
» Telz garnemens qu'ainsi, par leur baver,
» Nous vont trompant et esté et yver.
» Or, ai-ge dit

» Tout ce qu'en ay sur le cuer sans desdit,
» Dont desormais à mon parler est dit,
» Et pour ce icy sans plus nul contredit
» Faire je vueil. »

— Adonc Regnault, ung pou la lerme à l'ueil,
En basse voix dist : « Hélas! mon seul vueil,
» Esse pour moy que ce tre dur recueil
» Vous avez fait?

» Assez savez, tout pour vroy et de fait,
» Que sans faulcer et de cuer très parfait
» Je vous ame, et sans m'estre forfait
» Las nullement

» Jamais vers vous, Janneton, voirement! »

— Lors la bergère lui respond : seulement
« Vous excepté, et nul autre vraiement
» Estes sans plus. »

— Et le berger dist : « M'amour du seurplus
» Il ne me chault, car ou monde n'a nus
» Si loyaument amant, les cas congnus
» Que voyons cy,

» Dont puis dire qu'il n'y a ung seul si
» Redute, chascun le croye ainsi,
» Tout aussi vray que la messe est ainsi!
» Bien le savez.

» Et tout premier, vous ne povez
» Certes nyer que ne devez
» Avoir ouy, sans le ignorez
» Certainement,

» Qu'ainçoys que jamais nullement
» Je vous veisse si chierement,
» Vous amoye et parfaictement,
» Voire trestant

» Que mon cuer dès lors tout batant
» Vous donnay: tellement hastant
» L'aloit amours, et si mattant,
» Que force fut;

» Seulement au rapport qu'il eut
» De vostre beaulté, tant que peut
» Vous amer, dont depuis si n'eut,
» Jusques vous vit,

» Mon œil bon jour ne bonne nuit;
» Par quoy me convint estre duit
» De passer les haulx mons sans bruit
» Ne pour mourir

» En la nége, et illec pourrir,
» Sans povoir aler ne courir
» Qu'à grant paine, par quoy périr
» Moult bien cuidoye.

» Une heure de froit je trembloye,
» L'autre de grant ahan [1] suoye,
» Puis trébuchoye et puis chéoye;
» Et néantmains

» Que de telz maulx j'avoye mains, [2]
» Je fis tant que aux piez et aux mains
» Par le ferme propos où mains, [3]
» Qu'en eschapay.

» Mais de là les mons je laissay
» Mon avoir que plus ne garday,
» Lequel du tout j'abandonnay,
» Aussi le pais,

» Où à servir je m'estoie mis,
» Prenant congié de mes amis,
» Délaissant moutons et brebis
» De par delà;

[1] *Ahan* — fatigue.
[2] *Mains* — grand nombre.
[3] *Mains* — je demeure; *manere*.

» Vostre amour me fist tout cela,
» Laquelle mon cuer si cela [1]
» Tant longuement et jusque là
» que fu venus

» Ou pais de France, ou quel vous deus
» Trouver, et vous véoir sans plus.
» Mais alors que véue vous eus,
» Et plus apris

» A vous amer, dont plus espris
» Fus que jamais, et trestant pris
» Qu'en vous seule mis mes espris,
» Et cuer et veul,

» En oubliant la peine et le deul [2],
» Que premier avoye, et laqueul;
» Mais pensant à vostre requeul,
» Soulas avoye,

» Lors qu'à mon plaisir vous véoye,
» Et qu'adonc pour vray je pensoye
» Qu'ainçoys que vous voir [3] vous veoye;
» Et ne savoye

» Encores lors ce que j'amoye,
» Ne si de vous qu'amoye estoye
» Amé, ou si je le seroye;
» Dont mainte larme,

[1] *Cela* de *celare* — cacher.
[2] *Deul* — deuil.
[3] *Voir* — vraiment.

» A part et sans crier alarme,
» Gectoys souvent, car tel vacarme
» Ne souffrit d'amer ce croy arme [1],
» Lors comme moy.

» De soussi avoys tel convoy,
» Et telle douleur et esmoy,
» Que je vous jure, par ma loy,
» Que n'eusse vie,

» Si ce ne fust la grande envie
» Qu'avoys de vous amer, m'amie !
» Or est maintenant assouvie
» Las ma tristesse,

» Ma langueur et ma grant destresse,
» Quand vous voy, m'amour, ma maistresse !
» De savoir voulez pourquoy esse ?
» S'est tout de veoir

» Qu'ores vous tiens à mon vouloir,
» Estant tout seur, et main et soir,
» Que de m'amer ferez devoir
» Pareillement,

» Comme fais vous, combien vraiement
» Qu'estre ne pourroit bonnement
» Qu'amessez si parfaictement,
» Certes vous moy,

» Que je fais vous en bonne foy.

[1] *Arme* — âme.

» Raison vous oy dicte ce croy;
» Car ains que vous voir comme voy,
» Je vous avoye

» Amée pieça, et estoye
» Pour votre amour desja par voye;
» Et d'autre part moult bien savoye
» Que n'estois pas

» Amé de vous, ne c'un seul pas
» Pour moy vous n'eussez fait hélas;
» Ne pource moins je n'estois las
» De vous amer,

» Ne ne seray pour tout l'amer
» Que mon cuer ait jusqu'à pâmer.
» Pour ce ne vueillez plus blamer
» L'amour d'autruy ;

» Car pour vray tout asseuré suy,
» Par la doulce vierge du Puy,
» Que de bien amer n'est nully
» Qu'en riens me passe,

» Ne ne sera jà, que Dieu fasse,
» Que plus vous m'amez, hemylasse!
» Que moy vous, et la raison asse
» Dicte ay devant. »

— Lors la bergière, en souspirant,
Tint ung pou sa parolle atant,
Puis lui a dit en sourriant:
« Dire vous vieulx

» Non autrement, si non par jeux
» Et pour passer temps, se m'aist Dieux,
» Ad ce que vous congnoissez mieux
» Que je vous ame

» Et ay amé plus qu'oncques ame
» N'ama, ce croy, vous, sans diffame
» Et sans ce que vostre amour blame,
» Ne point ravalle;

» Or une petite intervalle
» M'escouterez, affin que calle
» Vostre dit, que je tiens à galle
» Je vous diroy,

» Assez confesse et bien l'estoy,
» Qu'avez premier amé que moy,
» Et que, tantost et sans deloy [1]
» Que vous oystes

» De moy parler, du tout vous meistes
» A m'amer fort, et lors prensistes
» Le chemin vers moy et me veistes;
» Et que laissastes

» Toute autre chose et eslongnastes,
» Et le péril point ne doubtastes
» Des nèges, où tant travaillastes
» Qu'on ne peut plus

» Dire; mais venons au seurplus,

[1] *Deloy* — délai.

» C'est assavoir que plus que nus,
» Par ce qu'est dit icy dessus,
» Que tout pour vroy,

» Plus fort amez d'assez que moy;
» Si dis qu'ainsi n'est pas pourquoy,
» La raison y est, sur ma foy,
» Que d'assez fault;

» Sans doubter qu'il n'y ait deffault
» A vostre dit, car trop mieulx vault
» Mon amour et tout oultre sault
» Certainement.

» Vez cy l'occasion comment
» Oncques je n'amay nullement
» Personne qui soit, jusqu'à tant
» Que je vous vis;

» Et ne m'estoit jamais advis
» Qu'à nul qui soit ou monde vis
» Pour riens qui fust, je vous plevis[1],
» Si tost je deusse

» Donner m'amour pour propos qu'eusse;
» Quant vous vis ains que vous congneusse,
» Force me fut qu'à vous je fusse,
» Et cuer et veul,

» Du tout en tout, en parti tieul
» Sans avoir ung repentir seul;

[1] *Plevis* — garantis.

» Aincoys tousjours bien dire veul
» De plus en plus,

» Estoit mon cuer trestant esmus
» De vous amer plus fort que nus
» Ne fut amé, et sans abus
» Pour voir le dis,

» Et tant, par Dieu de Paradis,
» Que tout autre vouloir perdis
» De penser ailleurs, dont tandis
» Qu'en vous pensoye,

» Estoit ma pensée si coye
» Que nullement ne me mouvoye,
» Pour l'aise du plaisir et joye
» Qui avoit lors

» Embrasé mon cuer et mon cors;
» Et en ce point, sans nulz discors,
» Estoie, se bien m'en recors
» Si longuement,

» Qu'en moy n'avoie voirement
» Force, vertu ne sentement;
» Aincoys muoys subitement
» Las la couleur,

» Ne scay comment, fors de fréeur
» Ou de honte ou de grant cremeur[1],

[1] *Cremeur* — crainte.

» Et en ce point, souvent de peur
» Je tressailloye,

» Dont à la foiz fort souspiroye
» Et de grant ahan tressuoye;
» Puis à l'environ regardoye
» Si acuillie

» Estoie, ne de nul poursuie [1],
» Fors de dueil qui m'avoit suie [2],
» Tant que j'estoye aconsuie [3]
» De tout martire,

» Que ne le vous saroye dire,
» Car celer me failloit, beau sire,
» Tout ce qu'ay dit, et mieulx eslire
» La mort, ainçoys

» Que semblant faire, comme crois,
» De ce qu'ait mon cuer pour sourcrois
» Les plains et pleurs que plusieurs fois
» Lui failloit faire:

» Pour ce, par le Dieu debonnaire,
» Je ne me puis sur ce point taire
» De dire, sans mon dit retraire,
» Que mon amour

» Trop plus de la vostre est grignour [4],
» Plus forte d'assez et meilleur,

[1] *Poursuie* — poursuivie.
[2] *Suie* — suivie.
[3] *Aconsuie* — accompagnée.
[4] *Grignour, gréignour*, de *grandior* — plus grand, plus considérable.

» Pour la peine et pour la douleur
» Qu'euz, dont ne sceustes

» Jamais pareil, ne si n'en fustes
» En tel point, ne oncques n'en eustes
» Tant à souffrir, ne n'en receustes
» Comme moy, las!

» De ce ne fault débatre pas;
» Encor y a ung autre cas
» Qu'autres premières ung grant tas
» Vous aviez

» Amées piéça, et estiez
» D'elles tant que plus povyez
» Amoureux, et pour ce croyez,
» Se vous m'amez,

» Aussi d'autres autant avez
» Amées; donc, se ne savez
» Autre que dire, vous rendez
» Sans parler plus.

» Mais moy n'en amay jamais nus
» Autres que vous; par quoy conclus
» Que ce seroit trop grant abus
» Et chose vaine

» De faire pareille ou prouchaine
» Amour, qui n'est pas primeraine,
» A la seule vraye et certaine
» Et premier née:

» De deux seurs savez que l'aisnée

» Doit aler davant la puisnée;
» Pour ce, ceste raison donnée
» Icy vous ay,

» Et dorenavant me tairay,
» Et sur cecy j'escouteray
» Se plus riens dire vous orray
» Chose qui vaille.

» A quoi respondre point me faille,
» De vostre amour n'ay que la paille,
» De la mienne le grain vous baille,
» Et plus n'en dis. »

Alors le bergier ung tendis[1]
Sans parler fit, mais non tousdis;
Puis reprint cuer, et enhardis
Ung petit fu,

Disant : « Assez avons tenu
» Ce débat, souvent et menu;
» Pleust à Dieu qu'il fust aucun
» Que ouy peust estre,

» D'aucun qui voirement fust maistre,
» Ou fust clerc, ou scient en lectre,
» Bon et scavant, pour m'en submectre
» A jugement. »

— Lors sans tarder incontinent
Marchay vers eulx disant : « Comment

[1] *Tendis* — intervalle de temps, un moment.

» Voulez doncques totallement
   » Entre vous deux

» De vostre débat pour le mieulx
» Me faire juge? Et se m'aist Dieux,
» Se vous voulez, sans point de jeux,
   » A mon retour,

» Ce vous diray et sans séjour
» Qu'il m'en semble pour vous, pastour,
» Ou pour vous, pasteure d'atour:
   » Et tellement

» Que je croy bien que nullement
» Je ne fauldray, mais loyaument
» De bon cuer et parfaictement
   » Jugeray lors;

» Car, sans doubter, bien me recors
» De vos beaux et plaisans descors [1]
» Et debaz gracieulx, sans tors
   » A nully faire. »

— Lors la bergière débonnaire
Me dist : « Ha dea [2], le noustre affaire
» Avez ouy d'iceux? Mais qui croire
   » Helas l'eust peu,

» Ne que fussiez icy venu,
» Sans de nul de nous estre veu! »

[1] *Descors* — disputes.

[2] *Ha dea* — ah vraiment; *oui-da*.

— Le bergier dist : « Pas ne l'ay sceu,
» Se j'aye joye. »

— Adoncques leur dis que j'estoye
Pélerin cheminant sa voye,
Et que si ouiz les avoye,
Ne leur despleust.

Mais chascun d'eulx voirement fust
Content qu'en deisse, et si m'esleust
Pour juge ; combien que ne peust
Le jour souffire

A povoir la sentence dire,
Si me pris le cas à escrire
Legierement, sans le deduire,
Et leur dis puis :

« Jusques à demain, je ne puis
» Ou cas vacquer, car encor suis
» Loing du logeis et presque nuis
» Si est desjà ;

» Pour ce autre afaire plus n'y a
» Jusqu'au matin. » — Lors supplia
Le bergier, aussi me pria
Voir la bergière

Que, pour Dieu, tensisse manière,
Sans nexun [1] point laisser derrière,

[1] *Nexun* — aucun. Italien, *nessuno.*

De dire sentence planière
   A mon retour.

—Adonc leur promis sans secour
De le faire, passé ce jour.
— Puis, prenant congié, le pastour
   Sa main il met

En son sain, et ung flajollet,
D'escource verd gentement fet,
Me donna disant : « Tel qu'il et
   » Prenant en gré

» Le don que n'ayez à regré,
» Car il est selon mon degré:
» En vous priant que alegré [1]
   » Soye demain

» Par vostre jugement à plain
» Donné au long, car pas ne crain
» Pour vray; de ce suis bien certain
   » Que est pour moy

» Le droit, de ce n'ay nul esmoy
» Si le vray dictes, comme croy
» Que vous ferez; et sus ma foy
   » Tort ariez,

» Quant le droit donner vouldriez
» A autre, et bien si sariez

[1] *Alegré* — rendu joyeux.

» Que grant grief vous me feriez,
» Voir mallement. »

— Lors la pasteure isnellement [1]
S'avança, disant : « Autrement
» Va que n'a dit du jugement,
» Ne serez pas

» Creu, dea! Regnault ami, hélas,
» Laissez le penser sur noz cas
» Jusqu'à demain, car noz débas
» Jugera bien. »

Ainsi disant, mist lors la main
En sa pannetière, et à plain
De nousilles et de brun pain
Si rapporta,

Me disant : « Pelerin, cela
» Pour vous sans faulte si sera,
» Et de mon fait vous souvendra,
» Je vous en prie. »

— La merciant, sans qu'autre die,
Prins congié, et chascun m'octrie
Bon vespre [2] à la départie,
Et moy à eulx.

Alors, pour acomplir mes veulx,
M'en parti de là tout fin seulx,
Marchant si fort que plus ne peulx;

[1] *Isnellement* — promptement.
[2] *Vespre* — soir.

Mais cheminé guères je n'eulx
Que du lieu, où aler je veulx,
Vis le clochier, dont joye éulx,
Car les raiz [1] du soleil failloient;

Et les gents oiseletz joyeulx,
Plaisans et doulx et amoureulx,
Cessoient leur glay [2] mélodieulx;
Et çà et là chascun qui mieulx
S'alloient couscher deux et deulx
Dedans leurs niz très gracieulx,
Ne plus leurs doulx chans ne chantoient.

Les cailles leurs voix fort haussoient
Es prez, si qu'en retentissoient
Les boys qui près de là estoient;
Et les cerfs lors des fors issoient,
Et ès blez là menger venoient,
Pour ce que plus ainc adonc n'oient
Autour d'eulx souvent regardant.

Les perdris si se réclamoient,
Et puis en troppeaulx s'envolloient,
Et à coup ou garet [3] chéoient
Et là toute nuit se tenoient.
Les cerfs vollans par l'air bruyoient;
D'autre part, les connilz [4] troictoient
Et à la foiz alloient saillant.

Le soleil estoit abessant

[1] *Raiz* — rayons.
[2] *Glay* — ramage, gazouillement.
[3] *Garet* — guéret.
[4] *Connils* — lapins.

Et plus là ne s'estoit moustrant,
Ne nulle part apparaissant,
Fors qu'au clocher ou quel touchant
Estoit ung pou resplendissant;
Mais guères ne le fus voyant,
Car de veue tost les perdis.

Le chouan, hors du creux issant,
Estoit jà sur branche huchant,
En son piteulx et rude chant;
Et la chauve souriz vollant
Pour le soleil qu'est tapissant [1];
Lors l'air ung pou plus frois se sant
Au bout des doiz bien le sentis.

Mais guères ne tarda que vis
La chapelle, tout vis à vis
De laquelle la cloche ouis
Sonner l'*ave;* lors dedans l'uis
Sans plus m'arrester j'antray, puis
Près du grant aultier [2], je me mis
A genoulx, priant nostre dame

Pour le vou [3] ou m'estois soubzmis
D'accomplir; mon offrande fis
Et ma patenoustre lui dis,
Affin que priast son chier fis
Que des pechés vers lui commis
Eusse pardon et paradis,
Quant du corps me partira l'ame.

[1] *Tapissant* — se cachant.
[2] *Aultier* — autel.
[3] *Vou* — vœu.

Puis le matin, lors que hault clame
L'aronde à l'aube, ains que nul ame
Si se levast, fust homme ou fame,
Ne que luisist du soleil drame [1],
Vy le temps doulx, serain et carme [2];
Par quoy sans bruit faire ou vacarme,
Comme estoye venu tournay;

Et pensant, me mis en la game
Auquel denrois le droit, sans blame :
Au pasteur qui la pasteure ame,
Ou la pasteure qui réclame
Estre en soy l'amoureuse flame,
Plus qu'ou pasteur doulce que bame [3]?
En ce soussi, ainsi allay

Jusques au lieu où je trouvay,
Le soir d'avant, et rencoutray
Les deux amants, dequelx charge ay
Les débaz juger, se je scay;
Lors tout autour je regarday,
Mais nexun d'eulx point veu je n'ay,
Pour ce les appelay moult hault;

Puis de rechief je les serchay,
Mais pièce je n'en rencontray ;
Souvent y huay et criay,
Et là m'assis et y musay
Bien longuement, et demouray
Et tellement m'y arrestay

[1] *Ne que luisist du soleil drame* — et que le soleil commençât à poindre.

[2] *Carme* — calme.

[3] *Bame* ou *basme* — baume.

Que le soleil fut desja chault.

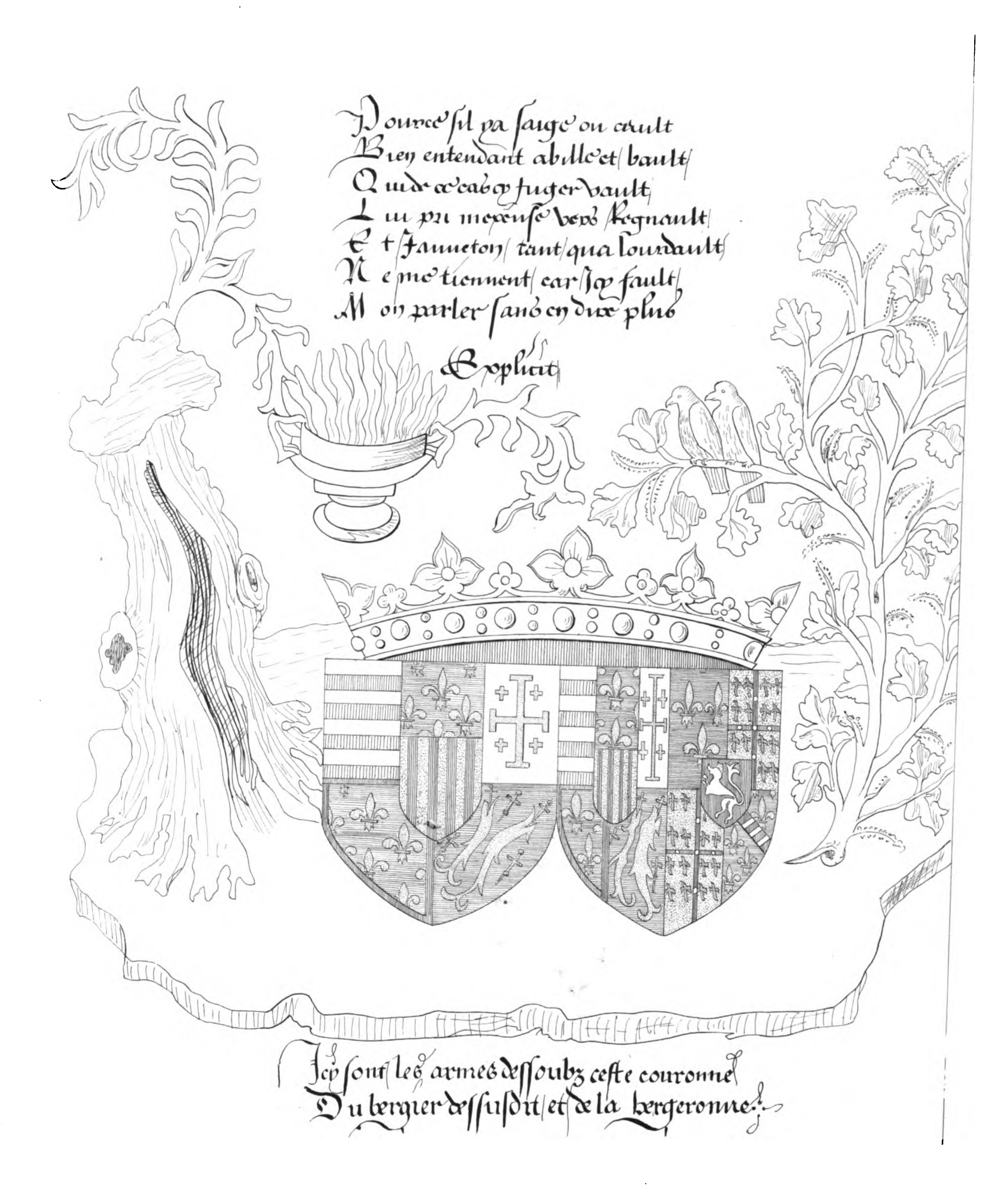
Lors quant vy qu'actandre n'y vault
Et que force de fain m'assault,
Tant que partir delà me fault,
Oultre passay par leur deffault;
Par mons, par plains et bas et hault,
Cheminay tant, si Dieu me sault,
Que révins dont parti je fus.

Pour ce, s'il y a saige ou cault[1],
Bien entendant, abille et bault,
Qui de ce cas cy juger vault,
Lui pri m'excuse vers Regnault
Et Janneton, tant qu'à lourdault
Ne me tiennent, car icy fault
Mon parler, sans en dire plus.

Explicit.

Icy sont les armes, dessoubz ceste couronne,
Du bergier dessus dit et de la bergeronne.

[1] *Cault* — fin, rusé; *cautus*.


Pource sil ya saige ou cault
Bien entendant abille et bault
Qui de ce cas cy juger vault
Lui pri mexcuse vers Regnault
Et Janneton tant qua lourdault
Ne me tiennent car sicy fault
Mon parler sans en dire plus
Explicit
Icy sont les armes dessoubz ceste couronne
Du bergier dessusdit et de la bergeronne.

ERRATA.

Pages.	Lignes.	
II	8	*du*, lisez: *de*.
V	33	*Placé* entre, lisez : Placée entre.
XVI	12	*A la faveur*, lisez : Poussé par un vent.
XXI	1	*n'eussent été assez vastes*, lisez : n'eût été assez vaste.
XXXIV	3	Il faut *un point* après siécles entiers.
XXXIX	19	une tombe. *Il*, lisez : une tombe, et il.
XLII	3 et 4	Jacques et Pierre de *Vinant*, lisez: Jacques et Pierre de Vissant.
XLV	15	et *constitua*, lisez : et institua.
XLVI	28	*développa*, lisez : déploya.
XLVIII	31	s'engager, par sa foi, *de*, lisez : s'engager, par sa foi, à.
LI	28	qu'il n'avoit pas *abandonné*, lisez · qu'il n'avoit pas abandonnée.
LII	9	*Paris*, lisez : Pavie.
LVIII	19	le *duc* du Maine, lisez : le comte du Maine.
LXIV	8	*due* qu'on, lisez : de ce qu'on.
LXXXIX	18	Avant *saint Michel* ouvrir la parenthèse, et la fermer après *saint*.
XCI	26	*parolles*, lisez : paroles.
4	9	*où*, lisez : ou.
12	16	*la lumelle*, lisez : allumelle.
34	9	après ces mots : « ad ce commis », il faut *un point* et fermer les *guillemets*.
53		*un point*, à la fin du premier vers.
54		*deux points*, à la fin du 28e vers.
58		*un point*, à la fin du 7e vers.
66		*un point*, à la fin du 10e vers.
68		*point et virgule*, à la fin du 31e vers.
70		*un point*, à la fin du 1er vers.
71		*un point*, à la fin du 23e vers.
78		*un point*, à la fin du 30e vers.
81		*un point*, à la fin du 19e vers.
Id.		*un point*, à la fin du 32e vers.
92	14	*La baronne* de Trans, lisez : la baronie de Trans.
100	4	charmé *par*, lisez : charmé de.
111	13	leur *marche*, lisez : leur marché.
137		*un point*, à la fin du 11 vers.

C'est par erreur, qu'au bas des deux premiers dessins du Traité des Tournois, on a écrit *René pinxit*. Ces dessins appartiennent au manuscrit du Sire de la Gruthuse.

Sur l'un d'eux les mots *le roy*, après *vive*, ont été omis.

ADDITION A LA NOTE (¹) DE LA PAGE XXIV.

Des titres authentiques attestent la présence aux guerres saintes de plusieurs autres nobles familles, fixées depuis longtemps en Anjou, mais dont le berceau est étranger à cette province. Nous citerons entre autres les maisons de Durfort-Civrac, de Saint-Pern, Bouillé, Leclerc de Juigné et de Vezins, de Rougé, du Buat, de Bruc, Beaumont, d'Autichamp, Lostanges, Champagné et la Bourdonnaie.



TABLE DES MATIÈRES.

PQ

